

CONVENTIONS  
NATIONALES  
DES ACADIENS

---

---

Recueil des Travaux et Délibérations des six premières  
Conventions

---

---

Compilé par Ferdinand J. Robidoux, avocat.

---

---

VOL. I

---

---

Memramcook - Miscouche - Pointe de  
l'Eglise.

---

---

1881-1884-1890.

---

---

SHÉDIAC, N.-B.  
IMPRIMERIE DU MONITEUR ACADIEN.

---

1907.

CONVENTIONS  
# 1770NALES

DE LA

.....

.....

VOL I

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A LA SOCIÉTÉ NATIONALE L'ASSOMPTION,

A SES OFFICIERS EXÉCUTIFS ET SES MEMBRES  
' ANCIENS ET ACTUELS;

A LA SOCIÉTÉ MUTUELLE L'ASSOMPTION,

A SON GRAND CONSEIL, SES SUCCURSALES  
ET LEURS MEMBRES,

*Le Moniteur Acadien dédie respectueusement cet humble*

RECUEIL DES TRAVAUX ET DÉLIBÉRATIONS DE  
NOS CONVENTIONS NATIONALES,

*dans l'espoir d'être utile à l'œuvre si éminemment noble  
et patriotique du relèvement de la race acadienne que,  
chacune dans sa sphère, ces deux Sociétés dirigent  
avec une intelligence, un zèle, un dévouement et  
un succès qui leur ont acquis l'admiration  
et la reconnaissance de tous ceux qui  
s'intéressent à l'avenir de l'Acadie.*

PAAP

SC

2044

R6

# Introduction

---

Où s'est tenu le premier Congrès Général des Acadiens, est-ce à Memramcook, en 1881, ou à Québec, en 1880? Un léger débat s'est élevé à ce sujet.

Ceux qui croient que la «Convention Nationale» des Canadiens-français, célébrée avec tant d'éclat, le 24 juin 1880, dans la cité de Champlain, a été, en même temps, une «Convention», pour employer l'expression reçue, des Acadiens des provinces maritimes, trouveront dans les pages qui suivent quelques faits à l'appui de leur opinion.

En tous cas, la chronique de nos Congrès acadiens remonte assurément à la «Convention» de 1880; et l'Assomption, fête nationale des Acadiens, se rattache, par sa genèse, à la Saint-Jean-Baptiste, jour patronal des Canadiens-Français.

L'une et l'autre fête sont sorties d'une pensée française et catholique, et c'est la nécessité de s'armer pour l'existence nationale avec les armes qui convenaient le mieux au tempérament de chacun, qui seule a déterminé, chez les Canadiens, le choix de la Saint-Jean-Baptiste, et, chez les Acadiens, celui de l'Assomption.

Aucune arrière-pensée égoïste et mesquine n'est entrée, n'a pesé dans les délibérations. Chacun des deux groupes français, connaissant ses nécessités et sachant qu'il serait seul à combattre ses combats, a choisi l'armure qui convenait à sa taille.

Les Canadiens-Français auraient bien pu, auraient dû, peut-être, prendre, pour patron national, la Saint-Louis, qui avait été, sous l'ancien régime, le jour national de leur noblesse; que les Québécois s'étaient donnée, de nouveau, en

1825, et avaient fêtée durant plusieurs années ; ils auraient pu, ils auraient dû, peut-être, choisir Saint Joseph, nommé, dès 1624, premier patron de l'Eglise du Canada ; ils auraient pu, ils auraient dû, peut-être, choisir l'Assomption, depuis trois cents ans fête nationale de la France royaliste et impériale, en même temps que du peuple français. Le choix du 15 août eut assuré la coopération de la pensée et de l'action franco-catholique dans tout le Nouveau-Monde, avec le *gesta Dei per Francos* dans l'ancien.

Ils ont préféré la Saint-Jean-Baptiste, et ils l'ont bien fait, assurément, attendu que cela les regardait seuls, et qu'ils n'ont, là-dessus, de compte à rendre à personne.

C'est ce que les Français de France, avertis par leur tact exquis et leur grande délicatesse, ont tout de suite compris. Quoique leurs frères du Canada se séparaient, en quelque sorte, d'eux, en se choisissant une fête nationale qui n'avait jamais été celle de la France catholique, leurs journaux ne firent entendre, à cette occasion, aucune récrimination comminatoire. Aujourd'hui encore on évite avec soin, en France, de froisser le sentiment canadien au sujet de la Saint-Jean-Baptiste et de la célébration du 24 juin. Le choix de cette fête, qui n'est pas celle de la France, n'a nullement altéré les excellents rapports qui existent entre le clergé de la mère-patrie et celui du Canada ; ils se réjouissent là-bas du succès des Canadiens et s'affligent de leurs échecs. Personne, là-bas, ne s'avise de dire, par exemple, que si les Canadiens-Français n'ont pas aujourd'hui de cardinal de leur race, cela est dû au fait qu'ils se sont donné un patron national de leur choix, ni de jurer qu'ils n'auront jamais, jamais plus, pour cette raison, l'appui du haut clergé de France.

L'adoption, par les Canadiens-Français, de la Saint-Jean-Baptiste pour fête nationale ne signifiait nullement leur rupture avec la France ; elle affirmait seulement leur détermination énergique de s'appuyer sur eux-mêmes, sur leur histoire et leurs traditions pour triompher de leurs ennemis et assurer leur existence nationale.

Le choix que les Acadiens ont fait, au congrès de 1881, de l'Assomption pour jour de ralliement, et de la Sainte Vierge pour patronne nationale, n'a pas non plus d'autre signification.

L'Acadien n'a d'autre histoire nationale que la sienne propre et celle de la France. A la Confédération, en 1867, il ne savait rien du Bas-Canada, sinon qu'il y avait, à Québec et à Montréal, des Français qui s'appelaient des Canadiens. De la révolution de 1837, il n'avait retenu qu'un nom : Papineau. La Saint-Jean-Baptiste ne disait rien à son cœur et ne parlait pas à son imagination. Il en ignorait tout à fait l'existence.

Le nom même de Jean-Baptiste, si commun dans la province de Québec qu'il est devenu, dans la bouche des Anglais, synonyme de Canadien-Français, nom qui déterminait, selon une opinion assez accréditée, le choix que Duvernay fit de la fête patronale, est assez peu répandu, en Acadie. Celui de Marie, au contraire, est dans toutes les familles.

Quoiqu'il en soit, la Saint-Jean-Baptiste est, depuis 1834, la fête nationale des Canadiens-Français ; l'Assomption est celle des Acadiens, depuis 1881. Le choix de l'une et de l'autre fête a été un acte libre et réfléchi.

Entre Canadiens et Acadiens les moyens diffèrent, la fin est la même. Il y a variété dans l'action ; il y aura unité dans le résultat. La Saint-Jean-Baptiste et l'Assomption ne sont pas deux fêtes rivales ; mais deux fêtes qui concourent au même but et se complètent l'une l'autre.

Ce sont deux fleuves sortis d'une même source limpide et jaillissante, qui descendent, côte à côte, par le même versant, dans une plaine immense qu'ils fécondent, chacun à sa manière, c'est-à-dire avec les eaux qui lui conviennent le mieux. L'un coule à l'ouest, l'autre s'épand à l'est. La Saint-Jean-Baptiste embrasse la province-mère de Québec, l'Ontario et les territoires s'étendant jusqu'au Pacifique ; l'Assomption couvre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-

Ecosse avec le Cap-Breton ; l'Île du Prince-Edouard, les îles Madeleine, le Labrador, Terre-Neuve et la Louisiane.

Dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre déjà leurs eaux se mêlent harmonieusement. Quand l'œuvre de la fécondation sera terminée ; que l'immense plaine arrosée par les deux fleuves portera sa moisson ; il arrivera que les épis, dans leur prolifique maturité, auront ensemble, les uns avec les autres, une étonnante ressemblance. Les gerbes d'or liées dans les vallées de l'Acadie ne différeront guère des gerbes d'or entassées dans les plaines de la province de Québec ; et celles-ci, à leur tour, seront pareilles aux gerbes cueillies aux prairies du Manitoba. Ce sera partout le froment qui fait les hommes forts et les races généreuses, et ceux qui s'en nourriront, seront des frères.

Canadiens et Acadiens formeront, alors, dans une même pensée française et catholique, la race des Francs en Amérique.

\* \* \*

Dans son manifeste aux groupes français de l'Amérique, les invitant à aller célébrer à Québec la Saint-Jean Baptiste, le 24 juin 1880, le Comité d'Organisation s'exprimait ainsi, en parlant de nous : « Vous viendrez, aussi, Acadiens courageux et fidèles, race indomptable que ni la guerre, ni la proscription n'ont pu courber ni détruire, rameau plein de sève, violemment arraché d'un grand arbre, mais qui renaît et reparait au soleil de la liberté. Tous ensemble nous célébrerons la Saint-Jean-Baptiste par des réjouissances dont Québec gardera le souvenir. »

Ce message, cet appel fraternel, fut communiqué aux Acadiens par l'entremise du *Moniteur Acadien*, seul journal qu'ils eussent alors.

C'était la première fois qu'ils étaient convoqués ensemble, depuis le jour où Lawrence, au nom du roi d'Angleterre, les avait rassemblés dans l'église de Grand-Pré pour la suprême dispersion.

L'appel les frappa comme l'écho d'une voix entendue autrefois, ou peut-être rêvée. Il y avait donc, en dehors de la France bien-aimée, quelqu'un qui se souvenait d'eux !....

De toutes parts, dans chaque paroisse, dans chaque bourg de l'Acadie, des délégués furent désignés pour se rendre à l'invitation de leurs frères du Canada. Il s'en trouva au-delà de cent, à Québec, le 24 juin 1880.

La septième "Commission" au programme nous était exclusivement réservée. Le Président, M. Rhéaume, le Secrétaire Général, M. Chouinard, MM. LeSage, Duquet, Pouliot et les autres organisateurs du Congrès, avec une attention des plus délicates, nous avaient fait la part large et belle.

Je transcris du programme officiel :

"Septième Commission.—Rapport après délibération :

1. Sur la situation particulière des Acadiens dans la Confédération.

2. Sur les groupes Acadiens de la Province de Québec.

M. Pascal Poirier, M. L. U. Fontaine, rapporteurs.

MEMBRES

L'hon. J. O. Arsenault, I. P. E.

M. G. A. Girouard, M. P., Bouctouche.

M. U. Johnson, M. P. P., N. B.

M. J. O. Fontaine, Québec.

M. N. Bourassa, Montréal.

Révd M. Pelletier, St-François, Madawaska.

M. L. Thériault, M. P. P., Saint-Basile, N. B.

Révd M. Michaud, Bouctouche.

Révd M. S. Doucet, Poquemouche.

Révd M. Babineau, Tracadie.

Révd M. Girouard, Havre au Boucher, Cap-Breton.

Révd M. D'Hommée, Saint-Bernard, N. E.

Révd M. Cormier, Richibouctou, N. B.

Révd M. Ouellet, Sainte-Marie, N. B.

Révd M. Boudrot, Iles de la Madeleine.

Révd M. E. R. Biron, Saint-Louis, N. B.

Révd M. Ethier.

L'hon. P. Landry, Dorchester.

Révd M. Richard, Saint-Louis, N. B.  
 M. Pascal Poirier.  
 Révd Père Bourgeois, Collège St-Joseph, Memramcook.  
 M. F. Robidoux, Shédiac.  
 M. N. Robidoux, "  
 M. O. Turgeon, Petit Rocher.

Tous les membres de la Convention sont convoqués pour vendredi matin, le 25 juin, à huit heures, à l'Université-Laval, pour assister à la première réunion des commissions."

\* \* \*

La journée du 24 juin s'ouvrit belle et ensoleillée. Tout le déploiement de splendeur dont l'Etat secondé par l'Eglise est capable, en pareilles circonstances, marqua ce jour, mémorable entre tous dans les fastes de Québec. La féerie orientale fut mise au service de la pompe romaine. Ce fut l'apothéose magnifique du patron des Canadiens-Français. Jamais rien d'aussi beau ne s'était vu dans la province de Québec.

Parmi les discours qui furent prononcés pendant les deux jours que dura la «Convention»,—et les plus grands orateurs du Canada, ainsi que plusieurs de France et des Etats-Unis, s'y étaient donné rendez-vous—celui de l'honorable M. Landry, le troisième sur la liste, venant immédiatement après l'honorable M. Chauveau, Président Général, et M. le juge Routhier, parlant au nom des Canadiens-Français, me semble un des plus remarquables. Il trouve ici sa place ;

*Messeigneurs, M. le Président, Mesdames et Messieurs.*

«Au nom de mes compatriotes, les Acadiens, permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous nous faites en nous invitant à prendre la parole devant une réunion aussi auguste et aussi solennelle.

«L'occasion qui nous réunit va fixer une époque importante dans l'histoire de l'Acadie et va produire, pour les Acadiens, des fruits dont la signification et l'importance ne peuvent pas s'apprécier aujourd'hui à leur juste valeur, mais qui plus tard, j'espère, se feront connaître d'une manière indéniable. Le bien général qui doit résulter d'une agrégation

quasi-nationale, comme la présente, ne peut manquer d'être grand et durable.

«Jusqu'à présent nous avons dans la Puissance une population d'origine française importante par ses traditions, grande par ses labeurs passés et par ses épreuves d'autrefois, forte par son nombre, son attachement fidèle et inviolable à ses mœurs, à sa langue et à la religion de ses pères, mais affaiblie par la séparation de certaines portions de ses membres et par le manque de relations suivies avec ces parties ainsi séparées. L'élément français d'une partie de la Puissance demeurait dans une ignorance presque absolue de l'existence de ses frères résidant dans les autres parties. Les Français de la Nouvelle-Ecosse connaissaient à peine ceux du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et du Canada, et ceux de ces dernières places n'étaient pas mieux renseignés sur l'existence des autres. L'histoire seule nous révélait les uns aux autres, mais ce pur fait d'existence ne nous unissait pas. De ce jour, de cette époque marquée par une célébration des plus solennelles, des plus imposantes et des plus dignes de reconnaissance, et de souvenirs précieux, marquée par la réunion enthousiaste et confiante des hommes les plus illustres et les mieux doués parmi les groupes français, dispersés çà et là dans l'Amérique du Nord, de ce jour, dis-je, cet oubli, ce manque de connaissance mutuelle, cette séparation forcée et regrettable, cette absence d'appui moral que nous vous devons et que nous vous accorderions, au reste, avec la satisfaction du cœur dans des circonstances plus fortunées, toutes ces choses préjudiciables à nos intérêts et à notre avancement matériels vont disparaître, et nous nous reconnaitrons pour ce que nous sommes ! pour des frères dont les intérêts sont les mêmes, dont les aspirations sont identiques, dont les destinées ne diffèrent en rien, et pour l'avenir desquels nous ne pouvons que former un seul et même vœu.

Il serait peu sensible aux mouvements du patriotisme loyal et pur, le cœur acadien qui ne saurait battre sous l'influence du bonheur en constatant que la solitude et l'isolement du passé, que cet oubli presque complet dans lequel nous avons vécu depuis si longtemps, vont enfin disparaître, et que désormais nous serons mieux connus, mieux appréciés et mieux servis comme portion de la race française dans la grande Puissance du Canada. Par le passé nous avons vécu, grandi même sans l'aide et sans l'appui d'autrui ; nous

avons conservé notre langue avec une fidélité que ni les persécutions, ni l'adversité, ni le contact des races parlant une langue étrangère à la nôtre n'ont pu nous dérober, et surtout nous sommes demeurés fidèles à la foi de nos aïeux. Pendant de longues et difficiles années nous avons combattu pour notre existence et notre avancement sans compter sur le support d'autrui ; nous avons lutté seuls, entourés d'une population qui était celle de nos vainqueurs, qui nous étaient étrangers par les mœurs, la langue et l'origine, et qui étaient nos supérieurs en nombre, en richesses et en positions influentes. Dans une telle position il manquait à nos pères les moyens de faire instruire leurs enfants, et ils se voyaient forcément obligés de livrer le combat difficile de la vie sans éducation, cette arme puissante dont se servaient leurs voisins plus fortunés ; et plus tard quand une persévérance de fer, une industrie et une frugalité extraordinaires leur donnèrent les moyens pécuniaires de faire instruire la jeunesse, les instituteurs leur faisaient défaut. Eut-il été étonnant si dans de telles circonstances nos pères eussent entièrement perdu leur identité, comme race, si leur langue se fut complètement perdue, pour être remplacée par celle de leurs vainqueurs, si en un mot toute trace distinctive de nationalité et de caste eût disparu chez eux ? Cependant ce ne fut pas le cas.

"Aujourd'hui, dans l'Acadie, une population de plus de cent mille âmes conserve encore la foi vive des premiers colons français, montre le même attachement à leurs coutumes, à leurs mœurs et à leur religion,—attachement qui faisait partie du caractère de leurs pères,—aime surtout à demeurer français, et parle le beau langage de l'ancienne mère-patrie, lequel, je dois le dire, se perfectionne chez eux d'année en année au lieu de se gâter et de se perdre. Il est vrai que l'absence presque complète d'écoles où était enseigné le français dans le Nouveau-Brunswick, pendant toutes les années qui ont précédé l'établissement du beau collège Saint-Joseph de Memramcook, semblait vouer les braves Acadiens à perdre le langage de leurs ancêtres, et à demeurer toujours les serviteurs des étrangers. Cependant la Providence leur gardait, comme gage de leur fidélité et de leur bonne foi—si longtemps éprouvées au reste,—un sort plus heureux.

"L'avènement et l'ouverture du Collège Saint-Joseph dans l'ancienne et belle paroisse de Memramcook, paroisse

pre  
de e  
-cen  
ver  
res  
jou  
pré  
pou  
mai  
férie  
d'un  
dev  
tale  
que  
sou  
que  
de r  
avai  
nom  
mèn  
ne n  
me  
nos

ou in  
ques  
nous  
rem  
de la  
blics  
jusqu  
gers.  
le rap  
vitali  
dans  
mort  
d'un  
éclat.  
terres  
mena  
qui a  
d'hui  
qui a  
mis e

presqu'exclusivement habitée par les descendants des colons de Grand-Pré et de Beau-Séjour, et située à presque deux cents milles de la ligne sud de la Province de Québec ; l'ouverture du collège, dis-je, en 1864, par les bons et zélés Pères de Sainte-Croix, devint pour les Acadiens l'aurore d'un jour plus heureux. La fondation de ce collège fut un signe précurseur nous annonçant alors une vérité que nous ne pouvions comprendre, mais qui se réalise aujourd'hui. Cette maison surgissait pour nous prouver que cette position inférieure où nous avait placés le règne de plus d'un siècle d'une ignorance forcée, était susceptible d'amélioration et devait bientôt s'améliorer. Jusqu'alors l'intelligence et les talents dont étaient doués les Acadiens étaient demeurés en quelque sorte à l'état latent, et nos voisins plus fortunés sous le rapport de l'éducation semblaient regarder ce manque de culture intellectuelle comme preuve d'une infériorité de race. Malheureusement pour nous, cet état de choses avait continué si longtemps que la pensée du plus grand nombre sous ce rapport prenait germe dans le cœur de ceux mêmes qui étaient les victimes de cette opinion injuste. Il ne nous manquait que les mêmes opportunités, que les mêmes chances de développement intellectuel, pour convaincre nos voisins d'origine étrangère de la réalité de nos aptitudes.

«Quant à nous, soit que l'on nous considérât indignes ou incapables de remplir la quote-part des fonctions publiques à laquelle notre nombre nous donnait droit, soit que nous nous méfiions nous-mêmes de nos talents pour le bien remplir, toujours était-il que la législation, l'administration de la justice, la magistrature, la distribution des deniers publics, la disposition des emplois et le règlement des affaires jusqu'aux moindres détails, étaient entre les mains des étrangers. Mais grâce au progrès que je viens de signaler sous le rapport de l'éducation, nous pourrions montrer que cette vitalité, cette vigueur dont faisaient preuve nos ancêtres dans les temps de leurs plus rudes épreuves, n'étaient pas mortes, mais vivaient en nous et n'attendaient que l'arrivée d'un temps plus propice pour se déclarer avec un nouvel éclat. Le flot constant des races étrangères s'emparant des terres auxquelles la conquête leur avait donné droit, avait menacé de noyer et de perdre les petits groupes d'Acadiens qui avaient échappé à la famine ; mais nous voyons aujourd'hui que le patriotisme, l'amour fraternel, l'esprit de corps qui avaient fait la force de nos pères, n'avaient été qu'endormis et tenus en réserve pour éclater plus brillamment quand

le flambeau de l'éducation luirait à leurs côtés. Les Canadiens si nombreux et si puissants aujourd'hui, aiment à se rappeler leurs gloires du passé ; aiment à contempler leur prestige présent et à nourrir des espérances, les mieux fondées, au reste, d'avenir. Ils aiment à se rappeler leurs Cartier, leurs Champlain, leurs Frontenac, leurs de Maisonneuve, etc., etc., et sont à bon droit fiers de leurs Langevin, leurs Masson, leurs Chapleau, leurs Dorion, leurs Laurier, leurs Mercier, leurs Langelier, leurs Fréchette et autres d'aujourd'hui. Nous, Acadiens, nous avons moins de noms peut-être auxquels se rattachent les gloires du passé, et moins de personnages actuels qui nous donnent le même prestige et le même poids. Cependant ce qui a été possible aux Canadiens ne peut pas nous être impossible. Nous sommes plus nombreux maintenant que n'étaient les Canadiens lors de la conquête : et j'ose dire ici que nous ne leur cédon's en rien en patriotisme, en amour de notre langue, en attachement à notre foi et en énergie nationale. Vous allez me répondre peut-être que le temps qui s'est écoulé depuis la conquête est bien long, et que nous avons longtemps à attendre pour arriver à ce bel avenir vers lequel nous tournons nos regards. N'oubliez pas, messieurs, que notre qualité par excellence est la patience ; elle nous a été nécessaire et nous l'avons cultivée. Donc nous pouvons attendre. Mais ne sommes-nous pas plus avantageusement situés aujourd'hui que ne l'étaient les Canadiens d'autrefois ? Ils étaient seuls à lutter d'une année à l'autre, comme nous avons été seuls jusqu'à présent à combattre jour par jour. Aujourd'hui l'horizon si longtemps obscurci pour nous s'éclaircit du soleil naissant de cette belle réunion, et nous donne espérance que nous allons remporter avec nous dans la belle Acadie toutes vos sympathies, votre support moral et l'assurance de votre appui réel et actif, quand il vous sera donné de nous aider, comme vous êtes certains d'avoir le nôtre en toute occasion. Un autre avantage, c'est que peut-être nous sommes plus unis et plus en accord que vous ; et je crois que le frère aîné pourrait profiter de l'exemple du plus jeune à cet égard, quoique ce dernier ne soit qu'en bas âge et peu expérimenté. A regarder le passé et à le comparer au présent, dans l'Acadie, l'élément français y a fait un progrès étonnant dans un très court espace de temps. Il n'y a que quelques années passées on nous accusait de rétrograder au lieu d'améliorer notre condition ; mais le récent progrès démontre que s'il y eut un pas en arrière, ce ne fut que pour

mieux illustrer le proverbe «qu'il faut reculer pour mieux sauter.» Nous avons fait le premier saut et avec un élan qui a donné du branle à notre avancement. Et nous ne sommes pas destinés à nous arrêter là. On a vu surgir au milieu de nous deux excellents collègues français, celui de Saint-Joseph, dont je vous ai déjà parlé, et celui de Saint-Louis, fondé en 1871, par le dévoué et infatigable prêtre acadien, le Rév. Monsieur Richard. On a vu se réveiller l'amour de l'étude chez ceux qui étaient habitués à regarder l'ignorance comme leur juste partage ; on a vu s'implanter dans les cœurs de nos bons et braves paroissiens une plus juste appréciation de l'importance de l'éducation ; on a vu que les places et les positions influentes pouvaient nous être ouvertes, comme elles sont accessibles aux autres, et de plus, que les nôtres sont tout aussi capables de servir les leurs dans ces emplois que l'est un étranger. Nous avons raison de croire que par le passé cette vérité n'a pas été reconnue. Pour guérir les maux il faut d'abord les connaître, et c'est pour cela que j'aime, au milieu des réjouissances, à signaler que lors de la Confédération nous fûmes malheureusement oubliés, pas un seul de notre nationalité n'ayant été alors appelé à remplir aucune des nombreuses positions publiques créées par ce changement. Le Sénat fut rempli sans qu'il fût question de nous, le service civil à Ottawa, prit son nombre complet sans qu'on réclamât un seul des nôtres ; l'inauguration du chemin de fer Intercolonial, avec ses nombreux emplois, fut fait sans appeler un des nôtres à y donner ses services ; et dans les nominations au Nouveau-Brunswick, occasionnées par cette union, notre absence y fut tout aussi marquante. Dans la constitution même on eut soin de protéger les intérêts des minorités des deux plus grandes provinces, sans songer à la minorité du Nouveau-Brunswick. Espérons qu'aujourd'hui, que l'on nous connaît mieux, ces choses ne pourraient pas se répéter. Je parle ici de ces petits maux afin que nos médecins politiques les connaissent quand ils seront appelés à les traiter. Au reste, en vous déclarant ici tous les membres d'une seule et même famille, c'est dans le but, j'espère, que les plus forts aident aux plus faibles, que les aînés tendent la main aux plus jeunes et leur aident à porter leur fardeau et à améliorer leur condition.

«C'est à ces moyens que le monde entier vous reconnaîtra comme les protecteurs des Acadiens, c'est à ces signes d'intérêt et de sympathie que nous reconnâtrons que nous

pouvons tous ensemble travailler pour arriver à ce bel avenir qui doit être l'objet de nos vœux les plus ardents. »

Ce discours fut prononcé le 24 juin, à la première séance de la Convention.

Une place avait été également réservée aux Acadiens, à la séance du 25, et c'est le Père P. Bourgeois, du Collège de Memramcook, qui porta la parole, ce jour-là, en leur nom.

Citons un passage de son beau discours :

« Aux vues de la Providence qui se manifestent à notre égard, au zèle de la jeunesse éclairée qui débute, joignons aussi les sentiments élevés et patriotiques de notre population toute entière.

Parcourez nos paroisses, demandez au mineur, au laboureur, au pêcheur, au marchand, à tous ces hommes qui dépensent les années de leur vie aux travaux les plus pénibles, demandez-leur s'ils croient au réveil et à la prospérité futurs des Acadiens, et tous aujourd'hui, avec l'accent d'une conviction inexplicable, d'une assurance intime, vous répondront : Oui, la France reviendra, la France reviendra. Si quinze ans d'instruction et d'enseignement éclairés ont déjà infiltré dans les masses populaires des éléments d'espérance aussi profonds et aussi vifs, il n'est pas improbable que l'horizon qui va paraître soit un horizon de vie. Depuis dix ans seulement, nous nous sommes acheminés peu à peu vers les degrés du pouvoir : pour les Acadiens, c'était la décade des grands risques, car précédemment on avait méconnu nos aptitudes. De nos jours, lorsqu'au barreau, à la chambre comme parmi tous les autres corps professionnels, les preuves de l'intelligence et de la probité acadienne se sont fait manifestement apprécier par le public impartial, il ne nous reste qu'à revendiquer énergiquement la quote part qui nous appartient en justice dans la distribution des charges publiques. Quand nous aurons organisé d'une manière plus régulière des centres d'action, des comités exécutifs qui s'empareront de nos intérêts et qui les favoriseront par combinaison de travaux, par l'influence de leur nombre et de leur position sociale, alors nous saurons bien faire sentir à la justice. Une entente très prochaine nous conduira, je l'espère, à ces résultats importants, car tous tant que nous sommes, nous voulons de meilleurs jours pour la patrie de Poutrin-

court. Or, cette détermination nationale deviendra par le fait un acheminement non équivoque vers des succès relativement grands, car comme l'a fort bien dit Sénèque : *Pars sanitatis, velle sanari fuit*. Vouloir guérir est un pas fait dans les voies de la guérison.

Au banquet qui fut donné, le 24 au soir, sous le pavillon des patineurs, et auquel le Marquis de Lorne, gouverneur-général du Canada, avec sa maison militaire, le lieutenant-gouverneur de la province, l'archevêque de Québec, assistèrent, l'Acadie eut encore une place d'honneur.

Voici la liste des toasts :

1. La Reine.
2. Son Excellence le Gouverneur-Général.
3. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.
4. NN. SS. les Archevêques et Evêques, le Clergé.
5. Le jour que nous célébrons.
6. La France, patrie de nos aïeux.
7. Les Etats-Unis.
8. Le Canada.
9. La Province de Québec.
10. Les Dames.
11. Nos frères les Acadiens.
12. Nos frères les Canadiens des Etats-Unis.
13. Nos Sociétés Canadiennes-Françaises.
14. Nos hôtes.
15. Les Sociétés Saint-George, Saint-André, Saint-Patrice.
16. La Presse.

Cependant, le banquet, les discours, l'immense procession, toute la pompe déployée, à l'exception toutefois de la messe célébrée sur les Plaines d'Abraham, avaient échappé à plusieurs d'entre les délégués acadiens, lesquels se préoccupaient avant tout de l'objet de la 7e Commission. C'était pour travailler à l'œuvre de l'Acadie qu'on était venu à Québec. Là se trouvaient pour la première fois, depuis 1755, réunis ensemble les délégués officiels de toute l'Acadie.

Plusieurs résolutions importantes furent proposées et passées par nos représentants. Il fut nommé, entre autres, un comité chargé de convoquer une assemblée plénière de tous les Acadiens des Provinces Maritimes, à Memramcook, au mois de juillet suivant, «pour s'occuper des intérêts généraux des Acadiens». C'est de cette assemblée plénière, de ce Congrès, que devait sortir le choix de l'*Assomption* pour fête nationale des Acadiens.

Voici, tel que consigné au Rapport des délibérations de la «Convention» de 1880, le Procès-Verbal de la 7e Commission, la Commission Acadienne :

SEPTIÈME COMMISSION : DES ACADIENS.—PROCÈS-VERBAL.—RAPPORTS.

§ 1. Procès-verbal. Présidence de M. G. A. Girouard, M. P.

M. Pascal Poirier, secrétaire.

M. le président et M. L. U. Fontaine expliquent le but de la séance, et demandent qu'il soit dressé une liste des personnes présentes à la commission.

Personnes présentes : M. G. A. Girouard, M. P., M. U. Johnson, M. P. P., M. l'abbé Michaud, Révd Père Bourgeois, M. l'abbé F. X. Cormier, l'hon. P. A. Landry, M. P. P., M. l'abbé Richard, l'hon. J. O. Arsenault, M. P. P., M. N. Robidoux, M. U. Fontaine, M. Pascal Poirier et les personnes suivantes que le comité s'est adjointes : Révd Père C. Lefebvre, C. S. C., MM. le Dr Boissy, A. D. Richard, le shérif Girouard, Narcisse Landry, Olivier LeBlanc, Valentin Landry, Dosithee Richard, Moïse Bariault, Edouard Girouard, J. L. Richard, Jean Vautour, Louis Quaiisy, Azarie Mirault, Frs Fontaine, Saül Fontaine, Joseph Dalpé, Pierre Richard, Thomas Alain, Jude Cormier, Didier Bourgeois, Damien Gallant, Onésime Léger, Anselme Girouard, Daniel D. Landry, G. D. Laforest, M. D., Etat du Maine, hon. Stanislas Poirier, MM. Gilbert Desroches, Etienne E. Gallant, Prosper Paulin.

Le Révd Père Bourgeois donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Girouard, du Havre à Boucher, laquelle est reçue avec de vifs applaudissements.

M. Pascal Poirier donne lecture de son rapport "sur la situation particulière des Acadiens dans la Confédération", et M. L. U. Fontaine, de son rapport "sur la situation des Acadiens dans la province de Québec."

Le Révd Père Lefebvre propose, secondé par M. A. Richard, que les rapports lus par M. L. U. Fontaine et M. Pascal Poirier soient adoptés.

M. l'abbé Michaud, le Révd Père Lefebvre, M. A. D. Richard, l'hon. M. Arsenault et l'hon. P. A. Landry s'engagent dans des considérations pratiques sur l'importance qu'il y a pour les Acadiens de s'emparer activement du sol, surtout au Nouveau-Brunswick, où les terrains vacants abondent.

A la suite de ces observations, il est proposé par M. A. D. Richard, secondé par M. Narcisse Landry, que cette commission invite respectueusement le clergé catholique des Provinces Maritimes à fonder dans chaque paroisse française des sociétés de colonisation.—Adopté.

Proposé par M. l'abbé F. X. Cormier, secondé par le Révd Père Bourgeois, qu'une convention composée de délégués nommés par les Acadiens de l'Île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soit convoquée à Memramcook, au mois de juillet de l'année prochaine (1881), pour s'occuper des intérêts généraux des Acadiens.—Adopté.

Il est proposé par M. l'abbé Michaud, secondé par M. l'abbé Cormier, que le comité exécutif de cette convention soit maintenant nommé et qu'il se compose de l'hon. P. A. Landry, président ; l'hon. J. O. Arsenault, vice-président ; M. G. A. Girouard, secrétaire ; et de MM. Urbain Johnson, Stanislas Poirier, et Prosper Paulin, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre.—Adopté.

Proposé par M. l'abbé Richard, secondé par M. l'abbé Cormier, que copie des présentes résolutions adoptées par la commission des Acadiens à la convention de Québec soit transmise à NN. SS. les Evêques des Provinces Maritimes avec prière de les bénir.—Adopté.

G. A. GIROUARD, M. P., *président*,  
PASCAL POIRIER, *secrétaire*.

\* \* \*

ava

L'étude de M. L. U. Fontaine sur les Acadiens de la province de Québec, mentionnée au procès-verbal, est un document de haute envolée, que je voudrais pouvoir reproduire ici en entier. Le rapport de la *Fête Nationale des Canadiens-Français célébrée à Québec le 24 juin 1880* le donne à la page 461. En voici quelques extraits caractéristiques :

.....  
 Les Acadiens déportés dans les possessions anglaises ne se mêlèrent jamais avec les Bostonais, nom que mes ancêtres ont toujours donné aux Américains. Ils continuèrent à vivre séparés, gardant religieusement leurs mœurs, leurs coutumes, leur langue et leur foi. Trop fiers, pour se mettre au service de ceux qu'ils considéraient comme leurs oppresseurs, ils se firent caboteurs, pêcheurs, tisserands, etc., etc.

Ces hommes habitués à manier le mousquet, à courir sus à l'ennemi, à se jouer dans les flots tumultueux de l'Atlantique, dans de fragiles embarcations, avaient en horreur tout ce qui pouvait sentir, même de loin, la servitude personnelle.....

Privés de prêtres et ne voulant pas avoir recours aux ministres protestants, les jeunes Acadiens contractaient mariage en présence de témoins, mais ils s'engageaient à faire bénir leur union devant l'autel aussitôt qu'ils rencontreraient un prêtre catholique. Ils administraient aussi, eux-mêmes, le baptême à leurs jeunes enfants. Fidèles à leurs engagements, les Acadiens qui s'étaient juré la foi conjugale, dans les pays protestants, firent bénir leur mariage suivant le rite catholique, aussitôt qu'ils le purent. Les registres de l'Assomption, dans le district de Joliette, consignent plusieurs de ces mariages.

L'extrait de mariage porte, par exemple, qu'un tel et une telle, qui s'étaient unis par mariage à Coaticou en *Angleterre*, en présence de témoins, font, ce jour, bénir leur mariage par le curé de l'Assomption. Souvent les témoins qui avaient assisté au mariage civil sont présents au mariage religieux. Dans le même extrait, les comparants déclarent, que de leur union, sont nés, un ou plusieurs enfants présents à la solennité et que le curé baptise sous conditions.....

Les Américains finirent par comprendre tout ce qu'il y avait de mâle, de généreux et d'énergique dans ce petit peu-

ple. Alors commencèrent à germer et à croître, dans les colonies anglaises, ces idées de liberté et de *self government*, qui devaient aboutir à l'indépendance des Etats-Unis.

En effet les Acadiens, les premiers en Amérique, osèrent résister à l'Europe. La France avait bien, il est vrai, cédé l'Acadie à l'Angleterre, en 1717, par le traité d'Utrecht, mais les Acadiens refusèrent toujours de ratifier cette cession et d'en exécuter les dispositions par la raison, bonne aujourd'hui, mais exécrationnelle alors, que l'on ne cède pas des hommes, des créatures intelligentes comme un troupeau de bétail. Ils considéraient comme leur propre héritage, ce sol qu'ils avaient engraisé de leurs sueurs et de leur sang, où se trouvaient les tombeaux de leurs pères et où ils avaient chanté leurs premières amours. Trop tôt, ils voulurent cesser d'être en tutelle et en cela ils se trompèrent; ils devançaient les idées de leur siècle; il faut être de son temps; aussi furent-ils cruellement punis. Mais l'incendie de quelques chaumières acadiennes, sur les bords de l'Atlantique, éclaira les deux Amériques, qui, bientôt après, surent profiter de cette lumière pour proclamer, à la face de l'univers, leur indépendance et leur souveraineté nationales.

D'ailleurs les Acadiens fidèles à la mission de leur race, firent entrevoir à l'Amérique asservie ce que les Normands avaient donné à l'Angleterre, la liberté: cette liberté que l'Angleterre est en voie de donner à l'univers entier, et dont nous, sujets britanniques, sommes glorieux à tant de titres.

Le nombre des Acadiens aujourd'hui établis en Canada, est considérable. Je ne crois pas exagérer, en évaluant à une centaine de mille âmes, le chiffre de la population acadienne, à part des déperditions et des immigrations. Les principaux groupes d'Acadiens en ce pays, se trouvent dans le district de Joliette, où il y en a au moins dix mille, dans l'Acadie et autres paroisses des comtés de Napierreville, Iberville, Saint-Jean, et autres comtés avoisinants, dans Béancour, Saint-Grégoire, Nicolet, ainsi que dans plusieurs autres paroisses du district de Trois-Rivières, dans les comtés de Mégantic, Drummond et Arthabaska, dans la ville de Montréal, la Gaspésie, le comté de Témiscouata, les Iles de la Madeleine et une partie du comté de Saguenay, où il y a une grande population acadienne, et dans une foule de localités. Franchement Canadiens, les Acadiens ont cependant su conserver leur physionomie particulière qui les distinguera encore longtemps des Canadiens proprement dits. Ils se

m:  
pa:  
lia:et  
bie  
les

leu

boi  
de  
gia  
Baicou  
yag  
Esc  
app  
de (dan  
où  
en c  
aux  
mor  
est  
de S  
ses.  
poët  
danssieu  
tés,rale,  
s'ins  
n'en  
qu'ei  
acadété,  
Sans

mariant de préférence entre eux, ou finissent généralement par absorber ou rendre Acadien ceux qui contractent des alliances avec eux.

Ils sont avides d'instruction, remplissent les collèges et les couvents, et ceux d'entre eux qui ne peuvent jouir des bienfaits de l'éducation, se jettent dans les voyages et dans les aventures.

Le coin de terre qui les a vu naître, ne saurait suffire à leur brûlante activité.

Un Acadien fait son petit voyage d'outre-mer, à l'autre bout du monde, avec autant d'aisance qu'un bon bourgeois de Montréal ou de Québec, quand il va passer l'été en villégiature, à Sainte-Anne, au Bout-de-l'Île, Cacouna, où à la Baie des Ha ! Ha !

C'est ainsi que le père Lacasse, dans les veines duquel coule tant de sang acadien, fait chaque année son petit voyage, non loin du pôle nord, pour visiter ses bons amis, les Esquimaux et les ours blancs, puis s'en revient, sans fatigue apparente, prêcher l'œuvre de la colonisation dans le district de Québec.

Une de mes aïeux, née à Saint-Jacques de l'Acadian, dans le comté de Montcalm, est allée mourir à Vancouver, où elle avait fondé une mission des sœurs de Sainte-Anne, en compagnie d'autres Acadiennes, enseignant le Tchinnuk aux Indiens, la musique et le dessin aux Anglais, à tous la morale, l'abnégation et la charité. Une autre de mes sœurs, est actuellement à fonder un couvent des mêmes religieuses de Sainte-Anne, à Kamloops, près des Montagnes Rocheuses. Sœurs et missionnaires, elles réalisent ce que le grand poète Américain Longfellow avait si poétiquement idéalisé dans ses admirables vers d'Évangéline.

Presque chaque famille acadienne compte un ou plusieurs prêtres, des sœurs agrégées à différentes communautés, des avocats, des médecins, des notaires, etc.

Ceux qui ne peuvent pas se procurer une éducation libérale, suffisante, finissent, comme je l'ai dit plus haut, par s'instruire en voyageant. La plupart des jeunes filles qui n'entrent pas en religion, se font institutrices en attendant qu'elles trouvent l'occasion de propager la race, les vertus acadiennes avec quelques vigoureux Acadiens.

Napoleon Ier, parlant de son enfance, disait qu'il avait été, comme les autres enfants, fort curieux et très-obstiné. Sans être des Bonaparte, les Acadiens sont aussi d'une cu-

riosity et d'une opiniâtreté rares, ce qui fait dire proverbialement aux Canadiens : «Têtu comme un Acadien», voulant signifier, pour employer un mot à la mode aujourd'hui, «le comble de l'entêtement et de l'opiniâtreté.» Mais au fonds, l'Acadien est bon enfant, pas mal frondeur, aux allures libres, aux grand parler, se surprenant souvent à tutoyer tout le monde, croyant que la parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée et dire la vérité, l'antipode du diplomate et l'homme de cour ; en demeurant le meilleur fils du monde. Ces légères imperfections, ces excès de franchise s'expliquent facilement chez un peuple longtemps malheureux, proscrit de son pays, traqué comme une bête fauve, banni au milieu de nations étrangères et souvent ennemies, en proie à la misère et à l'adversité, sans autre consolation pour le soutenir et le fortifier dans ses épreuves que son indomptable énergie, sa foi robuste et son éternel amour pour ses compatriotes et pour la liberté.

Ce peuple avait fondé des compagnies d'assurance et de secours mutuels, beaucoup plus efficaces et économiques que celles que nous trouvons écrites dans nos codes et nos statuts. Un bâtiment quelconque est-il incendié ou renversé par la tempête, aussitôt les voisins construisent au propriétaire malheureux, gratuitement, un autre bâtiment souvent supérieur au premier.

L'hospitalité et la charité sont aussi des vertus que les Acadiens pratiquent à un haut degré. Les voyageurs, le mendiant même, sont reçus avec la plus grande cordialité au foyer domestique.....

Les pressantes invitations, les injonctions même de la France ne purent résoudre les Acadiens à se soumettre à l'allégeance anglaise. Pourtant, le peuple acadien fut toujours rempli du plus profond respect pour sa première mère-patrie.

Un seul roi est couronné, disait une vieille Acadienne, c'est le roi de France, le roi du plus beau pays du monde après celui du ciel ; tous les autres souverains lui sont subordonnés.....

La langue acadienne, en autant que dialecte distinct du Canadien, est à peu près complètement tombée en désuétude, du moins dans une grande partie du Bas-Canada. C'est presque une chose du passé. C'était une langue riche et abondante, remplie d'archaïsmes, pleine de sève et de santé, peu gênée dans ses allures, fort peu sous Louis XIV, et mé-

diocre  
n'avai

L

biers,  
cabotai

L

tivemer  
Canadi

en gén

Sa

mentier

tates, o

Montré

Pr

das, les

gouvern

l'occasi

ont été

sans m

Les

d'hui, se

ment da

uns de l

Dugas, l

lieutenan

noms, se

Con

chose : (

Louis Fo

dement d

dernier, :

Un super

glais tom

voulait se

minutes, :

lieu sûr ;

Louis For

pitaine Be

Aujo

dans la gr

grande uni

bre du m

Bostonnais

diocrement académique. A coup sûr, ceux qui la parlaient n'avaient jamais été courtisans.

La langue acadienne était plutôt l'idiome énergique des gabiers, ces vieux loups de mer acadiens, qui faisaient la pêche, cabotaient et allaient en course, par passe temps.

Les jurons, qu'employaient les anciens Acadiens, interjectivement, annoncent un peuple vif, mais religieux. Les anciens Canadiens juraient moins prudemment, à la manière des militaires en général et du régiment de Carignan, en particulier.....

Sans vanité, on peut dire que les Acadiens ont été les parmentiers du Canada ; ce sont eux surtout, qui sous le nom de patates, ont popularisé les pommes de terre, dans le district de Montréal.

Presque tous compatriotes, avant l'union des deux Canadas, les Acadiens ont été les premiers à saluer et à accepter le gouvernement responsable, le gouvernement de leur choix. Dans l'occasion, par exemple, lors de l'invasion féniennne, les Acadiens ont été les premiers à s'enrôler dans les armées de volontaires, sans même attendre l'exemple parfois tardif des Canadiens.

Les compagnies formées alors et qui existent encore aujourd'hui, sont composées en grande partie d'Acadiens, principalement dans le district de Joliette, on le voit assez par quelques-uns de leurs officiers. Les trois capitaines Guilbault, le capitaine Dugas, le capitaine Granger, le capitaine Robichaud, etc., les lieutenants Fontaine, Lord, etc., etc., comme l'indiquent leurs noms, sont de purs Acadiens.....

Comme leurs cousins les Gaulois, ils ne craignaient qu'une chose : que le ciel tombât sur eux. Où nous menez-vous, dit Louis Fontaine dit Beaulieu, au capitaine qui avait le commandement du vaisseau anglais? dans une Ile déserte, répondit ce dernier, afin d'être plus vite débarassés de . . . comme vous . . . Un superbe coup de poing, fut la réponse de Beaulieu. L'Anglais tomba à la renverse ; ses gens vinrent à sa rescousse ; on voulait se défendre, mais il était trop tard. En moins de cinq minutes, tout l'équipage anglais était terrassé, garotté et mis en lieu sûr ; puis, on se dirigea sur Québec, sous la conduite de Louis Fontaine, connu de ses contemporains sous le nom de capitaine Beaulieu.....

Aujourd'hui, les Acadiens s'incorporent, sans arrière-pensée, dans la grande famille canadienne ; ils veulent se fondre dans la grande unité nationale, se nourrir du même patriotisme, à l'ombre du même drapeau. Je crois même qu'ils pardonnent aux Bostonnais qui ont causé tant de maux à leurs pères. Pourtant

avant de passer l'éponge sur le passé, quelques enfants de l'Acadie ont voulu user d'une dernière représaille. Le fameux navire confédéré qui fit tant de dégâts au commerce maritime américain, entre New-York et le golfe Saint-Laurent, pendant la guerre de sécession, était presque exclusivement composé, dit-on, d'Acadiens, qui trop tard se permirent de venger par le fer et le feu, l'incendie des habitations de leurs aïeux. ....

\* \* \*

De la Convention de Québec de 1880 naquit le Congrès tenu à Memramcook l'année suivante. Les délégués acadiens qui s'étaient réunis à Québec venaient de tous les points des Provinces Maritimes, et la plupart ne se connaissaient pas entre eux. Les groupes français qu'ils représentaient n'avaient jamais, non plus, eu l'occasion de se rencontrer auparavant ; de s'enquérir, de *s'émoier* les uns des autres ; de se serrer la main ; de pleurer ensemble en regardant le passé ; de s'agenouiller au pied du même sanctuaire, et, après s'être relevés, de se dire dans la douce langue des ayeux : l'Acadie n'est pas morte ! C'est la volonté de Dieu qu'elle vive !

Disjointe, avant la réunion de Québec, l'Acadie en reparti unie, l'espoir dans l'âme, et le cœur fortifié. Elle s'était retrouvée et avait trouvé des frères : les Canadiens-Français.

Les deux groupes de la famille franco-américaine, les Canadiens-Français et les Acadiens, dont l'histoire, tantôt sereine, tantôt sanglante, mais glorieuse toujours, s'est déroulée parallèlement, mais par des sentiers distincts, durant tout le cours de l'ancien régime, semblent destinées à poursuivre ces mêmes sentiers durant le nouvel erre, qui s'est ouvert en 1867, et qui se refermera avec les cieux.

On peut arriver au même but par deux routes différentes. On y arrive, quelquefois, plus sûrement, en se tenant lieu d'éclaireurs, en se faisant sentinelle les uns aux autres ; en demeurant frères et amis.

Il n'est pas nécessaire de porter le même nom pour être de la même famille, ni avoir la même fête nationale. Ceux

de la pr  
sentime  
enfants  
Acadien  
nadiens-  
famille c  
celui de  
côté, de

Dar  
laisser fi

Les  
commun

de la province de Québec, quoique Français d'origine et de sentiment, s'appellent Canadiens ; ceux de l'Acadie, quoique enfants de la France et frères des Canadiens, s'appellent Acadiens. C'est ainsi que l'on a vu, dans l'histoire des Canadiens-Français, des frères consanguins prendre des noms de famille différents les uns des autres, et différents, aussi, de celui de leur père commun, et faire souche, chacun de son côté, de familles nouvelles.

Dans ces cas-là, le mieux est de ne rien violenter et de laisser faire les intéressés.

Les Acadiens et les Canadiens n'oublient pas leur mère commune, et ils se souviendront toujours qu'ils sont frères.

PASCAL POIRIER.

---

## Délégués Acadiens à la Convention Nationale de Québec (1).

- Révérènd M. Michaud, Bouctouche, N. B.  
Père Bourgeois, Saint-Joseph, Memramcook, N. B.  
M. F. X. Cormier, Richibouctou, N. B.  
M. Richard, Saint-Louis, N. B.  
Père C. Lefebvre, C. S. C., Saint-Joseph, N. B.  
L'honorable P. A. Landry, M. P. P., Dorchester, N. B.  
J. O. Arsenaùt, M. P. P., Egmont Bay, I. P. E.  
Stanislas Poirier, Tignish, I. P. E.
- MM. G. A. Girouard, M. P. P., Bouctouche,  
U. Johnson, M. P. P., Saint-Louis, N. B.  
N. Robidoux, Shédiac.  
U. Fontaine,  
Pascal Poirier, Shédiac.  
le Docteur Boissy, St-Joseph.  
A. D. Richard, Dorchester.  
le shérif Girouard, Richibouctou.  
Narcisse Landry, Shédiac.  
Olivier LeBlanc, Ste-Marie.  
Valentin Landry.  
Dositheé Richard, Richibouctou.  
Moïse Bariault, St-Louis.  
Edouard Girouard, Moncton.  
J. L. Richard.  
Jean Vautour, Richibouctou.  
Louis Quaiassy, Richibouctou.  
Azarie Mirault.  
Frs. Fontaine.  
Joseph Dalpé.  
Pierre Richard, Richibouctou.  
Thomas Allain, Richibouctou.  
Jude Cormier, Memramcook.  
Didier Bourgeois, Ste-Marie.  
Damien Gallant, Bouctouche.  
Onésime Léger, Bouctouche.  
Anselme Girouard, Ste-Marie.  
Daniel D. Landry, Bouctouche.  
Gilbert Desroches, Miscouche, I. P. E.  
Etienne E. Gallant, Egmont Bay, I. P. E.  
Prosper E. Paulin, Caraquet N. B.  
Maxime Babineau, Collège Saint-Louis, N. B.  
T. Girouard, Délégué du Collège St-Louis, N. B.  
Louis Caissy, Richibouctou.

(1) Les délégués dont nous publions les noms sont ceux qui se sont fait connaître comme tels.

PREMIERE  
CONVENTION NATIONALE  
DES ACADIENS

col  
nati  
grat  
con

que  
M. G  
Poir  
mem

Révé  
gués  
de la  
quée  
(1881

l'abbé  
soit n  
Landr  
M. G  
Stanis  
leur n

*missio*

# PREMIERE CONVENTION NATIONALE DES ACADIENS

---

## PRÉLIMINAIRES

---

La première convention acadienne fut tenue à Memramcook le 20 et le 21 juillet 1881. Elle fut la conséquence naturelle des délibérations de la septième commission de la grande réunion de la famille française de l'Amérique du Nord convoquée à Québec le 24 juin, l'année précédente.

La septième commission était composée des délégués que les Acadiens avaient envoyés à la convention de Québec. M. Gilbert A. Girouard en était le président, et M. Pascal Poirier le secrétaire. Les résolutions suivantes furent unanimement adoptées par les membres de la commission :

«Proposé par M. l'abbé F. X. Cormier, secondé par le Révd Père Bourgeois, qu'une convention composée de délégués nommés par les Acadiens de l'Île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soit convoquée à Memramcook, au mois de juillet de l'année prochaine (1881), pour s'occuper des intérêts généraux des Acadiens».

«Il est proposé par M. L'abbé Michaud, secondé par M. l'abbé Cormier, que le comité exécutif de cette convention soit maintenant nommé et qu'il se compose de l'hon. P. A. Landry, président ; l'hon. J. O. Arsenault, vice-président ; M. G. A. Girouard, secrétaire ; et de MM. Urbain Johnson, Stanislas Poirier, et Prosper Paulin, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre.» (*Extrait du procès-verbal de la septième commission.*)

Le 10 mai 1881, le «comité exécutif de la convention nationale des Acadiens» se rassemblait à Shédiac, Nouveau-Brunswick, et jetait les bases de l'organisation du premier congrès acadien. Ci-suit le procès-verbal de cette assemblée :

COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA CONVENTION NATIONALE

Shédiac, N. B., 10 mai 1881.

A une réunion du comité exécutif de la Convention Nationale des Acadiens, tenue au bureau de M. l'avocat Landry, étaient présents :

L'hon. P.<sup>re</sup>A. Landry, président ;  
L'hon. Jos.<sup>re</sup>O. Arsenault,  
L'hon. S. F. Poirier,  
Urbain Johnson, M. P. P.,  
G. A. Girouard, M. P., secrétaire.

Le président ayant expliqué le but de l'assemblée, la tâche ardue et importante qui s'impose au comité, la nature de ses fonctions, les travaux qu'on attend de lui, MM. Arsenault, Poirier et Johnson expriment l'espoir et la confiance que la première convention, la première réunion générale des Acadiens des provinces maritimes, proposée à Québec l'an dernier, aura un plein succès, et qu'elle aura pour fruit d'accroître davantage le réveil national, l'avancement des intérêts des Acadiens, et de resserrer les liens, les rapports entre les groupes français dispersés dans les trois provinces maritimes.

Proposé par M. Johnson, secondé par M. Arsenault, et résolu, que les messieurs suivants soient adjoints au comité exécutif :

Pascal Poirier, Ottawa,  
J. C. Doiron, Rustico,

soie  
prés  
la tr

solu  
roiss  
priés  
gani  
mou

ter la

M.  
l'hon.  
taine,

B  
paroiss  
église

J. J. Arsenault, Tignish,  
H. Robichaud, M.P.P., Clare,  
Urbain Doucet, Métégan,  
R. Benoit, Arichat,  
F. X. Vautour, Grosses Coques,  
Dr F. Gaudet, Memramcook,  
Dr J. A. Léger, Shédiac,  
N. A. Landry, "  
A. D. Richard, Dorchester,  
Dr L. N. Bourque, Richibouctou,  
Dr E. T. Gaudet, Moncton,  
Dr A. P. Landry, Bouctouche,  
Onés. Turgeon, Bathurst,  
Evariste LeBlanc, Bouctouche,  
Dr Gallant, Rustico,  
Ferd. Robidoux, Shédiac,  
Gilbert Buote, Ile du Prince-Edouard.

Résolu que MM. les curés présentement à Shédiac soient respectueusement invités à honorer le comité de leur présence et à lui prêter le concours de leurs lumières pour la transaction des affaires.

Proposé par M. Johnson, secondé par M. Poirier, et résolu que MM. les membres du clergé ayant charge de paroisses acadiennes soient instamment et respectueusement priés de prêter leur puissant et indispensable concours à l'organisation de la Convention et de se mettre à la tête du mouvement que ce comité est chargé de mener à bonne fin.

Résolu que les messieurs suivants soient invités à porter la parole à la Convention :

M. E. Rameau, France ; J. P. Rhéaume, écr., Québec ; l'hon. J. O. Chauveau, M. le juge Routhier, L. U. Fontaine, écr., l'hon. J. A. Chapleau, l'hon. W. Laurier.

Résolu que chaque paroisse acadienne — et par chaque paroisse le comité entend tout groupe d'Acadiens ayant une église — soit invitée à se faire représenter à la Convention par

trois délégués élus à la majorité des voix à une assemblée publique convoquée à cette fin et munis d'un écrit du président et du secrétaire de telle assemblée attestant leur élection.

Séance du soir.

Présence du Très Rév. Père Lefebvre et des RR. PP. Lefloch et Belliveau, outre les membres du comité déjà mentionnés.

Le Très Rév. Père Lefebvre ayant mis le collège Saint-Joseph à la disposition du comité pour la convention nationale, il est résolu que la convention proposée des Acadiens aura lieu à Memramcook mercredi et jeudi, les 20 et 21 juillet prochain (1881).

Résolu que les sujets ci-après mentionnés forment la base des délibérations de la convention et soient traités par des commissions composées comme suit et auxquelles pouvoir est donné d'ajouter à leur nombre :

1. Du choix et de l'adoption d'une fête nationale générale pour les Acadiens des provinces maritimes.

Commission—Révds Jean Chiasson, M. F. Richard, Jos. Pelletier, F. X. Cormier, — Abbott, d'Arichat, et Ph. Bourgeois, et MM. P. A. Landry et U. Johnson.

*Rapporteur*—Pascal Poirier.

2. De l'éducation.

Commission—Très Révd Père Lefebvre, les Révds E. Biron, H. Girroir (1), S. J. Doucet, A. Trudelle et D. McDo-

(1) Un Acadien de la Baie Sainte-Marie, dans une lettre publiée dans le *Moniteur Acadien* à la date du 30 juin 1881, faisait de M. l'abbé H. Girroir le bel éloge qui suit :

«Quels hommes en effet seraient plus dignes de nos suffrages que le Rév. M. Girroir, curé de Havre au Boucher, ce

mal,  
roua

étant  
de se  
Bour  
l'imp

au mi

C  
Douc

vrai ty  
popul  
abnég  
Cap-B  
vait de  
une ré  
était p  
dans u  
avec d  
grands  
gloire  
née der  
de Qué  
commis  
évoqua  
son vén  
toire de  
la renor  
sa mém  
pour ses  
grande  
Marie,  
que no  
de l'ense  
oppositi  
raître co  
sance ne  
qui le pl

mal, et MM. Val. A. Landry, Urb. Doucet, G. A. Girouard, P. P. Gaudet.

Rapporteur—Alphée Belliveau. (M. Alphée Belliveau étant dans l'impossibilité d'assister à la convention à cause de ses devoirs de professeur à l'école normale, le Rév. Ph. F. Bourgeois voulut bien accepter la tâche de rapporteur de l'importante commission sur l'éducation.)

3. De l'agriculture et des moyens de la faire progresser au milieu des Acadiens.

Commission — Les RR. MM. J. A. Babineau, Jos. R. Doucet, Lefloch, l'Hon. Jos. O. Arsenault, MM. H. Robi-

vrai type du prêtre acadien, si aimé de ses compatriotes, si populaire parmi les étrangers. Toute sa vie n'a été qu'une abnégation continuelle en faveur des pauvres Acadiens du Cap-Breton, dont il aurait pu être le sauveur si la chose n'avait dépendu que de lui. Il a accepté toutes les épreuves avec une résignation vraiment sacerdotale. Le bien qu'il ne lui était plus possible de faire dans une grande paroisse, il le fait dans une petite, et il sait toujours se rendre utile et donner, avec de précieuses leçons du patriotisme le plus éclairé, de grands exemples de charité et de toutes les vertus qui font la gloire du prêtre catholique. Ses vertus ont été célébrées l'année dernière par une voix autorisée à la convention nationale de Québec, où son absence a été vivement regrettée dans la commission acadienne. Ainsi que le demandait l'orateur qui évoquait dans une circonstance si solennelle le souvenir de son vénérable compatriote, l'Acadie possèdera un jour l'histoire de ce prêtre modèle dont les épreuves ont agrandi encore la renommée, parcequ'elles ont été noblement supportées, et sa mémoire ne s'effacera jamais des cœurs acadiens qui ont pour ses bienfaits une reconnaissance qui ne saurait être plus grande et que le temps ne fera que justifier. A la Baie Sainte-Marie, nous nous souviendrons toujours que c'est à lui que nous devons la conservation dans nos écoles de l'enseignement de la langue française, que de criminelles oppositions et de coupables indifférences allaient faire disparaître complètement, il y a sept ans. Aussi notre reconnaissance ne le cèdera jamais à celle des bons habitants d'Arichat qui le pleurent encore après vingt ans de séparation.»

chaud, Urbain Doucet, — Benoit, Jos. Belliveau, Pacifique Pineau, Eustache Babin, Joseph L. Richard, Edouard Babin, Hil. Doucet, Mathias Nadeau, O. J. LeBlanc.

Rapporteur—Révd M. F. Richard.

4. Colonisation et Emigration et de la nécessité d'encourager l'une pour arrêter l'autre.

Commission—Les RR. MM. F. Belliveau, L. Gagnon, S. Boudreau, N. Boudreau, Chs. Boudreau, Bernard, Guay, Michaud, Launière, D'Amour, et l'hon. Jos. O. Arsenault, l'hon. S. F. Perry, Urbain Johnson, M.P.P., Dr F. Gaudet, N. A. Landry.

Rapporteur—Révd Jos. Ouellet.

5. La presse, son rôle, et de la nécessité de l'encourager, de la multiplier.

Commission—Révds MM. Bernard, J. Chaisson, S. J. Doucet, l'hon. Jos. O. Arsenault, M. Souci.

Rapporteur—Ferd. Robidoux.

Résolu\* que l'hon. M. Landry, président du comité, le Révd Jos. Ouellet et M. Pascal Poirier soient priés de visiter aussitôt que faire se pourra les centres acadiens de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard pour y engager nos frères à prendre des mesures pour occuper à la convention nationale la place qui leur revient.

Résolu que le président et deux autres membres du comité formeront un *quorum* pour transiger les affaires.

Des remerciements sont votés aux messieurs du clergé présents, au président, et à M. N. A. Landry, qui avait bien voulu mettre son bureau à la disposition du comité.

L'hon. M. Landry exprime la satisfaction qu'il éprouve de voir la besogne du comité commencée sous d'aussi heureux auspices, et la confiance que l'empressement et le désintéressement manifestés par les délégués de l'Île Saint-Jean

trou  
l'Aca

procè

T  
besog  
mité  
nation  
des fr  
Il a é  
une r  
au cor  
naux  
pu é  
n'a pu  
sante  
i  
prend  
douce  
chère,  
tional,  
la race  
intellectuelle  
Des  
concert  
nationa  
ront né  
solution  
progrès  
Le c  
lant du

(1)

N.B., a  
convent  
lence.

propos

«N  
mais no

trouveront de nombreux imitateurs dans toutes les parties de l'Acadie.

G. A. GIROUARD,  
Secrétaire.

---

*Le Moniteur Acadien* accompagnait la publication du procès-verbal des commentaires suivants :

Tout en reconnaissant la grandeur et les difficultés de la besogne qui leur a été confiée à Québec, les membres du comité se sont mis à l'œuvre avec un courage et une détermination qui ne manqueront pas de faire porter à la convention des fruits durables pour l'avenir des populations acadiennes. Il a été décidé que la convention ne devait pas seulement être une réunion de plaisir, stérile en résultats pratiques ; mais, au contraire, que les intérêts sociaux, matériels et nationaux de ce petit peuple que les revers de son berceau n'ont pu étouffer, et que plus d'un siècle d'abandon et d'isolement n'a pu détruire, devaient recevoir de ce congrès une puissante impulsion, un élan nouveau, et que les délégués qui y prendront part pourront retourner dans leurs foyers avec la douce conviction d'avoir fait faire un grand pas à une cause chère, d'avoir contribué au développement du sentiment national, et à l'adoption de mesures propres à l'avancement de la race acadienne dans la voie du progrès matériel, moral et intellectuel,

Des commissions ont été chargées d'étudier les sujets qui concernent plus particulièrement le présent et l'avenir de nos nationaux. De l'étude de ces questions importantes jailliront nécessairement des connaissances qui en assureront la solution dans le sens de nos intérêts les plus chers et du progrès bien entendu dans l'ordre intellectuel et matériel. (1)

Le comité compte sur l'appui actif, le concours bienveillant du clergé pour assurer le succès de la convention, et, à

---

(1) Le *Daily News*, journal anglais publié à Saint-Jean, N.B., apprenant que les Acadiens allaient bientôt se réunir en convention, profita de l'occasion pour les attaquer avec violence. Le 19 mai, le *Moniteur Acadien*, tout en relevant les propos déloyaux du *News*, faisait les remarques suivantes :

« Nous reconnaissons la nécessité de la langue anglaise, mais nous n'avons et ne saurions oublier que nous sommes

ce'te fin, a nommé tous les curés membres de la convention *ex officio*. C'est le clergé qui a soutenu notre petit peuple dans les assauts qui lui ont été livrés, c'est lui qui l'a conservé à travers les épreuves, c'est encore lui qui l'a réveillé de sa léthargie et lui à ouvert l'arsenal de l'éducation : ce sera le clergé qui assoira notre avenir sur des bases solides. Il a naturellement le premier rôle dans les organisations telles que la convention. Aussi comptons-nous sur ses lumières pour faire de cette réunion nationale une fête dont les résultats laissent des traces ineffaçables dans la vie du peuple acadien.

A la suite de cette assemblée, le comité exécutif lança le manifeste suivant, annonçant au peuple acadien la convocation officielle du congrès :

#### LE COMITÉ EXÉCUTIF AUX ACADIENS.

*Amis et chers compatriotes,*

Depuis plus d'un siècle la population acadienne-française, enveloppée du sombre voile de l'ignorance, languissait péniblement sur le défriché par ses valeureux ancêtres, et subissait les dédains de ses vainqueurs. Traitée avec mépris, considérée comme une race inférieure, froissée dans ses

acadiens-français et que la langue maternelle a ses droits. C'est pour avoir méconnu ces droits et nos légitimes aspirations que les divers gouvernements ont vu leurs efforts reçus avec une froide indifférence en matière d'instruction publique. La prochaine convention ne saurait avoir pour but, elle n'aura certainement pas le résultat de nous isoler du reste de la population ; bien loin de là. En nous comptant, nous aurons une plus haute idée de l'importance de notre nombre et du rôle que nous pouvons jouer sur le théâtre de la Puissance ; nous aurons plus d'ambition à prendre part aux affaires du pays que les premiers nous avons défriché, et par conséquent nous nous attacherons davantage au système politique qui nous régit et dont nous ne sommes pas sans connaître les mérites, quoique jusqu'ici nous n'en ayons goûté que les fruits les plus amers par suite de circonstances que nous ne pouvons contrôler».

sent  
aspi  
joug  
circo

ne d  
La c  
de s  
que  
cour  
le jo  
il s'é  
l'inte  
venir  
favor  
il s'a  
longt  
natio

C  
tenus  
dirigé  
arrive  
plus h  
tant p  
Ce soi  
mité d  
la gra  
ne réu  
co-nat  
la con  
seph d  
ciment  
Franç  
du pro  
longter  
primé l  
égalité  
queurs

A l  
tés d'oi  
délégué  
collège  
jours sc  
ce prem

sentiments les plus chers, paralysée dans ses plus légitimes aspirations, elle courbait tristement son noble front sous le joug d'une force majeure et subissait les conséquences de circonstances impérieuses indépendantes de sa volonté.

Mais dans ces dures et fâcheuses épreuves, jamais elle ne désespéra de la légitimité et de la sainteté de sa cause. La conscience de ses droits lui fit toujours croire au succès de ses légitimes efforts. Cette persévérance, peut-être unique dans l'histoire des peuples malheureux, voit ses efforts couronnés de succès. Ce petit peuple secoue vaillamment le joug asservissant de l'ignorance et du quasi-esclavage où il s'étiolait, et prend courageusement sa place au soleil de l'intelligence et du progrès. Frémissant au glorieux souvenir de l'invincible courage de ses valeureux ancêtres, et favorisé par des circonstances providentiellement heureuses, il s'apprête à sortir de l'ornière où il languissait depuis trop longtemps, et réclame la place qui lui est due au sein de la nation-

Grâce à nos maisons d'éducation, nos jeunes gens, soutenus et fortifiés dans leurs nobles aspirations, et sagement dirigés dans les lumineux sentiers du progrès intellectuel, arrivent rapidement et en grand nombre aux professions les plus honorables de la société, positions qu'ils honorent autant par leur science que par la noblesse de leur conduite. Ce sont ces vrais amis de leurs compatriotes réunis en comité d'organisation, à Shédiac, afin de mettre à exécution la grande et patriotique résolution de la convention acadienne réunie à Québec, l'an dernier, qui font appel à tous leurs co-nationaux, les priant instamment de se faire représenter à la convention acadienne devant se réunir au collège St-Joseph de Memramcook le 20 juillet prochain, dans le but de cimenter l'union indispensable qui doit faire des Acadiens-Français un peuple affirmant son existence et sa force, ami du progrès et sérieusement soucieux de son avenir. Trop longtemps on a semblé nous ignorer, pour nous la force a primé le droit, il est temps de faire valoir nos titres à une égalité de justice que le sens droit et pratique de nos vainqueurs ne saurait nous refuser plus longtemps.

A l'œuvre donc, chers compatriotes, formez vos comités d'organisation particuliers, choisissez sans retard vos délégués à la convention générale du 20 juillet, réunie au collège St-Joseph de Memramcook, venez passer quelques jours sous le toit hospitalier de cette noble institution, source première de notre renaissance intellectuelle. Que la Nou-

velle-Ecosse, le Cap-Breton, Arichat, la Baie Sainte-Marie, l'Île du Prince-Edouard, les Îles de la Madeleine, nous envoient leurs représentants avec lesquels nous serons si heureux de fraterniser et de lier une amitié forte et indissoluble, cimentée par ce qu'il y a de plus sacré, l'amour de notre foi et de notre chère Acadie.

Pour le comité exécutif de la Convention Acadienne-Française,

P. A. LANDRY,  
*Président.*

Shédiac, ce 10 mai 1881.

NOTA :—*Le Moniteur Acadien* publiait, le 19 mai 1881, les lignes suivantes : " Sa Grandeur Mgr Rogers, accompagné du Rév. M. Dixon, curé de Newcastle, est allé à Charlottetown jeudi dernier et est revenu samedi. Ayant eu l'occasion de présenter nos hommages à Monseigneur, Sa Grandeur, en parlant de la prochaine convention acadienne, nous a exprimé le plaisir et la satisfaction qu'Elle en éprouvait et les vœux qu'Elle daigne former pour son complet succès. "

A une assemblée des membres du comité de régie de la société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le 26 de mai courant, la proposition suivante fut adoptée :

" Que la société Saint-Jean-Baptiste de Québec a appris avec joie l'idée patriotique que nos frères les Acadiens ont eue de se réunir en convention nationale, à Memramcook, N. B., les 20 et 21 de juillet prochain ; que cette société désire, en toute sincérité, qu'un succès éclatant couronne les généreux efforts du comité exécutif de la convention acadienne, et que copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable P. A. Landry, président du dit comité. "

©c

9½ h

Midi—  
2 heur

4 heur

9½ he

2 heur

# Convention Nationale des Acadiens

A MEMRAMCOOK, N. B.,

Mercredi et Jeudi, 20 et 21 Juillet 1881

---

## PROGRAMME

MERCREDI, 20 JUILLET.

- 9½ heures A. M., messe à l'église paroissiale suivie du sermon de circonstance, par le Rév. M. F. Richard.  
Midi—Dîner.  
2 heures après-midi—Bénédictio des cloches précédée d'un discours par le Très-Rév. Père Lefebvre.  
4 heures—Réunion et ouverture de la convention.

### *Première Séance.*

Discours par l'honorable Sir Hector L. Langevin.  
Réunion des commissions.

JEUDI, 21 JUILLET.

### *Deuxième Séance.*

- 9½ heures A. M.—Réception et lecture du rapport sur l'éducation.  
—Discours par M. J. P. Rhéaume.  
—Réception et lecture du rapport sur l'agriculture.  
—Discours par M. H. J. J. B. Chouinard.  
—Réception et lecture du Rapport sur la colonisation.  
—Discours par l'honorable A. P. Caron.

### *Troisième Séance.*

- 2 heures P. M.—Lecture du rapport sur le rôle de la presse.  
—Discours par l'Honorable Juge Routhier.  
—Rapport sur le choix d'une fête nationale.

N. B.—Après lecture de chaque rapport, Résolutions.

Au cours de ces différentes séances solennelles, le comité a l'intention d'inviter d'autres orateurs à prendre la parole.

---

NOTA—Les avis suivants furent publiés dans *Le Moniteur Acadien* :

---

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ, AUX INVITÉS, AUX MEMBRES DU  
COMITÉ EXÉCUTIF ET AUX DÉLÉGUÉS.

Le presbytère, l'ancien et le nouveau collège sont spécialement réservés pour loger pendant la convention les messieurs du clergé, les invités, les membres du comité exécutif et les délégués.

En arrivant à Memramcook, MM. les membres du clergé, du comité exécutif, et les délégués élus par chaque paroisse sont respectueusement et instamment priés de se présenter au bureau du portier du collège Saint-Joseph, première porte à gauche, à l'entrée principale du collège, où un comité les recevra, les pourvoira d'une carte et leur indiquera la chambre qui leur est réservée dans le collège même.

A MESSIEURS LES ÉTRANGERS.

Les étrangers qui visiteront Memramcook à l'occasion et pendant la convention, voudront bien s'adresser aux paroissiens du vieux collège, à quelques pas à l'ouest du collège neuf, où sera tenu un registre des citoyens de Memramcook pouvant les recevoir, et où toutes les indications voulues leur seront données avec empressement par un comité spécial chargé de ce soin.

LE COMITÉ EXÉCUTIF.

---

PENSION.

Vû l'absence d'hôtels où les hôtes de la fête pourraient

foj  
sovi:  
pes al  
tro  
len  
boi  
de  
Sou  
che  
soi  
rafi  
serbier  
que  
séri  
dan  
nos  
d'év  
réur  
palliJulier  
1  
Josep  
7  
Gaud  
(  
meu

loger et prendre leurs repas, les syndics de Memramcook se sont organisés pour parer à cet inconvénient.

On a vu plus haut les arrangements faits pour loger les visiteurs. Voici maintenant les dispositions prises pour leur pension :

Il y aura des tables dressées dans les deux immenses salles du collège, où plus de 450 personnes à la fois peuvent trouver place. Les mets seront abondants, variés, succulents ; les prix réduits et divers, à la portée de toutes les bourses. Les repas servis aux heures suivantes : Déjeuner, de 7 à 8½ heures ; Dîner de 11½ à 1½ heure ; Souper, de 5½ à 7 heures, toujours annoncé par une cloche. Avant de se diriger vers les salles à dîner, on aura soin d'acheter son billet d'entrée en vente aux tables de rafraîchissements dressées dans les cours des élèves, où l'on servira toutes sortes de bières, sirops, etc.

Nous espérons que ceux qui nous honoreront de leur bienveillante présence seront indulgents et pardonneront les quelques manquements qui pourraient se glisser dans cette série de fêtes, sachant que l'expérience ne peut nous guider dans l'organisation d'une fête de ce genre, la première dans nos annales. Cependant on s'est efforcé de tout prévoir afin d'éviter ces inconvénients. Etant comme une grande famille réunie, nos sentiments mutuels de confraternité et d'union pallieront ces fautes et les laisseront passer inaperçues.

Par ordre des syndics,

A. D. CORMIER, c. s. c.

---

#### DÉLÉGUÉS

---

Saint-Charles, Kent, N. B.—MM. Pierre Daigle, J. P., Julien Daigle, Thomas P. Daigle.

Rustico, Ile du Prince Edouard—MM. le Dr Gallant, Joseph Gallant et Léon Gallant.

Tignish, I. P. E.—MM. Thomas Bernard, Hubert Gaudet, père, et Onésime Chiasson.

Cap-Pelé, N. B.—MM. Aimé Bourque, François Comeau et Pat. Hébert.

Grand'Digue, N. B.—MM. André Bourgeois, Charles Gallant et Jude Bourgeois.

Egmont Bay, I. P. E.—MM. Jean O. Arsenault, Sylv. H. Arsenault et Laurent A. Arsenault.

Rogersville, N. B.—MM. Urbain Cormier, Cyrille Thibodeau et Isidore Jeanson.

Moncton, N. B.—MM. R. S. Léger, Ed. Babin et Marcel LeBlanc.

Saint-Louis, N. B.—MM. Luc Richard, Hilaire Babineau et Pierre Maillet.

Saint-Ignace, N. B.—MM. Jos. L. Richard, Frs. M. Richard et Anseime Johnson.

Shédiac, N. B.—MM. C. H. Galland, O. M. Melanson et Laurent Boudreau.

Haute Aboujagane, N. B.—MM. Philippe F. Melanson, Dominique T. Léger et Maximin Melanson.

Cocagne, N. B.—MM. Charles Cormier, François Léger et Georges Goguen.

Acadieville, N. B.—MM. Clément Daigle, Jean F. Doiron et Pacifique Daigle.

Bouctouche, N. B.—MM. Dr J. B. Lamothe, Venant Bourque, Léon Allain, David Boudreau, Thomas Jaillet.

Fox-Creek, N. B.—MM. Denis A. Bourgeois, Philippe Bourque et Théophile M. LeBlanc.

Hope River, I. P. E.—MM. Simon Leclair, Anthyme Doiron et Pacifique Pineau.

Richibouctou, N. B.—MM. Moïse Barrieau, Jean David et Jean Vautour.

Barachois, N. B.—MM. Hippolyte Robichaud, Hippolyte Galland et François Gagnon.

Sainte-Marie, N. B.—MM. Magloire A. Girouard, D. D. Landry et Onésime Léger.

Saint-Norbert, N. B.—MM. Jean Boucher, Docithé C. Maillet, Rémi Maillet, Luc Richard, Eusèbe Boucher, Jean J. Richard.

Saint-Paul et Adamsville, N. B.—MM. Dominique Richard, Luc Johnson, Aimé J. C. Léger, Pacifique Belliveau, Joseph Bernard, Calixte D. Cormier.

Memramcook, N. B.—MM. Ferdinand Landry, Jean Belliveau et Alexandre Boudreau

B  
HF  
W  
anE  
le  
vir  
légterc  
ne  
son  
pre  
tit  
qu'il  
iné  
le p  
la ci  
puelle pe  
dépô  
vingt  
centu  
l  
rapp  
cause

1

Saint-Antoine, N. B.—M. Magloire B. Léger.

Petit-Rocher, N. B.—MM. Perry J. Comeau, Philémon Boudreau et Jérôme Boudreau, délégués ; MM. Jérôme H. Godin, Eloi Roy et Fabien Frenette, délégués adjoints.

Bathurst, N. B.—MM. le shérif Doucet, Joseph Haché, Félix Saint-Cœur, Pierre P. Haché, Onésiphore Turgeon, W. A. Mersereau, Hilarion Haché, Samuel Melanson, Alexandre Doucet, Xavier Doucet.

*Nota.*—L'hon. P. A. Landry fit un voyage à la Nouvelle-Ecosse, et M. Pascal Poirier à l'Île du Prince-Edouard, dans le but de prêter main-forte à leurs compatriotes de ces provinces dans l'organisation de la convention, le choix des délégués, etc.

---

(*Du Moniteur Acadien du 28 juillet 1881*)

Les journées du 20 et du 21 juillet de l'année 1881 resteront à jamais gravées dans les annales de la race acadienne et occuperont une des premières places dans l'histoire de son réveil national. Car c'est en ces jours qu'eut lieu la première convention, la première réunion générale de ce petit peuple martyr, jadis spolié de ses biens, chassé du pays qu'il avait colonisé, mais qu'un attachement invincible et inébranlable à sa foi et au coin de terre sur lequel il avait le premier planté la croix, emblème du christianisme et de la civilisation, a miraculeusement préservé de l'extinction à laquelle il aurait été voué sans une protection providentielle.

Après plus d'un siècle d'oubli, d'abandon, d'isolement, le peuple acadien, resté inviolablement attaché au précieux dépôt que lui avaient légué ses aïeux, relevait la tête il y a vingt ans et donnait des signes de vie qui n'ont fait que s'accroître depuis.

Mais les groupes qu'ils formaient étaient dispersés, sans rapports intimes, sans cohésion, et cet isolement était une cause de faiblesse.

Pénétré de la vérité de l'axiôme que " l'union fait la

force, " il voulut donner une expression matérielle, extérieure à l'entente fraternelle qui existait déjà dans ses aspirations.

Les bases d'une convention furent jetées à Québec et l'exécution du projet fut confié à un comité exécutif ayant à sa tête l'Honorable Pierre A. Landry.

Ce comité s'est mis à l'œuvre en mai dernier, et le tact, le désintéressement, les travaux de son président et de son secrétaire ont renversé tous les obstacles, surmonté toutes les difficultés, et le succès complet qui a couronné cette première convention fait le plus grand honneur à ces officiers et au généreux public qui a secondé leurs efforts.

Environ 5,000 étrangers ont visité Memramcook pendant ces deux jours. L'Île Saint-Jean a fourni près de 200 délégués et autres, et, comme on nous le faisait remarquer, on n'a jamais vu un groupe de personnes plus intelligentes. On comptait deux prêtres, deux députés, des marchands, des instituteurs et des cultivateurs, et ces derniers de la classe la plus prospère que l'on puisse trouver à l'Île.

La Nouvelle-Ecosse était représentée par un prêtre, un député, M. Henri M. Robicheau, et sept ou huit autres délégués de la Baie Sainte-Marie ; tous, à la hauteur de leur position, ont fait honneur à leurs compatriotes.

Du Nouveau-Brunswick il y avait affluence, et mercredi toutes les avenues conduisant à St-Joseph étaient remplies d'une nombreuse foule formant comme une procession s'acheminant à la convention.

Les abords du collège étaient pavoisés de drapeaux et de verdure et l'église, où devait s'inaugurer cette grande et mémorable réunion, était décorée avec goût.

#### LA MESSE

L'esprit de foi est trop vif, le sentiment religieux trop enraciné chez le peuple acadien pour que le premier soin de la Convention ne fût pas d'inaugurer ses travaux par un acte qui la mit sous la protection d'en haut.

fou  
po  
la |

H.  
pré  
Pri

Jos

S  
M. L.  
3

Sur les neuf heures et demie, donc, le beffroi invitait la foule à l'église paroissiale de Memramcook, bien trop petite pour la contenir. La moitié de l'assistance dut se résigner à la privation du bonheur d'assister à l'office religieux.

Le saint sacrifice de la messe fut offert par le Révd M. H. Giroir, curé de Havre-au-Boucher, N. E., le plus ancien prêtre acadien, après le Révd M. S. E. Poirier, de l'Ile du Prince-Edouard.

Les prêtres dont les noms suivent assistaient au chœur :

Très Révd P. C. Lefebvre, supérieur du Collège Saint-Joseph,

Révd M. F. Richard, supérieur du Collège Saint-Louis,

- " Jos. Pelletier, Saint-Hilaire,
- " F. X. Cormier, Richibouctou,
- " S. J. Doucet, Poquemouche,
- " Ph. Suzor, Nicolet,
- " Th. Montminy, Saint-Agapit,
- " Gaudet, Collège L'Assomption,
- " F. Couture, Rimouski,
- " Jos. Ouellet, Sainte-Marie,
- " E. Biron, Collège Saint-Louis,
- " J. Chaisson, Charlottetown,
- " N. C. A. Boudreau, Belle-Alliance,
- " E. Labbé, Cocagne,
- " F. Belliveau, Moncton,
- " D'Amour, Petit Sault,
- " Ant. LeBlanc, Saint-Donat,
- " A. Roy, Collège Saint-Joseph,
- " Ph. F. Bourgeois, "
- " Girard, "
- " A. LeBlanc, "
- " A. D. Cormier, "
- " Lecours, "
- " Foley, "
- " A. Renaud, "
- " J. Maillet, Saint-Louis,
- " Lavoie, Grand'Digue,
- " J. Hébert, Saint-Jean.

Sir Hector L. Langevin, ministre des travaux publics,  
M. Langevin, son fils, l'hon. P. A. Landry, président, et

M. G. A. Girouard, M. P., secrétaire de la convention, occupait des sièges d'honneur près de la balustrade.

Les premiers bancs de l'église étaient occupés par les membres de la convention. Le Dr Dionne, rédacteur-en-chef du *Courrier du Canada*, M. Godoin, rapporteur du *Monde* de Montréal, M. Bernier, du *Quotidien* de Lévis, M. Beckwick, du *Sau* de Saint-Jean, et le représentant du *Moniteur Acadien* occupaient un banc près de la chaire.

Le chœur du collège chanta, à l'élévation, un magnifique morceau de musique sacrée. M. le prof. Ringuette présidait à l'orgue.

#### SERMON

Après la messe le Révd M. M. F. Richard monta en chaire et fit le sermon de circonstance. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici ce morceau d'éloquence, qui a ému tous les cœurs :

*Beatus populus ejus Dominus Deus ejus.*  
Heureux le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu.

Mes Chers Frères et Compatriotes,

Les nations comme les individus sont avides de bonheur. Tous les peuples ont voulu être heureux : mais combien de fois ne se sont-ils pas trompés et sur la nature du bonheur et sur les moyens d'y parvenir ? Les uns ont fait consister le bonheur national dans la puissance et les conquêtes. Ceux-ci dans les richesses, les plaisirs et les aménités de la vie. Ceux-là dans l'affranchissement des lois et tout ce qui peut gêner la liberté. Quelques-uns dans le développement intellectuel et le progrès purement matériel. D'autres enfin ne voient le vrai bonheur que dans la possession de toutes ces choses. Erreur, aveuglement, folie, vanité des vanités ! Toutes ces choses ne sont tout au plus que les apparences du bonheur et ne sauraient au moins par elles-mêmes rendre un peuple véritablement heureux. Non, ce n'est pas là qu'il faut chercher les suprêmes consolations du bonheur des nations.

Ce qui est capable de faire le bonheur des individus fera aussi, me : frères, le bonheur des peuples.—Où les individus trouvent-ils le bonheur ? Dans la crainte de Dieu et la fidélité

obse  
Beat  
crain  
demi  
Dom  
meut  
ejus.

cher  
fre à  
nous  
ces.  
térêts  
et la j  
persé  
testat  
gion c  
du Sa  
peuple  
bénédi  
Que la  
s'écart  
Puisqu  
bonhet  
pour le  
Acadie  
moyen  
prit rel  
consid

1.  
véritabi  
2.  
3.  
nos père

J'affir  
pable de  
mépren  
il est ici  
gion, ce  
hommes  
lique, af  
du nom  
liens sac

observation de ses lois. "*Beatus vir qui timet Dominum. Beati . . . qui ambulat in viis ejus.*" Heureux l'homme qui craint le Seigneur et qui marche dans la voie de ses commandements. Heureux aussi sera le peuple qui reconnaîtra le Dominateur des nations comme son souverain maître et demeurera fidèle à sa loi. *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.*

C'est donc dans la religion que les peuples doivent chercher le secret du bonheur. Mes Frères, le spectacle qui s'offre à mes regards dans cette circonstance est bien propre à nous remplir de joie et nous inspirer les plus belles espérances. Nous voyons un peuple réuni pour délibérer sur ses intérêts les plus chers et travailler dans l'union la plus intime et la plus touchante à rendre heureux tous les membres dispersés de la grande famille. Son premier acte, c'est une protestation solennelle de son inviolable attachement à la religion de ses pères. Il se prosterne avec respect devant l'autel du Sacrifice et adore la Victime immolée pour le salut des peuples. Au début de ses délibérations il invoque sur lui la bénédiction du Très-Haut. Puisse sa prière être exaucée. Que la sagesse divine dirige ses pas, et fasse le ciel qu'il ne s'écarte jamais de la voie qui conduit sûrement au bonheur. Puisque c'est dans la religion que nous devons trouver le bonheur, pénétrons-nous bien de sa souveraine importance pour les peuples. Nous verrons ce qu'elle a fait pour les Acadiens en particulier, et nous rechercherons quels sont les moyens les plus propres à nous conserver dans la foi et l'esprit religieux que nous ont légués nos pères. De là trois considérations :

1. La religion est seule capable de rendre un peuple véritablement heureux.
2. Influence de la religion sur le peuple acadien.
3. Moyens de nous maintenir dans l'esprit religieux de nos pères.

J'affirme donc en premier lieu que la religion est seule capable de rendre un peuple véritablement heureux. Ne nous méprenons pas, M. F., sur le caractère de la religion dont il est ici question. Je n'entends parler que de la vraie religion, celle que le Fils de l'Homme est venu enseigner aux hommes, et qui fait le caractère et la forme de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. C'est la seule qui soit digne du nom de religion. C'est elle seulement qui, au moyen des liens sacrés de la vraie foi, dont le précieux dépôt lui est ex-

clusivement confié, et de la charité divine, qu'elle seule peut alimenter, est capable de lier les âmes à Dieu et les peuples au Souverain Arbitre de leurs destinées.

Pour le peuple acadien, d'ailleurs, il ne peut être question que de la foi catholique. Il ne reconnaît pour l'épouse de Jésus-Christ que la sainte Eglise romaine, et à moins de fausser complètement son caractère, ce qu'à Dieu ne plaise, il ne professera jamais d'autre religion que la religion qui a fait la gloire de ses ancêtres. Pour nous convaincre que le bonheur des peuples ne se trouve que dans la religion, consultons l'Écriture—l'histoire et la raison.

L'homme avait été créé pour jouir d'un bonheur parfait. Sa vie sur la terre devait être exempte de misère et de peine, et après son court passage ici-bas, il devait passer dans la bienheureuse éternité. D'où vient donc ce changement dans la condition de l'homme? Pourquoi cherche-t-il encore vainement le bonheur sur la terre? C'est que les premiers représentants de tous les peuples, Adam et Eve, ont été infidèles à la loi du Seigneur. Ils ont été heureux jusqu'au moment où ils ont désobéi à Dieu, et après cette désobéissance le malheur est entré dans le monde, et tous les peuples ont dû subir le châtimement de cette prévarication. Ainsi le genre humain, disons toutes les nations, sont devenues malheureuses, parce que nos premiers parents, en se laissant tromper par une fausse apparence de bonheur, se sont écartés de la loi du Seigneur. Écoutez le langage du Seigneur à Salomon. Lorsque ce prince succéda à Daniel, son père, le Seigneur lui apparut et lui dit : «Maintenant que vous êtes sur le trône, demandez-moi ce que vous voudrez.» Salomon demanda la sagesse et la crainte de Dieu. «Vous avez bien fait, dit le Seigneur, en ne me demandant pas les biens terrestres, les honneurs et les richesses. Je vous accorde ce que vous désirez, la sagesse et l'intelligence, un cœur droit qui marche dans la voie de mes commandements.» De plus, le Seigneur l'enrichit de tous les biens, et on a pu dire : Heureux comme Salomon. Mais ce prince, devenu infidèle, s'abreuva aussi à la coupe de l'infortune.

N'est-il pas dit dans l'Évangile en mille endroits et en tant de manières différentes, que le bonheur consiste à craindre Dieu et à observer sa loi. *Beati omnes qui timent Dominum*, dit le psalmiste. Quels sont ceux que Jésus-Christ déclare bienheureux. Il nous dit: *Beati mites, beati misericordes, beati qui persecutionem patiuntur*. Ce sont ceux qui pratiquent la douceur, la miséricorde, la patience et les au-

tres  
-vrb  
la pi  
la sa  
peu  
les t  
-et le  
men  
heur.  
mod  
tugal  
souvi  
et n'i  
divin  
la soi  
fois s  
venir

A  
nous  
pour t  
disper  
les dé  
signat  
ce. C  
dératio  
le sent  
prend  
tourme  
elle qu  
trouve  
cupidit  
la Prov  
dit d'ai  
dans l'  
palais c

La  
dit le sa  
moment  
tout mo  
trariété  
et de do  
lousies,  
de l'aver

tres vertus évangéliques. Il dit encore : *Beati qui audient verbum Dei et custodiant illud*. Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et la mettent en pratique. L'histoire profane est remplie de faits éclatants confirmant cet avancé. Les peuples anciens qui avaient fait consister leur bonheur dans les triomphes de leurs armes, l'étendue de leurs conquêtes, la satisfaction de leurs plaisirs, la grandeur de leurs richesses et les variétés d'une science menteuse, ont disparu entièrement de la face de la terre, sans avoir jamais connu le bonheur. Les plus puissantes et les plus célèbres des nations modernes, l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Allemagne, ont connu d'heureux jours quand les souverains et les sujets étaient les enfants soumis de l'Eglise et n'avaient rien de plus à cœur que d'obéir aux préceptes divins. Les hérésies, les apostasies, l'orgueil, des voluptés, la soif des richesses, ont saisi à leur tour ces peuples, autrefois si chrétiens, et le bonheur n'est plus pour eux qu'un souvenir des âges lointains.

Après l'Ecriture et l'histoire, la raison vient à son tour nous montrer que, sans la religion, il est impossible pour un peuple d'arriver au bonheur. Trois choses sont indispensables pour arriver au bonheur : La modération dans les désirs et dans les jouissances des biens terrestres ; la résignation dans les épreuves et la confiance dans la Providence. Or, la religion seule peut inspirer ces vertus. La modération dans les désirs ne trouve sa raison d'être que dans le sentiment religieux. C'est la religion seule qui nous apprend à mettre une borne à cette ambition effrénée qui nous tourmente, à ces désirs insatiables qui nous dévorent. C'est elle qui nous rappelle à chaque instant que notre cœur ne trouvera jamais de repos ici-bas s'il se laisse gagner par la cupidité et ne sait se contenter des modestes avantages que la Providence a bien voulu lui accorder. L'Evangile nous dit d'ailleurs : *Beati pauperes*. Il y a donc plus de bonheur dans l'humble demeure de l'indigent que dans les fastueux palais des riches.

La vie de l'homme sur la terre est un combat continu, dit le sage. En effet, dès son entrée dans la vie jusqu'au moment du départ fatal, depuis le berceau jusqu'à la tombe, tout mortel doit rencontrer sans cesse sur ses pas des contrariétés et des épreuves. Sa vie est composée de chagrins et de douleurs—les passions, les misères, l'ambition, les jalousies, les maladies, les souffrances, la mort, l'incertitude de l'avenir, les regrets du passé, les peines du présent, tout

contribue à le pousser vers le malheur. Sa vie même lui devient un fardeau. Si, au milieu de ces difficultés, la religion ne se présente à l'homme pour faire entendre ses divines consolations, et lui rappeler que l'adversité est le véritable chemin qui conduit au bonheur durable, il tombera fatalement dans le désespoir et mettra le comble à ses maux. Qu'il serait à plaindre l'homme qui, dans son isolement et sa faiblesse, ne se sentirait pas soutenu au milieu de ses misères, par la pensée qu'il y a un Dieu qui veille à tous ses besoins, qui prend part à toutes ses afflictions et ne l'abandonnera jamais. N'est-ce pas cette confiance en la divine Providence qui diminuera pour lui le fardeau de la vie et lui rendra légères les plus fortes épreuves en lui rappelant qu'elles sont mesurées à son courage, et que son Dieu le soutient au milieu de tous les périls. Ainsi les véritables chrétiens qui donnent à Dieu le nom de père, le bénissent dans la maladie comme en santé, dans l'adversité comme dans la prospérité, au sein de la pauvreté comme au faite des richesses, et aiment à placer en lui tout leur espoir.

De plus, pour qu'un peuple soit heureux, il faut que les éléments divers qui le composent soient liés et agissent de telle sorte qu'il résulte de leur union et de leur action une commune jouissance, un commun bonheur. Les individus qui forment ces éléments divers, ont des intérêts communs et particuliers à faire avancer et à sauvegarder. Si la religion n'intervient pour établir l'harmonie dans toutes les parties; il n'y règnera que confusion et désordre. Les souverains et les guides du peuple ne peuvent maintenir leur autorité à moins que les lois qu'ils établissent ne soient basées sur les principes de la religion et de l'équité.

Considérons maintenant l'influence de la religion sur le peuple acadien. C'est un fait indiscutable que l'Acadie a été fondée par des colons venus de la vieille France, alors si catholique, dans l'unique but d'étendre le règne de Dieu aussi bien que le domaine de la patrie. Le choix exceptionnel qu'on a fait des premiers colons français envoyés pour s'emparer du sol de l'Acadie, parle hautement en faveur du grand roi qui siégeait alors sur le trône de Saint Louis, et de ses ministres. Louis XIII venait de faire vœu de consacrer sa personne, ses sujets et son royaume à Marie, à la Reine de l'Assomption—la France était à une époque de grande ferveur religieuse. Nos premiers ancêtres, animés des sentiments les plus chrétiens, jettent les fondements de Port-Royal, berceau des Acadiens. C'est sous l'inspiration de la

rel  
pas  
col  
flue  
peu  
mè  
lab  
ple  
rés  
prie  
fian  
tem  
fices  
cher  
dira  
capt  
cit e  
regr  
nous  
Pré  
videt  
fers  
seau  
est f  
ne ti  
ces v  
sont  
sera-  
rir !  
nomb  
Ni Bc  
ne pe  
de ces  
conse  
tresse  
qu'ils  
plus g  
les ga  
lointai  
grand  
frères,  
années  
armes,  
Nouvei

religion et sous la protection de Marie, que nos pères ont passé l'océan et se sont emparés du sol, et l'histoire de cette colonie naissante sera la plus belle démonstration de l'influence de la religion sur les peuples. A peine ce noyau de peuple eût-il oublié les douleurs de la séparation d'avec la mère-patrie et commencé à recueillir les fruits de ses rudes labeurs, que la persécution vint fondre sur lui ; mais le peuple acadien, qui avait appris de ses pieux missionnaires à se résigner dans l'adversité et les épreuves, se contenta d'aller prier au pied de l'autel Celui en qui il avait mis toute sa confiance. Mais que les desseins de Dieu sont impénétrables. Ce temple qui avait été érigé à sa gloire au prix de grands sacrifices, ce temple où les colons, dans leurs tristesses, allaient chercher la consolation, ce temple devient tout à coup, le dirai-je ? il devient une prison et toute la population devient captive. Vous ferai-je la description d'une scène dont le récit est un des plus touchants dans l'histoire des peuples. Je regrette d'avoir à constater que le drapeau britannique, qui nous abrite si heureusement, ait flotté sur l'église de Grand Pré en ce jour néfaste. Cependant, c'était un événement providentiel. Ces pauvres habitants de Grand Pré sont dans les fers et on les entasse comme de vils esclaves sur des vaisseaux anglais. Oh ! quelle déchirante séparation ! L'époux est forcé de se séparer de son épouse et de ses enfants. On ne tient aucun compte des pleurs de tous ces infortunés, et ces vaisseaux s'éloignant de ces rivages autrefois si heureux, sont dirigés vers les différentes colonies anglaises. L'Acadie sera-t-elle anéantie ? Ce petit peuple est donc destiné à périr ! Non, elle survivra encore et elle prendra son rang au nombre des peuples les plus heureux et les plus prospères. Ni Boston, ni Philadelphie, ni la Virginie, ni les Carolines, ne peuvent faire fléchir la fière vertu, la noble indépendance de ces proscrits. Au milieu de leurs plus cruels ennemis, ils conservent toute la dignité que donne une conscience maîtresse d'elle-même ; et dans les fers même glorifient le Dieu qu'ils adoraient et honorent la religion qui les rendait encore plus grands que leurs malheurs. Les États-Unis ne purent les garder longtemps. Le Canada et la Louisiane, ces terres lointaines habitées encore par des Français, virent arriver un grand nombre de ces exilés et les accueillirent comme des frères, qui avaient droit à toutes les sympathies. Quelques années après, lorsque la France et l'Angleterre déposèrent les armes, presque tous ceux qui restaient dans les États de la Nouvelle-Angleterre entreprirent de regagner par terre la

patrie que rien ne pouvait remplacer. Cette vieille paroisse de Memramcook les vit passer sur son territoire et leur offrit cette généreuse hospitalité toute acadienne que nous nous faisons gloire de pratiquer encore. Sur cent cinquante familles parties de Boston, cent trente arrivèrent jusqu'ici, soixante acceptèrent les offres d'établissement que leur firent leurs bons compatriotes, et les soixante-dix autres regagnèrent l'antique Acadie, cette terre chérie où ils avaient connu le bonheur. D'avidés ennemis gardaient ces champs, ces foyers tant regrettés. La spoliation était définitive, mais la providence leur réservait, sur la baie qui porte le beau nom de Marie, une nouvelle patrie où ces nobles débris d'un peuple héroïque, toujours animé de la même confiance envers la Divine Providence, se remirent courageusement à l'œuvre et assurèrent à ses descendants un domaine qui forme encore aujourd'hui la plus belle partie de l'Acadie. Sur nos rivages, les clameurs de la guerre ne retentissent plus depuis longtemps. Un long siècle de paix nous a permis de réparer les déplorables résultats d'une ruine qui a failli être complète. Le bonheur est revenu dans nos humbles demeures. Les vertus de nos pères, que nous conservons comme nos traditions nationales avec un zèle si constant, continuent, grâce à notre attachement sans borne à la foi de nos pères, à nous rendre aussi heureux qu'on peut l'être ici-bas. L'influence que la religion exerce encore sur nous, ne peut que nous donner à cet égard d'heureuses espérances ! Mais cela ne doit pas nous faire négliger les moyens de nous conserver le caractère religieux de nos pères. Parmi ces moyens, trois surtout nous paraissent dignes de toute notre attention. Ce sont la colonisation, l'agriculture et l'éducation.

Coloniser a été l'œuvre par excellence du peuple acadien, et la colonisation de toutes ces provinces est un de ses plus grands titres de gloire. Sur les bords de la baie de Fundy comme sur les rivages du golfe, du Bras d'Or, du Miramichi, du Saint-Jean et de la Baie des Chaleurs, à l'île Saint-Jean comme au Cap-Breton et au Madawaska, partout les forêts ont été abattues par les bras des Acadiens, et sur ce sol si vaillamment défriché, nous avons imprimé avec nos sueurs le souvenir ineffaçable de notre génie colonisateur. Restons dans ces nobles traditions, étendons encore le domaine de la patrie. Nous devons faire pour nos descendants ce que nos pères ont fait pour nous, nous emparer de tous ces territoires encore inoccupés qui doivent appartenir aux plus vaillants. Montrons que ce n'est point un sang appauvri

qui  
les c  
17e  
leur  
dien  
dre c  
dans  
bliss  
tre fi  
plus  
tre e  
serve

avan  
tion  
miers  
trava  
survé  
ple ag  
d'hui  
souve  
nos p  
cette  
nous  
La cl  
comm  
tribue  
que le  
les me  
cèdent

L'  
sante  
droit,  
aussi d  
été, d'  
comme  
toute l'  
curer la  
gieuse  
imposé  
jamais  
quelle t  
l'instru  
avec fie

qui coule dans nos veines, et que nous sommes réellement les descendants non dégénérés de ces valeureux colons du 17<sup>e</sup> siècle qui ont si bien rempli la mission que la Providence leur avait confiée sur ce continent. Allons dans la forêt, Acadiens, les dangers qui nous y attendent sont moins à craindre que ceux que nous trouvons sur des terres appauvries, dans les séductions des cités, ou sous un ciel étranger. Établissons encore de nouvelles colonies, elles augmenteront notre force, multiplieront notre nombre, rendront de plus en plus sensible aux yeux des autres peuples la nécessité de notre existence, et nous aideront merveilleusement à nous conserver aussi religieux que l'étaient nos pères.

Les Acadiens ont été colonisateurs parcequ'ils ont été avant tout agriculteurs. Sans l'agriculture, pas de colonisation vraiment digne de ce nom. Nos pères ont été les premiers Européens qui apprirent au Nouveau-Monde l'art de travailler la terre, et leur réputation comme agriculteurs a survécu à leurs désastres. Nous, descendants du premier peuple agricole de ce continent, serons-nous incapables aujourd'hui de comprendre les avantages de l'agriculture? Ah! souvenons-nous toujours que le malheur seul a pu obliger nos pères, au siècle dernier, à rompre pour un temps avec cette noble tradition, et que des jours plus heureux doivent nous encourager dans la poursuite de cette noble carrière. La charrue, voilà ce qu'il faut à un Acadien, aujourd'hui comme autrefois. La culture de la terre fera notre force, contribuera puissamment à notre bonheur et montrera au monde que les Acadiens du 19<sup>e</sup> siècle aiment toujours à conserver les meilleures traditions des Acadiens des deux siècles précédents.

L'éducation, à notre époque, est une arme plus puissante que jamais, et tous les peuples la regardent, à bon droit, comme indispensable à leur existence. Les Acadiens aussi doivent être animés de ce sentiment; ils l'ont toujours été, d'ailleurs. et il ne sera jamais permis de le considérer comme un peuple sans éducation. N'ont-ils pas eu, pendant toute l'époque de leur histoire, à se tourmenter pour se procurer la meilleure de toutes les éducations—l'éducation religieuse? Que de sacrifices ne se sont-ils pas continuellement imposés pour avoir des prêtres au milieu d'eux, afin de n'être jamais privés de l'enseignement de la Science divine sans laquelle toutes les autres ne sont rien! Au point de vue de l'instruction religieuse, il nous sera toujours permis de dire avec fierté que les Acadiens peuvent soutenir avantageuse-

ment la comparaison avec les peuples les plus favorisés sous ce rapport. Conservons ce précieux avantage, mais ajoutons-y de plus la connaissance de toutes les sciences qui, à notre époque, constituent l'instruction proprement dite ; et à l'éducation religieuse, qui affermit si bien la volonté, dirige si sagement le cœur, conduit si sûrement au vrai but de la vie, ajoutons cette éducation profane qui éclaire l'esprit et rend un peuple capable de prétendre à tous les avantages de la société. Réjouissons-nous, d'ailleurs, Acadiens ; ce qui était impossible à d'autres époques, en devient extrêmement facile dans la nôtre. Vous voyez ici un établissement, le collège St-Joseph, qui a rendu déjà d'immenses services à notre nationalité. Il continuera encore sa mission, encourageons-le de plus en plus et montrons que nous apprécions pleinement le bien qu'il nous fait, et la nécessité de l'instruction. Il y a encore d'autres établissements dans les différentes provinces, soutenons-les, et nous assurerons partout un de nos plus précieux intérêts.

Voilà, chers frères, les considérations qui se présentent à mon esprit en ce grand jour. Elles partent d'un cœur acadien, et je le sais, elles trouveront un généreux écho dans le cœur de tous mes compatriotes. Nous continuerons de chercher le vrai bonheur dans la religion, qui a eu sur notre caractère national une si heureuse et si puissante influence. Nous serons toujours fidèlement attachés à nos nobles traditions religieuses et nationales. Nous aurons pour notre sainte religion le grand amour que lui ont toujours porté nos pères, et nous conserverons avec un soin jaloux toutes leurs traditions—leur belle langue comme toutes les touchantes coutumes qu'ils nous ont laissées, et puisque la colonisation, l'agriculture et l'éducation sont les trois plus puissants moyens d'atteindre ce but, nous fonderons partout des colonies, nous encouragerons leurs fondateurs et nous les soutiendrons généreusement. Nous cultiverons nos terres avec un plus grand soin, nous perfectionnerons notre culture, et cette occupation, qui a été celle de nos pères, sera toujours en honneur parmi nous. Enfin, nous ferons donner à nos enfants une grande et forte éducation, et, plus heureux que nous, ils seront dans l'avenir capables d'assurer le triomphe pacifique et complet de la cause acadienne, désormais sauvée du naufrage. Daigne le Seigneur protéger son peuple, et Marie protéger ses enfants.

Au sortir de l'église la foule se dirigea vers le collège,

dan  
et d  
tre l  
avai  
temp

dans  
la co  
gevi  
Bapt  
païen  
Envi  
bune  
pronc

I  
avaier  
dry,  
qu'on

MESSI

J  
pour l  
mière  
d'autr  
ment,  
voirs c  
la prés  
Je le fa  
j'ai à c  
pour ce  
par un  
compte  
le char  
heureu

dans les vastes salles duquel le dîner fut servi de onze heures et demie à deux heures.

Le corps de musique du collège exécuta de temps à autre les meilleurs morceaux de son répertoire ; des jeux, etc., avaient été organisés pour égayer la foule, en sorte que le temps se passa fort agréablement.

---

### OUVERTURE DE LA CONVENTION

A quatre heures de l'après-midi, eut lieu, en plein air, dans la magnifique cour du collège, l'ouverture solennelle de la convention. Le président et le secrétaire, Sir Hector Langvin, M. J. P. Rhéaume, président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, et les représentants de la presse, occupèrent l'estrade. Un beau spectacle s'offrait ici au regard. Environ six mille personnes se pressaient autour de cette tribune improvisée, pour écouter les discours qui allaient être prononcés.

Les membres de la convention ayant pris les sièges qui avaient été dressés à leur usage, l'honorable Pierre A. Landry, président, prononça l'éloquent discours d'ouverture qu'on va lire :

MESSIEURS,

Je dois des remerciements sincères à mes compatriotes pour le très grand honneur qu'ils me font de présider la première convention acadienne, comme je leur en dois pour bien d'autres faveurs encore. La position est honorable assurément, mais elle est aussi onéreuse. Parmi les nombreux devoirs qui m'incombent se trouve naturellement celui d'ouvrir la présente séance par quelques remarques de circonstance. Je le fais avec plaisir, Messieurs, mais non sans crainte ; car, j'ai à cœur le plein succès de notre première convention, et pour cette raison j'aurais aimé que l'ouverture s'en fût faite par un homme sur l'expérience de qui l'on pût sûrement compter, et dont les talents fussent à la hauteur d'une pareille charge. Cependant, Messieurs, en toute humilité, je suis heureux de me constituer votre serviteur et de faire mon pos-

sible pour contriquer au succès de nos premiers efforts dans l'organisation d'une convention générale, sachant bien que l'heureuse issue de nos premières démarches comptera pour beaucoup dans les organisations analogues et subséquentes.

Comme président, je m'empresse de saluer, au nom du comité de régie, cette nombreuse assemblée de nos compatriotes qui m'entoure, et de souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous les amis présents qui n'appartiennent pas à notre petite famille. Les uns par l'empressement avec lequel ils sont venus ici démontrent que le sentiment du patriotisme est profondément gravé dans leur cœur ; les autres, par leur présence, nous font foi de leur sympathie et de leur dévouement. Tous constatent que le besoin d'une telle réunion est bien senti et apprécié. Les organisateurs de la présente réunion l'ont compris, l'enthousiasme avec lequel l'annonce de notre convention fut acclamée par nos compatriotes démontre amplement que le réveil national est complet, et qu'il ne nous reste plus qu'à bien savoir tirer parti de ces bons sentiments fraternels pour recueillir de ce mouvement patriotique tout le bien que nous avons droit d'en attendre.

Or, Messieurs, pourquoi sommes-nous réunis ici aujourd'hui ? pourquoi cet appel fait aux Acadiens-Français de se constituer en assemblée délibérante dans la florissante paroisse de Memramcook ? Pourquoi ces invitations aux étrangers de vouloir bien venir nous seconder en nous faisant prêt de leur longue expérience et de leur sagesse ? Nous n'avons en vue qu'un seul but, qu'une idée à réaliser dans les procédés de ce jour ; ce but, Messieurs, cette idée c'est le progrès des Acadiens-Français du Canada ; c'est l'avancement de notre race.

Pourrait-on demander si, comme Acadiens, nous avons besoin d'efforts spéciaux pour faire que notre avancement et notre progrès soient de niveau avec l'avancement et le progrès des populations qui nous entourent ?

Reconnaissons-nous que sous le rapport de l'éducation nous sommes en arrière ? Avons-nous songé que nos voisins d'autre origine sont dans un état plus prospère que nous, que nous sommes en quelque sorte leurs serviteurs ? Oui, Messieurs, ces choses nous sont connues. Et, comme le médecin qui est appelé à traiter un malade s'applique d'abord à bien connaître les causes de la maladie avant de prescrire le remède, de même aussi nous devons bien connaître les raisons, les causes qui nous ont retenus dans cet état d'affaissement, afin d'aviser aux moyens de les faire

dis  
No  
cau  
et j  
nos  
tou  
heu  
pat  
fenc  
à l'  
ces  
que  
leur  
ture  
que  
notr  
à ne  
nais  
en é  
amb  
pour  
prud  
d'auj  
mieu  
par l  
l'ave  
en hé  
l'hist  
servé  
sant,  
des J  
Bossu  
qu'a  
d'un i  
Franç  
ces fa  
utilise  
tout c  
plus s  
et, pa  
N  
autres  
honte  
nous r

disparaître. Voilà donc pourquoi nous nous sommes réunis. Nous avons voulu étudier de près, et tous ensemble, les causes de notre malheureux retard dans le progrès matériel, et général, de notre patrie. L'histoire nous enseigne que nos pères en arrivant sur les bords de l'Acadie possédaient toutes les qualités requises pour assurer le succès et le bonheur dans cette vie : leur courage dans les difficultés, leur patience dans l'épreuve, leur dévouement et l'héroïsme à défendre ce qui leur était cher, sont loin de donner le démenti à l'histoire. Et nous, leurs descendants, aurions-nous perdu ces belles qualités qui les distinguaient ? Nous affirmons que non ; nous affirmons que nous sommes les héritiers de leurs vertus et de leur héroïsme. Avec ces dispositions naturelles et la connaissance de nos besoins, n'est-il point temps que nous fassions de plus grands efforts pour mieux étudier notre condition présente et prendre avantage des ressources à notre disposition pour améliorer notre état ? Nous reconnaissons l'infériorité de notre position actuelle, nous voulons en étudier les raisons ; nous nous reconnaissons une louable ambition de sortir de l'oubli, nous voulons mettre à profit pour atteindre ce but les expédients que peuvent suggérer la prudence et la sagesse. Nous voulons dans cette réunion d'aujourd'hui nous rappeler les malheurs de nos pères afin de mieux apprécier leurs triomphes, mieux sentir nos gloires, et par là, nous affermir dans nos légitimes aspirations pour l'avenir. Leurs triomphes, Messieurs, c'est d'avoir traversé en héros des jours de deuil et d'épreuves sans parallèle dans l'histoire moderne ; nos gloires sont d'avoir fidèlement conservé la foi de nos ayeux et d'être restés fidèles, en grandissant, à leurs traditions et à leur langue, cette belle langue des Jean Racine et des Pierre Corneille, des Fénelon et des Bossuet, que n'a pu détruire ou nous enlever, que dis-je ? qu'a pu à peine affaiblir un tant soit peu le contact incessant d'un idiome qui aurait dû cent fois nous rayer de la liste des Français par mœurs et coutumes. Nous voulons célébrer ces faits historiques afin de les perpétuer. Nous voulons utiliser ces beaux sentiments fraternels que l'on trouve partout chez les Acadiens ; et, en nous faisant nous fréquenter plus souvent, nous faire mieux connaître les uns les autres, et, par là, cimenter l'union qui existe déjà.

Nous sommes les descendants d'un petit peuple qui fut autrefois vaincu, dispersé, spolié d'une manière atroce et honteuse ; comme race vaincue, nous nous étions habitués à nous méfier de nos capacités et de nos ressources, à marcher

le front courbé et à nous estimer incapables de disputer de talent et de mérite avec nos voisins plus fortunés. Nous voulons par cette convention supputer notre nombre, calculer nos ressources, constater que comme sujets loyaux d'une bonne et gracieuse Reine, nous vivons dans un pays libre, privilégié, où il est permis à tous d'aspirer aux plus hautes positions et d'atteindre le plus haut degré de l'échelle sociale et politique. Nous voulons développer ce sentiment patriotique qui est le plus bel héritage d'un cœur français, notre héritage par excellence. Nous voulons affirmer et faire mieux apprécier le beau caractère de la famille acadienne. C'est au moyen de conventions et de réunions fréquentes que nous pourrons, dispersés comme nous le sommes, nous mieux connaître et nous entr'estimer de plus en plus ; c'est ainsi que l'espérance, presque perdue dans l'ombre où nous tenaient tout dernièrement encore de fâcheuses circonstances, se ravivera au cœur de notre bonne population. C'est par l'union que notre influence se fera sentir et que nous pourrons par des moyens légitimes faire grandir nos intérêts nationaux, industriels et sociaux. Et, Messieurs, je vous le demande, sont-ce des aspirations légitimes que de vouloir pour notre race si longtemps ignorée, la faire sortir de cet oubli et la voir prendre son rang d'égalité au milieu des populations qui nous environnent. Est-ce un but qui mérite notre attention que celui d'améliorer la condition de notre bon peuple acadien ? Et oui, mille fois oui. Qui de nous ne se réjouit pas à la vue de tout ce qui contribue à notre avancement ? Qui de nous ne s'est pas senti battre le cœur de joie en étant témoin des succès et des triomphes de quelqu'un des nôtres ? La grande majorité de ceux qui m'entourent ont eu le plaisir de voir de temps à autre, chaque année, les belles démonstrations qui ont lieu au bon Collège St-Joseph ; plusieurs ont suivi de près et avec bonheur le progrès qui se fait tous les ans au zélé Collège de St-Louis. Combien n'ont pu retenir leurs larmes à la vue de nos jeunes garçons acadiens figurant avec avantage dans les différents rôles qui leur étaient assignés ? Ces larmes, Messieurs, cette vive émotion, ces soupirs qui faisaient gonfler votre poitrine, étaient le tribut que vous payiez à la régénération acadienne. C'était le bonheur qui vous faisait pleurer, et ces pleurs faisaient honneur à votre race, à votre cœur de Français.

Mais, me dira-t-on peut-être : nous ne verrons jamais le jour où nous jouirons d'une aussi grande aisance que nos voisins ; nous ne serons jamais les égaux des Anglais en po-

sitie  
assu  
tion  
dées  
la b  
jeun  
pas  
était  
aux  
élevé  
nous  
ce m  
pour  
nière  
au se  
que r  
pour  
tisme  
serior  
ont t  
la lib  
pâliss  
bien p  
les fru  
fants.  
frir pe  
pères.  
trans  
se fort  
lant le  
rissant  
foi qu'  
aimon  
n'est p  
fer out  
porter  
appréc  
des ser  
paix et  
mille c  
gious :  
état de

Co  
me Aca

sitions influentes, en autorité, en pouvoir.—Messieurs, il est assurément permis de douter que la seule présente convention puisse réduire à néant ces objections du reste mal fondées, et qui ne devraient, ce me semble, se trouver que dans la bouche d'un lâche. Mais, Messieurs, où est l'Acadien, jeune ou vieux, qui ne ferait pas des sacrifices, qui ne serait pas décidé à souffrir la contrainte et la violence, si, par là, il était sûr de léguer à la génération suivante, à ses enfants et aux enfants de ses frères une destinée plus brillante, plus élevée que la sienne ? Si notre vie est trop courte pour que nous puissions recueillir pour nous-mêmes tout le bien que ce mouvement patriotique a en vue, ce n'est pas une raison pour nous faire hésiter dans la marche du progrès. Nos dernières heures ne seront pas plus amères pour avoir travaillé au service de la patrie ; pour avoir jeté la semence d'un fruit que nous ne serions pas destinés à récolter, mais qui serait pour nos descendants comme un monument de notre patriotisme, de notre dévouement et de notre générosité. Nous ne serions pas les dignes descendants de ces héros acadiens qui ont tout sacrifié, tout souffert pour nous transmettre intacte la liberté civile et religieuse qu'ils chérissaient tant, si nous pâlissons devant les difficultés, si nous hésitions à faire le bien parceque nous ne sommes pas certains d'en retirer tous les fruits pendant notre vie, parcequ'il en resterait à nos enfants. Il ne sera jamais exigé de nous, espérons-le, de souffrir pour nous maintenir comme peuple ce qu'ont souffert nos pères. Leur race vit encore pourtant. Leurs noms sont transmis à la postérité. Leurs descendants grandissent et se fortifient tous les jours, conservant leurs traditions, parlant leur langue, aimant encore l'ancienne mère-patrie, chérissant le souvenir de leurs ancêtres, pratiquant surtout la foi qu'ils ont maintenue même au prix de leur sang.—Si nous aimons, Messieurs, à nous rappeler toutes ces choses, ce n'est pas pour exciter un faux enthousiasme ou pour échauffer outre mesure les imaginations, mais pour nous faire supporter nos fatigues et nos sueurs avec plus de patience, mieux apprécier la liberté dont nous jouissons maintenant, nourrir des sentiments de paix et d'union avec tout le monde. La paix et l'harmonie règnent, en effet, au sein de la grande famille confédérée, malgré la différence des idiomes et des religieux : que tous prêtent leur concours pour perpétuer cet état de choses.

Comme partie distincte pourtant, de la population, comme Acadiens, nous avons des traditions, des coutumes, des

aspirations qui nous sont propres. Nous sommes un peu en arrière encore sous plusieurs rapports et ce retard nous a fait bien des fois considérer et traiter en inférieurs.

Involontairement nous avons quelquefois contribué non seulement à faire croire à nos voisins d'autre origine qu'ils sont supérieurs à nous, mais encore à nous abuser nous-mêmes sur cette idée. L'éducation nous a fait défaut jusqu'ici. Nous ne nous sommes pas assez empressés de nous emparer du sol, et nous n'avons pas assez encouragé la colonisation. Nous permettons trop facilement à nos frères de s'expatrier, de s'éloigner du berceau de l'Acadie, pour aller comme de vils mercenaires dépenser leurs forces, épuiser leur santé au service d'un étranger. Nous n'apportons pas assez de soin à la culture de nos champs. Nous ne donnons pas assez d'encouragement à notre journal français, ce messager si fidèle et qui nous sert si bien. Voilà, Messieurs, autant de plaies qui nous retiennent dans une espèce de débilité regrettable, qui nous empêchent de marcher d'un pas aussi certain que nous le voudrions, qui menaçaient de devenir incurables avant 1864; plaies que nous aurons à étudier attentivement afin de les cicatriser; dangers que nous aurons à sculter afin d'y appliquer le remède convenable. La convention de 1881 commencera ce travail important, indispensable, et chaque assemblée subséquente qui se fera dans le même sens, chaque nouvelle convention sera comme un baume plus efficace appliqué par des médecins d'une plus grande expérience parcequ'ils auront vieilli au service de notre chère Acadie en pleine voie de convalescence.

A chaque page de notre histoire nous pouvons trouver de quoi admirer et nous rendre fiers. Comme race nous ne cédonns en rien à nos co-sujets anglais quant aux qualités qui constituent le bon citoyen et le bon chrétien. La Divine Providence nous a doués d'autant d'intelligence, nous sommes égaux en force physique, en courage, en probité, en hospitalité, en franchise et en héroïsme. Il ne nous manque que les mêmes opportunités de développer ces dons naturels pour pouvoir rivaliser avec eux sans aucun désavantage.

Le temps des persécutions est passé et celui de l'oubli, de l'isolement, touche à son terme. La spoliation de 1755 nous laissait disséminés et errants, sans ressources. A force de travail, de patience et de persévérance et aidés de la foi vive dont nous avons hérité de nos pères, nous avons réussi à sortir de ce dénûment complet. Par une frugalité extraordinaire nous avons pu nous emparer d'un peu du sol que

nous  
où ne  
temp.  
saien  
état c  
const  
Notre  
geme  
petits  
des un  
cent n  
ajou  
sition  
huit o  
Comm  
quatre  
profes  
paix, c  
du Pri  
bre loc  
déjà oc  
la chan  
diens e  
la belle  
étaient  
plus tô  
tale. M  
mes us  
traï tou  
dit : po  
et d'esti  
nant ch  
pui réel  
qui conc  
voyage  
une jeun  
et je n'ai  
sombres  
gens, ce  
d'un coll  
mie, pas  
mieux sit  
rapport r

Et p

nous avaient dérobé nos vainqueurs. Mais le désavantage où nous avaient plongés ces malheurs nous a retenus longtemps incapables de nous procurer l'éducation dont jouissaient les fils de nos vainqueurs. Peu à peu, cependant, cet état de choses s'est amélioré, et aujourd'hui nous pouvons constater un progrès réel et contempler un avenir brillant. Notre nombre aux Provinces Maritimes après «le grand dérangement» n'excédait pas dix mille et le tout était composé de petits groupes cachés dans les bois et ignorant l'existence des uns et des autres. Aujourd'hui nous comptons plus de cent mille âmes. Autrefois nous n'étions représentés en rien, aujourd'hui on en compte de notre nombre dans bien des positions élevées et influentes. Dans notre province nous avons huit ou dix prêtres acadiens, un Acadien à la chambre des Communes, trois Acadiens à la chambre locale, deux shérifs, quatre avocats, cinq médecins, un inspecteur d'écoles, un professeur à l'école normale, un grand nombre de juges de paix, d'instituteurs, et plusieurs dans le service civil. L'Île du Prince-Edouard compte deux dignes Acadiens à la chambre locale dont un est ministre de la Couronne et l'autre a déjà occupé avec honneur la position distinguée d'orateur de la chambre. A la Nouvelle-Ecosse ils ont aussi deux Acadiens en chambre. Ce fut mon plaisir dernièrement de visiter la belle Baie Sainte-Marie et j'y trouvai là des frères qui nous étaient jusqu'alors presque inconnus. Cependant je ne fus pas plus tôt au milieu d'eux que je me crus dans ma paroisse natale. Même langage, même hospitalité, mêmes mœurs, mêmes usages, mêmes noms et mêmes aspirations. J'y rencontrai tout ce qui peut réchauffer le patriotisme et je me suis dit : pourquoi ne pas utiliser ces sentiments mutuels d'amitié et d'estime ? De cette sympathie morale qui existe maintenant chez nous, Acadiens, ne manquons pas de retirer un appui réel en nous tendant la main dans l'exécution des œuvres qui concernent nos intérêts généraux. J'ai vu, pendant ce voyage entrepris dans l'intérêt de la présente convention, une jeunesse intelligente, sympathique, active et énergique, et je n'ai pu m'empêcher, je vous l'avoue, de me livrer à de sombres pensées sur la privation dont souffrent ces jeunes gens, cette belle paroisse et la patrie en général par défaut d'un collège au milieu d'eux. Il n'y a pas même une académie, pas même une école supérieure dans un village des mieux situés, des plus beaux et des plus prospères sous le rapport matériel.

Et pourtant il me semble y avoir interprété un sentiment

bien accentué de la part de ces bons habitants pour une maison d'éducation où la jeunesse pourrait puiser les connaissances qui lui permettraient de se mettre au niveau de ses voisins, où surtout la langue de leurs pères pourrait être enseignée. Ici encore je me suis demandé pourquoi nous, habitants de Memramcook et de Kent, qui avons le bonheur de posséder deux excellents collègues, pourquoi, dis-je, ne pourrions-nous pas tendre une main secourable à nos frères de la Nouvelle-Ecosse en les aidant à se procurer ce qu'ils désirent si ardemment ? La chose leur paraît comme elle nous apparaissait à nous il y a moins de vingt ans, c'est-à-dire plus difficile qu'elle ne l'est en réalité. Il y a là assez de jeunes gens de bonne volonté qui désirent ardemment s'instruire, assez de braves pères de famille qui voudraient secourir leurs enfants dans ce noble but de dévouement à la patrie, assez de ressources, en un mot, pour maintenir une florissante maison d'éducation. Et, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, la présente convention n'eut-elle pour résultat que de donner l'élan à une aussi noble entreprise, nous devrions nous féliciter d'avoir obtenu un succès dont les bienfaits seraient incalculables, et dont la mémoire descendrait aux futures générations.

Cet éloquent discours souleva le plus vif enthousiasme, et M. Landry fut fréquemment interrompu par des applaudissements redoublés qui dénotaient que les nobles sentiments qu'il exprimait, que le patriotisme ardent dont il était empreint trouvait un écho dans le cœur de ses compatriotes. Les salves d'acclamation qui couvrirent sa voix, en finissant, durèrent plusieurs minutes.

Lorsque le silence se fut rétabli, l'hon. M. Landry présenta Sir Hector L. Langevin à l'auditoire en quelques mots appropriés.

"Messieurs, dit-il, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter l'homme le plus distingué du Canada français, dans les veines duquel coule le vrai sang français, et qui s'est rendu au milieu de nous au prix des plus grands sacrifices : je veux parler de l'honorable ministre des travaux publics, Sir Hector Langevin."

L'assemblée tout entière acclama vivement Sir Hector,

qui  
cou

M.

dres  
en c  
side  
tion  
ciséi  
tour  
j'ai l  
mes  
j'acc

tant  
appr  
avon  
deuil  
les pi  
foyer  
nos li  
tre te  
nous  
mais

I  
vient,  
plus r

.....

E

Confé  
fait en  
aller p  
ans. C  
ment c  
dre int  
parois  
revoiei  
là le m  
pect ; v  
saient,  
vos ter  
étrange  
ve aujo

qui s'avança sur l'estrade et prononça un magnifique discours dont voici quelques passages :

*M. le Président, Mesdames et Messieurs,*

C'est la première fois que j'ai l'honneur et le plaisir d'adresser la parole à une assemblée française aussi nombreuse, en dehors de ma province natale. Lorsque je reçus du président de votre convention, l'honorable M. Landry, l'invitation de me trouver présent à votre belle fête, je revenais précisément des provinces maritimes, et me hâtais de m'en retourner à Ottawa, où mes occupations m'appelaient ; mais j'ai laissé de côté les affaires de mon ministère, j'ai oublié mes fatigues, et je me suis dit : les Acadiens sont mes frères, j'accepte.

En effet, nous les Canadiens, dont l'histoire ressemble tant à la vôtre, nous sommes bien faits pour comprendre et apprécier ce que vous faites aujourd'hui. Comme vous nous avons souffert ; nous avons eu comme vous nos jours de deuil national ; nous avons vu comme vous briser nos liens les plus chers ; nous avons vu les étrangers entrer dans nos foyers, nous presser de toutes parts, menacer de nous enlever nos libertés, menacer même de nous faire disparaître de notre terre natale, et comme vous nous nous sommes réunis et nous avons dit : le nom canadien-français ne disparaîtra jamais en Canada !

Le projet de la confédération fut opposé, il m'en souvient, par une partie des Acadiens. Elle était pourtant bien plus redoutable pour les Canadiens.

.....

Et vous, Messieurs les Acadiens, qui craigniez tant la Confédération, pouvez-vous regretter aujourd'hui ce qui a été fait en 1867. C'est chez vous, c'est ici, surtout, qu'il faut aller pour constater le progrès qui est réalisé depuis quatorze ans. Ce que vous avez fait depuis 1867 pour le développement de votre race dans l'ordre matériel et surtout dans l'ordre intellectuel, est à peine croyable. Ceux qui ont visité vos paroisses, qui vous ont connus, il y a vingt ans, et qui vous revoient aujourd'hui se demandent avec étonnement si c'est là le même peuple. L'agriculture chez vous a changé d'aspect ; vous étiez de tous côtés exploités et vos terres glissaient, fondaient sous vos pieds ; aujourd'hui vous rachetez vos terres et vous en acquérez de nouvelles ; vous étiez aussi étrangers au commerce qu'aux professions libérales ; je trouve aujourd'hui des commerçants et des négociants acadiens,

non seulement dans toutes vos paroisses et vos villages, mais encore dans les villes exclusivement anglaises comme Moncton, Pictou, Charlottetown, Saint-Jean et Halifax ; vous avez des instituteurs acadiens, des prêtres, des médecins, des avocats et des hommes instruits partout ; pour vous trouver alors il fallait vous chercher ; aujourd'hui l'on parle de vous de tous côtés, vous laissez les derniers rangs pour avancer hardiment vers les premiers, et la réputation de quelques-uns de vos hommes a déjà pénétré jusqu'au fond du vieux Canada.

.....

En me présentant tout à l'heure devant vous, je me suis cru au Canada, au milieu d'une assemblée de Canadiens-Français. Aussi je vous parle comme à des amis, à des compatriotes ; je me laisse entraîner où m'emportent les mouvements de mon cœur ; je n'ai pas de discours de tracé d'avance. J'ai devant moi une race que j'ai toujours aimée, dont l'intégrité et l'énergie m'ont frappé, et dont les malheurs ont souvent fait pleurer.

.....

Comme sujets anglais, vous Acadiens, vous n'avez rien à craindre. Les malheurs du passé ne sont plus à redouter pour vous ; le retour des scènes sanglantes qui ont rougi tant de pages de votre histoire n'est plus possible sous les lois qui nous régissent. Devant la loi, Anglais et Acadien ou Canadien-Français sont égaux. Il n'y a que l'énergie, l'intelligence, la probité, les vertus civiques et l'éducation qui exercent les différences. Ceux chez qui ces vertus naturelles ou acquises se rencontrent en plus grand nombre avancent aux premières places, occupent les plus hauts rangs soit comme race, soit comme individus. Le plus pauvre d'entre vous peut devenir le premier citoyen du Canada, s'il a les vertus et les lumières qu'il faut pour être premier-ministre d'un pays comme le nôtre. Oui, mes amis, toutes les carrières vous sont ouvertes, vous pouvez légitimement aspirer aux plus hauts grades.

C'est vers ces hauteurs et c'est vers l'avenir que vos regards doivent se tourner. Votre passé est sombre, bien sombre ; oubliez, s'il se peut, les injustices de ce passé, de peur que le souvenir du sang répandu injustement n'altère chez vous la volonté de vivre en paix avec vos compatriotes d'une autre origine. Les œuvres, le nom et la mémoire des Winslow, des Murray sont répudiés et exécrés même de leurs descendants ; la journée du 5 septembre 1755 et les malheurs

d'Ev  
thie  
ont c

péra

n'éti

Dans

vous

amis.

re, al

son q

.....

I

pliez

dans

collèg

ment

prix u

fonde.

L'aven

E

Elle v

elle vc

putés

de cett

occupe

Comm

ment é

race, à

sieurs,

à jouer

l'infant

et si cc

Arsene.

À toute

Edouar

sont de

l'intelli

Ré

se, afin

une rac

que vou

le franç

d'Évangéline font au contraire verser des larmes de sympathie à tous ceux qui en entendent le récit ; les persécuteurs ont disparu et les persécutés, les Acadiens, restent.

Vous avez pour vous les sympathies du passé et les espérances de l'avenir.

A la cession du Canada à l'Angleterre, en 1759, nous n'étions que 60,000. Nous sommes aujourd'hui 1,500,000. Dans cent ans, vous qui comptez aujourd'hui 100,000 âmes, vous serez près de deux millions. . . . Non, mes chers amis, ne désespérez pas de l'avenir ; préparez-le au contraire, afin que vos descendants le recueillent comme une moisson que vous aurez semée pour eux.

.....  
 Instruisez-vous, mes amis, si vous voulez vivre. Multipliez vos collèges, vos couvents, vos académies et vos écoles dans chacune de vos paroisses ; une institution comme le collège que j'ai devant moi, l'un des plus beaux non-seulement de l'Acadie, mais même du Canada, est pour vous d'un prix inestimable. Vous avez encore un collège à Saint-Louis, fondez-en d'autres à l'île Saint-Jean et à la Nouvelle-Ecosse ; l'avenir pour vous est à ce prix-là.

Et voyez donc ce qu'a déjà fait l'éducation parmi vous. Elle vous a donné un clergé admirable et déjà nombreux ; elle vous a ouvert les professions. Elle vous a fourni des députés modèles, des représentants distingués ; et le président de cette belle convention, l'honorable Pierre A. Landry, qui occupe, tout jeune encore, le poste éminent et important de Commissaire-en-chef des Travaux Publics dans le gouvernement de cette province, poste où il brille et fait honneur à sa race, à ses compatriotes—et laissez-moi vous le dire, messieurs, il n'est encore qu'au début de sa carrière, il est appelé à jouer un grand rôle dans notre pays, — et M. Girouard, l'infatigable député de Kent, qui veille avec un soin si jaloux et si constant aux intérêts de son comté, —et l'honorable M. Arseneault, votre vice-président, qui se distingue par un zèle à toute épreuve dans l'administration locale de l'île du Prince Edouard, —et je pourrais en citer plusieurs autres encore, — sont des exemples frappants de ce que peut faire le talent, l'intelligence acadienne, secondée, armée de l'instruction.

Répandez parmi vous l'instruction, l'instruction française, afin de ne pas oublier votre langue ; car vous ne formerez une race à part, vous ne serez le peuple acadien, qu'en autant que vous resterez français et catholiques. Mais en apprenant le français il faut aussi apprendre l'anglais. Pour le commer-

ce, pour l'agriculture, pour la prédication religieuse, pour la pratique de la médecine, pour les fins politiques, au barreau, vous avez besoin de la langue anglaise. Un homme qui sait deux langues vaut deux hommes, a dit un sage. Avec la connaissance du français et de l'anglais, vous serez plus fort que ceux qui ne savent que le français ou que l'anglais. Vous aurez aussi besoin de l'anglais pour mieux défendre vos intérêts devant les parlements et les tribunaux. Faites en conséquence apprendre l'anglais aux jeunes. Mais en famille, avec vos femmes et vos enfants, dans vos réunions d'Acadiens, partout où vous serez chez vous, parlez français, parlez toujours français.

Conservez aussi vos noms français. En traduisant en une autre langue et en défigurant vos noms de famille, vous faites outrage à la mémoire de vos pères, vous renoncez à leur héritage. . . . . Si vous avez honte de votre nom, sous un autre nom vous ne vaudrez pas mieux. Croyez-moi, l'on peut être respecté avec un nom français tout comme avec un nom anglais ; pour cela il suffit d'être respectable.

.....  
 Conservez aussi à vos villages leurs anciens noms français. En passant par l'île du Prince-Edouard, je m'arrêtais l'autre jour dans un beau village acadien ; ce village, sur les cartes françaises, portait le nom de Belle-Alliance, un des plus beaux noms qui soient dans la géographie moderne. Eh bien ! on a substitué à ce nom digne de la nomenclature grecque devinez quoi : le nom de Miscouche !

Conservez, messieurs, vos noms de famille, conservez les noms français de vos villages, conservez vos bonnes coutumes, conservez votre langue, conservez votre religion. Mais ne vous isolez pas, ne vous retirez pas du commerce des autres nationalités, ne faites pas bande à part. Vous êtes appelés à vivre avec les nationalités qui vous entourent. Loin de les redouter, allez leur dérober ce qu'elles ont de mieux que vous. Dérobez-leur le secret de faire fortune dans le commerce, tout en restant honnêtes, bien entendu, le secret de faire produire davantage à vos terres ; et surtout apprenez d'eux à être unis, à vous appuyer les uns les autres. Vous n'avez plus rien à craindre de vos voisins. Ils ont tous pour vous plus de bienveillance que de mauvais vouloir. Le fanatisme s'en va chez eux à mesure qu'ils vous connaissent mieux. Déjà on ne le rencontre plus dans la classe intelligente et honnête. Il gagne les basses couches de la société. Ne craignez pas non plus d'aller vous emparer des terres

nou  
100  
pas  
qu'i  
peu  
coo  
perl

Aca  
cou  
lez  
votr  
nufa  
vous  
sont  
tent  
la ca  
tend  
riés,  
blabl  
élevé  
voué  
qui v  
coup  
et co  
sexe  
vos fi  
parol  
cours

A  
qui, d  
homm  
à Qu  
chaud  
dent d

Discoi

Monsie  
Le  
j'avais  
gués c

nouvelles. Personne ne viendra vous les enlever. Avec 100,000 Acadiens et 1,500,000 Canadiens la persécution n'est pas possible. Vos terres et vos biens vous resteront tant qu'il vous plaira de les garder. Vos pires ennemis sont peut-être, chez quelques-uns, le luxe, l'abus des boissons alcooliques et la négligence de vous instruire dans la culture perfectionnée.

N'émigrez pas aux Etats-Unis ; restez dans votre belle Acadie, vous surtout, jeunes gens intelligents, remplis de courage et pleins de belles espérances pour l'avenir, et n'allez pas gaspiller vos plus belles années, dépenser la sève de votre vie, ruiner vos santés au travail assujétissant des manufactures et des usines américaines. Restez au pays, tout vous y invite. Elles vous y invitent surtout, ces jeunes personnes, ces jeunes filles que je vois devant moi, qui m'écourent et qui, en vous retenant à leurs côtés, sont sans doute la cause qu'un certain nombre d'entre vous soient ici à m'entendre. Restez pour elles, vous qui n'êtes pas encore mariés, car vous risquez beaucoup de n'en pas trouver de semblables dans les villes américaines, d'aussi chrétiennement élevées et qui fassent des épouses aussi amantes et aussi dévouées. Restez pour vos familles, vous qui êtes mariés et qui voulez élever vos enfants dans la crainte de Dieu : beaucoup se perdraient là-bas au contact d'une jeunesse précoce et corrompue. Et vous, mesdames, dont l'empire sur le sexe laid a toujours été si grand, retenez vos maris, retenez vos fils, retenez vos amants au pays ; vous le pouvez, une parole, un regard de vous peut faire plus que tous les discours et tous les sermons du monde.

Après Sir Hector, le président présenta un homme qui, dit-il, sera chaleureusement accueilli de l'auditoire, un homme que les délégués Acadiens ont appris à estimer à Québec l'an dernier, un homme qui s'est montré le chaud ami de la cause acadienne, M. J. P. Rhéaume, président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec.

DISCOURS DE M. J. P. RHÉAUME, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ  
SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC

*Monsieur le président et messieurs,*

Le 24 juin de l'année dernière, à notre banquet national, j'avais l'honneur de vous adresser ainsi qu'aux autres délégués ces paroles : «Soyez les bienvenus, nobles Acadiens,

précieux tronçons d'un peuple martyr que nous avons peut-être trop oublié ! »

Aujourd'hui c'est à votre tour de nous dire : « Vous êtes les bienvenus, » et nous le sommes, je vous l'avoue, au-delà de toute attente. En effet, quand nous voyons le patriotisme rayonnant sur toutes les figures, les manifestations d'allégresse qui ont éclaté de toutes parts depuis notre arrivée au milieu de vous, nous sommes tentés de dire que nous ne méritons pas une hospitalité aussi cordiale.

Grande et patriotique pensée que vous avez eue, messieurs les promoteurs de cette convention, de réunir en ce jour à jamais mémorable, nos frères les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, et peut-être aussi ceux du Labrodor et de Saint-Pierre Miquelon.

Comme nous, messieurs, vous avez compris que dans une occasion aussi solennelle, il fallait affirmer sa foi et son attachement à sa nationalité avec éclat. Comme nous vous avez compris que lorsque l'amour de la religion et de la nationalité est fortement ancré au cœur d'un peuple, c'est en vain que l'on voudrait l'anéantir. Comme nous vous avez encore compris que, d'une grande et imposante réunion de la famille acadienne, il en résulterait un bien immense pour son développement intellectuel et matériel.

Bien avant ce jour, messieurs, un ami sincère des Acadiens, l'honorable M. Rameau, que vous auriez aimé à voir au milieu de vous, j'en suis certain, a dit dans son admirable livre, « La France aux Colonies », que si dans l'espace d'un siècle, de 1755 à 1855, le nombre des Acadiens a décuplé sans le secours d'aucune émigration, cela est dû à leur attachement profond à leur langue, à leurs institutions ; attachement, dit encore M. Rameau, pour leur religion qu'ils ont poussé jusqu'à des sacrifices dont l'histoire offre peu d'exemples.

Et, messieurs, aurions-nous pu, nous, Canadiens-Français, descendants de la même vieille France, délaissés comme vous par un gouvernement corrompu, dont l'ignoble Louis XV était la personnification, rester indifférents à cette grande convention des Acadiens ? Ah ! il aurait fallu ignorer complètement votre histoire, si palpitante d'intérêt, pour être demeurés sourds à votre bienveillant appel.

Quand un peuple comme le vôtre a eu pour ancêtres des Biencourt, des Poutrincourt, des de Latour, des de Monts, un Hébert, un de Grand Fontaine, un Thibodeau, on est fier

d'éti  
sans  
les  
lorsq  
neur  
les je  
de l.  
de P.  
euroj  
jeune

venai  
histoi  
que c  
pendi  
quer  
du 5  
le sav  
nemi  
et il n  
diaboli  
n'entr  
mais j  
cet aff

«  
porten  
Garne  
lation  
après  
res plu  
on leu  
depuis  
que je  
dans u  
1755, e  
que je  
d'éloqu  
bylonis  
malheu  
bre 175  
Je  
pour vc  
nombre  
pays na

d'être Acadien. Quand un clergé a le souvenir de sacrifices sans bornes qu'ont faits les premiers missionnaires, les Aubry, les Jessé-Fléché, on est heureux d'être prêtre acadien. Et lorsqu'on se rappelle Madame de Guercheville, femme d'honneur de Marie de Médicis, renonçant à tous les honneurs et les jouissances des palais, pour venir s'enfoncer dans les forêts de l'Amérique ; lorsque nous nous rappelons aussi Madame de Poutrincourt, partie de Dieppe, la première des femmes européennes qui est venue mettre le sceau à la création de la jeune colonie, on est glorieux d'être femme acadienne.

M. le Président et Messieurs, il y aurait peut-être inconvenance de ma part à vouloir pénétrer plus avant dans votre histoire en présence d'un auditoire si éminemment instruit que celui devant lequel j'ai l'honneur de porter la parole. Cependant, je ne puis me soustraire à une pensée, celle d'évoquer le triste et lugubre souvenir de la malheureuse époque du 5 septembre 1755. Le projet le plus infernal, comme vous le savez, avait été conçu depuis un certain temps par un ennemi implacable, aigri d'avance par ses luttes avec la France, et il ne tarda pas à être mis à exécution par l'attentat le plus diabolique qui se soit jamais vu chez une nation civilisée. Je n'entrerai pas dans les horribles détails de cet infâme complot, mais je répéterai seulement quelques lignes de l'histoire de cet affreux drame.

« Les Anglais, (ce ne sont pas ceux de notre époque) rapportent l'abbé Ferland, l'abbé Gauthier, M. Rameau et M. Garneau, ayant résolu de chasser de l'Acadie toute la population française, l'attirèrent dans un piège à Grand-Pré, et après avoir promené le fer et la flamme, on jeta sur des navires plus de sept mille personnes de tout âge, de tout sexe, on leur fit prendre la route de l'exil et ensuite on les dispersa depuis Boston jusqu'à la Caroline. » Ah ! c'est ici, Messieurs, que je voudrais avoir les inspirations de M. Onésime Fortier, dans un morceau de poésie intitulé *La ruine de Grand-Pré en 1755*, et qui a été couronné par l'Université Laval en 1875 ; que je voudrais avoir, dis-je, les inspirations de ce morceau d'éloquence poétique dont le texte même, *Super flumina Babylonis illic sedimus cum recordaremur Sion*, indique déjà les malheurs des Acadiens dans le lâche guet-apens du 5 septembre 1755.

Je voudrais avoir les accents plaintifs d'un Longfellow pour vous redire la douleur de vos pères lorsqu'un certain nombre d'entre eux revinrent de l'exil pour mourir dans leur pays natal. Il y aura bientôt, messieurs, cent vingt-six ans

que ce crime de lèse-nation a été consommé ; mais je m'arrête devant le récit de tant de malheurs, de tant d'infortunes que vous connaissez et que vous avez appris dès votre plus tendre enfance sur les genoux de vos mères, pour saluer l'aurore de meilleurs jours. Ah ! si les Monkton, les Winslow et les Murray, ces exécuteurs des hautes œuvres militaires, pouvaient contempler un instant les dignes représentants des cent mille, et peut-être plus, Acadiens répandus dans tous ces lieux, là où ils ont porté le fer et la flamme. Ah ! s'il leur était donné, un instant, de voir ces beaux champs qu'ils ont dévastés dans leur rage diabolique, ces beaux temples, ces belles maisons d'éducation, ces nombreuses résidences qui ont remplacé celles qu'ils ont incendiées. Ah ! je le répète, s'il leur était donné de voir cette nation aujourd'hui debout, pleine de vigueur et qu'ils croyaient avoir pour toujours clouée à leur infâme gibet, ils écraseraient sous le poids de leur honte. Heureusement, messieurs, que ces temps-là sont passés et que nous n'avons plus à redouter de semblables infamies ; car les luttes glorieuses que nos hommes d'Etat ont eu à supporter pendant plus d'un demi-siècle, nous mettent à l'abri de semblables proscriptions. Nous avons un beau présent et un brillant avenir devant nous ; c'est à vous, généreux Acadiens, c'est à nous, Canadiens de tous les rangs, de toutes les conditions, de nous unir, de prêter main-forte à ceux qui, comme vos dignes représentants, veulent sincèrement promouvoir vos intérêts nationaux et sociaux. Mais, rappelez-vous, messieurs, que pour obtenir un bon résultat, il faut le *Concordia Salus*. Oui, il vous faut de l'esprit de concorde et d'union entre vous comme entre nous, afin que la nationalité acadienne, comme la nôtre, croisse, grandisse et augmente en force et en valeur. Rappelons-nous que l'union est nécessaire et indispensable aux peuples comme elle est nécessaire au bonheur des familles, et que c'est par cet esprit d'union que vous pourrez faire de grandes œuvres pour votre nationalité.

Vous avez donné un caractère vraiment national et patriotique à votre convention en affirmant votre foi, votre nationalité ; mais ce que nous devons le plus admirer c'est le côté pratique. Vous avez compris que la plus belle des démonstrations n'est rien sans des œuvres utiles ; aussi, messieurs, il nous fait plaisir de constater que les travaux de votre convention seront des œuvres utiles et durables.

M. le président et messieurs, la société St-Jean-Baptiste de Québec, par son bien humble représentant, vous offre ses

plus  
d'as  
en p  
à ce  
cé le  
de v  
cœur  
leur  
ce co

ventic

M.  
sur le c

DU CHO  
LE

Pré

M.

Mei

Jean Ch  
mier, le  
M. Ur.

Il es  
par l'hor  
conventi  
té.

plus sincères remerciements pour lui avoir donné l'occasion d'assister à cette grande fête de la famille acadienne et vous en promet une éternelle reconnaissance. En nous invitant à cette grande et imposante démonstration, vous avez exaucé les vœux de M. Rameau qui, dès 1854, exprimait le désir de voir un jour les Acadiens et les Canadiens, dont tous les cœurs sont sortis de la même race, battre à l'unisson, et soyez certains, messieurs, que nous emporterons avec nous le meilleur souvenir de la large part que vous nous avez faite dans ce congrès vraiment national.

Après quelques mots de l'honorable M. Landry, la convention s'ajourne.

---

### Deuxième Séance générale de la Convention

---

JEUDI, 21 JUILLET,

10½ heures de l'avant-midi.

### CHOIX D'UNE FÊTE NATIONALE

(*Le Moniteur Acadien*)

M. Pascal Poirier soumet le rapport de la commission sur le choix d'une fête nationale :

#### IRE COMMISSION.

#### DU CHOIX ET DE L'ADOPTION D'UNE FÊTE NATIONALE GÉNÉRALE POUR LES ACADIENS DES PROVINCES MARITIMES.

Présidence de M. Pascal Poirier.

M. l'abbé N. C. A. Boudreault, secrétaire.

Membres de la commission présents—MM. les abbés Jean Chaisson, M. F. Richard, Jos. Pelletier, F. X. Cormier, le Révd Père Ph. Bourgeois, l'hon. P. A. Landry et M. Ur. Johnson.

Il est proposé par M. l'abbé F. X. Cormier, secondé par l'hon. P. A. Landry, que tous les prêtres présents à la convention soient adjoints à la première commission. Adopté.

Proposé par M. l'abbé Chaisson, secondé par M. l'abbé S. Doucet, que le 15 août, jour de l'Assomption, soit choisi et adopté pour fête nationale des Acadiens.

Il est proposé en amendement par l'hon. P. A. Landry, secondé par le Révd P. Ph. Bourgeois, que la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) soit choisie et adoptée pour fête nationale des Acadiens.

L'amendement étant mis aux voix, est perdu par le vote suivant :

Pour—P. A. Landry, Philius F. Bourgeois, Jos. Pelletier, D'Amour—4.

Contre—Jean Chaisson, S. Doucet, M. F. Richard, H. Giroir, F. Belliveau, F. X. Cormier, U. Johnson, E. Biron, Hébert, Jean Maillet, Jos. Ouellet, N. C. A. Boudreault—12.

Le président met alors la proposition principale aux voix.

Se sont déclarés en faveur de cette proposition, MM. Jean Chaisson, Jean S. Doucet, M. F. Richard, H. Giroir, F. Belliveau, F. X. Cormier, U. Johnson, E. Biron, Jean Hébert, Jean Maillet, Joseph Quellet, N. C. A. Boudreault—12.

Contre — MM. P. A. Landry, Ph. Bourgeois, Jos. Pelletier—4.

Le président donne le résultat du vote et déclare que la commission choisit et adopte l'Assomption (15 août) pour fête nationale des Acadiens.

Sur proposition, la commission est levée.

PASCAL POIRIER,  
Rapporteur.

Une discussion animée s'ensuit et nous assistons à plusieurs discours fort éloquentes.

Ci-suivent les discours prononcés et à la commission et à la réunion générale de la convention.

*Mon.*

incor  
tion  
patre  
du pe  
causa  
rents  
tiste  
l  
que n  
toute  
que la  
en pri  
qui se  
histoi  
popul  
choix.  
ordina  
L  
nis, la  
et nati  
ses pri  
teurs ;  
toute s  
comme  
catholi  
tion pa  
sait-on  
Q  
l'Acadi  
nale de  
choisie  
de leur  
tronale  
ne pou  
ne me t  
que de  
comme  
Patrice  
patron t  
Irlandai

## DISCOURS DU RÉV. S. J. DOUCET

*Monsieur le Président, Messieurs,*

La question que nous avons maintenant à discuter est incontestablement d'une haute importance pour nous. L'adoption de l'une ou de l'autre fête proposée comme notre fête patronale influera grandement, je n'en doute pas, sur l'avenir du peuple acadien. Mais cette influence pourrait avoir, à cause des circonstances, des résultats peut-être bien différents, selon que notre choix tombera sur la Saint-Jean-Baptiste ou sur l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Pour faire un choix judicieux et acceptable, il me semble que nous devrions choisir une fête qui corresponde mieux que toute autre aux sentiments religieux de notre peuple, une fête que la dévotion populaire aurait déjà marquée et fait adopter en principe comme notre fête patronale. Que ce soit une fête qui se rattache par quelque côté à notre origine et à notre histoire, une fête que notre peuple aime déjà, qui soit déjà populaire et qui s'impose pour ainsi dire d'elle-même à notre choix. N'est-ce pas sur de telles considérations qu'on s'appuie ordinairement pour faire le choix d'une fête patronale ?

La France chrétienne a chômé tour à tour la Saint-Denis, la Saint-Martin et la Saint-Louis comme fête patronale et nationale. Elle ne pouvait faire un meilleur choix. C'était ses propres fils qu'elle choisissait pour ses patrons, ses protecteurs ; elle avait droit d'attendre de leur part une protection toute spéciale. Elle choisit aussi plus tard la Sainte Vierge comme sa patronne. C'est que, pour la France chrétienne et catholique, la Sainte Vierge a toujours été l'objet d'une dévotion particulière. *Regnum Gallie, Regnum Mariae*, se plaisait-on à redire. Royaume de France, royaume de Marie.

Quand nos aïeux quittèrent la France pour venir fonder l'Acadie, l'Assomption de la Sainte Vierge était la fête nationale de la France. C'est sans doute cette fête qu'ils auraient choisie s'ils en avaient choisi une comme fête patronale de leur nouvelle patrie. La Sainte-Hedwidge est la fête patronale de la Pologne. C'est une fille de la nation, et le choix ne pouvait être plus heureux. L'on peut en dire autant, si je ne me trompe, de Sainte Elisabeth, reine du Portugal, ainsi que de Sainte Rose de Lima, dont la fête doit être chômée comme fête patronale du Pérou. L'Irlande chôme la Saint-Patrice comme sa fête patronale. Pouvait-on choisir pour patron un saint dont la mémoire fût plus chère au cœur des Irlandais que celle de leur grand apôtre ? Pouvait-on adopter

une fête qui eût mieux convenu aux sentiments religieux et patriotiques de ce peuple infortuné que la Saint-Patrice ?

Et puisque c'est le temps pour chacun d'exprimer franchement ce qu'il pense relativement au choix qu'il nous incombe de faire à cette convention, je dirai que, au point de vue des rapports de convenance qui devraient exister entre le peuple et le saint qu'on lui choisit comme patron—le point de vue où je me suis mis en abordant la question—je ne trouve pas que le choix de la Saint-Jean-Baptiste comme fête patronale des Canadiens et qu'on nous propose d'adopter comme la nôtre ait été vraiment judicieux. Peut-être qu'à d'autres points de vue, le choix a été pour eux non seulement très judicieux, mais le meilleur, le plus heureux que l'on pût faire. Le serait-il également pour nous ? Je verrais un rapport de convenance dans leur choix s'il était tombé, par exemple, sur la Sainte-Anne, ou peut-être sur la Saint-Laurent ; mais pour la Saint-Jean-Baptiste je n'en vois pas, au moins, pas de rapport de convenance que le peuple canadien pût saisir sans effort. Il en serait autrement si au temps où le choix a été fait, la Saint-Jean-Baptiste était déjà une fête que le peuple aimait particulièrement à chômer, une fête vraiment populaire au Canada, ce qui était peut-être le cas. Est-elle une fête de ce genre-là en Acadie ? Je ne pense pas qu'on puisse le dire, et à cause de cela je crois que la Saint-Jean-Baptiste prendrait difficilement comme fête patronale et nationale des Canadiens. Considéré comme modèle de la tempérance et des vertus qui s'y rattachent, le saint précurseur de Jésus-Christ est un excellent patron à choisir pour les sociétés de tempérance, et peut-être aussi pour les peuples en général, mais non pas, ce me semble, pour aucune nation particulière.

Que le choix de la St-Jean-Baptiste ait été ou non le meilleur que pussent faire nos frères du Canada, cette fête, comme fête nationale, ne nous conviendrait sous aucun rapport que je puisse voir. Loin de moi la pensée ou l'intention de blesser qui que ce soit par mes remarques. J'approuve ou je désapprouve suivant ma manière de voir, parceque la question sur le tapis m'en donne le droit et me fait un devoir d'exprimer franchement mes raisons et mon opinion à ce sujet.

Outre les raisons de convenance religieuse que j'ai alléguées, il est une autre chose, messieurs, qu'il ne faut pas perdre de vue si nous tenons à faire un choix qui convienne à notre nationalité. C'est l'idée même de nationalité. Nous voulons faire choix d'une fête *nationale*, n'est-ce pas ?

Eh !  
tion.  
tre |  
nôtr  
notr  
nous  
nous  
com|  
tère

diens  
Acad  
soit ?  
fête |  
nos f  
qu'ils  
ne m  
avons  
ont fi  
sant,  
sont-|  
que c  
quest  
leur |

peupl  
est le  
discut  
déjà t  
étant  
fête n  
ne po  
frères

M  
Jean-I  
nous s  
de res  
nation  
dienne  
même  
ques d  
Acadie  
-et mèn  
tional |

Eh bien, choisissons-en une qui soit distinctive de notre nationalité, une que notre peuple ne partagera avec aucun autre peuple, fût-il encore plus cher et plus sympathique au nôtre que ne l'est le peuple canadien. La conservation de notre nationalité, voilà le point important. Voilà l'objet que nous devons avoir particulièrement en vue dans le choix que nous allons faire. Or, après la langue maternelle, ce qui complète et accenture mieux que toute autre chose le caractère national d'un peuple, c'est sa fête nationale.

Notre nationalité est-elle distincte de celle des Canadiens? Notre histoire est-elle différente de la leur? Les Acadiens forment-ils un peuple distinct, quelque petit qu'il soit? Si oui,—et qui pourrait le nier?—choisissons-nous une fête qui nous soit propre. Ayons notre fête à nous, comme nos frères du Canada ont la leur. Nous pouvons être certains qu'ils ne trouveront pas à redire à notre choix, pourvu qu'ils ne méconnaissent pas nos motifs. Ils diront plutôt que nous avons bien fait, c'est-à-dire, que nous aurons fait ce qu'ils ont fait eux-mêmes quand ils ont choisi leur fête. En le faisant, se sont-ils occupés d'autre nationalité que la leur? Se sont-ils occupés de nous? Non, parcequ'ils ont bien compris que c'était une question qui les concernait eux seuls, une question qu'il leur fallait régler purement au point de vue de leur propre nationalité.

Mais si notre nationalité est la même que la leur, si le peuple acadien n'est pas un peuple distinct, si notre histoire est leur histoire, alors, messieurs, nous n'avons que faire de discuter la question qui nous occupe présentement. Elle est déjà toute réglée pour nous. La nationalité canadienne étant notre nationalité, la St-Jean-Baptiste doit être notre fête nationale. Elle aurait déjà été choisie pour nous et nous ne pourrions en choisir une autre sans faire scission avec nos frères du Canada, sans diviser ce qui est supposé être un.

Mais le seul fait qu'on nous demande d'adopter la St-Jean-Baptiste pour notre fête nationale est une admission que nous sommes un peuple distinct, et que, malgré bien des traits de ressemblance, surtout malgré une commune origine, notre nationalité ne se confond nullement avec la nationalité canadienne. Si une même religion, une même langue et une même origine suffisaient pour effacer les traits caractéristiques des différentes nationalités, alors indubitablement les Acadiens et leurs frères du Canada ne formeraient qu'un seul et même peuple. Mais comme chacun sait, un caractère national très distinct peut se former à la longue en dépit d'une

identité de langue, de religion et d'origine.

Voulez-vous savoir, messieurs, ce qui fait que le petit peuple acadien se distingue de tous les peuples de la terre, sans même excepter le peuple canadien? C'est parce que les circonstances qui se rattachent à son origine et qui ont entouré son existence sont différentes de celles qui ont formé le caractère national des autres peuples. Ouvrez son histoire et vous y trouverez le récit de ces circonstances. Ce sont les vicissitudes orageuses de son existence, jointes à son long isolement de la France et du Canada, qui ont formé sa physionomie nationale et qui le font reconnaître comme un peuple distinct au milieu de tous les peuples qui l'entourent.

L'objet que nous devons avoir en vue en nous choisissant une fête, ce n'est pas d'établir des relations plus intimes avec aucun autre peuple, mais c'est d'établir des relations plus étroites entre nous—entre nous-mêmes, messieurs, entre les membres épars de la grande famille acadienne. C'est pour nous connaître mieux, pour nous compter et pour sputer nos ressources et nos forces que nous voulons avoir une fête qui nous soit propre.

C'est pour nous permettre de nous réunir de temps en temps pour constater notre progrès intellectuel et industriel, pour nous encourager mutuellement et pour travailler ensemble à nous élever sous tous les rapports au niveau des peuples au milieu desquels nous nous trouvons à vivre. Nous ne choisissons pas une fête pour nous identifier avec aucun autre peuple, mais pour ajouter à notre nationalité quelque chose qui lui manque et dont elle ne peut se passer plus longtemps. En choisissant une fête que nous pourrions dire nôtre, nous voulons affirmer notre existence comme peuple distinct, ce que nous sommes en réalité. C'est pour fêter notre nationalité que nous tenons à avoir une fête qui nous soit propre, une fête vraiment acadienne; et certes, notre nationalité est bien digne d'une telle fête. La glorieuse victoire que nous avons remportée en triomphant de toutes les épreuves qui entravaient nos pas et menaçaient de nous anéantir comme peuple distinct mérite bien une fête pour couronne.

Voulons-nous, messieurs, nous allier avec les Canadiens de manière à ne plus être reconnus comme peuple distinct, mais comme ne formant qu'un seul et même peuple avec lui? Choisissons la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Canadiens, comme notre fête nationale. Ce sera un grand pas vers ce but. Pour y arriver cette mesure sera d'autant plus

efficaz  
peup  
nous  
plus  
blabl  
terre.  
nalité  
plus  
celle  
intèg  
moye  
tence  
fête n  
mes.  
pas m  
irons  
eux, e  
me rel  
fiendr  
encore  
politiq  
de vue  
landai  
de con

E  
nale, n  
des de  
cette d  
jamais,  
circons  
n'est ri  
d'un pe  
nationa  
si, quar  
nos frèr  
cours d  
nous et  
des cho  
drait dé  
même fi  
que la S  
nous qu  
pas ada  
lité, à n

efficace que la tendance vers l'unité nationale entre les deux peuples est plus grande et plus naturelle. En faisant cela, nous ferions un effort pour nous fusionner avec le peuple le plus ami, le plus sympathique à notre égard et le plus semblable à nous sous tous les rapports de tous les peuples de la terre. Si donc nous voulions réellement une fusion de nationalité avec un autre peuple, nous ne pourrions en faire une plus heureuse et plus avantageuse pour deux peuples que celle dont je parle ici. Voulons-nous, au contraire, conserver intègre notre nationalité et profiter en même temps d'un moyen efficace, unique, pour affirmer et affermir notre existence comme peuple distinct? Alors choisissons-nous une fête nationale et ne nous occupons en cela que de nous-mêmes. Nos relations avec nos frères du Canada n'en resteront pas moins cordiales. Pourquoi en serait-il autrement? Nous irons de temps en temps fêter la Saint-Jean-Baptiste avec eux, et ils viendront fêter l'Assomption avec nous. Une même religion, une même langue et une même origine nous tiendront unis comme nous l'avons toujours été. Nous serons encore unis par un autre point de vue, au point de vue d'une politique élevée bien au-dessus de celle des partis—au point de vue où nous, Canadiens-français, Anglais, Ecossais, Irlandais, sommes tous unis ensemble par les liens de la grande confédération canadienne.

En choisissant la St-Jean-Baptiste pour notre fête patronale, nous ferions à la vérité un grand pas vers une fusion des deux nationalités, mais la tendance que nous donnerait cette démarche est une tendance qui n'aboutirait peut-être jamais, car ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, ce sont les circonstances qui forment les physionomies nationales. Ce n'est rien qui dépend d'un acte de volonté ou du libre choix d'un peuple. La formation ou un changement de caractère national peut requérir des siècles pour arriver à terme. Ainsi, quand bien même il serait désirable de nous allier avec nos frères du Canada de manière à faire disparaître dans le cours des temps les traits qui nous distinguent maintenant, nous entreprendrions une tâche qu'il n'est pas dans l'ordre des choses d'accomplir de la manière proposée. Il nous faudrait déjà avoir le même caractère national pour chômer la même fête nationale. Pour le présent au moins, il me semble que la Saint-Jean-Baptiste comme fête nationale serait pour nous quelque chose d'anormal, quelque chose qui ne serait pas adapté au but, qui ne correspondrait pas à notre nationalité, à notre état actuel.

Choisissons plutôt la Sainte Vierge Marie pour notre patronne, puisque, comme on l'a si éloquemment démontré, nous ne pourrions faire un choix qui pût mieux convenir que celui-là au sentiment religieux des Acadiens. En elle notre peuple a mis toute sa confiance ; et elle a été sa protectrice et sa consolatrice au milieu des dangers et des épreuves qu'il a eu à traverser. Pour les peuples comme pour les individus, Marie n'est jamais invoquée en vain. Et entre toutes les fêtes de la Sainte Vierge, incontestablement c'est l'antique Assomption, la fête patronale de nos aïeux, qui nous convient le mieux sous tous les rapports comme fête patronale et nationale.

#### DISCOURS DU RÉVD. PÈRE PH. BOURGEOIS.

*M. le président, Messieurs les délégués,*

Comme j'ai secondé l'amendement proposé par l'honorable M. Landry, je demande votre attention pour quelques instants, afin de vous mettre au courant des motifs qui basent mon opinion telle que formulée par mon vote. Je ne répéterai aucun des arguments auxquels M. Landry vient de donner une heureuse expression et qui militent si fortement en faveur de la Saint-Jean-Baptiste. Ses raisons sont claires, fortes, indéniables. Pour ma part, je crois devoir m'appliquer à réfuter, devant messieurs les délégués ici présents, certaines objections soi-disant sérieuses qu'on a voulu faire prévaloir au préjudice de l'adoption de la Saint-Jean-Baptiste.

D'abord, la Saint-Jean-Baptiste est destinée, nous dit-on, à faire perdre notre caractère national. Sous le même drapeau, l'étranger ne reconnaîtra plus les deux peuples, et le jour où nous nous serons rangés sous le même patron national, nous aurons sanctionné virtuellement l'absorption du petit peuple acadien par la grande race canadienne-française.

Messieurs, permettez-moi de vous dire que cet argument est sophistique, qu'il n'est pas digne de nous ; bien plus, c'est une insulte indirecte que nous lançons à la figure de notre peuple tout entier. Avons-nous montré des tendances vers l'absorption lorsque nos pères, après la dispersion du dernier siècle, sont venus prendre place au sein de l'Acadie, au milieu d'une population tout anglaise ? Un jour, ils comptèrent mille âmes, le lendemain, dix mille, et plus tard cinquante mille. Tous ensemble, ils ont subi le gouvernement d'Angle-

terre  
tion  
le ty  
cout  
peup  
saur  
ne, d  
quatr

l'ado  
reme  
acadi  
qu'il s  
Land  
pour  
conve  
teur d  
le gro  
juin, s  
se, un  
Massa  
le mot  
pour n  
m'ente  
leur fis  
protest  
toire et  
notre p  
que noi  
messier

Ma  
sorptio  
siècles  
nous ge  
vraimen  
brons le  
au rer j  
national  
ment de  
loyauté  
au gran  
adjoints

Et c  
religion,

terre ; ils n'avaient pour boussole que cette intégrité traditionnelle léguée par leurs pères—et cependant ils ont gardé le type acadien des premiers fondateurs avec la religion, les coutumes, la langue et les mœurs de ces derniers. Car le peuple acadien est un peuple qu'on disperse, mais qu'on ne saurait absorber. On peut le jeter sur les côtes de la Louisiane, des Etats-Unis et de l'Angleterre, on peut le semer aux quatre vents de l'univers, mais on ne pourra jamais l'acheter.

Messieurs, lors même que nous défendons, par principe, l'adoption de la Saint-Jean-Baptiste, l'on se trompe grossièrement si on croit que nous voulons rayer le nom du peuple acadien pour lui substituer le nom d'un autre peuple, quel qu'il soit. Pour preuve, j'en appelle aux honorables messieurs Landry, Girouard et Johnson et autres qui sont là, au reste, pour affirmer le fait que j'avance. Quand, l'an dernier, à la convention de Québec, l'honorable H. G. Mailhot, rapporteur de la 1ère commission, proposait dans son rapport que le groupe français de l'Amérique du Nord se rangeât, au 24 juin, sous le drapeau tricolore, avec le titre d'*Union Française*, un curé aussi digne que patriote, le Révd M. Bédard, du Massachussets, se leva pour nous dire qu'il n'approuvait pas le mot *Union française*, mais qu'il voulait d'une union ayant pour nom *Union canadienne-française*, je fus le premier à m'entendre avec les messieurs que je viens de mentionner, je leur fis part de mes opinions à ce sujet et je les engageai à protester contre un acte qui déchirait une page de notre histoire et qui effaçait notre nom sur le sol où notre courage et notre persévérance l'avaient si fortement imprimé. C'est ce que nous devions faire ; c'est ce que nous ferions maintenant, messieurs, et c'est ce que nous ferons toujours à l'avenir.

Mais entre l'adoption de la Saint-Jean-Baptiste et l'absorption par les Canadiens, il y a un mur consolidé par deux siècles de tentatives du même genre exercées par ceux qui nous gouvernent ; nous n'avons rien à craindre. Faisons-nous vraiment une démonstration dangereuse lorsque nous célébrons le 24 mai, lorsque nous arborons le drapeau anglais, au 1er juillet ? Point du tout. Perdons-nous notre caractère national acadien ? Encore moins. Nous témoignons seulement de notre esprit de sujétion à l'Angleterre, de notre loyauté à la Reine qui nous gouverne et de notre adhésion au grand corps confédéré auquel les circonstances nous ont adjoints !

Et dans ces jours nous restons Français, Acadiens de religion, de traditions, de mœurs, de coutumes, de caractère

—quoique nous allions marcher sous des drapeaux qui, pour être protecteurs et pacifiques aujourd'hui, n'ont pas toujours été des drapeaux acadiens, vous le savez.

Aurons-nous plus à craindre, en célébrant, tous les ans, au même jour, une fête nationale, dont le patron sera le même que celui des Canadiens? Le danger d'une fusion avec les Canadiens, à deux cents lieues d'ici, dans une province où les coutumes sont différentes, qui a son gouvernement responsable, son code civil différent, sera-t-il plus à craindre que ne serait à craindre l'absorption par une population anglaise plus nombreuse, qui nous gouverne, dont nous dépendons presque entièrement pour le commerce, qui nous entoure, qui nous fait la loi comme elle l'entend—surtout, si le patronage canadien nous était soudainement soustrait, si nous étions laissés à nos propres forces? Ah! Messieurs, non!

Qu'arrivera-t-il donc, si nous adoptons, comme je l'espère, la Saint-Jean-Baptiste pour fête nationale? Nous profiterons, Messieurs, de cette fête commune, pour nous réunir parfois à nos frères les Canadiens. Nous nous entendrons avec eux pour orienter notre marche au milieu des obstacles qui nous entourent, comme ils le firent eux-mêmes au jour des épreuves.

Ce que nous avons fait aujourd'hui de profitable à notre avancement, nous l'avons fait sous leur égide, sous l'élan de leur zèle, sous l'éclat de leurs lumières—et dans l'intervalle pas une de nos fibres nationales n'a été blessée. Et pourtant ils ont été au milieu de nous, ils ont eu une influence d'autant plus souveraine et efficace que nous nous y sommes soumis plus pleinement, que nous savions qu'ils nous aimaient. Et, qu'il me soit permis de vous le dire, M. le président et Messieurs les délégués, ils ne nous ont jamais dit que nous étions Canadiens. Ils nous ont appris, au contraire, que nous avions une histoire de malheurs, que nos pères, les Acadiens, avaient traversé courageusement les luttes de l'isolement, de la misère et de la persécution—et que nous, leurs fils, nous devons croire à un prochain réveil, le faire présager par les démonstrations extérieures nationales françaises dans le genre de celles que nous avons eues depuis douze à quinze ans, au jour du 24 juin.

Cette première convention d'aujourd'hui, organisée grâce au mouvement du 24 juin 1880, nous permet, Messieurs, de sonner ce réveil de notre jeune race. Nous pouvons affirmer notre existence devant les autres nations, mais nous ne saurions encore témoigner de notre force, de notre pouvoir.

d'org:  
consti  
nous  
lons-n  
ascen:  
il nou  
croyor  
trinsè  
acadie  
sée im

En  
nous r  
le le p  
24 juir  
et que  
parlent  
parlerc  
depuis  
au rece

Je ve  
nuisible  
Loin de  
quité la  
leurs ré  
ces qui,  
blaient  
au mêm  
se sont  
l'histoir  
de fête  
tère pa  
—D'aill  
fête ac  
Sous les  
la Breta  
coutume  
Bretagn  
que tous  
jour ouv

Comm  
forêts, c  
un des p  
uin, au :  
Et nou

d'organisation, de notre indépendance, pour établir notre constitution nationale, notre programme d'avenir et pour nous draper, à l'aurore, dans notre autonomie. Alors, qu'allons-nous faire ? Pour nous mieux aider dans une marche ascensionnelle dont nous semblons méconnaître les aspérités, il nous faut compter sur d'autres moyens que ceux dont nous croyons jouir, sur d'autres forces que sur nos ressources intrinsèques, sur d'autres forces que sur celles d'une minorité acadienne qui ne fut jamais respectée et qu'on a toujours lésée impunément.

En donnant la main aux Canadiens-Français, au 24 juin, nous montrerons à l'élément qui nous entoure et qui contrôle le pouvoir, nous leur montrerons, dis-je, que le soleil du 24 juin réjouit autant les cœurs en Acadie comme au Canada et que les Acadiens et les Canadiens qui se comptent et se parlent au jour de leur fête commune, se compteront et se parleront à l'heure des injustices, comme ils l'ont fait déjà, depuis l'an dernier, dans la question du patronage ayant trait au recensement.

Je vous le demande, Messieurs, est-ce là une fusion bien nuisible, anti-nationale, est-ce là une mesure d'absorption ? Loin de là. Bien des peuples dans l'histoire, depuis l'antiquité la plus reculée, ont eu parfois le même patron pour leurs réjouissances nationales, sans jamais s'unifier. Les races qui, autrefois, au sud de l'Europe et ailleurs, se rassemblaient à la même époque de l'année, pour rendre leur culte au même Dieu, pour manifester leur patriotisme respectif, ne se sont jamais fusionnées par là même. Et la philosophie de l'histoire n'enseigne pas que cette coïncidence de réunion ou de fête ait établi des unions telles que l'histoire ou le caractère particulier d'aucun peuple aient dû en être altérés. — D'ailleurs, Messieurs, la Saint-Jean-Baptiste est une vieille fête acadienne, parceque c'est une vieille fête française. Sous les rois de la France, le peuple de la Normandie et de la Bretagne célébrait la Saint-Jean. D'après les anciennes coutumes celtiques du sud de l'Irlande et du nord de la Bretagne, on y faisait le feu de joie traditionnel. Dans presque tous les arrondissements, la Saint-Jean n'était plus un jour ouvrier.

Commémorer un jour qu'avaient fêté leurs pères dans les forêts, comme dans les déserts de la Gaule, fut certainement un des motifs qui décidèrent les Canadiens à chômer le 24 juin, au sein de leur patrie.

Et nous aussi, Messieurs, pourquoi avec nos frères, les

Canadiens, ne célébrerions-nous pas la vieille fête française du 24 juin, comme fête nationale ? La France de nos jours n'est pas la France des rois chrétiens. Elle brûle ce qu'elle adorait du temps des Charlemagne et des Saint Louis, et nous voyons ses drapeaux flotter au vent du 14 juillet pour rappeler le *Ca ira* et la *Bastille*.

Ah ! Messieurs, ne serait-il pas beau de voir ici, en deçà de l'Atlantique, l'ancienne France de Henri IV, qu'elle se compose de Canadiens, d'Acadiens ou de Louisianais, se rassembler, sous un seul drapeau, et resserrer ces liens d'origines et de sang qui ne furent pas souillés par le souffle des révolutions, mais qui furent dispersés par les malheurs de nos colonies en Amérique ? Ainsi, si je demande que nous adoptions la Saint-Jean-Baptiste, ce n'est pas pour arriver à l'unification canadienne—notre histoire ne le permet pas, nous sommes unanimes à nous y opposer. On ne saurait ainsi tirer notre nation du moule où elle a pris sa forme sans l'exposer à perdre les grands traits qui la caractérisent.

Mais n'allons pas voir d'effets là où il n'y a pas de causes. Avec la Saint-Jean-Baptiste pour fête patronale, nous ne cesserons pas d'être Acadiens-Français. Nos coutumes, nos traditions, notre histoire et notre nom—ce sera là l'inviolable Acadie. Notre commerce, nos industries, notre littérature et notre langue se modèleront sur les industries, la littérature et le commerce canadiens. Lorsque ensemble nous chômerons notre vieille fête française du 24 juin, nous travaillerons là aussi, tous ensemble, à nos intérêts mutuels, à nos intérêts communs dans le sens que je viens d'indiquer, et la postérité qui, je l'espère, va grandir avec nos coutumes et nos traditions, applaudira cette démarche, et, à son tour, elle continuera de marcher sur nos traces et de se fortifier avec les Canadiens tout en restant acadienne-française.

#### DISCOURS DE M. PASCAL POIRIER.

*Monsieur le Président, Messieurs,*

Je désirais ne pas prendre part aux travaux de cette commission autrement qu'en enrégistrant le résultat des délibérations. Cependant, puisque vous semblez insister à ce que je fasse connaître mon opinion sur le choix à faire de notre fête nationale, je n'hésite plus, car je comprends qu'il faut que chacun prenne sa part de responsabilité dans une

ques

somp  
conv  
l'auti  
ges.au 1;  
foins.  
che.  
finis,  
tard,  
cultiv  
reste  
Les d  
ses.I  
Bapti  
l'autr  
son.  
tion d  
aux C  
tre la  
Canac  
lons rS  
de pai  
désori  
nous l  
propre  
toire.  
nous v  
des In  
tous n  
que le  
que ne  
timem  
le, sa  
pas au  
fête na  
ter jui  
que na  
les Ac.  
officiel

question aussi importante que celle qui nous occupe ce soir.

Deux fêtes sont proposées, la Saint-Jean-Baptiste et l'Assomption de la Très-Sainte Vierge. Les deux saints me conviennent—l'un est le plus grand des enfants des hommes, l'autre est élevé en gloire au-dessus des hommes et des anges.

Les deux dates me conviennent aussi. L'on a objecté au 15 août le fait que cette date tombe durant la coupe des foins. Cette objection n'a pas l'importance qu'on lui attache. Le 24 juin les travaux du printemps sont à peu près finis, le 15 août ceux de la fenaison devraient l'être, et plus tard, quand l'agriculture sera mieux entendue, et que nos cultivateurs auront remplacé la faux par la *faucheuse*, il ne restera, au 15 août, d'autre foin à couper que celui des prés. Les deux dates, par conséquent, sont également avantageuses.

L'on a dit, d'un côté, qu'il fallait adopter la Saint-Jean-Baptiste, parceque c'est la fête nationale des Canadiens; de l'autre côté, qu'il ne fallait pas l'adopter, pour la même raison. Les premiers ont donné pour argument que l'adoption de la Saint-Jean-Baptiste nous réunira plus intimement aux Canadiens; les seconds ont donné pour argument contre la Saint-Jean-Baptiste que cela nous confondrait avec les Canadiens, et qu'il faut avoir une fête à nous si nous voulons rester un peuple distinct.

Sans faire une plus longue revue des arguments fournis de part et d'autre, je dirai que, pour ma part, je ne saurais désormais hésiter un instant à me prononcer; le patron qu'il nous faut au ciel est un patron bien à nous, qui nous soit propre, qui ait des rapports de convenance avec notre histoire. La fête nationale des Acadiens ne doit pas être, si nous voulons rester fidèles à notre passé, celle des Écossais, des Irlandais, ni même des Canadiens-Français; quoique tous nous sommes les citoyens d'une même Confédération et que les Canadiens-Français soient des frères consanguins que nous aimons et avec lesquels notre destinée est très intimement liée. Chacune de ces nationalités a sa fête nationale, sa fête de famille. Pourquoi les Acadiens n'auraient-ils pas aussi la leur? Ou bien il faut ne choisir qu'une seule fête nationale pour tout le monde et alors cette fête sera le 1er juillet, jour de la Confédération; ou bien il faut que chaque nationalité qui compose le Dominion, sans en excepter les Acadiens, ait sa fête particulière (sans préjudice à la fête officielle du 1er juillet), et alors il y aura autant de fêtes na-

tionales qu'il y a de nationalités au Canada. C'est pour ces deux raisons surtout, M. le président, que je voterai pour que la Très-Sainte Vierge soit déclarée la patronne des Acadiens, et pour que le 15 août soit décrété notre fête nationale.

La race, messieurs, la nation, c'est la famille agrandie.

Or nous voyons chaque famille importante en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, se choisir des armoiries et un écusson distincts, différents des autres. Nous voyons la même chose chez les nations sauvages, chez les Hurons de Lorette aujourd'hui. Chez les indigènes qui possédaient ce pays, lorsque nos pères sont venus s'y établir, chaque tribu avait son blason. Cette distinction que les familles et les tribus mettaient entre elles, n'a jamais été interprétée comme un signe d'hostilité entre ces familles et ces tribus. Eh bien ! choisissons-nous une fête, et nos frères les Canadiens ne se détacheront pas de nous pour cela, ils ne nous en tiendront pas rancune. Ceux qui, ce soir, ont soutenu le contraire, me permettront de leur dire qu'ils se sont tronqués.

La Saint-Jean-Baptiste, si nous l'adoptons pour fête nationale, aurait-elle pour effet de nous fusionner avec les Canadiens, de faire confondre la race acadienne avec la race canadienne, c.-à-d., de faire fondre la première dans la seconde, je ne le crois pas. Cependant,—vu du dehors, cela en aurait toutes les apparences. Que, par exemple, la marine canadienne aujourd'hui arbore le pavillon allemand sur les hautes mers, nos vaisseaux seront, aux yeux des étrangers, des vaisseaux allemands, ou, ce qui revient à peu près au même, ils passeront pour tels.

L'adoption de la Saint-Jean-Baptiste aurait pour nous le même résultat. Pour désigner les Canadiens, les Anglais disent souvent : *the Saint John Baptist*. Ils prennent le pavillon pour la nation, la fête nationale pour le peuple. Avec la Saint-Jean-Baptiste pour fête nationale, on ne nous distinguera pas des Canadiens. Or, n'est-ce pas que nous voulons non seulement rester ce que nous sommes, mais qu'on sache qui nous sommes ? Et puis de quel droit irions-nous prendre sans cérémonie le blason d'un autre peuple ? Une famille n'adopte pas les armes d'un autre famille. Au moins devrions-nous consulter le peuple canadien avant de lui prendre sa fête. Je sais les Canadiens assez nos amis pour ne s'en pas formaliser ; peut-être même seraient-ils heureux de nous voir adopter le 24 juin. Mais cela ne prou-

ve q

sieur  
passé  
humil  
par le  
jour  
pères  
sé ; c  
1755  
parce  
main  
préfér

S  
du P  
grand  
la Sai  
surtou  
tional.  
elle ne  
après l  
après  
enfin é  
portior

L'  
Nos pé  
litude  
pour év  
frères ;  
ils n'on  
Aujourd  
avançoi  
guide, e  
sons so  
tre poin  
me, not  
Avec  
res pou  
fête nati  
nous.  
choix de  
tion den  
nada.

ve que les bonnes dispositions des Canadiens envers nous.

Choisissons-nous une fête qui nous soit propre, messieurs. Nous avons une histoire à nous ; nous avons un passé malheureux qui nous est propre ; notre condition est humble ; notre avenir n'est pas celui d'un peuple puissant par le nombre et les ressources : ayons pour nous seuls un jour national, où nous nous réunirons pour parler de nos pères ; où nous rappellerons les gloires et les malheurs du passé ; où nous pleurerons ensemble sur ce grand holocauste de 1755 ; un jour où nous oserons regarder l'avenir en face parceque nous serons ensemble, unis, nous tenant par la main ; mais encore une fois, que ce jour, cette fête, si vous préférez, soit propre, soit particulier au peuple acadien.

Saint Jean-Baptiste n'est pas et ne saurait être le patron du peuple acadien. Il n'y a presque rien dans la vie de ce grand saint qui s'harmonise avec notre histoire. Mais pour la Sainte Vierge, elle, il n'en est pas ainsi. Son Assomption surtout, nous voulons en faire l'emblème de notre réveil national. Après une vie semée d'angoisses, où le bonheur pour elle ne s'est rencontré que dans la solitude de Nazareth ; après la persécution, le calvaire, la mort de son divin fils, après de longues années d'aspirations vers le ciel, elle est enfin élevée en gloire, et sa grandeur dans le ciel est en proportion de son humilité et de ses souffrances sur la terre.

L'histoire de l'Acadie est une succession de malheurs. Nos pères n'ont goûté la paix et le bonheur que dans la solitude de Grand'Pré et de Beaubassin. Il leur a fallu s'exiler pour éviter la mort ; ils ont vu égorger leurs enfants et leurs frères ; ils ont vécu dans la plus grande misère ; mais jamais ils n'ont perdu de vue le ciel. C'est là ce qui les a sauvés. Aujourd'hui nous jetons un voile sur le passé et nous nous avançons avec confiance vers l'avenir. Nous prenons pour guide et pour modèle la Très-Sainte Vierge, et nous choisissons son Assomption pour notre fête nationale. Ce sera notre point de départ, notre signe de ralliement, notre emblème, notre mot d'ordre : nous vaincrons sous son drapeau.

Avec la Sainte Vierge au ciel pour patronne ; avec nos pères pour modèles de patience et d'énergie ; avec notre belle fête nationale pour retremper notre courage, l'avenir est à nous. Adoptons l'Assomption, messieurs, votons pour le choix de cette fête, et notre vote sera ratifié par la convention demain, et par tous les Acadiens de l'Acadie et du Canada.

---

## DISCOURS DU RÉVD. M. F. RICHARD.

*M. le président et Messieurs,*

Comme Acadien, je ne saurais garder le silence dans cette importante occasion, vu qu'il s'agit d'une question vitale pour la patrie ; je ne voudrais pas que l'histoire qui racontera les événements du 20 et 21 juillet 1881, époque si importante de notre existence comme peuple, ait à signaler le refus d'un enfant de l'Acadie de s'enrôler sous le drapeau national et de le défendre contre toute invasion.

Je regrette amèrement d'avoir à lutter contre quelques-uns de mes compatriotes au nombre desquels se trouvent de mes meilleurs amis personnels ; et contre nos frères canadiens que je respecte beaucoup et que j'admire à cause de leur attachement à leur nationalité. Mais il ne s'agit pas ici de faire de la politique ou de servir des intérêts particuliers ; nous sommes convoqués ici par les organisateurs de cette convention acadienne pour "affirmer notre existence comme peuple" et prendre les moyens de conserver notre nationalité. Veuillez croire, M. le président, que la politique que je me propose de suivre dans cette discussion est tout à la fois libérale et conservatrice. Je suivrai une politique libérale en reconnaissant les droits des nationalités qui composent notre société ; et conservatrice en défendant et en faisant respecter nos droits comme peuple distinct, ayant une histoire à part et une destinée à remplir. On vous a déjà démontré avec beaucoup de clarté et d'éloquence l'importance d'une fête nationale pour les Acadiens. En effet, il me semble qu'un peuple qui, pendant plus d'un siècle d'épreuves et de persécutions, a su conserver sa religion, sa langue, ses coutumes et son autonomie, doit avoir acquis assez d'importance pour mériter qu'il adopte les moyens d'affirmer son existence d'une manière solennelle ; et cela ne saurait se faire plus efficacement que par la célébration d'une fête nationale qui lui soit propre. Tous les peuples ont senti le besoin de se choisir une fête nationale. Ainsi, par exemple, les Anglais ont la Saint-George, les Irlandais la Saint-Patrice, les Canadiens la Saint-Jean-Baptiste ; les Sauvages même ont une fête nationale, la Sainte-Anne. Ainsi, M. le président, vous voyez que tous les peuples ont leur patron particulier qui les distingue les uns des autres ; et par ce moyen on a conservé son identité nationale. Voyez l'Anglais : qu'il soit en Europe, en Amérique, en Asie ou en Afrique, le jour de la Saint-George lui rappelle qu'il est anglais et il veut être reconnu comme tel.

L'Irl  
Patri  
ses p  
parti  
née,  
Cana  
un lé  
chrét  
Sauv  
qu'il  
son ti  
ple ac  
tional  
peuple  
un réc  
profite  
contre  
faire d  
die n'a  
gloires  
qui déj  
lais de  
capital  
doux au  
rir !

Nc  
doit être  
ont les  
suivant  
ses enfa  
prendre  
gique et  
son atte  
elle rece  
Nos père  
Christ, q  
par des

Il s'  
tron nati  
mendem  
Jean-Bap  
et j'épou  
Dr Chias  
nationale

L'Irlandais exilé ne saurait jamais laisser passer la Saint-Patrice sans se rappeler le souvenir de la belle Erin, patrie de ses pères. Les Canadiens-Français dispersés dans les diverses parties de l'Amérique se rassemblent, le 24 juin, chaque année, à la Saint-Jean-Baptiste, pour chanter à l'unisson « O Canada, mon pays, mes amours, » et ils aiment à redire avec un légitime orgueil que le nom de Canadien, après celui de chrétien et de catholique, est le plus cher à leur cœur. Le Sauvage veut aussi montrer qu'il appartient à une tribu qu'il chérit, et le jour de la Sainte-Anne il n'échangerait pas son titre de sauvage pour tous les titres du monde. Le peuple acadien serait-il le seul à méconnaître son existence nationale, et consentira-t-il à s'effacer pour jamais de la liste des peuples ? Quoi ! le peuple acadien, dont l'histoire nous fait un récit si touchant de son courage et de son énergie, ne profiterait pas de cette circonstance solennelle pour protester contre une tendance qui menace de nous engloutir et de nous faire disparaître, comme peuple, de la scène publique ? L'Acadie n'aura-t-elle plus d'enfants qui aimeront à se rappeler ses gloires, ses infortunes et ses triomphes ? Le nom Acadien, qui déjà a résonné sous les voûtes du Vatican et dans le palais de Notre Gracieuse Souveraine aussi bien que dans la capitale de notre mère-patrie la France, ce nom si cher et si doux au cœur d'un véritable patriote est donc destiné à périr !

Non, il n'en sera pas ainsi, le jour est arrivé où le mérite doit être reconnu et justice accordée. Aujourd'hui les peuples ont les yeux fixés sur nous et se préparent à nous juger suivant nos démarches. La patrie réclame à sa défense tous ses enfants. Elle les a réunis en convention pour défendre et prendre ses intérêts et elle attend d'eux un dévouement énergique et persévérant. Puisse-t-elle ne pas être trompée dans son attente, et dans son état présent de défaillance, puisse-t-elle recevoir le soutien qu'elle a droit d'espérer de ses enfants. Nos pères, confesseurs de la foi et martyrs de la cause du Christ, qui dorment dans nos cimetières, seraient-ils déshonorés par des descendants dénaturés ?

Il s'agit, messieurs, du choix et de l'adoption d'un patron national. Or je proteste au nom de la Patrie, contre l'amendement à la résolution première qui propose que la Saint-Jean-Baptiste soit choisie comme fête patronale des Acadiens et j'épouse avec beaucoup de plaisir la motion de mon ami le Dr Chiasson, qui propose la fête de l'Assomption comme fête nationale. Il s'agit d'envisager cette question sous son véri-

table point de vue. Il ne faut pas se laisser tromper par de beaux et éloquents discours, qui peuvent facilement entraîner les auditeurs à suivre plutôt leur imagination que leur jugement. Rappelez-vous que plusieurs d'entre vous peut-être ont perdu des causes fort justes par l'habileté et les sophismes d'un avocat adversaire ; j'espère qu'il n'en sera pas ainsi en cette circonstance.

On dit que la Saint-Jean-Baptiste doit être choisie pour la fête nationale des Acadiens et on allègue que cette fête se trouve à une époque de l'année où les habitants sont libres et où les élèves des collèges se trouvent réunis, il serait beaucoup plus facile de chômer cette fête à cette époque de l'année que dans aucun autre temps.

Si nous devons considérer l'époque de l'année comme devant nous influencer dans le choix d'un patron national, je ne suis pas du tout de cet avis, car, le 24 juin, les travaux du printemps sont loin d'être terminés dans les Provinces Maritimes. Peut-être en est-il autrement en Canada. Quant à la commodité des collèges—il me semble que dans ce cas-ci, il faudrait considérer les intérêts généraux avant les intérêts personnels et particuliers.

Pour moi, ayant un collège et un couvent dans ma paroisse, cette considération me flatterait beaucoup ; toutefois, je ferais volontiers le sacrifice de ces avantages en faveur du peuple en général, qui ne pouvant assister en masse dans ces localités, aimeront cependant se réunir le jour choisi pour chômer leur fête nationale, et les élèves de retour dans leurs familles contribueront de beaucoup à en relever l'éclat.

On dit de plus que la Saint-Jean-Baptiste a été chômée par les premiers Acadiens et qu'elle s'est toujours célébrée depuis. Je me suis efforcé de trouver quelques preuves certaines à l'appui de cet avancé, mais en vain. J'affirme donc que c'est un avancé gratuit et qu'il n'a pas de fondement. Je me rappelle avoir lu quelque part que les Français fêtent ce qu'ils appellent la St-Jean et non la Saint-Jean-Baptiste. Ce jour-là on fait des feux de joie, on chante des chansons et les enfants s'amuseent autour de ce feu. Toutefois personne n'oseraient annoncer que la Saint-Jean-Baptiste est la fête nationale des Français.

Il paraît que l'origine de cette fête est due à un usage païen que les évêques français ne pouvant faire disparaître lui ont donné un nom chrétien pour le christianiser. Les premiers Acadiens ont pu imiter cet exemple, mais à part trois ou quatre paroisses acadiennes qui ont commencé à fêter la

Sai  
fête  
serv  
con:  
dan  
à ce  
la s  
enve

deve  
qu'u  
et le  
ter u  
sont  
étroi  
par c  
fédér  
et civ  
le il f  
moi,  
rir le  
die. (c  
choisi  
nadié  
La ha  
l'espr  
telle c

Il  
leurs l  
dempt  
ple, et  
premié  
condan  
son inc  
import:  
vons à  
çais.

Lo  
provinc  
mer l'hi

On  
choisi c  
ces deu:  
englout

Saint-Jean-Baptiste depuis quelques années seulement, cette fête n'a jamais eu le caractère national. Ces paroisses desservies par de dignes missionnaires canadiens qui, voulant conserver le souvenir de leur pays, ont introduit cette fête dans ces paroisses et la conduite des Acadiens en participant à ces démonstrations ne saurait tout au plus que démontrer la soumission et l'obéissance traditionnelle du peuple acadien envers leurs prêtres qui étaient tout pour eux.

On dit aussi que par la confédération nous sommes tous devenus Canadiens, et par conséquent il convient de n'avoir qu'une fête nationale. Dans ce cas il faudrait que les Anglais et les Irlandais fussent invités à se réunir avec nous pour fêter une seule fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste, car ils sont tous Canadiens. Nous sommes heureux d'être unis si étroitement à nos frères du Canada. Nous leur sommes unis par des liens du sang et de la religion, sans parler de la confédération, qui identifie plus ou moins nos intérêts politiques et civils. Cependant, si pour conserver cette union fraternelle il fallait sacrifier sa nationalité, le nom d'Acadiens, pour moi, je n'hésiterais pas un instant, et j'aimerais mieux encourir le déplaisir d'un frère que celui de ma mère, la belle Acadie. Quelques-uns disent que si les Acadiens refusent de choisir la Saint-Jean-Baptiste comme fête nationale, les Canadiens-Français cesseront de nous porter le même intérêt. La haute idée que je me suis formée de l'intelligence et de l'esprit du peuple canadien ne me permet pas d'entretenir une telle opinion d'un peuple aussi juste et aussi raisonnable.

Ils ont su conserver leur religion, leurs coutumes et leurs lois au prix de bien des sacrifices et par une énergie indomptable ils ont su faire respecter leurs droits comme peuple, et maintenant le peuple canadien-français occupe une des premières places dans l'échelle sociale. Comment pourrait-il condamner chez les Acadiens ce qui a fait sa force et procuré son indépendance? Apprenons du peuple canadien une leçon importante pour notre conservation comme peuple et préservez à tout prix notre caractère national d'Acadiens-Français.

Loin de nous la pensée outrageante que notre sœur, la province de Québec, serait mortifiée de voir l'Acadie réclamer l'héritage qui lui appartient à tant de titres.

On prophétise qu'à moins que Saint Jean-Baptiste soit choisi comme patron des Acadiens, le luxe et l'intempérance, ces deux fléaux de notre siècle, devront nécessairement nous engloutir. J'ai beaucoup de vénération pour le précurseur de

Notre-Seigneur, mais il est possible d'être tempérant sans se couvrir de peau de chameau et sans manger de sauterelles. D'ailleurs, M. le président, celle que je viens proposer comme devant être notre patronne nationale ne saurait avoir de rival. Sainte Marie, qui a servi de modèle à tous les saints et qui les a tous surpassés en sainteté, est encore aujourd'hui comme elle l'a été toujours la plus puissante avocate auprès du trône de Dieu. Donc, l'échange dont il s'agit ne saurait en rien préjudicier à nos intérêts religieux et nationaux. Nous sommes faibles, nous avons besoin d'une patronne puissante.

Permettez-moi maintenant de vous signaler quelques-uns des motifs qui doivent vous engager à choisir la reine de l'Assomption comme fête nationale des Acadiens de préférence à la Saint-Jean-Baptiste. Les Canadiens ayant choisi Saint Jean-Baptiste pour patron, il me semble qu'à moins de vouloir confondre notre nationalité dans la leur il est urgent pour les Acadiens de se choisir une fête particulière. Il est bon de remarquer que nous ne sommes pas les descendants des Canadiens, mais de la France, et par conséquent je ne vois aucune raison qui nous engage à nous faire adopter la Saint-Jean-Baptiste comme notre fête nationale. A l'exemple des Anglais, des Irlandais, des Ecossais, des Allemands, nous devons tâcher de nous choisir une fête qui nous rappelle notre origine. J'ose même affirmer que la fête de l'Assomption a toujours été et doit être toujours la fête nationale des Acadiens, descendants de la race française.

Louis XIII avait fait vœu de consacrer son empire à la Sainte Vierge et il voulut que la fête de l'Assomption fût la fête nationale du royaume.

Or peu d'années plus tard il envoya des colons prendre possession de l'Acadie. Ils ont dû par conséquent emporter avec eux les usages et les coutumes de leur patrie, et si des circonstances malheureuses les ont empêchés de chômer leur fête nationale d'une manière régulière, il est pourtant vrai de dire que la dévotion nationale des Acadiens, c'est la dévotion à Marie. Entrez dans nos églises, et à côté du maître-autel vous voyez un autel à Marie orné et décoré avec plus de soin, si c'est possible, que l'autel où réside le Sauveur. Entrez dans nos maisons acadiennes et vous verrez que l'image de Marie occupe la place d'honneur dans le salon. Marie a même un autel dans bien des familles acadiennes, et pendant le mois qui lui est consacré son nom retentit partout. Les mères acadiennes, dans leurs épreuves, mettent toute leur confiance en Marie. Elles portent pour la plupart le nom de Marie, et

elles

la S  
Prov  
y a l  
pour  
qu'e  
on m  
sidé  
par rtous  
ment  
Mais  
bien  
par M  
dontréflex  
s'atte  
patric  
est a  
pays  
si imp  
la cau  
cienci  
voulez  
fait le  
besoin  
nada,  
nation  
fut agi  
constit  
langue  
que no  
tholiqu  
intérêt  
le résu  
et à su  
sieurs,  
voisins  
raient  
eux au  
allusior

elles aiment que leurs enfants portent aussi ce beau nom.

Un autre puissant motif qui doit nous porter à adopter la Sainte Vierge pour patronne, c'est que les évêques des Provinces Maritimes réunis au premier concile de Halifax il y a plus d'un quart de siècle, ont choisi la Vierge Immaculée pour la patronne de cette province ecclésiastique. De sorte qu'en adoptant la Sainte Vierge comme patronne nationale, on ne fait qu'entrer dans les vues de nos prélats qui ont présidé à ce concile, et je ne doute pas que ce choix serait béni par nos dignes évêques qui nous dirigent aujourd'hui.

Maintenant, mes chers compatriotes, vous êtes venus de tous les points de l'Acadie et vous représentez ici honorablement toutes les localités acadiennes des Provinces Maritimes. Mais pourquoi êtes-vous ici ? Vous y êtes pour travailler au bien de votre chère Acadie. Tout à l'heure vous serez appelés par M. le président à enrégistrer vos votes sur la question dont il s'agit, le choix d'un patron national.

Votre démarche demande considération, et une sérieuse réflexion. Vos compatriotes ont les yeux fixés sur vous et s'attendent à un verdict en conformité avec leur sentiment de patriotisme et d'attachement à leur chère Acadie. Votre vote est appelé à jouer un rôle important dans l'avenir de notre pays et j'ai confiance qu'aucun de vous ne souillera cette page si importante de notre histoire par un vote de trahison contre la cause acadienne. Montrez par un vote indépendant et consciencieux que vous êtes véritablement Acadiens et que vous voulez rester Acadiens. Ne rougissez pas d'un titre qui vous fait le plus grand honneur. Rappelez-vous que nous avons besoin à part la bienveillance et l'appui de nos frères du Canada, de nous organiser pour défendre nos droits religieux et nationaux. Messieurs, lorsque la fameuse question des écoles fut agitée dans cette province et que nous fîmes appel à la constitution fédérale, pour défendre notre religion et notre langue, quels furent notre surprise et notre étonnement lorsque nous fûmes informés que les Acadiens ainsi que les catholiques des provinces maritimes étaient les seuls dont les intérêts sous ce rapport avaient été ignorés. Quel en a été le résultat ? On nous a abandonnés à nos propres ressources et à subir le joug de l'injustice et de l'oppression. Donc, messieurs, nécessité pour nous de ne pas trop compter sur nos voisins qui, ayant leurs propres intérêts à sauvegarder, pourraient encore oublier l'existence des cent mille Acadiens qui eux aussi veulent rester catholiques et français. En faisant allusion à ce fait, messieurs, ce n'est pas par esprit de criti-

que ni de malveillance, mais pour montrer que nous, dans les provinces maritimes, avons besoin de réunir nos forces pour protéger nos intérêts particuliers, qui ne sont pas toujours, à cause des circonstances, les mêmes que ceux de nos frères du Canada. Donc, messieurs, si vous voulez être accueillis avec joie à votre retour au milieu de vos compatriotes et recevoir la bénédiction de vos mères et épouses acadiennes, enrégistrez vos noms sous la bannière de Marie. Cette démarche tout à la fois patriotique et religieuse nous méritera les éloges de l'univers entier et réjouira et fortifiera mes compatriotes délaissés depuis des siècles. Oh ! qu'il sera beau de voir tous les Acadiens dispersés se réunir chaque année, comme le font leurs frères du Canada, pour célébrer leur fête nationale !

Alors l'Acadien sentira qu'il a des devoirs à remplir envers sa patrie, et aidé et encouragé par les succès du passé, il sera plus dévoué que jamais à l'avancement général de ses co-nationaux. Qu'il sera charmant, ce concert national, où toutes les voix de la grande famille acadienne se réuniront pour chanter à l'unisson le *Gaudeamus in Domino diem festum celebrantes sub honore beatæ Mariæ Virginis*.

Oui, nous nous réjouirons alors dans le Seigneur en ce beau jour, le 15 août, et nous célébrerons l'Assomption de Marie au ciel avec toute la pompe et la solennité dont nous serons capables. En ce jour nous oublierons nos épreuves et nos persécutions, à la pensée que si nous sommes les dignes imitateurs de Marie dans l'adversité, nous pourrions comme elle mériter d'être conduits par les anges dans la Jérusalem céleste.

J'espère donc que par acclamation vous allez choisir la reine de l'Assomption pour patronne des Acadiens, et que lorsqu'on vous demandera de lever la main comme signe de votre approbation de Marie comme patronne de l'Acadie, toutes les mains s'élèveront vers Marie.

---

#### DISCOURS DE L'HON. P. A. LANDRY

*Messieurs,*

C'est avec un bien grand plaisir que je constate la chaleur et l'éloquence qu'on déploie dans la discussion fort importante qui nous occupe, et cela me prouve une fois de plus que les Acadiens peuvent jouer un grand rôle sur la scène

s'ils veulent se donner la peine de prendre part active aux luttes qui s'y livrent. Le sujet débattu prête certainement aux élans du cœur et les discours que nous avons entendus démontrent à l'évidence que nous sommes soucieux de notre avenir et de nos intérêts nationaux.

Quelle doit être la fête nationale des Acadiens ? tel est le sujet qui fait les frais de cette discussion, et il mérite assurément notre plus sérieuse attention. Il y a unanimité sur la nécessité d'une fête nationale, et c'est ce qui devrait avoir lieu. Quant au choix, j'opine pour la Saint-Jean-Baptiste, même après les éloquentes plaidoyers que nous venons d'entendre pour l'Assomption. En premier lieu, la Saint-Jean-Baptiste est déjà enracinée en Acadie. Elle est chômée depuis longtemps dans l'Ile du Prince-Edouard, elle est établie à Memramcook depuis plusieurs années, on la célèbre à Madawaska, rameau important de notre race, et l'on dit qu'elle était autrefois en honneur parmi nos ancêtres. En l'adoptant, nous ne ferions donc que suivre le sentier battu, marcher sur les traces de nos aïeux et confirmer le choix déjà fait par une partie notable de notre peuple ; et c'est, à mon sens, une chose importante à considérer par cette convention. En autant que possible, nous devons chercher à nous conformer à nos traditions et consulter ce qui a déjà été fait parmi nous. C'est le plus sûr moyen d'assurer le succès de notre fête. Une autre considération, qui n'est pas sans poids, c'est que la Saint-Jean-Baptiste tombe à une époque bien plus favorable et plus propice que l'Assomption. Pour un bon nombre d'années encore, il sera toujours plus ou moins difficile de célébrer notre fête dans chaque paroisse, avec tout l'éclat, toute la pompe désirable. Le nombre de nos hommes instruits est encore fort limité et celui de nos orateurs l'est encore plus. Nous devons nous replier surtout sur les centres favorisés de maisons d'éducation, tant pour la partie musicale que la partie des discours. Sous ce rapport la Saint-Jean-Baptiste offre des conditions de succès que je n'aperçois pas dans l'Assomption, et je crois, messieurs, que vous n'en disconviez pas. Mais la Saint-Jean-Baptiste nous offre d'autres attraits bien plus précieux encore. Il est avéré qu'elle est la fête par excellence de tous les Français de la Nouvelle-France, qu'elle est chômée par tous les Canadiens-Français et de plus par tous les Acadiens, nos frères, qui habitent la province de Québec et aussi, me dit-on, par les Acadiens de la Louisiane. Tout nous invite à resserrer notre union avec les autres parties du Canada Français, au-

jourd'hui que notre sort politique est intimement lié au leur par la confédération. L'élément français ne peut que gagner à serrer ses rangs, à s'entendre, à s'unir. Or quoi de plus propre à nous faire atteindre cette union si désirable que l'adoption d'une fête patronale commune, où tous nos cœurs, battant à l'unisson, viendraient se confondre dans une entente fraternelle et durable. N'oublions pas que nous devons beaucoup aux Canadiens, que ce sont eux qui par leurs missionnaires ont entretenu cet attachement inviolable à notre foi et à notre langue qui nous fait remarquer, que ce sont eux qui ont les premiers fait luire à notre horizon le soleil de l'éducation qui déjà éclaire notre existence. Il y a donc ici encore une forte raison de chômer la fête nationale qu'ils ont adoptée, ou plutôt qu'ils ont empruntée à l'Acadie ou qu'ils ont emportée avec nos pères de leur ancienne mère-patrie, la France, berceau commun de leur origine et de la nôtre. J'ai remarqué que les partisans de l'Assomption, s'appuyant sur leur prestige comme prêtres, se sont étudiés à faire entendre qu'en choisissant l'Assomption nous serions mieux protégés, notre avenir serait plus assuré comme peuple ; mais j'espère que personne ne se laissera influencer par cette considération sous-entendue, qui, dans mon opinion, n'est pas fondée. Oui, j'ose l'affirmer, et si je me trompe, j'espère que les messieurs du clergé ici présents me reprendront, l'avenir du peuple acadien sera tout aussi bien assuré, nous serons tout aussi bien protégés comme peuple, en chômant et honorant Saint Jean-Baptiste pour notre patron qu'en adoptant l'Assomption de la Sainte Vierge.

Songeons qu'il sera difficile aux paroisses qui ont jusqu'ici chômé la Saint Jean-Baptiste, qui ont puisé dans cette fête les moyens de ralliement dont les résultats ont été si importants au point de vue national ; ne craignons pas qu'on nous confonde avec les Canadiens, car la chose est impossible ; elle n'a pas eu lieu par le passé, elle arrivera encore moins à l'avenir ;—et rappelons-nous que la Saint-Jean-Baptiste a déjà été observée par nos ancêtres, qu'elle l'est actuellement par les membres de notre famille que la catastrophe de 1755 a jetés sur les rivages du Saint Laurent au milieu des Canadiens, qui les ont accueillis d'une manière si fraternelle, et j'en suis persuadé, nous ne saurions faire d'autre choix que celui de la Saint-Jean-Baptiste.

---

## DISCOURS DU TRÈS-RÉV. PÈRE C. LEFEBVRE

Le Rév. Père Lefebvre, appelé à prendre la parole sur le sujet, dit qu'il se contentera de faire quelques courtes réflexions, et qu'avant tout il tient à dire que personne ne saurait l'accuser d'avoir fait de la cabale à cette occasion, attendu qu'il a tenu à honneur de garder un complet silence sur le sujet, ce que peut-être certains messieurs ne pourraient affirmer en ce qui les concerne.

En 1864, continue le Révérend Père, lorsque j'arrivai à Memramcook, les mots «fête nationale» ne me paraissaient pas être connus, du moins que je sache. En 1856, je m'informai s'il n'existait pas ailleurs quelques usages ou coutumes qui pourraient donner lieu à une telle fête. Je fus informé que la fête de saint Jean-Baptiste, qui fut toujours celle des Acadiens, même avant 1755, était solennisée avec grande pompe à Rustico, Ile du Prince-Edouard. Je me dis donc : ce qui se fait dans cette paroisse peut se faire ici avec profit pour mes paroissiens, et plus tard pour les élèves du collège. De plus, je voyais dans cette fête un trait d'union puissant entre les Canadiens et les Acadiens—de cette province en particulier. Les élèves, appelés à faire les frais de la fête, devait aussi trouver là un stimulant efficace d'encouragement et d'émulation. Je ne crains pas d'affirmer que mes prévisions étaient fondées. Les efforts faits par ceux qui ont été appelés à l'honneur d'adresser la parole à leurs concitoyens, dans cette circonstance, ont singulièrement contribué à assurer leurs succès et comme littérateurs et comme orateurs. Le choix de la nouvelle fête tombant dans les vacances, aura pour résultat immédiat, au contraire, de priver de les élèves et les maisons d'éducation de ce puissant levier d'émulation, sans apporter aux uns et aux autres une compensation sérieuse à cet inconvénient réel. En vain allègue-t-on que la présence des élèves, en vacances dans leurs familles, contribuera à la solennité de la fête, en lui prêtant leur concours. Ce sophisme est trop évident pour qu'il mérite l'honneur d'une réfutation. Je sais parfaitement à quoi m'en tenir sur l'efficacité d'un tel secours, dans les circonstances actuelles.

Je ne suis pas d'origine acadienne, mais j'ai épousé la cause des Acadiens, je suis acadien par le cœur et les sentiments. Dix-sept ans de sacrifices et de dévouement me donnent le droit d'affirmer la chose sans crainte d'être contredit. Tous mes efforts ont eu pour but le progrès intellectuel, mo-

ral et matériel de ceux auxquels j'ai consacré, sans arrière-pensée, la plus belle partie de mon existence.

Ici l'orateur fait une petite digression et dit qu'il a été péniblement affecté des remarques peu judicieuses faites par un membre de ce comité, allant à dire que les Canadiens-Français seuls, à l'encontre des autres races, n'avaient pas fait preuve de jugement en choisissant saint Jean-Baptiste pour patron, par la raison qu'il doit exister des rapports de convenance entre le peuple et le patron choisi, et qu'il ne voyait pas ces rapports dans le choix fait par les Canadiens. Le Révérend Père réfute énergiquement cette allégation, en faisant l'historique de l'origine de la fête nationale chez les Canadiens et des motifs qui déterminèrent le choix de saint Jean-Baptiste pour patron, choix qui, au reste, a été l'expression libre de la volonté du peuple, et a reçu la haute approbation de l'épiscopat et du clergé canadien. Quant aux rapports de prétendues convenances, ils existaient à un haut degré dans le choix de saint Jean-Baptiste, que la Sainte Ecriture nous peint comme un modèle de sobriété et d'humilité, conséquemment l'ennemi naturel de l'ivrognerie et du luxe, deux plaies dangereuses qu'il faut faire disparaître. Donc, les Canadiens, en faisant choix de saint Jean-Baptiste pour patron et pour modèle, faisaient un choix fort judicieux, au contraire, puisqu'ils trouvaient dans ce Bienheureux, que l'Esprit Saint appelle le plus grand des enfants des hommes, les vertus capables d'apporter remède à leurs maux. Ces seules raisons sont plus que suffisantes pour réduire à néant l'accusation gratuite portée contre les Canadiens touchant le prétendu manque de jugement qui aurait présidé au choix de leur patron national.

En terminant, le Révérend Père ajoute que s'il doit exister des rapports de convenances entre le peuple et le patron choisi, saint Jean-Baptiste doit être rigoureusement choisi pour patron des Acadiens ; car, continue le Révérend Père, l'ivrognerie et le luxe ne sont pas moins enracinés ici que chez les Canadiens, conséquemment les vertus de saint Jean-Baptiste ne sont pas de trop ici. En outre, vous tendez à imiter les Canadiens, comme le prouve le fait de la présente convention, qui n'est qu'une pâle copie de celle tenue à Québec l'an dernier ; pourquoi alors n'auriez-vous pas le même saint pour votre fête nationale ? pourquoi une fête différente de la leur, puisque vous avez une commune origine, la France ? N'est-ce pas le moyen d'être fort et puissant ? Car, depuis l'océan Pacifique jusqu'à l'Atlantique la race française

ne doit faire qu'un seul homme, n'avoir qu'un seul cœur, comme elle professe, à peu d'exceptions près, qu'une seule foi, la foi des Louis IX, des Louis XIII, des Reine Blanche et des Charlemagne. Elle doit n'avoir qu'un seul drapeau, qu'une seule devise, l'union fait la force, un seul but, défendre, selon l'occasion, ses droits menacés. Je le demande, cette convention est-elle bien en voie de réaliser cette grande et noble pensée? Son verdict nous dira jusqu'à quel point elle est déçagée de toute prévention.

---

## DISCOURS DE L'HON. JOS. O. ARSENAULT

*Messieurs,*

Je ne puis laisser la question débattue en arriver à une solution sans faire quelques observations qui me sont dictées par le désir de contribuer, dans la mesure de mes forces, à son règlement et à l'adoption d'une fête nationale qui puisse répondre aux besoins du peuple acadien et être chômée le plus facilement et le plus généralement possible dans tous les centres acadiens. J'ai toujours vivement désiré l'adoption d'une fête nationale commune, à laquelle les Acadiens des trois provinces maritimes pussent participer, un jour de fête où ils pussent se réunir et retremper leur patriotisme, évoquer la souvenir de leur passé, étudier le présent, prendre des résolutions pour l'avenir, et je souhaite ardemment que l'un des premiers résultats de cette convention soit l'adoption d'une telle fête.

L'Assomption de la Sainte Vierge serait très convenable, mais il me semble qu'elle arrive à l'une des époques les plus défavorables de l'année et je crains que pour cette raison elle ne pourrait être célébrée avec cet élan, avec cet éclat, avec cette unanimité que tout le monde s'accorde à désirer. A peu près tous les Acadiens appartiennent à la classe agricole, et pour la classe agricole le mois d'août n'a guère de loisirs. C'est le temps des foins, et vers le 15 août surtout les cultivateurs redoublent d'ardeur pour moissonner en temps opportun ce fourrage qui contribue si largement à l'entretien de nos troupeaux. Juillet est le mois des fêtes et des pique-niques; nous nous y livrons aux délassements qu'ils nous apportent; on y épuise pour ainsi dire son fonds de gaieté. Après avoir pique-niqué, après s'être promené en juillet, puis après s'être mis à la fenaison et travaillé dur et fort pour sauver le four-

rage, le peuple n'est pas bien disposé à fêter, et il est à craindre que l'enthousiasme ne soit pas aussi ardent qu'on doit le désirer pour chômer dignement la fête nationale.

Sur l'île du Prince-Edouard, ma province, on ne pourra célébrer la fête nationale dans chaque paroisse ; il faudra que les habitants de plusieurs paroisses se réunissent dans le centre le plus favorable, où devront se porter les orateurs et les musiciens ; or la chose sera fort difficile, sinon impossible, à la mi-août. Prenons cette convention pour exemple : je n'hésite pas à dire que si elle eut eu lieu à l'époque de l'année à laquelle on propose de chômer la fête nationale, le nombre des assistants n'eut pas atteint un chiffre égal à la moitié du nombre des personnes présentes aujourd'hui. Et, dans mon opinion, c'est un point important à considérer.

Quelques orateurs ont insisté sur la nécessité de se séparer, de se distinguer des Canadiens-Français, et ont soutenu que si nous adoptions la Saint-Jean-Baptiste pour fête patronale, nous nous trouverions à jamais perdus, confondus dans la nationalité canadienne-française, résultat qui, à leurs yeux, serait un malheur irréparable. Je ne partage pas ces craintes et, pour ma part, je serais heureux de voir les liens qui nous unissent aux Canadiens-Français se resserrer davantage. Il faut se rappeler que l'Acadie compte un grand nombre de ses enfants dans la province de Québec, où, tout en conservant fièrement et fidèlement leur titre d'Acadiens, ils chôment avec enthousiasme la Saint-Jean-Baptiste, qu'ils regardent à bon droit comme la fête par excellence de la famille française dans l'Amérique du Nord. En adoptant une autre fête, nous les répudions purement et simplement, et en outre nous imposons aux centres acadiens de l'Acadie qui ont jusqu'ici et depuis bon nombre d'années chômé la Saint-Jean-Baptiste—comme cela se pratique sur l'île du Prince-Edouard—la nécessité de changer de fête, ce qui n'est pas toujours agréable et ce qui surtout pourrait bien être un grand obstacle à l'adoption générale de l'Assomption pour fête patronale.

---

#### DISCOURS DU RÉVD. F. X. CORMIER,

CURÉ DE RICHIBOUCTOU.

*M. le Président,*

Mon intention était de donner un vote sincère sur la question de la fête nationale ; mais l'appel qu'en vient de me

faire me force de dire quelque chose ; cependant mes remarques seront très courtes. Pour commencer, je dois dire que je suis chagrin d'avoir à différer d'opinion avec mon ami, l'hon. P. A. Landry, avec qui—comme il le sait bien—j'ai coutume de m'accorder. De plus, mes sympathies devraient être pour la fête choisie à Memramcook il y a déjà plusieurs années, car je suis enfant de la paroisse et je me rappelle lorsque j'étais au collège d'avoir fêté la Saint-Jean-Baptiste avec autant d'entrain et de joie que n'importe qui, mes anciens compagnons de collège ici présents m'en sont témoins. Malgré tout cela je dois m'opposer à l'adoption de la Saint-Jean-Baptiste comme fête nationale, car j'y vois une question de vie ou de mort pour les Acadiens comme peuple. En adoptant la Saint-Jean-Baptiste pour fête nationale des Acadiens, nous ferons une fusion des Canadiens et des Acadiens, et nous, nous voulons les conserver peuples distincts ; car, il faut bien l'admettre, les usages, les manières et les coutumes des Acadiens ne sont pas les mêmes que ceux des Canadiens. Ils diffèrent en quelque chose ; il serait peut-être difficile de dire en quoi consiste ce quelque chose, mais il y a une différence marquée cependant. Les voyageurs qui ont visité les groupes acadiens du Canada et de la Louisiane ont remarqué cette différence de manières, d'usages et de coutumes, quoiqu'il y ait plus d'un siècle qu'ils sont entourés de races étrangères. Ils ont encore quelque chose de distinctif et qui les constitue pour ainsi dire un petit peuple à part ; et cette distinction est si bien connue, que les étrangers aiment à nous faire ériger quelquefois, comme faisait un monsieur de Montréal il y a quelques années en me disant "*entêté* comme un Cayien." Je ne sais pas trop si cette remarque contenait un *reproche* ou une *louange*, mais moi, dans toute ma simplicité, je la pris pour une grande *louange* : car l'*entêtement* peut avoir son bon côté, et j'aime à croire que les Acadiens sont presque toujours du bon côté !!! J'ai consulté sur ce sujet de fête nationale, un homme du Canada ; marquant par sa science et sa sainteté ; et il m'a répondu que si les Acadiens ne voulaient pas se *fusionner* avec les Canadiens, il pensait qu'il nous fallait choisir une fête nationale toute autre que celle des Canadiens. Pour ces raisons, je crois devoir voter pour l'adoption de l'Assomption comme fête nationale des Acadiens de préférence à la Saint-Jean-Baptiste.

En disant tout ceci je ne crois pas froisser les Canadiens qui sont nos frères ; et parmi lesquels je compte des amis les

plus intimes. J'ai vécu six ans au milieu des Canadiens au Canada et en bons termes encore, et j'étais aussi acadien que je le suis maintenant, et je pense que les Canadiens ne m'en voudront pas pour vouloir rester acadien et pour vouloir adopter une fête qui nous aidera à demeurer acadiens, tout en continuant à cultiver l'amitié des Canadiens.—Quelques-uns m'ont fait la remarque que les Acadiens devraient adopter la Saint-Jean-Baptiste comme les Irlandais de toutes les parties de l'Amérique ont pris Saint Patrick pour patron. Mais pour les Acadiens il n'y a pas de parité. Les Irlandais viennent d'Irlande; mais les Acadiens ne viennent pas du Canada, l'Acadie n'est pas une colonie du Canada mais bien de France. J'admire les Irlandais, qui malgré les difficultés sans nombre sont fiers d'avoir conservé leur nationalité, leur religion et leurs coutumes. Les Anglais ont voulu les fusionner avec eux et les Ecossais; mais ils n'ont pu réussir et j'espère que les Acadiens seront aussi vaillants qu'eux et qu'ils feront tout en leur pouvoir pour rester acadiens et qu'ils ne feront rien qui ressemblerait à un suicide national et qui serait propre à faire disparaître le nom d'Acadiens des provinces maritimes.

---

DISCOURS DU RÉVD F. BELLIVEAU,  
CURÉ DE PETITCODIAC.

*Monsieur le président, Messieurs,*

N'ayant point été mis au nombre de ceux qui font partie de la commission chargée du choix d'une fête nationale pour le peuple acadien, je me suis nullement préparé à discuter cette grande question maintenant agitée. Mais puisqu'on me fait l'honneur de me demander mon opinion sur ce sujet, en ma qualité d'Acadien-Français, je ne saurais refuser de vous faire connaître mes sentiments à cet égard; ce que je vais faire en très peu de mots. D'abord, il me paraît inutile de discuter ici l'importance d'une fête nationale,—c'est une chose dont la nécessité est d'avance reconnue de tous ceux ici présents, et de tous ceux dont nous sommes les représentants. Il s'agit donc, monsieur le président, de voir si nous devons adopter la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Canadiens, ou si nous devons nous en choisir une pour nous seuls, en notre qualité de peuple acadien-français. Si nous ne formons qu'un seul peuple avec nos amis les Canadiens;

si nos intérêts sont identiques, je ne vois pas que nous ayons à discuter cette question plus longtemps ; adoptons, sans autre préambule, la Saint-Jean-Baptiste, et finissons-en avec cette question qui, selon moi, est d'une grande importance pour notre nationalité. Si, au contraire, nous, Acadiens-Français, formons un peuple à part, si nous avons nos usages, nos coutumes, si nous avons grandi dans notre sphère comme les Canadiens ont grandi dans la leur, je ne vois pas pourquoi on nous objecterait aujourd'hui le privilège d'une fête nationale. Nous voulons cette fête parceque nous en avons le droit et par le fait même qu'on nous reconnaît comme peuple. Puisque nous jouissons de ce droit à l'instar de tous les peuples qui nous entourent et de tous les peuples de la terre, je pourrais dire, pourquoi nous refuserait-on d'exercer notre prérogative en cette matière ? Comme je viens de le dire, nous avons un droit irrévocable, comme peuple, à une fête ; nous la voulons,—en conséquence, nous ne saurions plus longtemps diriger nos pensées vers la Saint-Jean-Baptiste pour notre fête nationale puisqu'elle est celle des Canadiens. Il ne nous reste donc qu'à nous entendre sur le choix d'un saint ou d'une sainte sur lequel se concentrera le plus grand nombre de votes, afin que la fête, une fois choisie et adoptée par la présente convention, soit d'une telle popularité qu'elle soit chômée par toute l'Acadie.

Maintenant, monsieur le président, voilà à peu près ce que j'ai à dire sur ce sujet pour le moment, vu que la discussion ne fait que de commencer. Je désire avant d'en dire davantage entendre mes confrères émettre leurs idées sur le sujet, et soyez assurés que ce sera surtout la solidité des arguments que je prendrai en considération pour diriger mon vote sur cette question vitale. Je me permettrai maintenant, messieurs, de reprendre mon siège, et s'il y a besoin, je reviendrai sur la question plus tard.

---

## SECOND DISCOURS DU RÉV. PH. BOURGEOIS

*Monsieur le Président et Messieurs,*

Après les quelques discours que je viens d'entendre, veuillez me permettre encore quelques réflexions. Je dois vous avouer, à ma propre honte, que je ne suis point vide d'obstination. Pour preuve, il me suffirait d'en appeler au souvenir de mes condisciples d'autrefois que j'aperçois dans cette salle,

et même au Révérend Supérieur de cette maison qui, à certaines heures, en a bien connu quelque chose. Aussi, je ne saurais laisser passer inaperçues certaines opinions qui viennent d'être émises, il y a un instant, sans les condamner comme injurieuses envers la nationalité canadienne. En second lieu, je veux donner expression à une surprise tout à fait inattendue que j'éprouve au cours de cette discussion.

Si l'on en croit un confrère distingué qui vient de nous adresser la parole, les Canadiens n'auraient pas fait un choix judicieux et convenable en adoptant la Saint-Jean-Baptiste pour fête nationale. Je suis moralement certain que les termes ont trahi ici l'idée qu'avait notre orateur. Toutefois, s'il n'y a pas eu là un malheur d'expression, l'assertion mérite d'être relevée, parcequ'elle est d'une portée grave. Certainement, M. Duvernay n'a pas pris le sentiment de tous les Canadiens quand il a fait choix de cette fête. Mais si cette dernière n'eut pas été convenable, comme fête publique et nationale, les hommes d'état dont l'esprit de discernement ne souffre pas conteste, les évêques qui sont la lumière de la nation, auraient très certainement retranché toutes les manifestations du 24 juin pour les reporter à un autre jour mieux approprié et plus convenable.

Il ne faut pas croire qu'une nation qui compte une population d'un million et demi, qui est dirigée par des hommes que l'étude, l'esprit de droiture et l'expérience ont façonnés pour ces fins, n'ait pu se mettre en demeure jusqu'aujourd'hui d'abroger tel ou tel jour de réjouissance et de réunion nationale, si le choix de cette fête eût été l'effet d'une action peu réfléchie, ou n'eût pas été d'un ordre de convenance tel que le bien général du peuple dût en découler.

De plus, certains orateurs ont parlé de l'adoption de sainte Anne, de saint Joseph, la plupart cependant veulent que nous choissions une fête de la sainte Vierge, soit le 15 d'août. Messieurs, la première fête religieuse de la nation au Canada fut la Saint-Joseph. On la célébrait à cette époque, comme fête religieuse, et la Saint-Jean, comme fête populaire et nationale. Il en a toujours été de même.

Aujourd'hui la fête religieuse du Bas-Canada, c'est la Sainte-Anne. Pas un peuple n'est voué d'une manière plus intime au culte de Sainte Anne que le peuple canadien, et cependant pour les bryantes démonstrations populaires, on n'a pas cessé de célébrer la vieille fête de la Bretagne.

Proclamer notre dévotion envers la Sainte Vierge dès cette première convention ne nous empêche donc pas de cé-

lébrer le 24 juin avec le peuple canadien et d'adopter ce jour, nous aussi, comme fête nationale. D'ailleurs quelles raisons a-t-on apportées ce soir pour nous démontrer que la Saint Jean-Baptiste ne devait pas être adoptée. Pas une seule raison concluante. Les orateurs qui viennent de vous parler n'ont pas détruit un seul des arguments que nous avons produits en faveur de la Saint-Jean-Baptiste. Ils ont exalté le culte de de Marie, ils nous ont dit que le peuple acadien s'était voué d'une manière plus spéciale que les autres peuples au culte de cette bonne Mère.

Eh bien, ceci, je crois, est historiquement faux. Notre histoire ne dit pas qu'il y ait eu, parmi les Acadiens, une dévotion de ce genre si fortement accentuée qu'elle ait relégué dans l'ombre la dévotion du peuple canadien, qui a dédié à Notre-Dame du Bon-Secours la première église de Montréal et qui a mis sous le patronage et le vocable de Marie le plus beau diocèse de la province de Québec. A Dieu ne plaise que j'atténue la grandeur et la force d'intercession qu'on attribue à Marie, mais je voudrais faire comprendre à tous ces messieurs qui nous écoutent, que du haut de la chaire chrétienne, tout prêtre a le devoir d'exalter Marie au-dessus de tous les saints, mais quand il s'agit d'une question nationale où des intérêts mutuels sont en jeu, il n'est pas permis d'exercer sur les masses une influence indue, comme on le fait clairement en cette circonstance.

Il est regrettable, Messieurs, que cette première question nous trouve divisés comme nous le sommes en réalité, surtout j'aurais voulu que cette division n'eût pas été, comme je le constate, l'effet d'une influence qui semble avoir été exercée au préalable, en certains rangs et en certains quartiers. Il est clair que nous, qui voulons la Saint-Jean-Baptiste, nous nous agitions sur un terrain inégal, grâce à des influences que nous ne pouvons analyser présentement, parce que nous étions loin de les soupçonner, à plus forte raison de les attendre.

Pour moi, je déclare, en toute sincérité, que j'ai secondé la motion de l'honorable M. Landry sans savoir qu'il dût la proposer, sans savoir même qu'il opinât pour la Saint-Jean-Baptiste.

L'avenir nous dira si cette première commission n'a pas été surprise par des ententes qui manquent de loyauté et dont le but bien déterminé était d'abolir la fête du 24 juin, dût la convention n'avoir pas d'autre résultat.

Si ce que j'avance est faux, tant mieux. Si le peuple

acadien des *provinces maritimes* s'entend pendant ces quelques jours pour rejeter la Saint-Jean-Baptiste, n'allez pas croire que nous irons nous insurger. Non, nous n'aurons rien à dire contre l'adoption d'une fête qui aura été l'expression juste, légitime et libre de la volonté nationale par la voix de ses délégués réunis en convention. Nous aurons fait séparation, il est vrai, avec les milliers d'Acadiens qui vivent au Bas-Canada, avec les milliers qui sont à la Louisiane et qui entendent garder la Saint-Jean-Baptiste. Nous aurons certainement blessé le cœur de ces vrais frères que le malheur a jetés sur un autre sol, mais les Acadiens des *provinces maritimes* auront fait une démarche qui est l'expression de leur unanime sentiment.

Au contraire, si le peuple ne peut s'entendre, ne jetons pas sur la route des brandons de discorde, faisons l'attente. Nous sommes jeunes, dans dix ans il sera temps de revenir sur cette question et peut-être discuterons-nous alors cette mesure avec moins d'aigreur, avec plus de prudence, plus de justice et plus de précision de termes qu'il ne l'a été fait en cette circonstance. Au reste, si nous voulons nous isoler, rien nous engage à le faire avec précipitation ; faisons-le au moins sous l'étendard de "l'union entre nous". Car si nous étudions bien, si nous pesons bien notre influence et numérique et politique, notre valeur littéraire, les moyens que nous avons pour donner le branle au commerce, aux industries, à l'égal des peuples qui nous entourent, nous reconnâtrons que nous sommes encore dans les langes, et, pour ainsi dire, sous la tutelle nécessaire des autres nations.

A quoi sert-il donc de nous dissimuler notre situation ? A quoi bon nous lancer dans des actes si présomptueux ? Les Canadiens sont venus ici, il n'y a pas encore vingt ans, ils nous ont apporté les lumières de la haute éducation, et aujourd'hui nous nous enflons au point de croire que nous pouvons nous suffire. Pourtant, malgré les prétentions d'une certaine classe, nous ne sommes pas encore grandis de mille coudées, et assurément nous ne faisons pas un acte de sage politique, encore moins de reconnaissance, en intimant à nos amis les Canadiens que nous pouvons nous passer relativement de leurs services, et que nous entendons nous constituer en nationalité distincte, laquelle donnera le cachet de sa force à toutes ses œuvres, sans avoir plus longtemps à vivre d'emprunt.

Enfin, permettez-moi de vous dire, en terminant, que ce n'est pas là ce que la délégation acadienne a promis de faire,

lors de la grande convention de Québec, l'an dernier, quand elle a scellé un pacte d'alliance fraternelle entre Acadiens et Canadiens-Français. Qu'avons-nous dit, l'an dernier, lorsque, devant cette convention de Québec, il fut soumis le projet de M. Perreault par lequel les Français d'Amérique formant une association nationale devaient, de temps à autre, se réunir le 24 juin, au jour de leur commune fête nationale, afin d'aviser, en organisation puissante, aux moyens à prendre pour obtenir notre juste influence en Amérique et afin de veiller partout aux intérêts de nos nationaux? Les quarante délégués que l'Acadie avait nommés étaient là ou devaient y être. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réplique? C'était notre devoir de protester dans le temps, si toutefois nous avions l'intention de protester à l'avenir. Nous y étions obligés, en toute franchise. C'était le temps de nous prononcer, et ainsi il n'aurait pas été réservé à la première convention acadienne de s'opposer en majorité apparente à une mesure qu'elle avait sanctionnée hier, à l'unanimité. Pour moi, comme pour bien d'autres, au reste, nous se sommes pas disposés à démentir nos affirmations de l'an dernier, restant convaincus que nous pouvons, en toute sécurité, adopter la Saint-Jean-Baptiste, sans perdre le moindre attribut de notre nationalité acadienne-française.

---

#### DISCOURS DU RÉV. H. GIROIR,

CURÉ DE HAVRE-BOUCHER.

Le Révd M. Giroir dit qu'il ne saurait hésiter sur le choix à faire entre les deux fêtes proposées. La dévotion toute particulière du peuple acadien envers la Sainte Vierge et envers son Assomption est là pour nous indiquer combien le 15 août serait populaire comme fête nationale. Peuple distinct, ayant notre histoire et nos traditions à part, il semble que nous devrions tenir à les perpétuer par le choix et la célébration d'une fête qui nous soit propre, particulière. A ce double point de vue, l'Assomption s'impose au choix de cette première convention du peuple acadien. Au reste, nous ne ne saurions trouver au ciel de plus puissante protectrice. Dispensatrice de la miséricorde et de la grâce divines, Marieveillera sur notre peuple avec un soin tout particulier.

---

## DISCOURS DE M. URBAIN JOHNSON,

DÉPUTÉ AU PROVINCIAL.

Je regrette vivement, dit-il, de ne pouvoir m'exprimer avec toute la correction voulue dans la langue française, mais j'espère qu'on me tiendra compte de mon bon-vouloir, et qu'on me pardonnera mes fautes de grammaire. Je n'en suis pas moins représentant acadien, pas moins dévoué aux intérêts de notre chère Acadie. Dans mon temps, nous n'avions pas les facilités d'aujourd'hui pour nous instruire, et quand on pouvait fréquenter l'école un an, six mois même, c'était l'exception. Je vieillis, la barbe me grisonne, mais le cœur est toujours jeune, toujours frais, et il bat aussi fort que jamais pour la patrie. Messieurs, dans la question qui nous occupe, j'ai des opinions tranchées, et mes sympathies sont pour l'Assomption, pour le 15 août. Où sera le nom acadien dans vingt ans d'ici si nous adoptons la Saint-Jean-Baptiste ? Demandez-vous cela, vous, messieurs du nord qui, pour venir ici, avez passé par l'Intercolonial sur les ossements de nos ancêtres dévorés par les bêtes féroces en fuyant la cruauté de leurs persécuteurs ; pensez-y aussi, vous, messieurs de l'Île Saint-Jean, dont les sillons du vaisseau qui vous a traversés a fait tressaillir les ossements de vos aïeux relégués au fond de l'abîme par la fureur de leurs vainqueurs !

On parle de ce que nous devons au Canada. Les Canadiens n'ont-ils pas reçu les secours de la Propagation de la Foi ? Les Canadiens sont-ils venus parmi nous la bourse pleine pour répandre l'éducation, ou ne sommes-nous pas ceux qui la leur ont remplie, qui leur ont fourni les moyens ? Les collèges canadiens n'ont-ils pas eu du support de l'Acadie ? Nous sommes reconnaissants aux Canadiens pour ce qu'ils ont fait pour nous, mais d'un autre côté il faut connaître et reconnaître ce qui en est.

## DISCOURS DE L'HON. S. F. POIRIER,

DÉPUTÉ AU PROVINCIAL.

*Monsieur le président, Messieurs,*

J'étais loin de m'attendre que la question qui nous occupe créerait un aussi long et vif débat. Pour ma part, messieurs, je regrette profondément la tournure acrimonieuse qu'elle a prise. Personne ne doit craindre, personne n'a rai-

son de craindre le progrès, l'avancement des Acadiens, dont tout le pays en général et toutes les classes de la société devront en définitive retirer des avantages.

En 1755, on a vu disperser les Acadiens aux quatre vents du ciel, aujourd'hui nous voyons cette famille éprouvée, dont les malheurs inouïs arrachent des larmes au cœur le plus endurci, se réunir, se donner la main, délibérer en convention sur les moyens les plus propres à asseoir son existence sur des bases solides. Ce fait est bien de nature à réjouir tout cœur français. On a beaucoup parlé de notre manque d'éducation ; mais nous pouvons nous glorifier, même sous ce rapport. Les Acadiens sont demeurés, malgré leurs inénarrables infortunes, instruits dans la grande, la principale chose, la religion, à laquelle ils sont restés fidèles et soumis.

On objecte contre l'Assomption pour fête nationale, qu'il fait trop chaud à l'époque où elle tombe. Ne pourrait-on pas choisir un jour d'hiver, afin de donner à ceux qui n'aiment pas la chaleur l'occasion de manifester leur ardent patriotisme à la faveur du froid !

Je regretterais de voir la politique s'insinuer dans cette convention et en amoindrir les résultats. J'aurais beau à répondre aux insinuations qui ont été faites hier du haut de la tribune, à propos de l'anglification. Je suis Acadien, et je ne crains pas de le proclamer. On nous a fait reproche de traire nos noms. Vous le savez, messieurs, il fut un temps où tout ce qui sentait le français dans nos provinces était le point de mire, l'objet de haines et de malveillances auxquelles il n'était pas facile de se soustraire. Il était peut-être nécessaire et utile de s'anglifier un peu pour se défendre, pour éviter les attaques qu'on nous destinait. Au sujet des alliances, auxquelles il a été fait allusion, je suis plus libéral qu'on ne s'est déclaré, je suis d'opinion que le jeune Acadien doit être libre de prendre sa femme là où il l'entend.

J'espère que la prochaine convention aura lieu sur l'île Saint-Jean et qu'il nous sera donné à nous, insulaires, de vous rendre l'hospitalité toute fraternelle que Memramcook accorde à nos délégués, qui en remporteront le plus précieux des souvenirs.

---

A la clôture du débat, l'hon. M. Landry, président, félicite les orateurs et les délégués sur les paroles éloquentes qui se sont succédées dans ce débat comme un torrent qui se précipite de cascade en cascade pour aller se confondre en définitive dans les vagues de l'océan. Il a été parfaitement édifié des flots de patriotisme qui ont coulé sans cesse depuis l'ouverture de cette convention. Les nobles accents d'éloquence que nous venons d'entendre sur cette grande question de notre fête nationale, si digne de les évoquer, se répercuteront jusque dans les hameaux les plus reculés de l'Acadie française, où ils ne sauraient manquer de provoquer cet enthousiasme national dont rayonnent tous les visages à cette réunion.

Quelle que soit l'issue du vote que cette convention va donner, il faut que la décision soit acceptée de bonne grâce par la minorité ; il faut en un mot que la fête choisie soit acclamée par tout le peuple acadien et chômée sur toute la ligne. (Applaudissements.)

Messieurs, ceux qui sont en faveur de l'adoption du rapport de la commission, c'est-à-dire de l'Assomption pour fête nationale des Acadiens, voudront bien lever la main ; maintenant, ceux qui s'y opposent voudront bien faire la même chose.

La plus vive excitation régnait dans la salle, au moment de la division, à tel point qu'il fut difficile pour un temps de déterminer le nombre des voix données de côté et d'autre ; mais le tact de M. le président finit par dominer les obstacles, et à la satisfaction des uns et des autres—car tous purent se convaincre que la majorité était pour le 15 août—l'hon. M. Landry déclara que l'affirmative l'avait emporté. La dernière parole n'était pas sortie de sa bouche qu'une salve d'applaudissements éclata dans la salle.

Le calme s'étant rétabli, M. le président demande à la convention de ratifier ce choix par un vote unanime. Toute l'assistance se lève pour manifester son acquiescement à la proposition du sympathique président, puis nous assistons à une scène d'enthousiasme comme jamais nous n'en avons vue.

Les braves succèdent aux braves, les hourras aux hourras ; tout le monde est sous le coup de la plus vive émotion, qui se traduit par des manifestations qui ébranlent le majestueux collège Saint-Joseph jusque dans ses fondements.

Trois hourras sont successivement poussés pour l'Assomption, le président de la convention, le Père Lefebvre, le Rév. M. Richard, le collègue Saint-Joseph, le collègue Saint-Louis, l'épiscopat, le clergé, les Canadiens, le *Moniteur*, et la séance est levée au bruit de braves plusieurs fois répétés en l'honneur du Pape et de la Reine.

Ainsi se termina la discussion de la première question qui se présentait à la convention et dont l'importance s'est manifestée par la chaleur qu'on a déployée de part et d'autre dans le débat. Espérons que ce choix portera des fruits abondants et que désormais le peuple acadien des provinces maritimes se réunira le 15 août dans ses temples pour retremper ses forces et son courage au pied des autels, se raffermir dans sa foi et son attachement à sa langue et à sa nationalité.

---

## Troisième Séance Générale de la Convention

(*Le Moniteur Acadien*)

Dans l'avant-midi du second jour de notre convention nationale, les différentes commissions se réunirent à 9 heures et siégèrent jusqu'à dix heures et demie, alors qu'eut lieu la séance de la convention, à laquelle le choix de l'Assomption pour fête patronale des Acadiens fut ratifié, comme on l'a vu plus haut.

Après le dîner, les commissions qui n'avaient pas encore terminé ou même commencé leurs travaux, se réunirent pour mettre la dernière main à l'œuvre, compléter leur tâche.

Dans le même temps, s'ouvrait, en plein air, à l'endroit préparé, près du vieux collège, la troisième séance générale —et la deuxième séance solennelle,—de la convention. L'hon. P. A. Landry présidait.

La séance de l'avant-midi avait été consacrée à un sujet spécial, à la discussion de la fête nationale ; les orateurs étaient astreints à cet unique sujet. De plus, elle avait eu lieu dans une des salles du collège, bien trop petite pour contenir la foule qui, comme le premier jour, se pressait sur le terrain. Très peu de personnes, en dehors des membres de la convention, avaient pu assister au débat.

Il n'en fut pas ainsi à la séance à laquelle nous allons faire assister le lecteur. Il y a de la place pour tous ; d'abord des sièges, tout près de l'estrade, pour les membres de la convention ; puis la cour est vaste, le lieu favorable ; aussi toute l'assistance, dont le nombre est aussi considérable que le premier jour, se groupe-t-elle pour entendre les orateurs, qui ont ici champ libre, à qui il n'est pas imposé de restreinte et qui peuvent suivre leurs penchants et leurs goûts. Tous les sujets leur sont accessibles et sont ouverts à leur éloquence.

Le président présente d'abord à l'assemblée M. l'abbé E. R. Biron, directeur du collège St-Louis, figure sympathique, prêtre dévoué, que l'on acclame avec chaleur. Il traite de l'éducation, et comme il s'entend en la matière, son discours intéresse vivement l'auditoire, qui l'écoute avec recueillement, souvent interrompu par les applaudissements que lui arrachent les paroles patriotiques de l'orateur.

Puis vient M. l'abbé Jos. Pelletier, curé de St-Hilaire et de St-François, au Madawaska. Egalemeut bien renseigné sur l'éducation, la colonisation et l'agriculture, qu'il connaît à fond pour s'en être activement occupé et y avoir consacré ses vingt-cinq ans de ministère, M. l'abbé Pelletier fait de sérieuses et patriotiques considérations qui frappent l'auditoire par leur justesse et leur apropos, et sa voix est fréquemment couverte d'applaudissements prolongés.

En présentant M. H. J. B. Chouinard à l'assemblée, le président dit que ce monsieur, qui a été l'un des principaux organisateurs de la grande convention nationale de Québec, n'était pas inconnu d'un bon nombre d'entre nous, et ceux qui ont représenté l'Acadie à la grande fête du 24 juin 1880 conserveront toujours de lui un souvenir de reconnaissance pour la large part qu'il leur y a faite.

M. Chouinard, qui fut salué de bravos plusieurs fois répétés, prononça un éloquent discours rempli des plus nobles pensées, rendues dans un langage à la fois simple et entraînant.

Nous avons eu la mauvaise fortune de ne pas entendre MM. les abbés Biron et Pelletier et de n'arriver qu'au milieu du discours de M. Chouinard. Nous n'avons donc pu prendre de notes, ce qui nous oblige d'en différer la publication, car nous avons l'espoir de pouvoir les offrir au lecteur. (1)

Quand M. Chouinard eut terminé, M. le président annonça en quelques mots appropriés le choix qui avait été fait du 15 août pour jour de fête nationale du peuple acadien.

---

(1) Ces discours ne furent pas publiés.

J'espère, bien plus je suis certain, ajouta-t-il, que ce choix des délégués sera acclamé par le peuple acadien, et que l'Assomption sera partout fêtée avec entente et cordialité.

Des hourras frénétiques, enthousiastes, accueillent cette déclaration.

Le calme s'étant rétabli, M. le président présente M Onésiphore Turgeon, que, dit-il, nous sommes heureux de considérer comme l'un des nôtres. M. Turgeon prononce le discours suivant :

*M. le président, Mesdames et Messieurs,*

Je n'aurais pas répondu à l'appel que vous venez de me faire, si vous ne m'aviez appelé à vous adresser la parole comme Acadien-Français. Laissant à d'autres orateurs la belle tâche de traiter la question si éminemment nationale de l'éducation, je me serais contenté d'écouter et d'applaudir à leur patriotisme et à leur enthousiasme. Mais en m'appelant au milieu de vous comme enfant de l'Acadie, je n'ai pu résister à la demande de mes frères ; fier du titre que vous me conférez, je m'adresse à vous sans crainte, rempli du légitime orgueil d'un homme qui parle à des compatriotes dont l'intelligence égale le patriotisme.

C'est à peine si dix ans se sont écoulés depuis le jour où quittant les bancs du séminaire de Québec je dirigeais mes pas vers l'Acadie, dont je ne connaissais le peuple que par le sombre et sinistre épisode qui caractérise son histoire. Les horreurs de la sanglante persécution que l'on avait fait peser sur cette nation, le silence qui semblait s'être répandu comme en linceuil sur les descendants des victimes de la vengeance des ennemis du drapeau français, avaient d'avance disposé mon cœur à une très grande sympathie pour les habitants de la malheureuse Acadie. Canadien, descendant des Français qui étaient également les pères des malheureux déportés, la grande douleur du peuple acadien était ma douleur, comme ses aspirations étaient mes aspirations. Aussi, en arrivant au milieu de vous, ai-je épousé avec chaleur, avec zèle, avec amour, la grande cause de la liberté du peuple proscrit auprès duquel je me réfugiais.

Je me suis dit que vous, Acadiens-Français, n'étiez pas suffisamment connus ; j'ai pensé que malgré l'immense attachement que mes compatriotes canadiens ont pour vous, vous

n'étiez pas appréciés à votre juste valeur, et que la tâche qui devait s'imposer à tout homme de cœur, habitant de l'Acadie, était celle de vous faire connaître partout, dans toute la Puisseance du Canada, et que pour cette fin ce n'était pas trop de consacrer les instants de son existence. J'ai cru qu'il fallait faire connaître à tous les hommes de grandes capacités que renferme l'Acadie, hommes qui ne demandent qu'à être un peu encouragés pour parvenir à des postes éminents dans la direction de notre pays ; et ceci, je le dis sans flatterie, parce que je l'ai compris et éprouvé en maintes circonstances.

Déjà, beaucoup de ces hommes ont montré ce qu'ils pouvaient faire dans le soin qu'ils ont apporté au développement de l'instruction, cette condition essentielle de l'existence d'un peuple. En effet, combien de monuments de l'éducation, combien d'institutions destinées à l'instruction du peuple, couvrent le sol de l'Acadie, et mériteraient de figurer sur un territoire beaucoup plus riche et beaucoup plus avancé que le nôtre ! Dans chaque paroisse, depuis vingt ans, des maisons d'éducation ont surgi comme par enchantement ; l'éducation a été l'objet de la tendre sollicitude de ceux qui ont pris à cœur la glorieuse et nationale entreprise de faire du peuple acadien un peuple lettré en même temps qu'un peuple religieux ; car l'éducation qui n'est pas basée sur la religion est une éducation qui fait rétrograder et qui, loin d'ouvrir les trésors de la science et de faire briller le flambeau de la vérité, mène à l'athéisme et précipite dans des abîmes d'ignorance invincible. L'instruction religieuse est le guide le plus sûr que nous puissions avoir pour nous conduire dans le chemin de la vie ; l'éducation qui n'est pas modelée et façonnée par la religion fait de ceux qui la reçoivent des bornes inutiles dans la voie du progrès et du développement intellectuel.

Ils ont donc compris l'importance de l'éducation, ces enfants qui font notre gloire et feraient honneur au premier pays du monde.

Aujourd'hui, le temps des persécutions est passé, et nous n'avons plus à craindre d'être un jour martyrs de notre langue ou de notre foi. Il faut donc tourner toutes nos attentions vers l'éducation, qui forme avec la religion, qu'elle comprend et renferme nécessairement dans mon opinion, la pierre angulaire de l'édifice social et politique de toutes les nations en général, et de la nation acadienne en particulier.

Je viens de vous dire que le temps des luttes sanglantes est passé ; c'est vrai, nous n'avons plus à craindre la flèche du sauvage, ni la balle de nos ennemis de 1755.

Mais cependant, nous sommes encore entourés de dangers, gardons-nous de nous laisser endormir. Dans l'ambition de nos voisins de race étrangère, je vois le danger dont l'éminence, si elle est adroitement cachée, n'en est pas moins grande ni moins à craindre. Cette ambition que je vous signale comme un danger, n'est pas une pacifique ambition, qui s'appelle émulation ; c'est, Messieurs, l'ambition du vainqueur de dominer le dernier le vaincu, quand il ne peut ou n'a pu l'écraser ; c'est l'ambition qui porte à étouffer, par l'influence des hauts lieux, les réclamations de la partie qui invoque la justice et l'impartialité contre la jalousie ombrageuse de la partie victorieuse.

Cet ennemi est plus terrible qu'on ne le pense ; le peuple canadien s'en aperçoit aujourd'hui ; c'est un ennemi moral qui, sans frapper des coups qui tuent, blesse affaiblit et mine promptement. Il faut savoir le connaître, et plus encore le combattre. Or pour arriver à cette fin, le moyen le plus assuré d'élever les Acadiens au plus haut degré d'intelligence possible, afin qu'ils ne le cèdent en rien aux hommes des autres races, qu'ils puissent leur tenir tête dans tout, et s'il y a moyen qu'ils les surpassent même en science et en intelligence ; c'est de créer dans l'esprit de nos enfants l'ambition de partager également les avantages et les honneurs du pays ; car cette dernière ambition est une ambition légitime, nécessaire pour répandre et développer l'instruction.

Et à ce sujet, messieurs, permettez-moi d'attirer spécialement votre attention sur les écoles primaires, sur ces petites écoles supérieures qui remplacent les collèges et les séminaires, là où on ne peut avoir ces grandes institutions. C'est mon désir le plus ardent de voir se répandre au sein de chaque paroisse ces écoles ouvertes à tout le monde, où le pauvre comme le riche peut participer aux bienfaits d'une bonne instruction et remplir par là plus tard le rôle que nous sommes en droit d'attendre d'eux. C'est là un point exceptionnellement pratique et qui mérite d'attirer l'attention des Acadiens d'une manière toute spéciale. Ainsi donc, développement de l'éducation par la multiplication des écoles primaires, et, je n'hésite pas à vous le dire, messieurs, cette multiplication des écoles primaires fait souvent l'objet de mes réflexions, et je ne désire rien tant, dans l'intérêt du peuple acadien, que de la voir se faire immédiatement. Je crois en effet que c'est un moyen radical de parvenir aux fins que vous vous êtes proposées en vous réunissant avec tant d'enthousiasme en convention nationale.

Comme Canadien-Français, messieurs, je ne négligerai aucune occasion pour mettre en rapport le peuple acadien avec celui auquel j'appartiens, je n'oublierai pas, je n'oublierai jamais que si je suis Canadien-Français d'origine et de cœur, je suis Acadien par le choix que j'ai fait du sol de l'Acadie pour me servir de foyer, et par la reconnaissance qui m'entraîne à votre peuple pour la fraternité avec laquelle il m'a reçu au milieu de lui.

Puisse cette convention de l'Acadie porter d'heureux fruits ; puisse-t-elle, en affirmant solennellement notre existence comme nation distincte, nous faire obtenir les droits et les privilèges que vous êtes en droit d'obtenir et que vous méritez à tant de titres, notamment par votre obéissance à l'état dans les temps de persécution, par votre fidélité à conserver dans le sanctuaire de votre cœur la pureté de votre foi, de votre langue et de vos mœurs.

J'espère que dans trois semaines, au 15 du mois d'août, le Canada verra cent mille Acadiens fêter, de paroisse en paroisse, la solennité de l'Assomption, solennité que vous avez choisie pour votre fête nationale ; puissiez-vous obtenir dans toutes ces conventions particulières le même succès que celui que vous remporterez de cette grande convention nationale à l'heure qu'il est existante.

M. le président présente ensuite à l'auditoire «un jeune homme que, dit-il, vous serez heureux d'entendre, un jeune littérateur qui nous a déjà rendu des services signalés avec sa plume, qui nous fait honneur dans le service civil du Parlement d'Ottawa, et dont les accents patriotiques trouvent toujours de l'écho dans le cœur de ses compatriotes : M. Pascal Poirier».

M. Poirier prononce le discours suivant :

*Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,*

Je ne me plaindrai pas de n'avoir eu qu'un quart d'heure d'avis pour préparer ce discours : j'avais exprimé mes craintes que les discours ne prissent trop le temps de notre convention. Nous nous réunissons pour travailler d'abord, me disais-je, et parler ensuite si nous en avons le temps. Eh bien ! messieurs, nous nous sommes réunis, en effet ; nous avons travaillé déjà, et bien travaillé, puisque nous nous sommes

choisi une fête nationale ; et nous avons encore eu le temps, ce qui est très heureux, d'entendre d'excellents discours. Ceci est un autre bon point à mettre au compte du comité exécutif.

Nous devons aussi de la reconnaissance à nos amis les Canadiens, qui sont venus d'Ottawa et de Québec nous prêter le concours de leur expérience, nous encourager et nous donner de bons conseils. La présence de MM. les délégués canadiens produira parmi nous les plus heureux résultats. M. Chouinard vient de nous parler de l'union qui a existé de temps immémorial entre les Canadiens et les Acadiens. J'ajouterai que cette union antique et sainte provient autant des bons procédés que les deux peuples ont toujours eus l'un envers l'autre que de leur origine commune. On a cité des traits historiques à l'appui de cet avancé. J'en citerai un autre.

En 1690 le général anglais Philips, après avoir détruit Port-Royal et la plupart des établissements acadiens, se dirigea avec sa flotte et sa troupe du côté de Québec. La cité de Champlain n'était pas alors en état de soutenir un siège, et le Canada était presque aussi faible et aussi dénué que l'Acadie elle-même. Mais, dans le malheur comme dans la prospérité, les deux colonies étaient sœurs, étaient amies. Les Acadiens comprirent que si Québec était attaqué à l'improviste, il succomberait. Il s'agissait donc de prévenir Québec que l'armée anglaise s'avancait et pour cela envoyer des courriers. Il n'y a pas d'hésitation. L'Acadie elle-même n'est qu'un monceau de ruines, Port-Royal est détruit, les villages sont incendiés, les cultivateurs et les négociants ruinés ; on publie tout et l'on part pour sauver Québec. Mais la distance est longue et il n'y a pas de chemin : Arrivera-t-on jamais ? N'importe, on se met en marche. La grande et généreuse pensée qu'ils peuvent sauver une colonie amie fait oublier aux envoyés leurs propres maux. Quelques-uns périssent sur la route, de misère, peut-être de faim ; ceux qui restent continuent leur chemin. Enfin l'on arrive, le gouverneur Frontenac est averti du danger qui menace Québec, et Québec est sauvé.

C'est par l'échange de semblables procédés, messieurs, que les Canadiens et les Acadiens ont toujours été non-seulement des frères, mais des amis.

La présence de messieurs les délégués canadiens à notre congrès, la présence des nôtres aux grandes conventions de Montréal, en 1874 et de Québec l'année dernière, ont pour effet de perpétuer les bonnes relations qui ont toujours existé.

té entre les deux peuples, de continuer les traditions d'autrefois.

Ces traditions sont dans l'histoire, cette amitié est dans le sang, et les deux subsisteront aussi longtemps que la langue française sera parlée sur les rives du majestueux St-Laurent et sous le ciel qui fut autrefois celui de l'Acadie française.

Et il ne faut pas croire, messieurs, que le choix que nous venons de faire de l'Assomption pour fête nationale—vous me permettez de parler de cet événement dont tout le monde parle depuis ce matin—affecte en rien la véritable amitié qui lie les Acadiens aux Canadiens et ceux-ci aux Acadiens. Sans doute il y a et il y aura quelques déceptions à la nouvelle que les Acadiens se sont choisis un patron différent de celui des Canadiens. Mais cette déception se trahira en regrets et non pas en rupture entre les deux peuples, surtout lorsque les Canadiens connaîtront mieux l'esprit qui a présidé au choix que nous avons fait. En adoptant une fête différente de la leur, nous avons suivi leur exemple. Ce n'est pas par antipathie pour la France qu'ils ont choisi S. Jean-Baptiste pour patron national ; mais parcequ'ils ont une histoire et des traditions à eux ; qu'ils ont vécu d'une vie nationale qui leur est propre ; qu'ils ont surtout souffert comme Canadiens, et qu'ils sentent qu'ils n'arriveront jamais à leurs glorieuses destinées qu'en demeurant Canadiens. Ce qu'ils ont fait, nos situations étant à peu près les mêmes, nous le faisons, voilà tout. Et si la France, quoique nos amis aient pris S. Jean-Baptiste pour patron national, ne leur envoie pas moins des professeurs pour leurs colléges et leurs couvents, des supérieurs pour leurs communautés et des millions pour leurs coffres-forts, les Canadiens qui nous ont donné le Collège St-Joseph, le vénéré supérieur et les professeurs de cette institution, qui ont donné des couvents et des religieuses au diocèse de Charlottetown et à celui de Chatham, dont les missionnaires ont été à peu près nos seuls prêtres depuis un siècle, les Canadiens, dis-je, ne nous en voudront pas d'avoir, étant les plus nécessiteux, pris le plus riche et le plus puissant patron du paradis, et n'en continueront pas moins de faire pour nous ce que la France fait pour eux depuis des siècles.

Et puis nous ne devons pas oublier qu'il y a au Canada presque autant d'Acadiens que dans nos provinces mêmes. Ces Acadiens, mêlés aux Canadiens, vivant avec eux, incorporés en eux, qui ont adopté la même fête nationale qu'eux, qui

sont devenus enfin des Canadiens, auront au moins un jour dans l'année où ils se souviendront de leur origine, où ils se rappelleront qu'ils sont Acadiens. Ce jour, ce sera le 15 août. Et si le souvenir du passé vit encore—comme nous n'en doutons pas—assez puissamment dans leurs cœurs, peut-être quelques-uns d'entre eux, après avoir fêté le Canada, le 24 juin, fêteront-ils l'Acadie le jour de l'Assomption. Et ceux de la Louisiane, et ceux de la Guyane, et ceux de Belle-Ile-en-Mer, et ceux de Saint-Pierre-Miquelon, et ceux des Iles de la Madeleine, et ceux du Labrador, et tous nos frères enfin que l'orage a dispersés se joindront à nous le 15 août, se prosterneront en même temps que nous aux pieds de la reine du ciel pour la remercier de nous avoir sauvés ; et cette prière des fils des martyrs de 1755, s'élevant des quatre coins du monde comme un encens vers le trône de Dieu, sera puissante comme la prière des Hébreux dispersés en Asie, et versant des larmes au souvenir de Sion. Quelque soit la route parcourue par nos frères exilés ; quelque soient les changements survenus en eux depuis cent-vingt-six ans, qu'ils soient mêlés, les uns avec les Louisianais, les autres avec les Bretons de France, les autres avec les Canadiens, tous ils se reconnaîtront le 15 août, car, je l'affirme ici hautement et avec orgueil, tous les Acadiens de l'univers sont demeurés catholiques-romains. Ainsi, avec l'Assomption pour fête nationale, notre famille n'est plus désunie ; nous redevenons un seul peuple, dispersé il est vrai, sur toute la terre, mais réuni par le souvenir sanglant de 1755, et unifié par notre sainte religion. Le 15 août est là pour nous faire souvenir éternellement de l'un et de l'autre. Si dans cent ans, comme l'a dit Sir Hector Langevin, nous sommes deux millions, eh bien ! dans cent ans deux millions d'Acadiens s'uniront à trois ou quatre millions de leurs frères exilés ; ils fêteront ensemble l'Assomption et béniront cette convention tenue à Memramcook le 21 juillet 1881, qui leur a donné un jour de ralliement, une fête nationale selon leur cœur.

Avant de terminer, et je me hâte de terminer pour ne pas entrer dans d'autres considérations, où mon sujet, je le sens, m'entraînerait trop loin, je tiens à constater le regret qu'éprouve cette convention de ce que M. Rameau ne soit pas aujourd'hui au milieu de nous. Une convention acadienne ne saurait être complète sans M. Rameau, le grand ami de notre race. S'il n'est pas ici, son esprit est avec nous, et cette convention générale elle-même, il l'a demandée, il l'appelle de ses vœux depuis de longues années. Avant de nous séparer,

je propose que nous fassions quelque chose pour M. Rameau qui a tant fait pour nous ; et faire quelque chose qui soit agréable à l'auteur d'*Une Colonie Féodale en Amérique*, c'est travailler à nos propres intérêts. Voici de quoi il s'agit.

L'histoire de l'Acadie de M. Rameau ne remonte qu'à la grande dispersion de 1755. Lorsque je l'ai rencontré à Paris, il y a quelques années, je lui demandai s'il n'avait pas l'intention de finir notre histoire. Oui, m'a-t-il répondu, pourvu que le premier volume s'écoule. Eh bien ! ce que je propose, c'est que nous achetions, nous tous qui le pouvons, un exemplaire du premier volume d'*Une Colonie Féodale*. Si M. Rameau ne termine pas son histoire, personne d'entre nous ne peut continuer l'œuvre commencée. Pour prévenir une telle perte nationale, et pour notre propre instruction, il faut que l'ouvrage de M. Rameau se place parmi nous. En conséquence, cet hiver, aussitôt que je le pourrai, j'enverrai à Messieurs les délégués des listes de souscription à l'histoire de M. Rameau, et ces listes, j'en ai la conviction, se rempliront.

Avec le souvenir de nos pères et de nos traditions, avec le culte de notre religion, n'oublions pas nos bienfaiteurs et nos amis. Or, parmi nos bienfaiteurs et nos amis, il n'en est peut-être pas de plus grand que M. Rameau.

Les nationalités qui nous entourent étaient largement représentées dans l'auditoire. On y voyait des Irlandais et des Anglais haut placés dans le commerce, l'industrie, les professions, la politique. C'était de leur part une marque d'intérêt dont nous leur savons gré.

Quand M. Poirier eut terminé, ceux-ci prièrent le président de leur adresser la parole dans leur langue. L'hon. M. Landry se rendit volontiers à cette gracieuse invitation, qui nous valut de notre distingué président un discours d'une éloquence admirable et qui fut cent fois couvert d'applaudissements. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire intégralement. Le voici :

*Gentlemen,*

I thank you for your kind request to address you in English. It affords me an opportunity of which I gladly and gratefully avail myself. Your kindness in inviting me to do so is doubly dear to me : it assures me of the interest you

bear us in our proceedings, and it affords me an opportunity of stating to you what is meant by this our first French Acadian Convention. The only regret which I feel is that continuous speaking in the open air has so far exhausted me that it will be impossible to repeat to you in English all the noble sentiments expressed in French during the last two days. Oh! that I could but repeat them to you with the energy and enthusiasm which I have felt since yesterday, and which your grateful invitation brings back to me with renewed vigor! But, gentlemen, however much I may desire it, however strong may be the emotions I feel in attempting to give expression to the loyal and patriotic sentiments which have filled our hearts during our reunion, my voice, as you must perceive, is not equal to the task. A true interpretation of the enthusiasm which you have witnessed since yesterday and which has found vent in the numerous speeches you have heard, but perhaps not understood, would convince you, our fellow-citizens speaking the English language, that we have met for no disloyal purpose; that we have united with no disloyal intention, and that we have spoken with no spirit of exclusiveness. Nothing has been uttered or even thought that did not breathe a spirit of loyalty and of fellowship. True we have spoken in French, true we have called our reunion a French Acadian Convention; but equally true is it that our speeches like our actions have been for peace, harmony and mutual forbearance; equally true is it that we have but desired the general advancement of our people, that their prosperity may add to the general prosperity of our common country. We have met and we have labored with a sincere desire to promote the success of the French Acadian people, but not to detract from that of our neighbours; we have encouraged union of sentiment, union of action and mutual aid and assistance among ourselves, not to use such agencies in hostility to our neighbours of different origin but rather to enable us to work hand in hand with our same neighbours with better success and more credit to ourselves. We have pointed out that you, speaking the English language, had been more fortunate than we, in the past, in matters of education, wealth and influence, not to excite envy or prejudice, but as a means of stimulating our energies and of encouraging the legitimate use of all the advantages within our reach, knowing that what you have attained we can achieve in a country where all are equal before the constitution and the Sovereign. We have talked of past hardships and of the

severe trials of our forefathers, not to recall unjust treatment and to sow the seed of hatred or dislike, but simply to refute the erroneous idea prevailing in some quarters that we are an inferior race. If we are the heirs of the sturdy qualities that sustained our ancestors in wars, in spoliation and in banishment, and the worthy descendants of that small but hardy race who suffered all these things for the sake of duty and of conscience without becoming extinct or even losing faith in a bright destiny, we do not think it evil to recall to our minds occasionally what it required of patience, toil, faith, hardship, perseverance and resignation during such severe trials as they underwent: we do not think it evil to be encouraged by the recital of the fact that the time of war of races and of nationalities has gone past in this country, and we can never be called upon to suffer and undergo the hardship of other days for the sake of existence.

We have not hesitated in this our first convention to note that our unfortunate position as a people has kept us behind our neighbours in some respects, not to impress us with an idea of inferiority, but that we might unitedly the better study and appreciate the evils that have kept us back in order to work with renewed courage and in unison for the blotting out of such evils. We have asserted that in natural endowments, Providence has made us the equals of our neighbours, and we have noted with pride and pleasure that where the same opportunities have been afforded us we have taken our posts creditably.

We have said that Divine Providence in its wisdom has made this Dominion of ours one composed of different nationalities and of different creeds, each one as it were forming a separate family and the whole united forming a nation called the Canadian nation. The French Acadians are one of these families, and the members of this family are widely scattered and disseminated. As a compound part of this young but growing and prosperous Canadian nation, our family of French Acadians are equal in the eyes of our Constitution to the families of other origins. And, gentlemen, as families constitute communities, and communities nations, the character and prosperity of the families will mark the character and prosperity of the nation to which they belong.

Is it not praiseworthy then, as the character of the nation and its prosperity depend on the character and prosperity of its families, is it not patriotic, I say, for us, one of the families of this young nation, to call our children together

occasionally in order to strengthen the ties that bind us ; in order to take counsel of one another as to the best mode of advancing our domestic interest ! A prosperous and happy community is nothing but a number of prosperous and happy families. Each one of these families owes public and important duties to the community, but each one also has ever more sacred and dearer duties to fulfill within the smaller, the domestic circle.

The fulfillment of the domestic duties cannot mean hostility or ill will to the larger duties due the community. And so it is with our French Acadian family. The fulfillment of our duties to one another, the culture of family relations, the binding of family ties, the renewal of family affection, the mingling of family sorrows, and the participation of family glories and achievements such as we have endeavored to advance in this our first convention cannot mean a disregard of duty to our country and to our neighbors, much less a disloyal and unworthy demonstration. In the midst of our rejoicings, in the height of our enthusiasm, in the heat of our zeal for our progress and advancement, we have not forgotten that respect that is due to you our fellow-subjects, and the sweet necessity of cultivating friendship and confidence.

We have counted on that liberality of spirit of which you have often given us proof to ask you not only to countenance and approve of our efforts to better our condition, but also to lend us a helping hand in that direction. You are the most numerous, you are the most wealthy and consequently possess many advantages which the force of circumstances denied to us. Help us then in our struggle to overtake you and work shoulder to shoulder and hand in hand in the race of life. What retards our progress retards by so much the general progress of our country, and the assistance you can give us to advance our interest is so much given in the patriotic direction of the general advancement of our Dominion.

We have called this convention together expecting that good would result to us, and I am confident now that our expectations will not be frustrated. We will have more confidence in our resources, more courage in our undertakings resulting from a better knowledge of ourselves and from a more perfect reliance on mutual moral sympathies, and on active fraternal support. I will return home from this reunion a better man, and I believe that each one here present will do the same. Our ambition will be heightened, our aspira-

tions will become loftier, and our exchange of greetings will inspire us with corresponding energy and perseverance in the pursuit of good. We will have learned to appreciate one another better, and we will have felt that the distance that separates us from our co-subjects of other nationalities in intellectual and material progress is not so great but we can overcome it. Their equals in intellect, in industry and in moral and physical courage, we can soon learn to make ourselves their equals in all that tends to national progress and prosperity. And we know that exertions that look to the achieving of such an end must be a cause of pleasure to you as it must be one of interest to us.

I have talked, gentlemen, with pride of the good qualities of my fellow nationalists and I have grown enthusiastic over the recital of their merits ; but have I done them more than justice ? No appeal to the passions, no appeal to the prejudices has been resorted to to convene so large a number of them here since yesterday and from such distant quarters. The simple knowledge that the convention was intended for their good touched the most sacred chord of the human heart, that of love and patriotism, and in response to that touch some five thousand have met together. And what have been the immediate fruits of such a meeting ? Peace, harmony, good fellowship and fraternity !

We have met as brothers, worked, rejoiced and feasted together as brothers, and we will separate with feelings of the closest fraternity. Each one of us is proud of the part taken by his neighbor in this our first demonstration. We are pleased that some of other nationalities have been so kind as to witness our proceedings. The success with which our undertaking has been crowned has elated us, and we point with pride to everything that has contributed to it. Our people have behaved in an exemplary manner. The novelty of such a step to us and the difficulties of organization must have occasioned many inconveniences, and yet there has been entire absence of complaint.

I am glad to be able here publicly to pay a tribute to the good behaviour of our people during this grand festival. They have been, gentlemen, since yesterday morning four or five thousand in number ; and not one angry word has been spoken, not a single intoxicated person has been seen, not the shadow of a disorder has been observed. Why ! gentlemen, I do not hesitate to affirm that they have shown

themselves the most well-behaved people in the Dominion of Canada.

But, gentlemen, making boast of our merits, publicly acknowledging our shortcomings, proclaiming in the midst of festivity and joy our resolves to vigorously urge on the struggle for our advancement in the friendly battle of life, cannot and will not alone ensure our intellectual and material progress as a people. Patriotic sentiments, enthusiastic resolves, and the rhetorical theorizing will amount to little if not followed by practice, if not put into execution. We have a brighter future before us; but much depends upon our own exertions, on the energy and courage we will display. This convention will give us new courage, additional energy, greater faith in our future, more reliance on our ability, greater fidelity in our efforts, and increased confidence in the destiny of our common country. And be assured, gentlemen, it will not have diminished our loyalty to our Sovereign and to our Institutions, our attachment to our system of government, our respect for the laws of our country and our love and regard for you, our neighbors and our brethren.

Le président présente ensuite à l'assemblée «le jeune homme que le comté de Kent a honoré de son mandat fédéral et qui travaille avec tant de dévouement et d'abnégation au service de la division qu'il représente : le jeune mais habile secrétaire de cette convention, dont le succès merveilleux est en grande partie dû au travail assidu de cet officier aussi intelligent que dévoué, M. G. A. Girouard» :

M. Girouard prend la parole à peu près en ces termes :

*M. le président, Mesdames et Messieurs,*

En m'invitant à porter la parole devant cet auditoire nombreux et distingué, où figure un des principaux hommes d'état de la Puissance, ainsi que plusieurs autres de nos amis du Canada, vous me faites un honneur auquel je ne m'attendais nullement. Cependant, quoique pris à l'improviste, j'accède volontiers à votre aimable invitation.

L'appel patriotique fait par le comité exécutif de cette convention à nos compatriotes du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, ainsi qu'à nos frères les Canadiens, a rencontré, nous sommes heureux de

le constater, l'approbation unanime et le plus chaleureux appui.

La grande affluence d'étrangers, venus de presque toutes les parties de la Puissance et réunis ici aujourd'hui, nous en fournit la preuve.

Amis compatriotes, vous avez entendu le cri patriotique qu'a fait retentir la voix autorisée de ceux à qui incombe cette importante mission, ainsi que celle de notre tout dévoué organe, le *Moniteur Acadien* ; vous en avez étudié le but et l'utilité, et aujourd'hui vous répondez noblement à l'appel.

La Nouvelle-Ecosse, berceau de notre race, où jadis nos pères ont si vaillamment combattu pour la défense de nos droits légitimement acquis au prix des plus grands sacrifices, l'Île du Prince-Édouard, leur dernier refuge après les tragiques événements de 1755, ont compris leur devoir en cette occasion et se sont empressés de venir affirmer leur patriotisme en présence de plusieurs de nos frères les Canadiens et de nos compatriotes du Nouveau-Brunswick. Honneur donc et remerciements à vous tous, braves Acadiens, qui avez montré tant de bonne volonté en vous rendant en si grand nombre à notre première convention générale.

Mais qu'il me soit permis de dire que nos remerciements ne sont pas dûs à vous seuls. Nous sommes heureux aussi de compter au nombre de nos distingués hôtes plusieurs des principaux membres de la grande famille canadienne. Il nous fait plaisir d'être honorés surtout de la présence d'un de nos premiers hommes d'état, l'hon. Sir Hector Langevin, lui qui a rendu, dans le cours de sa vie publique, de si nombreux et si importants services au pays, et qui porte tant d'intérêt à notre avancement matériel et intellectuel.

L'Acadie salue aussi avec joie la présence au milieu de nous des Messieurs Rhéaume et Chouinard qui, le 24 juin de l'an dernier, ont bien voulu nous inviter à prendre part à la grande convention canadienne, où nous avons été accueillis avec une cordiale hospitalité dans la vieille cité de Champlain. Tous deux méritent certainement nos égard et notre reconnaissance. M. Dionne, rédacteur en chef d'un journal canadien, bien connu parmi nous, le *Courrier du Canada*, et plusieurs autres représentants de la presse, sont venus aussi nous honorer de leur présence, et, en même temps, témoigner de l'intérêt qu'ils nous portent en prenant en notes les détails de cette réunion. Merci donc, amis canadiens, de votre aimable visite : votre séjour au milieu de nous contribuera grandement, nous en sommes persuadés, au succès de

cette convention. Issus d'une même origine, parlant tous la belle langue de l'immortel Bossuet et de l'illustre Fénelon, professant la même foi et les mêmes croyances, nous sommes étroitement unis par mille liens différents, à la famille canadienne habitant les bords enchantés du majestueux Saint-Laurent, et nous nous devons, en conséquence, de mutuels égards. Vivant à l'ombre du même drapeau, et régis par les mêmes lois, nos intérêts sont identiques et nous devons travailler d'un commun accord à améliorer notre position. Soyons donc unis à nos frères les Canadiens, qui, depuis si longtemps nous tendent la main ; ils n'ont d'autre but que de nous aider, de nous soutenir et nous faire arriver au rang qui nous est réservé parmi les peuples. N'ayons avec eux qu'une même pensée, un même désir, un même but, et, convaincus de la vérité de cet axiôme que "l'union fait la force", tendons-leur la main à notre tour, et disons à ces frères qui nous aiment : "Venez, nous voulons marcher de concert avec vous ; nous ne sommes qu'un petit peuple connu seulement par ses malheurs ; vous avez partagé avec nous nos infortunes, et vous n'avez rien épargné pour les adoucir. Nous vous reconnaissons donc pour nos frères, pour nos amis les plus dévoués et les plus sincères."

Ne vous laissez pas tromper, messieurs, par cette fausse crainte de fusion avec eux, ces bons amis canadiens. Eh quoi ! qu'y a-t-il de lâche et de dégradant dans cette union de deux peuples qui se sentent attirés l'un vers l'autre par une communauté d'intérêts qui leur sont chers ! Au contraire, mesdames et messieurs, je vois là une harmonie de sentiment qui décèle la haute origine qui leur est commune.

Sur la bienveillante invitation qui nous fut présentée l'an dernier de la part du comité d'organisation de la convention canadienne, nous nous sommes rendus en délégation à Québec. Là nous rencontrâmes des amis, des frères, qui nous reçurent avec toute la sympathie d'une race qui se connaît parcequ'elle a eu la France pour mère-patrie et, aujourd'hui, la Puissance du Canada pour s'allier et marcher ensemble.

On avait pensé à nous, on savait que sur le sol de l'Acadie existait un petit peuple qui, malgré les malheurs dont il avait été victime, conservait encore de cette empreinte de vitalité qui le caractérise hautement ; et à cette occasion, on voulut bien lancer un appel du côté des fils de Poutrincourt, afin de les réunir, comme autrefois à Port-Royal, à ceux du noble et vaillant Champlain. Cette mémorable réunion des

Canadiens, disséminés depuis le Pacifique jusqu'à l'Atlantique, a porté pour nous ses fruits. C'est d'elle, messieurs, que naquit l'idée de cette convention qui est relevée davantage par la présence d'hommes dont le Canada s'enorgueillit à si juste titre.

Ils viennent à leur tour serrer la main de frères qu'une communauté d'infortunes et qu'une identité d'origine rendent encore plus chers. Ils ont été témoins de nos persécutions, ils ont compati à nos malheurs ; ils se réjouiront aussi de nos succès.

A cette convention, messieurs, viennent de se discuter plusieurs questions d'une importance vitale pour l'avancement tant matériel qu'intellectuel et national des Acadiens.

L'éducation, qui a déjà fait de remarquables progrès parmi nous, qui a ouvert une route par laquelle nous pourrions parvenir au rang qui nous est réservé au sein des peuples, mérite certainement la plus sérieuse considération de la part de ceux qui prennent un intérêt tout particulier à son expansion. Car l'éducation est la sauvegarde des peuples ; c'est par elle qu'une nation s'élève, grandit, et parvient au but que la providence lui a assigné. A nous donc de l'encourager par tous les moyens à notre disposition et de la répandre parmi nous ! Nous formons un petit peuple, il est vrai, mais un petit peuple uni par les liens les plus forts, ceux du sang et de la foi. Nous avons besoin d'un guide pour nous frayer la route que nous devons suivre : d'un patron, un protecteur qui puisse veiller à nos intérêts les plus chers et nous conduire dans les droits sentiers du devoir et de l'honneur. Nous l'avons adopté, ce patron, ou plutôt cette patronne, et chaque année ce sera pour nous un devoir de chômer sa fête.

Alors, nous pourrions nous consulter, donner libre cours à nos sentiments de patriotisme, et aviser aux meilleurs moyens pour améliorer notre condition et assurer notre avenir.

Deux autres questions, non moins importantes que les premières, viennent d'attirer l'attention de cette réunion : ce sont la colonisation et l'agriculture. La patrie n'appelle pas seulement ses enfants à la défendre sur le champ de bataille ; il y a un autre champ d'honneur plus vaste et non moins glorieux que le premier : c'est la colonisation, le défrichement de nos terres encore incultes, ainsi que l'amélioration de nos terres déjà défrichées.

C'est à ce champ d'honneur que la patrie convoque aujourd'hui ses enfants. Nous possédons de vastes forêts qui ne demandent que la cognée du courageux bûcheron pour être changées en vastes prairies qui feront la richesse et l'aisance des colons. Que nos gens, au lieu d'aller à l'étranger chercher une fortune qui toujours leur échappe, s'arment donc de courage et aillent s'emparer au plus tôt de ces terres que le gouvernement met à leur disposition à des conditions très avantageuses.

Telles sont, messieurs, les mesures soumises à la considération des membres des comités et à la convention tout entière. Elles sont, messieurs, d'un intérêt primordial. Espérons qu'à la lumière qui sortira de cette réunion jailliront des effets de prospérité intellectuelle, agricole et industrielle dont l'Etat bénéficiera et qui se répandront dans nos trois provinces pour l'avancement, la régénération sûre et croissante du peuple acadien. Espérons également qu'à la prochaine convention acadienne nous aurons tous à constater les heureux fruits de nos travaux d'aujourd'hui, de la convention de 1881; et alors le peuple comprendra encore mieux que de nos jours la force de ce vieil axiôme: l'union fait la force.

Maintenant, mesdames et messieurs, je n'ose vous retenir plus longtemps, car je craindrais de trop abuser de votre bienveillante attention. L'on m'a accusé d'être une *scie* qui aurait servi et qui pourrait encore servir à vous scier des faveurs auprès du gouvernement, mais je crains que le même reproche ne s'adresse au mérite de mon discours, qui n'est certainement qu'un discours improvisé.

Tout en vous promettant de faire encore usage de ma scie à l'avantage des Acadiens, permettez-moi, avant de terminer, de vous remercier de votre bienveillante attention, et de vous donner lecture de quelques lettres d'excuses, qui nous ont été envoyées de différentes personnes, regrettant vivement de ne pouvoir assister à cette première convention générale des Acadiens.

En terminant, M. Girouard donne lecture des lettres et télégrammes d'excuses des personnes suivantes, invitées à honorer la convention de leur présence, mais qui n'ont pu s'y rendre: L'hon. P. J. O. Chauveau, Montréal; M. Alex. Chauveau, Québec; l'hon. Wilfred Laurier, Arthabaska; l'hon. J. A. Chapleau, Montréal; M. Napoléon Bourassa,

auteur de *Jacques et Marie*, Monte-Bello ; M. Amédée Robitaille, Québec ; M. J. Wurtele, Montréal ; M. J. N. Duquet, Québec ; M. L. P. Lemay, traducteur d'*Évangéline*, Québec ; Rév. F. X. Jos. Michaud, curé de Bouctouche ; Rév. A. J. Trudelle, curé de Hope River, I. P. E. ; Rév. Jos. S. Quinan, curé de Descousse, N. E. ; M. Alph. Pouliot, Rivière du Loup.

L'honorable président remercie la foule de l'attention soutenue qu'elle a prêtée aux discours et ajourne la séance en annonçant que la première convention acadienne se réunira de nouveau, pour la dernière fois, à huit heures, dans la grande salle d'étude du collège.

---

#### Quatrième et dernière Séance Generale de la Convention

---

#### QUATRIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE.

---

Sur les 8 heures, jeudi soir, 21 juillet, l'Hon. P. A. Landry, président, déclare la séance ouverte. La salle est comble ; et un grand nombre de personnes cherchent inutilement à y pénétrer.

Le Révd. Père Ph. F. Bourgeois présente le rapport de la 2e commission, sur l'éducation, lequel est adopté à l'unanimité, sur proposition du Révd. M. F. Richard, secondé par le Révd. S. J. Doucet.

L'Hon. P. A. Landry prie la convention de bien vouloir entendre M. Chouinard et quelques amis de Québec, qui demandent la faveur de nous faire quelques communications. Des applaudissements répétés expriment le consentement unanime de la convention.

M. H. J. J. B. Chouinard dit que, en qualité de représentant à cette convention de l'Institut Canadien, de Québec, laquelle institution l'a tout spécialement chargé, au moyen d'une résolution dont il donne lecture, de la représen-

ter auprès de cette assemblée acadienne, il a été autorisé de conférer, au nom de l'Institut Canadien, à l'Hon. P. A. Landry, président de cette Convention, au Très-Révd. Père C. Lefebvre et au Révd. M. M. F. Richard la distinction de membres honoraires de l'Association. (Tonnerre d'applaudissements).

M. Chouinard présente à chacun de ces messieurs leur nomination.

Le Dr. N. E. Dionne, rédacteur du *Courrier du Canada*, donne lecture d'une résolution du Cercle Catholique de Québec le nommant son représentant à cette convention, et dit qu'en cette qualité il a été chargé de confier le titre de membres honoraires de cette institution au Très Révd. Père C. Lefebvre et à l'Hon. Pierre A. Landry, et celui de membres correspondants au Révd. M. H. Girroir, au Révd. Ph. F. Bourgeois, à l'Hon. Jos. O. Arsenault et à M. G. A. Girouard. (Appl. prol.)

M. J. P. Rhéaume, président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, dit qu'il n'a pas cru devoir se charger de lourds parchemins pour venir au milieu des Acadiens. J'ose affirmer, dit-il, que je jouis d'assez de crédit auprès de l'Association que je représente ici pour offrir en son nom, à cette belle convention comme à tout le peuple acadien, l'hommage de l'estime la plus franche et de l'amitié la plus fraternelle. Mon parchemin, je le porte dans mon cœur : c'est celui du dévouement et de l'admiration du peuple canadien pour son frère le peuple acadien. [Triple salve d'applaudissements].

Le Rév. M. Richard, le Rév. M. Girroir, le Très Rév. Père Lefebvre, l'honorable M. Landry, le Rév. Père Bourgeois, M. G. A. Gironard et l'hon. Jos. O. Arsenault, expriment successivement leurs plus sincères remerciements aux messieurs de Québec pour l'honneur qu'ils ont bien voulu leur conférer, et, sur motion du Rév. M. Richard, secondé par le Rév. M. Girroir, il est résolu que la convention, représentant le peuple acadien, offre aux délégués de Québec l'expression de sa plus vive reconnaissance.

MM. les délégués de Québec font leurs adieux et se retirent de la convention au bruit d'acclamations enthousiastes.

La discussion sur le sujet de l'éducation est reprise. Plusieurs orateurs, entr'autres le Rév. M. Girroir, l'hon. P. A. Landry, le Très Rév. Père Lefebvre, M. Pascal Poirier, le Rév. Père Ph. Bourgeois, insistent sur la nécessité pour les Acadiens de s'instruire dans leur langue, et sur l'importance d'avoir des institutions, des académies, des écoles où l'enseignement de la langue française occupe la place d'honneur.

Proposé par le Rév. M. S. J. Doucet, secondé par l'hon. P. A. Landry :

Que d'après le jugement des membres de cette convention, il est désirable, dans le but de faire progresser l'éducation intellectuelle des Acadiens, et de leur faire tirer parti de l'instruction reçue aux écoles, en autant que les circonstances le permettent, que l'on fonde, dans les différentes paroisses habitées en tout ou en grande partie par les Acadiens, des cercles ou sociétés de lecture et de débats, et qu'au moyen des fonds de ces sociétés l'on se procure de bons journaux, de bonnes revues périodiques, ainsi qu'une collection de bons livres.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par l'hon. P. A. Landry, secondé par M. Pascal Poirier :

“Que cette convention constate avec regret l'absence, dans les districts français de la Nouvelle-Ecosse, d'institutions où la langue française soit enseignée à nos frères les Acadiens ; et qu'en conséquence la dite convention prie les Acadiens de ces districts, et surtout ceux de la Baie Sainte-Marie, de s'entendre et de se concerter, sans retard, aux fins de prendre les moyens de fonder au milieu d'eux une ou plusieurs institutions où la langue française soit enseignée avec soin à la jeunesse acadienne.”

En présentant cette motion, l'hon. M. Landry exprime l'espoir qu'elle sera adoptée par la convention, qui s'est rassemblée ici pour aviser aux moyens et étudier et suggérer les mesures propres à mettre les Acadiens-Français en état

de rivaliser avec les races de langue anglaise au milieu desquelles ils vivent, et ce sur tous les champs ouverts à l'intelligence. Sous le rapport de l'instruction, il faut bien le reconnaître, notre position laisse à désirer, et si, dans le Nouveau-Brunswick, grâce aux maisons que nous devons au zèle, au dévouement et à l'abnégation, comme à l'initiative de nos pasteurs spirituels, les Acadiens commencent à revendiquer la place qui leur revient au soleil des peuples, il faut convenir que nos frères de la Nouvelle-Ecosse ne sont pas aussi bien favorisés. Or comme nous sommes ici pour rechercher et adopter les moyens d'activer notre progrès, d'assurer notre existence, il semblerait que nous devrions signaler la lacune que constate la résolution et exprimer résolument notre espoir qu'elle cessera d'exister. Rien ne saurait faire obstacle à l'avancement des Acadiens comme le défaut d'instruction dans leur propre langue. Or nous devons espérer que l'absence de maisons d'éducation et d'écoles françaises disparaîtra graduellement dans tous les centres acadiens ; et le moyen d'obtenir ce dont nous sentons si vivement le besoin, c'est de demander.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Une résolution recommandant à la favorable considération de nos instituteurs et de nos populations le système intuitif dans l'enseignement, présentée par l'inspecteur d'écoles, V. A. Landry, Ecr., qui a pris une part active aux travaux de la commission de l'éducation, et secondée par le Révd Messire Joseph Pelletier, fut adoptée à l'unanimité.

Sur l'invitation du président, le Rév. M. Jos. Ouellet donne lecture de son rapport sur la colonisation et l'émigration, et le Rév. M. D'Amour, secrétaire de la commission, donne lecture du procès-verbal des délibérations.

Outre son rapport, Messire Ouellet improvisa des considérations fort justes sur l'état de la colonisation parmi les Acadiens, et s'attacha d'une manière particulière à faire l'historique des colonies de Kent et de Madawaska. Il mentionne entr'autres les établissements de Saint-Paul, Acadieville, Rogersville, Saint-Isidore, Quisibis et St-Hilaire.

Sans doute il a fallu aux pionniers de ces établissements des labeurs incessants et pénibles, un courage inébranlable, une persévérance invincible, pour se faire un patrimoine au milieu de ces immenses forêts ; mais combien ne doivent-ils pas se réjouir aujourd'hui que leur avenir est pour ainsi dire assuré, et comme ils doivent être heureux et fiers du chemin qu'ils ont parcouru, des progrès qu'ils ont réalisés ! Saint-Paul, qui a quinze ans d'existence, compte à peu près deux cents colons, qui se sont construits une jolie église et un presbytère. Les premiers obstacles ont été franchis, le plus difficile est fait.

M. Clément Daigle, colon d'Acadieville, dit que cette colonie, dont la fondation remonte à douze ans, compte à peu près 180 habitants, une église et un presbytère ; il est convaincu que cette colonie a un bel avenir devant elle et que ses habitants ne feront que grandir en nombre, en richesse et en prospérité.

M. Cyrille Thibodoau, de Rogersville, dit que cette colonie date de sept ans seulement et renferme plus de 180 familles. Les premiers défrichements ont été durs, mais les habitants, armés de courage, pleins de foi, animés par les sages conseils de leur pasteur, envisagent l'avenir avec confiance.

Le Rév. M. Jos. Pelletier propose que le rapport de la commission soit adopté, et que des remerciements soient votés au rapporteur.

M. Johnson seconde la motion, et fait l'éloge du Rév. M. Pelletier, qui a initié le mouvement de la colonisation dans Kent et présidé à la fondation d'Acadieville, ainsi que du Rév. M. M. F. Richard, curé de Saint-Louis, qui a su imprimer à la colonisation un élan merveilleux et diriger les progrès qui se sont réalisés dans cette partie de Kent.

M. Domitien Gallant, de Rustico, dit qu'il a été chargé de visiter les nouvelles colonies de Kent pour recueillir des renseignements qui puissent servir aux habitants de l'île Saint-Jean qui se proposent d'aller s'y établir. Les terres

font défaut dans cette province et les fermiers sont obligés de jeter les yeux ailleurs, sur le Nouveau-Brunswick, où les bons terrains, encore incultes, paraissent abonder.

Le rapport est adopté.

Sur le point de se remettre en route pour la Baie Sainte-Marie, M. Henri Robichaud, député de Digby, demande la faveur de dire quelques mots d'adieu à la convention dont lui et les siens conserveront longtemps le plus agréable des souvenirs. Il a été édifié des sentiments d'amitié fraternelle et de patriotisme qui ont marqué les délibérations de la convention. Nous avons pu voir, dit-il, ce que peut faire l'éducation, une éducation nationale, pour le peuple Acadien ; nous avons constaté des progrès intellectuels vraiment merveilleux, et mon plus grand regret, c'est de voir qu'à la Baie Sainte-Marie nous soyons encore privés des avantages précieux que vous offrent vos maisons d'éducation françaises. Mais soyez convaincus, messieurs, que nous ne sommes pas moins Acadiens pour tout cela ; que le sang français coule dans nos veines dans toute sa pureté, en un mot que nos cœurs battent toujours pour l'Acadie. Je me félicite d'avoir pu assister à cette réunion de la famille acadienne, et j'en offre ici mes plus sincères remerciements à vous, M. le président, qui avez poussé la bienveillance et l'amitié jusqu'à venir nous chercher chez nous, jusqu'à nous presser avec affection de nous rendre ici, et à vos collaborateurs du comité exécutif. Cette convention fera époque dans les annales de notre race ; ce sera le point de départ, la source du réveil, de la renaissance, du rétablissement des liens qui unissent les membres dispersés de notre famille. Encore une fois, messieurs, je vous remercie du fond de mon cœur de vos bontés, de vos attentions, de votre hospitalité. (Appl. prolongés).

M. Max. C. Comeau, délégué de Saulnierville, prend la parole et offre aussi ses remerciements et ceux des Acadiens de la Baie Sainte-Marie pour la part qui leur a été faite à la convention. Pour n'avoir pas été aussi favorisés sous le

rapport de l'éducation que leurs frères du Nouveau-Brunswick, les habitants de la Baie Sainte-Marie n'en ont pas moins précieusement conservé les traditions nationales qui ont joué un si grand rôle dans la renaissance acadienne au Nouveau-Brunswick. Puis M. Comeau donne des détails sur l'industrie acadienne à la Baie Sainte-Marie et termine en formulant le vœu patriotique que dans peu d'années les Acadiens de la Baie Sainte-Marie pourront le disputer à leurs frères des autres provinces dans le champ de l'éducation. (Vifs appl.)

M. le président invite la convention à pousser trois hourrahs en l'honneur des délégués de la Baie Sainte-Marie et des Acadiens qu'ils représentent, ce qui fut fait par la foule avec une unanimité parfaite.

Le rapport de la commission de l'agriculture, par le Révd. M. Richard, et celui de la commission de la presse, sont lus et adoptés.

Sur motion de M. Pascal Poirier, secondé du Révd. M. Richard, des remerciements sont votés au Révd Père Lefebvre et aux messieurs du Collège St-Joseph pour l'hospitalité fraternelle donnée aux membres de la convention. M. Poirier accompagne sa motion d'observations qui sont vivement applaudies.

Il est résolu que les procédés de cette convention soient publiés en brochure par le *Moniteur Acadien*.

Des remerciements et des félicitations sont adressés au président, l'Hon. M. Landry, au secrétaire, M. G. A. Girouard, et aux autres membres du comité exécutif, pour la manière heureuse dont les choses ont été dirigées.

Des remerciements sont votés au Révd. A. D. Cormier, l'organisateur de la réception faite aux étrangers, à la fanfare du collège, au *Moniteur Acadien*, etc.

Et la convention s'ajourne en poussant des hourrahs pour le Pape et la Reine.

---

## Commissions == Rapports.

## Seconde Commission (a)

## DE L'ÉDUCATION.

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION.

Présidence du Révd Père Ph. F. Bourgeois.

Proposé par l'hon. P. A. Landry, secondé par M. V. A. Landry, que tous les membres du clergé soient adjoints à la commission de l'éducation. Adopté.

Proposé par l'hon. P. A. Landry, secondé par M. V. A. Landry, que le Révd M. Maillet agisse comme secrétaire de la commission de l'éducation. Adopté.

Proposé par l'hon. P. A. Landry, secondé par M. V. A. Landry, que MM. Charles Lafrance, Buote, Patrice Hébert, Prospère Paulin, Anselme Comeau, Domitien Gallant et Henri Gallant, fassent partie de la commission de l'éducation. Adopté.

Proposé par le Rév. M. Biron, secondé par le Rév. M. Girroir, que tous les instituteurs présents fassent aussi partie de la commission. Adopté.

Lecture du rapport sur l'éducation, par le R. P. Bourgeois.

Proposé par l'hon. P. A. Landry, secondé par le R. M. Giroir, que le rapport du R. P. Bourgeois soit accepté par la commission. Adopté.

(1) Le lecteur trouvera le procès-verbal de la première commission à la page 43. M. Pascal Poirier était le rapporteur de cette commission. Son rapport ne fut point publié.

Le R. P. Lefebvre, appelé par l'hon. P. A. Landry et acclamé par tout le monde, prend la parole.

Proposé par le R. M. Giroir qu'un tribut d'hommage soit présenté au T. R. P. Lefebvre et à ses collaborateurs, pour leur dévouement à l'éducation acadienne au milieu de nous. Adopté.

Même tribut d'hommage au R. M. Lafrance, premier organisateur d'une maison d'éducation en Acadie.

Même tribut d'hommage offert au R. M. Richard, fondateur du Collège Saint-Louis, ainsi qu'à son dévoué directeur, le R. M. Biron.

---

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. L'ABBÉ H. GIRROIR, CURÉ DE HAVRE-BOUCHER, À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION.

---

Messieurs,—Le beau spectacle qui s'offre aujourd'hui à nos regards est bien de nature à faire naître dans nos cœurs des impressions qui ne s'effaceront jamais, et dont le souvenir nous sera toujours agréable.

Au début de ma carrière, j'ai souvent assisté à des réunions de ce genre, chez nos frères du Canada, et à la suite de ces occasions intéressantes, je me suis souvent dit : Quand verrons-nous nos Acadiens tenir aussi leurs assemblées afin d'aviser aux moyens de rendre meilleure leur condition sociale et politique ? Car ils n'ont rien à envier à personne sous le rapport religieux, puisque leur foi est devenue proverbiale. Quand ce peuple brave, mais ignoré en quelque sorte, sera-t-il en position de se montrer au-dessus de l'horizon social et de prendre son rang au milieu des autres nationalités et se suffire à lui-même ?

Ce jour tant désiré et qui n'existait qu'en perspective, est enfin arrivé et se réalise au-delà de mes espérances. Nous voilà en pleine assemblée, composée d'Acadiens, présidée et conduite par un noble enfant de l'Acadie et ses généreux compatriotes, auxquels sont venus se joindre nos aimables frères du Canada, toujours si disposés à nous donner main-forte en cas de nécessité. N'avons-nous pas raison de nous réjouir en voyant une réunion aussi respectable que celle-ci et d'y rencontrer des représentants de toutes les professions, ainsi que de tous les rangs de la société acadienne ? Le clergé y est dignement représenté, le barreau, la médecine, la chambre des communes et les parlements locaux, enfin le conseil exécutif, le plus haut tribunal de nos pro-

vinces. Nous y voyons des inspecteurs d'écoles, des instituteurs en foule, des artistes, des commerçants, des gens de métier et des cultivateurs.

Oh ! s'il était donné à nos ancêtres de contempler cette réunion vaste et solennelle de leurs descendants, que leur joie éclaterait soudainement, et peut-être les entendrions-nous s'écrier : O vous, nos nobles enfants, qui avez suivi nos traces ! marchez courageusement dans le champ de la vertu et à notre exemple que votre devise soit : "Dieu et la Patrie" ; les siècles futurs célébreront vos bienfaits glorieux qui seront des exemples que vos enfants suivront à leur tour et ils seront grands devant Dieu et devant les hommes."

Messieurs, permettez-moi, s'il vous plait, de m'écarter un moment du sujet, pour répandre une larme à la mémoire de nos pères, et pour répudier cette noire calomnie dont on a voulu entacher leur caractère. Lorsque les ennemis résolurent de les expatrier, ils les accusèrent de déloyauté ; mais en réalité, ce n'était qu'un prétexte pour pallier la cruauté dont ils se rendirent coupables, lors de cette expulsion à jamais dégradante pour eux. Leur avidité insatiable de posséder ces magnifiques terres défrichées au prix de tant de sueurs, ces belles prairies à perte de vue, ravies aux envahissements de la mer et qui avaient coûté tant de fatigues et de privations, et ces nombreux troupeaux excitèrent leur cupidité à tel point que, se dépouillant de tous sentiments humains, ils n'eurent pas honte d'agir en barbares et de s'exposer à voir figurer dans l'histoire du pays des actes de vandalisme sans parallèle même chez les nations les moins civilisées. Des faits analogues se sont répétés dans ce dix-neuvième siècle, tant vanté pour ses lumières et son influence civilisatrice, dans plusieurs autres pays, surtout dans l'infortunée Irlande, dont la population a été décimée par les mêmes moyens. Tous ces faits servent à prouver que c'était la cupidité du vainqueur et non la déloyauté du vaincu, qui fut la cause de cette navrante catastrophe.

Les Longfellow et les Lemay se sont rendus chers aux Acadiens, l'un par son chant immortel la pieuse Evangéline, l'autre par sa traduction fidèle de cette expulsion lamentable pour des cœurs acadiens.

Répudions donc avec une juste indignation ces lâches imputations portées contre nos pères, ces braves cultivateurs du sol, dont nous voyons les descendants en si grand nombre, qui, par leurs travaux assidus, s'occupent à rendre le pays riche et prospère. Rendons de justes hommages à

nos cultivateurs, cette partie si intéressante de nos populations qui forme la base de notre existence indépendante au milieu des autres nationalités. N'oublions pas de l'encourager de toutes nos forces. Oui, chers compatriotes, qui vous occupez à cultiver la terre, attachez-vous au sol de notre pays et suivez les exemples de nos pères, c'est là le moyen d'arrêter ces exodes périodiques qui ne servent qu'à affaiblir nos populations sans améliorer votre condition. Mettez donc un terme, au nom de la patrie, à ces expatriations volontaires, qui nous montreront plus tard des fragments de population acadienne relégués dans les villes de l'Union Américaine, réduits à y mener une vie de misère et de souffrances, après avoir quitté leur belle Acadie, où ils jouissaient d'un bonheur qui ne pouvait être égalé que par celui dont jouissaient nos pères avant leur exil. Messieurs, pardonnez-moi une digression trop longue mais en unisson avec les émotions que j'éprouve.

Mais ce n'est pas tout de cultiver les terres pour compléter la stabilité de notre existence nationale. Il faut nécessairement encourager et soutenir nos écoles nationales, il faut que ces écoles soient de bonnes écoles autant qu'elles puissent l'être, des écoles où notre jeunesse puisera les principes de notre religion, pour devenir, plus tard, des piliers de l'Eglise, des écoles où à l'aide de notre religion, leur intelligence sera cultivée d'une manière solide et efficace. Alors ils pourront se multiplier dans les diverses occupations du pays, et se qualifieront pour entrer dans nos grandes institutions et se préparer les uns à embrasser les professions, les autres à prendre part aux grandes opérations commerciales, etc., etc. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier et ce dont nos populations acadiennes doivent fortement se persuader. Tout en étudiant leur langue maternelle, nos jeunes gens doivent aussi apprendre la langue anglaise, de sorte que, possédant les deux langues, ils pourront faire une concurrence effective aux autres nationalités environnantes.

J'ai parlé de nos grandes institutions à la tête desquelles figure le magnifique collège St-Joseph, le juste orgueil de la belle paroisse de Memramcook et le point d'attraction des pays voisins, et dont l'érection est l'œuvre du grand génie qui le gouverne. Que des louanges soient donc rendues au bon Père Lefebvre pour avoir su si bien perfectionner ce monument qui a déjà rendu, et qui est destiné à rendre de si grands services à notre pays. Hommages aussi à ses dignes collaborateurs dont les noms m'échappent en ce moment.

Hommage au souvenir de feu M. Lafrance, d'heureuse mémoire, qui, le premier, mit la main à la fondation de cet asile chéri.

N'oublions pas le collège St-Louis qui, quoique de récente date, ne laisse pas de faire sentir son importante influence toujours croissante. Honneur à notre digne compatriote, M. Richard, son fondateur, et à son collaborateur, M. Biron, l'ami désintéressé des Acadiens.

Que vous êtes fortunés, mes chers compatriotes, de posséder ces institutions, et pardonnez-moi si je vous dis que j'envie le pays qui les possède, tandis que je suis heureux de proclamer leur existence et de rendre mes hommages à leurs fondateurs.

Messieurs, il y a des années, je connus un de vos compatriotes qui voulut doter sa paroisse et les paroisses environnantes d'institutions, humbles à la vérité, mais très utiles et avantageuses, et déjà elles faisaient sentir leur influence et rendaient des services inespérés : lorsque tout à coup, l'alarme se répandit dans les rangs des nationalités étrangères ; et de peur que nos jeunes Acadiens ne fussent un obstacle dans la route de certains protégés, l'esprit d'antipathie et d'exclusion prenant le dessus, et secondé par les autorités d'alors, on fit disparaître complètement ces institutions si utiles.

A cette occasion, permettez-moi d'offrir mes humbles hommages aux deux vénérés prélats de Saint-Jean et de Chatham, pour leur noble impartialité et leur louable générosité à encourager vos institutions, au lieu de les entraver dans le principe, comme on l'a vu ailleurs. Gloire donc à ces vénérables dignitaires ; gloire à vos institutions ainsi qu'à leurs généreux fondateurs ; gloire au peuple acadien, et puissions-nous conserver longtemps le souvenir de ce jour, de cette première convention, qui est le prélude du réveil de l'Acadie.

---

## RAPPORT SUR L'EDUCATION, PAR LE RÉV. PH.

F. BOURGEOIS, C. S. C.

*Révérands Messieurs,**Messieurs les Délégués,*

Je regrette beaucoup de n'avoir pu apporter au travail lu aujourd'hui devant la commission de l'Education la réflexion, l'étude et le temps qui m'étaient nécessaires pour en faire une œuvre d'informations détaillées, basées sur des statistiques plus précises. Le comité Exécutif, eu regard à des circonstances qu'il ne pouvait contrôler, s'est vu, il y a quelques jours seulement, dans l'obligation de se mettre à la recherche d'un rapporteur pour cette commission, et m'a adressé à Saint-Laurent, près Montréal, une invitation pressante. J'ai eu la présomption d'accepter à un moment où un refus aurait pu compromettre le rapport même, mais je n'ai pas eu le temps de prendre aux sources authentiques toutes les notes qu'il me fallait pour donner au public l'histoire de l'éducation dans nos provinces d'en bas. Etant données ces explications, je sou mets cependant aux révérends et honorés membres de cette commission les considérations suivantes :

L'éducation a eu, comme la colonisation, ses pionniers aux premiers jours de notre établissement en Amérique. Si nous suivons l'histoire, nous voyons M. Poutrincourt s'intéressant d'une manière très active au développement de l'éducation et de la civilisation parmi les tribus aborigènes. Jessé Fléché civilisait pour la société, instruisait pour Dieu, nous dit l'histoire, et, le 24 juin 1610, il baptisa 21 néophytes dont les parrains avaient été choisis parmi les officiers les plus distingués de l'Etat. La même année, Biencourt, fils de Poutrincourt, fut mis en relation avec Mme de Gnercheville. C'était une dame noble au cœur généreux, à l'âme fortement imprégnée des principes de la foi et de la charité chrétiennes. Et quand elle sut que la croix du Christ avait traversé l'Atlantique et allait s'implanter *per Francos* dans des contrées nouvelles, elle résolut immédiatement de concourir à l'œuvre de l'éducation chrétienne. L'histoire rapporte quels furent les sacrifices qu'elle s'imposa dans ce but, mais sous des circonstances aussi pénibles que sont celles d'une fondation, le résultat se trouva malheureusement en dessous de la volonté des bienfaiteurs, des bienfaitrices et des fonda-

teurs. Quarante ans plus tard, le sieur d'Aulnay de Charnisay, figure saillante, type remarquable dans les premières annales de notre histoire, construisit un petit séminaire qui fut dirigé par douze récollets. Les enfants des colons, nos pères, furent nombreux sous le toit de cette maison, nous rapportent les chroniques de l'époque, et ne fussent arrivés les pénibles évènements de 1755, l'éducation d'alors aurait fait sa marche progressive, aurait répandu son influence civilisatrice jusqu'à nos jours.

Mais, dans le plan de Dieu, l'Acadie devait peut-être porter pour toujours les cicatrices d'une grande plaie. Elle devait être la terre d'Évangéline. Les éclaireurs de la race française en Amérique devaient peut-être subir l'outrage de la part de l'ennemi, le sort de la position et du nombre. Dans tous les cas, il en fut ainsi. Un jour la force du droit chancela sous le droit de la force. Et quand les demeures de nos ancêtres s'écroulèrent sous le feu des incendiaires ennemis, quand les vaisseaux de l'exil sortirent à pleines voiles du Gaspereau, emmenant vers des ports inconnus la fleur et la force de notre population, la lumière de l'éducation s'éclipssa sous cet astre de malheur qui s'élevait au-dessus des forêts et des demeures de nos pères. Et pour ceux que la proscription frappa en ce jour, l'éclipse fut séculaire !. Pendant ce temps nos voisins d'origine étrangère avaient gardé leurs institutions, et bénéficié leur en revenait. Nous, Acadiens, il nous restait, comme le pilote du Troyen, qu'à cotoyer le rivage où l'édit d'exil nous avait dispersés.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, le mouvement en faveur de la haute éducation a été mis ici en branle par des amis de notre race et surtout par les gardiens de notre foi, je veux dire le clergé. Ici comme ailleurs, le clergé a instruit le peuple. Il s'est imposé la tâche de répandre la lumière où les ténèbres avaient été imposées, et cette mission, il l'a remplie gratuitement pour la gloire de Dieu, l'avancement du peuple et l'extension du bien dans le domaine entier de notre jeune société.

Aujourd'hui, grâce au dévouement de ceux que la génération actuelle connaît et apprécie, et que la postérité bénira, nous voyons prospérer, pour l'avantage de nos compatriotes, le collège Saint-Joseph et celui de Saint-Louis, l'œuvre respective de chacune de ces maisons est aujourd'hui en pleine voie de prospérité. Dans notre province, le collège Saint-

Michel de Chatham ; à l'Ile du Prince-Edouard, le collège de Saint-Dunstan ; dans la Nouvelle-Ecosse, Sainte-Marie, Halifax, et Saint-François-Xavier, Antigonish ont également fourni à nos frères de l'Ecosse et de l'Irlande et même à nos compatriotes, les bienfaits de l'instruction—et ces bienfaits, chaque race a su les utiliser.

Pour l'éducation des jeunes filles, nous sommes heureux de compter un assez bon nombre de couvents et de constater les succès qui accompagnent partout les travaux des bonnes religieuses qui s'y dévouent. De nos jours comme autrefois les institutions anglaises des provinces maritimes, dont l'objet est de répandre l'enseignement supérieur et secondaire dans nos parages, subsistent et prospèrent.

Au reste, elles ont toujours eu la force de la liberté, la haute main au pouvoir ; autrefois surtout elles ont eu, je crois, le bénéfice de gain là même où nous eûmes l'injuste malheur de la perte.

Les hautes écoles anglaises (high schools), l'Académie de Sackville, l'Université de Frédéricton ont fait le bien dans leur sphère. Les premières n'ont pas subi d'interruption sérieuse ; elles ont toujours été là pour fournir aux Anglais les ressources intellectuelles que les circonstances fâcheuses de l'exode refusèrent aux vaincus. En tous les cas, le nombre des maisons affectées aujourd'hui à l'éducation supérieure et secondaire est relativement assez augmenté, en dehors de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton, et nous avons le plaisir de constater que toutes ces maisons, au point de vue de l'organisation, ont su se rendre recommandables et sont dignes de l'encouragement du public. Des établissements ci-dessus mentionnés sont sortis la plupart des instituteurs qui forment le noyau principal de notre corps enseignant. C'est ce dernier qui a la gouverne de l'instruction élémentaire.

L'instruction élémentaire ! telle est la branche de l'éducation, révérends et honorés messieurs, qui prime par son importance et ses résultats, et que nous allons considérer sérieusement, je l'espère, au cours de cette importante commission. Sans doute, il sérail mal à un jeune professeur comme moi d'imposer là-dessus ses idées aux membres éclairés de cette commission, en conséquence, vous me permettez, n'est-ce pas, de baser mes remarques sur celles d'instituteurs d'expérience et de mérite au Canada comme en France.

Car il y a chez les peuples qui se forment dans de semblables conditions, des situations identiques où les mêmes remèdes conviennent et peuvent s'appliquer aux mêmes besoins. L'instruction au Canada a eu autrefois des phases telles que nous pouvons y assimiler presque parfaitement l'état actuel de notre éducation parmi les Acadiens. Rien d'étonnant, au reste, qu'une même origine, que des mêmes préjugés de race, qu'une ressemblance d'aptitudes et d'aspiration chez deux peuples frères aient amené des surfaces tout à fait semblables dans cette question de l'éducation. Le fait me paraît beaucoup plus évident quand j'étudie l'histoire de l'éducation en Canada.

A ce sujet, j'ai parcouru plusieurs brochures très intéressantes, entre autres une lecture de M. J. L. Archambault, faite, il y a quelques années, devant l'Union Catholique de Montréal. En exposant la situation de l'instruction dans le Bas-Canada, le savant conférencier ne pouvait dessiner d'une manière plus exacte la situation de la nôtre, surtout dans un certain nombre de ses traits. Tout en lui réservant l'honneur et le mérite de son travail, j'en tirerai librement ce qui me paraîtra le mieux approprié à notre étude, afin que nous nous en servions, au besoin, lorsque nous formulerons les résolutions pratiques de cette commission.

L'instruction primaire a été négligée dans les colonies de la Nouvelle France durant de longues années. Il était, en effet, difficile, aux premiers temps de la colonie, de tout organiser et de donner en même temps, à ces organisations, le caractère de stabilité qui assurât immédiatement le succès. Pour nous, le temps devait amener de meilleurs résultats.

Messieurs, c'est un fait accrédité ; il existe parmi certaines classes d'Acadiens des habitudes traditionnelles, des préjugés invétérés qui font croire qu'il est inutile de s'occuper de la culture intellectuelle, parceque c'est une affaire secondaire pour la généralité des cas.

C'est regrettable à dire, mais il faut l'avouer, cette fautive notion existe et elle a de profondes racines au fond de nos campagnes. C'est un obstacle contre lequel les résolutions de cette commission doivent avoir pour but de réagir, et de réagir fortement. Personne plus que nous ne croit aux convictions franches et loyales de nos compatriotes, mais il est des choses contre lesquelles la conscience la moins timorée viendra se heurter ; certaines idées, qu'on les attribue à l'ignorance ou à la routine, ont tellement passé dans

les convictions du peuple qu'elles ont reçu pour ainsi dire du temps et quelquefois des circonstances une autorité et une sanction aussi forte que la loi. Espérons que la réaction se fera plus tard, elle se fait même sentir depuis l'établissement de nos grandes maisons d'éducation.

Mais la Nouvelle-Ecosse, plusieurs sections assez étendues du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard n'ont pas encore traversé cette époque de transition qui imprime d'autres idées quand cette époque apporte d'autres lumières. C'est l'œuvre du temps qu'il faut pour assurer surtout à nos frères de sang de la Nouvelle-Ecosse les bienfaits de l'enseignement supérieur. C'est certainement de l'énergie et de l'union qu'il nous faut pour reconstituer par un mouvement intellectuel parti de la Convention, ces tronçons épars destinés à former le corps social des enfants de l'Acadie. En attendant, cherchons tous à secouer les langes du berceau, faisons participer le peuple au mouvement général et éclairons son intelligence.

Un autre obstacle sérieux se présente aussi à notre attention. Pour que la jeunesse puisse acquérir l'amour de l'étude, avoir le désir de profiter de ses connaissances pour se préparer un avenir, une carrière honorable, il lui faut une institution forte et digne où elle puise l'attrait et la beauté de la science. En d'autres termes, l'enseignement qui est profession doit être un état mieux rétribué et partant mieux considéré.

Oui assurément ! Comment les instituteurs, les maîtres de l'enfance se sentiront-ils disposés à réveiller dans les jeunes intelligences, confiées à leurs soins, le goût et la noblesse du travail, l'idée du devoir, quand les préoccupations de la vie, les intérêts matériels peu florissants dominant et absorbent toute leur énergie et leurs facultés ? Ah ! c'est un spectacle affligeant que de voir de pauvres professeurs, des institutrices mal rétribuées, s'éteindre dans les dures nécessités du sort, lutter péniblement contre les misères d'une situation rendue plus précaire encore par l'abandon ou l'oubli auquel on les condamne ! Et pourtant grande et sublime est la mission de ceux qui se dévouent à l'enseignement de la jeunesse. Il faut de l'héroïsme et de l'abnégation pour préparer la destinée de créatures faibles et ignorantes, et consacrer sa vie entière à ce dur apprentissage. Les devoirs d'un tel apostolat sont pénibles, ingrats parfois. Voilà pourquoi cette carrière est tant redoutée. Si nous ajoutons à

cela le manque d'un encouragement sérieux, d'une rémunération suffisante, nous aurons la raison de l'indifférence qui existe parmi nous pour les nobles et redoutables fonctions du professorat. C'est là un des plus grands obstacles à la diffusion de l'instruction primaire.

Si nous voulons que les guides de la jeunesse répondent à leur sublime vocation et la fassent monter à son glorieux niveau, il faut que l'Etat s'efforce de récompenser davantage leurs travaux. Augmenter le salaire de l'instituteur, c'est donner plus de prix au pain de l'intelligence, c'est empêcher de se salir dans la fange de la matière, au contact des luttes de l'intérêt et du besoin. Alors, et alors seulement, les aspirants apporteront, dans l'exercice et l'accomplissement de leurs devoirs, un esprit plus dégagé, des convictions plus solides, les capacités seules chercheront à s'y produire et à y travailler d'envie et d'émulation, alors seulement l'enseignement sera vraiment digne d'attirer l'attention et le respect de toutes les classes de la société.

Maintenant, Messieurs, s'il faut éliminer les obstacles qui, pour nous spécialement abondent au cercle de l'instruction primaire, voire même de l'instruction secondaire et supérieure, il faut adopter les mesures que l'expérience des érudits, que la science et l'étude contemporaine viennent de léguer aux pédagogues pour guider ces derniers dans la mission qui leur incombe à l'égard de la jeunesse qui débute. Pour n'être pas trop long, je n'indiquerai qu'une méthode que je sou mets à l'attention des révérends et honorés membres de cette commission, c'est l'enseignement intuitif. La nature de l'intuition, son rôle, la portée et le vrai caractère de la méthode intuitive; voilà autant de points sur lesquels les esprits sont aujourd'hui très peu divisés, si l'on en excepte les pédagogues d'une ou deux nations.

Dans notre siècle qui, à côté de ses aveuglements, a aussi ses lumières, une grande idée s'est fait jour dans les esprits, et a pénétré dans les écoles. Cette idée, la voilà: toutes nos connaissances viennent des sens (1), par conséquent toute instruction doit être faite par les sens. C'est là la doctrine de Loche, de Condillac, de l'abbé Girard, de Pestozzi, de Basedow, de Campe, de Fröbel et de tous les pédagogues qui ont fait l'honneur de l'Allemagne, depuis

(1) Les sens toutefois ne sont pas nécessaires comme *cause totale* de nos connaissances, mais seulement comme *matière* de cause.

trois quarts de siècle. Tous, et avec eux les Suisses, les Américains, les Italiens, une bonne fraction française, plusieurs membres influents de l'instruction publique au Canada et au Nouveau-Brunswick, ainsi que dans les provinces qui nous avoisinent, tous, dis-je, ont vu là le salut pour l'éducation.

On prétend aujourd'hui que l'enseignement qui convient à l'école primaire et populaire, c'est essentiellement celui qui se fait par voie de démonstration sensible, palpable, l'enseignement par les yeux. C'est ce mode d'enseignement qui donne à l'école moderne ses deux caractères distinctifs ; d'une part un certain aspect aimable et presque gai, des études qui se font presque en jouant, une école où l'enfant se plaît, une éducation d'où l'effort et la contrainte sont bannis ; d'une autre part, ce second caractère, non moins frappant, c'est que tout l'enseignement est pratique, usuel : on n'apprend aux enfants que ce dont ils auront à se servir. En un mot, par ce procédé, l'enseignement est simple, utilitaire, intuitif. C'est là, du reste, la méthode préconisée énergiquement par Rousseau, Montaigne, Fénelon et Rollin.

Mais ceux-ci ne purent faire prévaloir cette méthode de leur temps : il y avait trop de préjugés à combattre. M. Villemain jugeant l'ouvrage de l'abbé Girard, "Le cours éducatif de la langue maternelle" où cette méthode est parfaitement retracée, disait un jour devant l'Académie Française : "La seule, la véritable école populaire est celle où tous les éléments d'étude servent à la culture de l'âme, et où l'enfant s'améliore par les choses qu'il apprend et par la manière dont il les apprend. Cette idée simple et les conséquences qu'elle entraîne dans la pratique, l'abbé Girard, ce vertueux instituteur de Fribourg, les avait saisies dès le premier âge dans l'exemple de sa propre mère et dans les soins qu'elle donnait à une famille de quinze enfants. Il fut dès lors frappé de ce qu'il a depuis ingénieusement appelé la méthode maternelle, en voyant comment la parole est mise sur les lèvres de l'enfant, les pensées et les mots lui arrivent par une leçon instinctive, où la mère, en lui nommant les objets sensibles, éveille en lui les idées morales et lui parle déjà du Dieu qui a fait tout ce qu'elle lui montre.

Tel est, révérends et honorés Messieurs, sur la question de l'enseignement intuitif, le faible et bref aperçu que nous nous permettons de soumettre à la considération de cette commission éclairée. Il nous semble que toutes nos maisons

d'éducation devraient se mettre en mesure d'adopter ces procédés d'enseignement, lesquels sont en accord avec les règlements imposés par nos systèmes respectifs d'éducation dans les provinces maritimes.

Il est constant qu'il deviendra plus tard dangereux de s'attarder dans un vieux système qui a été général autrefois, qui a eu sa raison d'être, mais qui, depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle, a perdu son crédit chez presque tous les peuples civilisés. Maintenant, si comme il appert par les autorités que je viens de citer, il nous faut suivre une voie facile et pratique pour enseigner la jeunesse, nous devons aussi préparer cette jeunesse à toutes les positions commerciales et industrielles du jour, selon les aptitudes des individus qui nous sont confiés.

Il faut, comme le disait le conférencier précité, les initier de bonne heure à l'étude des lois et des phénomènes qui ont amené les progrès gigantesques du monde industriel, et jeté tant de lumière au fond de toutes les questions de l'économie humaine.

Et ce travail, où se fera-t-il ? à l'école. Le dessin, l'architecture, le génie civil, tout ce qui se rattache au commerce, aux finances, aux exploitations manufacturières, aux détails intimes de l'économie domestique, tout cela doit être l'objet de notre attention, de nos soins. Nos collègues, nos académies commerciales, nos couvents, enfin nos écoles de compagne, prépareront donc ceux ou celles qui leur sont confiés à la pratique ordinaire des différentes sphères du commerce, de l'industrie et de l'économie domestique. En joignant ainsi, dans l'enseignement, l'étude des principes avec la pratique ou avec la science appliquée, l'élève saura quelle direction imprimer à ses travaux, l'école deviendra alors un atelier, le maître apprendra à son élève à manier les instruments de son travail et il se fera artisan, c'est-à-dire artisan de son avenir, de sa destinée.

Il nous semble donc souverainement important de répandre de telles notions chez le peuple qui sent, au reste, ce déficit, par conséquent de modifier, en certains quartiers, notre système d'enseignement primaire, notre système d'enseignement commercial.

Ce n'est pas à dire qu'il faille opérer un changement radical : point du tout. Mais en présence des nécessités qui s'élèvent de toutes parts, l'étude des sciences pratiques s'impose à notre attention : elle doit prendre sa place dans l'éducation du peuple. L'industrie est donc une de ces questions

qu'il est bon d'agiter et qu'il ne faut pas exclusivement laisser aux mains de l'étranger. Toute idée qui a pour but de relever le niveau intellectuel de notre nation est une idée qu'il faut semer dans le sillon où notre peuple marque les traces de sa fécondité et de sa force, car elle peut devenir un élément de civilisation, une grande cheville ouvrière pour les générations qui seront là pour la recueillir.

La philosophie nous apprend qu'il y a toujours autour d'un grand principe une foule de puissances secondaires qui se nourrissent de sa substance et déversent, par autant de canaux, la vie et le mouvement dans le domaine où elles s'exercent. C'est ainsi que l'industrie, en s'introduisant par tous les pores du corps social, en pénétrant dans tous les foyers, en venant s'asseoir sur les bancs de l'humble école de la campagne, finira par combler une lacune immense et réveiller parmi nos jeunes intelligences cette sève féconde du génie et du talent qui, jusqu'ici, a coulé presque inactive du cœur de la patrie.

Je ne peux terminer, révérends et honorés messieurs, cette faible esquisse historique de notre éducation sans faire mention du rôle que l'Eglise et l'état se sont approprié dans notre système scolaire, grâce à des circonstances et à des vues dont le résultat a créé, dans la dernière décade, de profondes perturbations dans notre état social. Il nous est arrivé un de ces obstacles que le pouvoir n'avait pas le droit de susciter et sous lequel il a fallu nous courber dans l'épreuve pour notre foi, dans la lutte pour la sauvegarde de notre religion. En un mot, au cours de notre système élémentaire d'éducation, l'Etat libre n'a pas voulu admettre la liberté de l'Eglise. Il a employé des moyens négatifs pour exclure toute religion, et depuis lors n'a pas voulu faire justice à nos réclamations les plus essentielles au for extérieur du devoir et de la conscience.

Si nous voulions revenir longuement sur cette question, nous ferions observer que, malgré les concessions déjà faites, le système d'enseignement athée qui nous a été imposé n'est pas encore dépourvu de danger, et que ce danger est d'autant plus sérieux que le ver ronge dans l'ombre. Qu'il nous suffise de dire que, une seconde fois, nous avons été et nous sommes les victimes de mesures autoritaires subversives de nos droits les plus sacrés, des prérogatives les plus saintes de famille et de religion. Ailleurs, dans la Confédération, la famille et la religion ont trouvé, en temps oppor-

tun, des défenseurs énergiques de leurs droits. L'Etat a accordé à chaque secte, à chaque dénomination religieuse une protection égale ; il n'a pas permis qu'une arrogante majorité portât atteinte aux libertés d'une faible minorité. Il n'a pas voulu, dans l'école, d'une autorité impie ou irréligieuse dont l'enseignement serait impie ou irréligieux et qui porterait au sein des générations futures un élément de perte et d'impiété.

“Mais, comme le disait M. Caro à l'Académie française, faisons le silence, sinon l'oubli. A quoi bon, d'ailleurs, revenir sur des scènes d'injustice et de pitié éternelles ? Il est trop tard. Oui, il est trop tard, toutefois, quoiqu'on fasse, malgré tout l'effort et la persévérance des hautes sphères, le coup est frappé et l'histoire a donné son verdict. L'humanité pardonne ; c'est son devoir ; elle a des clients éternels qui sont tous les malheureux.

“La politique oublie, c'est son droit ; elle a des clients momentanés qui lui coûtent souvent assez cher. Mais l'histoire n'a ni le devoir de pardonner, ni le droit d'oublier. Elle n'a pas de clients ; elle est juge suprême ; elle ne se laisse ni attendrir, ni corrompre. Elle est au-dessus des menaces furieuses et des vaines colères. Ce qu'elle a jugé est bien jugé et ce qu'elle a flétri restera flétri. Etant donnée cette situation, que nous reste-t-il à faire ? Ce que nous faisons maintenant. Nous nous tenons fermes sur la pierre, ayant toujours les yeux fixés sur elle, de concert avec la jeunesse qui s'instruit en grandissant.”

*Attendere ad petram unde excisi estis*, comme le dit le prophète Isaïe. Nous nous tenons dans un juste milieu, sans exagération ni faiblesse. Car l'exagération soulève les passions contre la vérité. Nous honnisons le don-quistisme catholique, nous ne voulons pas être taxés de chauvinisme en matière de religion. Nous éviterons la forfanterie comme le respect humain, et nous sommes tous décidés à garder la vérité et la droite ligne chrétienne dans la charité et la prudence chrétiennes. Par là, nous espérons qu'une justice plus abondante nous sera un jour octroyée, et qu'il nous sera donné de voir encore la religion et l'Etat se donner la main pour former notre jeunesse acadienne à la science et à la vertu.

PH. F. BOURGEOIS, C. S. C.,  
Rapporteur.

## TROISIÈME COMMISSION.

**De l'Agriculture et des moyens de la faire progresser au milieu des Acadiens.**

RAPPORT PAR LE RÉV. M. F. RICHARD.

Monsieur le Président, Messieurs,

L'avancement de l'agriculture au point de vue national est d'une telle importance qu'il convenait de donner à cette question une place d'honneur dans notre première convention.

Si nous sommes réunis dans cette belle et florissante paroisse de Memramcook, de toutes les parties de l'Acadie, si nous avons notre collège acadien, nos couvents, des églises, des paroisses, des écoles, en un mot une patrie ; c'est à la colonisation et à l'agriculture que nous devons ce privilège, sans l'agriculture, nous n'aurions pas d'Acadie et nous ne serions pas Acadiens. Nos pères auraient dégénéré, ils se seraient fusionnés avec les autres races, et ils auraient perdu les traditions nationales qui font leur gloire.

La première occupation de nos ancêtres a été défricher le sol et au retour de l'exil ils ont recommencé sur de nouvelles terres le travail ardu, dont les fruits leur avaient été violemment dérobés par des usurpateurs sans conscience et sans cœur.

C'est par l'esprit colonisateur et à l'amour de la vie agricole de nos ancêtres que nous occupons une position si enviable dans les provinces maritimes.

Si notre passé est si intensément lié à la vie champêtre, laquelle a été parmi nous notre salut national, nous pouvons dire avec vérité que l'abandon de cette carrière, noble parmi toutes les autres, serait notre mort comme peuple distinct.

Que je regrette, que je sens mon cœur battre de douleur, en voyant notre jeunesse acadienne rougir de l'emploi qui a ennoblé la vie de nos pères ! Que mon âme s'attriste lorsque je considère notre jeunesse, arrivée à l'âge de pouvoir rendre de si grands services à la patrie, prendre volontairement le chemin de l'exil et tourner le dos à l'église

qui a reçu ses premiers vœux, à ses vieux parents, à ses frères et sœurs, aux amis de son enfance, en un mot à l'Acadie, qui a si besoin de ses services.

L'Acadie n'a d'autre avenir que dans l'agriculture. Sa stabilité repose dans cette industrie prémondiale. Attachons-nous au sol national, aimons et soyons dévoués à notre chère Acadie. Une mère qui a tant souffert pour ses enfants mérite l'affection et le dévouement de ceux qu'elle a aimé, d'un amour constant et pour lesquels elle a enduré les humiliations, l'exil, la persécution, l'ostracisme, le mépris, la mort. Pour être véritablement Acadiens, il faut marcher sur les traces des premiers défricheurs et agriculteurs de ce pays. De là dépend la vie ou la mort de la patrie acadienne.

---

#### QUATRIÈME COMMISSION.

---

#### De l'Emigration et de la Colonisation

---

#### PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION

Première séance du comité de colonisation de la convention nationale des Acadiens à Memramcook, sous la présidence du R. M. Joseph Ouellet, curé de Sainte-Marie de Bonctouche.

Après lecture du rapport par le président et son adoption à l'unanimité par les membres de la commission,

Le R. M. N. C. A. Boudrault, secondé par M. U. Johnson, propose qu'un comité de colonisation général soit organisé en Acadie, et que tous les membres du clergé en fassent partie comme zéloteurs. Adopté.

M. U. Johnson, secondé par l'hon. S. F. Poirier, propose que le R. M. Joseph Ouellet soit le président de la société de colonisation en Acadie. Adopté.

Le Révd M. N. Boudreault, secondé par le Révd M. F. Belliveau, propose que M. U. Johnson soit nommé vice-président de la susdite société. Adopté.

Le Révd M. F. Belliveau, secondé par l'hon. J. O. Arseneault, propose que M. N. Landry soit nommé secrétaire de la susdite société. Adopté.

L'hon. Jos. O. Arseneault, secondé par M. N. A. Lan-

dry, propose que M. Olivier J. LeBlanc soit nommé trésorier de la susdite société. Adopté.

Proposé par M. U. Johnson, secondé par l'hon. S. F. Poirier, que la séance s'ajourne. Adopté.

Deuxième séance.

Proposé par le R. M. N. C. A. Boudreault, secondé par U. Johnson, que l'hon. Jos. Arseneault soit nommé 2e vice-président de la société de la colonisation. Adopté.

Proposé par M. U. Johnson, secondé par le R. M. N. Boudreault, que M. Henri Robichaud, député à la législature de la Nouvelle-Ecosse, soit nommé 3e vice-président. Adopté.

Proposé par l'hon. J. O. Arseneault, secondé par M. U. Johnson, qu'il sera du devoir du comité susnommé d'étudier les bases d'un société de colonisation centrale pour le Nouveau-Brunswick, ayant affiliation à des sociétés locales, afin d'encourager les nouveaux colons.

L. JOS. OUELLET, Ptre, Rapporteur.

L. C. D'AMOUR, Ptre, Secrétaire.

---

#### RAPPORT DE M. L'ABBÉ L. JOS. OUELLET

M. le président de la convention nationale Acadienne,

C'est avec un vif bonheur que la commission voit s'ouvrir notre première convention nationale, sous le toit hospitalier de cette sainte maison, le légitime orgueil de notre chère Acadie.

La tâche qui m'incombe de faire un rapport, qui, pour être complet et agréable, demanderait un travail que mes nombreuses occupations ne m'ont pas permis de faire, est tellement importante que je crains, malgré ma bonne volonté, de ne l'accomplir que bien imparfaitement. Comptant toutefois sur votre indulgence, je vous soumettrai humblement cette ébauche quelque peu élaborée qu'elle soit, dans le désir sincère de contribuer autant qu'il me sera possible au succès de notre belle convention.

Celui qui aime son pays comme nous l'aimons tous, se demande avec anxiété en voyant l'état actuel des choses : Où allons-nous ? Le flot d'émigration qui désolait le cœur des

vrais patriotes canadiens, menace de pénétrer jusqu'au sein même de notre paisible Acadie.

Depuis quelques années nous avons, nous aussi, l'extrême douleur de voir un certain nombre de nos compatriotes désertier le sol que nos pères arrosèrent de leurs larmes, de leurs sueurs et même de leur sang.

La patrie en deuil réclame ses enfants, qui deviennent chaque année la proie convoitée de vils embaucheurs.

J'admets qu'une émigration rationnelle et civilisatrice entre dans les desseins de la divine providence ; mais une émigration qui n'est que l'effet du caprice, ne saurait jamais trouver place dans les décrets du Grand Maître de nos destinées.

On laisse l'Acadie, et pourquoi ? Est-ce parceque, étant remplie comme un œuf, elle ne peut pas faire vivre plus d'habitants qu'elle n'en contient maintenant ? Mais, nous n'avons guère plus que la moitié de nos bonnes terres de prises et d'habitées. L'Acadie agrandie peut faire vivre deux fois autant d'habitants qu'il y en a aujourd'hui.

Nous sommes dans un pays comparativement riche. Nos havres et nos belles rivières abondent en toutes espèces de poissons, et avec un système de culture intelligente et améliorée, nos excellentes terres peuvent donner des revenus considérables.

L'hiver est long, mais enfin le climat est salubre et on vit vieux en Acadie. Celui qui veut travailler, dans notre jeune pays, ne mendiera jamais son pain quotidien. Nos pères ont laissé la France pour venir profiter des nombreux avantages qu'offre notre pays, et nous, poltrons, nous le laisserions pour permettre aux étrangers de s'en emparer ! Dans notre province, il y a encore de nombreuses forêts vierges qui offrent autant d'avantages que n'en présentaient autrefois à nos ancêtres les forêts de la vieille Acadie.

Les terrains incultes des beaux comtés de Kent, Northumberland, Gloucester, Restigouche et Madawaska, présentent leurs richesses aux bras vigoureux qui iront changer ces verdoyantes forêts en des plaines fertiles. Donc, c'est par la colonisation que notre pays s'agrandira, et que nous deviendrons une grande nation. C'est par la colonisation que nous arrêterons cette méchante émigration qui menace de nous être funeste. De plus, en restant dans les limites de nos vieilles paroisses qui fournissent déjà un surcroit de

population, nous courons, lentement peut-être, mais toujours indubitablement vers l'affaiblissement.

Nous sommes envahis de toutes parts. Il ne faut donc point nous faire couper l'herbe sous les pieds dans notre propre province. Le temps est venu, et même je dirai le temps presse que nous nous emparions du sol qui nous appartient à titre d'héritage, que nous ont légué nos aïeux. Tous nos pères de familles ont du cœur, et leurs fils en ont aussi, le temps est arrivé de le montrer !

A l'œuvre donc, jeunes colons. Nos forêts silencieuses attendent avec grande impatience les coups redoublés de vos haches tranchantes, qui doivent les débarrasser de la triste mélancolie qui les dévore. Les commencements seront peut-être pénibles, mais tout va bien qui finit bien.

Nous ne serions pas dignes de nos ancêtres, si nous pâlissons devant la plus noble de toutes nos entreprises. Nos pères laissaient, eux, la mère-patrie, pour traverser les mers dans de frêles batiments ! pour venir se jeter au milieu des sauvages, alors leurs ennemis. Et nous, nous craignons de nous éloigner de nos quelques milles pour assurer l'avenir de nos familles et le salut de notre race ? Non, il n'en sera jamais ainsi.

Il est vrai que jusqu'ici, nous n'avons pas voulu coloniser comme nous aurions pu le faire, et par une conséquence naturelle nous nous sommes affaiblis ou nous sommes restés dans un état stagnant.

Le peu de progrès que nous avons fait jusqu'ici dans la colonisation de nos forêts est dû à l'initiative et au zèle infatigable d'un petit nombre de vrais amis de la nation acadienne. La moisson, quoique bien grande, ne trouvait cependant que très peu d'ouvriers consciencieux et dévoués.

Les amis et les meilleurs enfants de l'Acadie ont éprouvé bien des obstacles et des difficultés dans la fondation et le développement des colonies que nous avons déjà mentionnées, car la loi des octrois gratuits n'existait point il y a quinze ans passés. Il a donc fallu à cette petite phalange de héros, beaucoup de courage pour renverser tous les noirs obstacles, qui semblaient défier leur dévouement à la cause nationale.

Tandis que nos héroïques colons luttent contre toutes les difficultés qu'occasionnent toujours les mauvais chemins, la pauvreté et l'isolement, nos apôtres de la colonisation

usaient leur énergie à combattre les préjugés des pères et surtout des mères de familles.

Dans bien des cas nous avons eu l'extrême douleur de voir ces parents égoïstes refuser de se rendre aux plus chaleureuses invitations. Au lieu de donner ses bras à la forêt, nous les avons vus, ces parents cruels, morceler leur patrimoine, au grand détriment de leurs nombreuses familles.

Suivant nous, ce manque de patriotisme est la cause immédiate de notre émigration. Nos jeunes gens, laissés à eux-mêmes, sur un misérable coin de terre épuisée, ont été contraints de se disperser sur des rochers stériles, ou le long de nos côtes maritimes, ou enfin sont allés se perdre dans la vaste république américaine où ils ne sauront jamais faire autre chose que végéter et s'étioler.

Si tous les bras forts qui s'usent présentement au service des étrangers ou dans le pays, à des industries peu rémunératrices, eussent pris la même route de nos forêts, nous aurions aujourd'hui à notre convention les délégués de pas moins de dix nouvelles colonies sœurs, rivales des florissantes paroisses de Saint-Paul (Sweeneyville,) Acadieville, Rogersville, Saint-Isidore, Paquetville, Saint-Joseph, Quisibis, Riceville et Adamsville, cachette de ces dernières.

Cependant il est encore temps de reprendre notre ancien vigueur. Nos mères généreuses sauront encore donner des enfants à la patrie et des bras vigoureux à la forêt, et dans cinquante ans, nous serons deux fois plus nombreux et plus forts que nous le sommes aujourd'hui.

Quel serait donc le moyen à prendre pour mener notre patriotique entreprise à bonne fin? La commission prétend que nous avons chez nous tous les éléments nécessaires à une exploitation rapide et prospère.

Comme presque tous les habitants de nos vieilles paroisses s'occupent d'agriculture, nous jouissons naturellement d'une capacité pécuniaire qui nous promet d'asseoir l'entreprise que nous chérissons, sur des bases solides et durables.

Nous avons du cœur, nous ne manquons pas non plus d'intelligence, et si nous sommes, comme j'ai lieu de croire, les fils de nos pères, nous saurons montrer du courage, de la tenacité et de la persévérance dans les premiers combats qu'il nous faudra livrer aux géants de la forêt.

La religion, mère vigilante, qui veille sur le berceau de l'Acadie, aidera encore à l'établissement de nos colonies. Par son influence bienfaitrice, elle retrempera les forces mo-

rales, et dans les moments d'épreuves elle activera l'énergie faiblissante de ses enfants.

Comme l'union fait indubitablement la force, il nous faudra donc, dans une entreprise aussi nationale, l'union de tous les cœurs vraiment acadiens ; il nous faudra le concours de toutes les facultés morales et intellectuelles de la nation, jointes aux ressources matérielles de la patrie.

Afin donc de réussir à élever une digue forte et propre à arrêter le courant d'émigration qui nous afflige, la commission suggère que toute l'Acadie actuelle soit invitée à se former en une vaste société de colonisation, ayant ses officiers et ses sous-officiers. Mise sous le haut patronage des bons Evêques des provinces maritimes, notre société trouverait ses zélateurs dévoués dans la personne de messieurs les curés et missionnaires de l'Acadie.

Nous aurions dans chacune de nos colonies des agents prudents et honnêtes qui seraient chargés de constater les besoins des colons les plus nécessaires, et d'en faire rapport au bureau de la société.

Au moyen d'une légère souscription annuelle, nous soulagerions naturellement beaucoup de misère et nous contribuerions matériellement au développement rapide de nos centres d'exploitation. La commission pense que le meilleur moyen de coloniser est la colonisation par groupe, afin d'éloigner de nos colons les innombrables désavantages de l'isolement. Ce triste isolement est le cauchemar qui, jusqu'ici, a découragé un grand nombre de nos meilleurs colons.

Nos jeunes gens préfèrent servir toute leur vie, que d'aller lanqu岸 seuls au fond de la forêt. Et vraiment, c'est bien ici le lieu de dire : «qu'il n'est point bon pour l'homme d'être seul.»

Nous coloniserons donc par groupe et rien n'est plus facile. En effet, quelle est la vieille paroisse où nous ne puissions trouver au moins vingt-cinq ou trente vaillants colons ? Ceux qui ne veulent point coloniser isolément nous suivront tous en groupe.

Il nous sera aussi facile de trouver dans nos paroisses des Acadiens, au cœur généreux, qui fourniront volontiers, pendant deux ou trois ans, quelques pièces d'argent luisant, pour aider dans les conditions les plus avantageuses ceux qui voudront devenir colons. Nous avons la conviction que pour l'amour de notre sainte religion et de la patrie, toutes les bourses seront déliées en faveur de la gente colonisatrice, seul espoir de la grandeur future de l'Acadie.

Par le système de colonisation en groupe, il nous serait donc facile de retenir les quelques jeunes Acadiens qui nous laissent chaque année. Décidément, ce système si rationnel exciterait le courage de nos colons, puisqu'ils auraient la perspective de se voir bientôt dans une florissante paroisse qui aurait son église, son missionnaire, ses écoles, ses moulins, ses industries, son médecin et, qui sait ? peut-être ses jurisconsultes ! Ainsi groupés, nos colons n'auraient à craindre que pour la première année le stylet sanguinaire de la légion des maringouins, le plus grand tourment des colons.

Ils auraient de plus la consolation de s'entr'aider, de s'encourager mutuellement, et de se protéger au besoin. La Commission est très heureuse de constater que le gouvernement de notre province a déjà compris toute l'importance du système de colonisation par groupe.

La loi des octrois gratuits ou *Free Grants* est une preuve irrécusable que le gouvernement désire encourager ce système, afin d'activer l'expansion de nos colonies, d'augmenter la population agricole et d'enrichir par conséquent le trésor public de notre province.

Il ne serait peut-être point hors de propos de citer ici quelques-unes des obligations auxquelles sont assujettis ceux qui désirent se faire colons sous la loi des octrois gratuits. Nous ne parlons ici que de notre loi de *Free Grants*, parce que cette loi est celle qui procure le plus d'avantages réels aux colons. Voici :

A la demande de pas moins de dix colons (de bonne foi) le gouvernement provincial accorde gratuitement certaines parties de nos forêts vierges, au choix de ces dix colons ; le gouvernement fait tirer une ligne de démarcation tout autour de ces lopins de terre. M. l'arpenteur, qui est payé par le gouvernement, est aussi chargé de tirer les lignes de division entre chaque lot.

Notre colon n'a donc rien à payer au gouvernement pour le premier arpentage ; les seules obligations qui lui incombent sont très faciles et les voici :

1<sup>o</sup> Tout homme de dix-huit ans accomplis peut devenir propriétaire de cent acres de bonne terre sans déboursier un sou ; à cette fin il doit déposer au bureau des terres de la Couronne une déclaration, assermentée devant un magistrat, prouvant qu'il n'a pas de bien-fonds ; qu'il n'a jamais reçu de terre sous l'acte des octrois gratuits ; que le terrain (lot) qu'il demande est pour sa propre utilité, et qu'il désire s'y établir d'une manière permanente.

2° Il doit commencer à travailler sur son lot dans le courant du mois qui suit la publication, dans la Gazette Royale, de son application, et, dans les trois premiers mois, défricher, exploiter son lot pour une valeur de vingt dollars.

3° Une année après la susdite publication, le colon doit se construire une petite maison de 16 x 20 et y résider, abattre, brûler et ensemençer pas moins de deux âcres.

4° A l'expiration de la troisième année, il ne doit pas avoir moins de dix âcres en culture (entre les souches).

5° Après une résidence continuelle de trois années sur son lot, rapport en ayant été fait par M. le commissaire, le colon reçoit du bureau des terres de la couronne un *free grant* au titre gratuit de son lot, devient le roi et le maître de sa propriété.

Le gouvernement, sous la loi des octrois gratuits, fait ouvrir à ses frais et dépens tous les chemins nécessaires aux colons.

La commission déclare hautement qu'en passant une loi aussi avantageuse à l'exploitation de nos terres incultes, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a bien mérité du pays en général et de la bonne Acadie en particulier.

Il est donc de la plus haute importance, pour le bonheur et la prospérité future de la patrie, que nous travaillions tous d'un commun accord à mériter la continuation des sympathies que le gouvernement, et surtout le département des terres de la couronne, n'a cessé de nous montrer depuis quelques années.

Que nos colons s'efforcent dont d'accomplir à la lettre les quelques obligations que la loi leur impose. Que nos généreux défenseurs restent toujours, s'il est possible, au timon de la chose publique ! Que nos vrais nationaux redoublent de zèle et qu'ils travaillent avec persévérance et par tous les moyens légitimes à accroître le nombre des pères de la patrie, et l'influence prépondérante de ces derniers assurera le progrès intellectuel et matériel de notre race.

Par la force irrésistible d'une union indissoluble, nos colonies se développeront, s'agrandiront comme par enchantement, et la pâle émigration, qui n'a jamais eu sa raison d'être dans notre jeune pays, tombant en discrédit, descendra aux enfers pour n'en plus revenir.

L. JOS. OUELLET, ptre,  
Rapporteur.

---

## CINQUIÈME COMMISSION

De la Presse

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION

Présidence de M. Ferd. Robidoux, rapporteur.

Présents—Les RR. MM. S. J. Doucet, J. Chiasson, N. C. A. Boudrault, le R. P. Ph. F. Bourgeois, l'hon. Jos O. Arseneault, MM. Maximin Comeau, Jean O. Arsenault, J. J. Arsenault.

Sur motion, le soussigné est nommé secrétaire.

M. Robidoux ayant fait lecture du rapport ci-annexé, il est proposé par le Révd M. Chiasson, et résolu à l'unanimité, que ce rapport soit adopté.

Sur invitation, M. Comeau, délégué de Saulnierville, fait quelques observations fort appréciées de la commission sur le nombre et la situation de ses compatriotes à la Baie Sainte-Marie. Il est d'opinion qu'avant longtemps un journal pourra, si on y en fondait un, y vivre et y prospérer. Le goût de la lecture s'y développe rapidement. Les Acadiens y forment un noyau important, et quand l'enseignement de langue française aura la part qui lui revient dans les écoles, le sentiment national est assez fort pour soutenir un journal français.

Proposé par le Révd Père Bourgeois, secondé par l'hon. Joseph O. Arsenault, et

Résolu—Que cette commission est d'opinion que les intérêts généraux de notre race exigent que les Acadiens donnent à leur journal actuel et à toute autre feuille recommandable qui pourrait surgir au milieu d'eux leur appui le plus cordial, et concourent par là au succès de la mission qu'elle est appelée à remplir au sein de la société acadienne.

JEAN J. ARSENAULT,  
Secrétaire.

---

RAPPORT SUR LA PRESSE PAR M. FERDINAND  
ROBIDOUX

On ne saurait trop insister sur l'importance de la presse, et se pénétrer de son influence sur la société qu'elle façonne et dirige dans la bonne ou la mauvaise voie, selon l'esprit qui l'anime et la contrôle.

De nos jours surtout, le rôle de la presse a pris des proportions gigantesques ; il n'est pas de champ qu'elle n'explore, de sphère qu'elle n'atteigne, de questions qu'elle n'aborde, de peuple civilisé qu'elle ne meuve.

Son influence est telle qu'elle est reconnue comme la quatrième puissance dans l'Etat.

Grâce aux innovations et aux perfectionnements que le journalisme a subis depuis un certain nombre d'années, son rôle dans la société a pris une extension qu'il serait impossible de ne pas reconnaître.

Le journal est devenu un levier puissant dans le monde ; plût à Dieu qu'il ne fût jamais qu'au service du bien.

En France, en Angleterre, aux Etats-Unis, les journaux font partie des institutions nationales, et le moindre village a son organe, son journal. Dans la grande république qui nous avoisine, la presse est l'unique littérature de la masse, et sa circulation atteint des chiffres fabuleux. Sans parler des grandes villes, où les journaux quotidiens de toute sorte abondent, où toutes les industries, toutes les branches de commerce, toutes les professions, toutes les croyances et toutes les nationalités ont leurs journaux particuliers, il n'est pas de village, si nouveau qu'il soit, qui ne compte une et souvent deux gazettes, et il est remarquable que dans les plaines et les montagnes de l'Ouest, les habitants de l'établissement le plus nouveau montrent avec orgueil à l'étranger qui y pénètre l'imprimerie où se publie l'organe qu'ils encouragent de toutes les manières possibles.

Les américains regardent leurs journaux comme les gardiens de leurs libertés, leurs instructeurs et leurs compagnons indispensables, leurs défenseurs par excellence, et le développement prodigieux et extraordinaire du journalisme aux Etats-Unis montre assez jusqu'à quel point ils savent reconnaître et apprécier les services qu'il leur rend.

Le yankee se fait une gloire à nulle autre comparable de patronner sa presse et de lui venir en aide. Non seulement il l'encourage en abonné modèle, c'est-à-dire en payant régulièrement et d'avance le prix de son abonnement, mais il

comble encore de ses faveurs le département des annonces et des impressions, et il n'est pas de pays au monde où chaque individu emploie de si bon cœur autant d'encre d'imprimerie que dans la république de Washington.

Dans la Confédération Canadienne, la presse joue également un grand rôle dans la société, et les populations qui nous entourent sont bien pourvues d'organes et de gazettes qui disséminent les nouvelles du jour, répandent les connaissances, activent le progrès, déblaient la voie de l'avancement intellectuel et matériel.

Les journaux anglais abondent. Les villes regorgent de gazettes, et les campagnes ne sont guère en arrière sous ce rapport. Jetons un coup d'œil sur les provinces mêmes que nous habitons. Il est à peine de comté qui n'ait son journal anglais, dévoué aux intérêts de la division dans laquelle il se publie. Les centres un tant soit peu importants en comptent même plusieurs qui jouissent d'un patronage et d'une clientèle qui les mettent en état de rendre des services signalés aux intérêts qu'ils défendent.

Les Canadiens-Français, nos frères, sont dirigés par une presse qui, si l'on tient compte des difficultés auxquelles elle a à faire face, n'est certainement pas inférieure à celle d'aucun peuple de ce pays. Mais il faut le savoir, l'habitant de Québec tient un peu de nous dans son apathie pour la lecture et pour les journaux qui se dévouent à son avancement. Outre les revues mensuelles publiées sous forme de pamphlets, la presse canadienne-française compte trente-cinq journaux. Sur ce nombre une quinzaine à peu près se tirent à plusieurs éditions, quotidienne, semi-quotidienne et hebdomadaire, et en prenant chaque édition pour un journal séparé, comme elle l'est en réalité, puisqu'elle s'adresse à un tout autre cercle de lecteurs, les Canadiens-français se trouvent à avoir quelque chose comme soixante organes, soixante soldats dans la presse du pays pour défendre le boulevard de leurs libertés et de leurs droits, soixante feuilles consacrées à la diffusion des connaissances et des idées de vraie réforme dans la véritable voie du progrès matériel, intellectuel et social.

Si nous tenons compte de la population respective des Canadiens et des Acadiens, qui n'ont encore qu'un humble organe hebdomadaire, nous constatons que ceux-ci n'ont qu'un journal là où leurs frères de Québec en ont quatre, ou, en d'autres termes, que les Canadiens ont un organe par

chaque vingt-cinq mille âmes, tandis que nous n'en avons qu'un pour plus de cent milles âmes.

Et s'il nous était possible d'établir une comparaison dans le titrage ou la circulation de ces journaux, notre position, il est fort à craindre, paraîtrait encore bien plus désavantageuse, inférieure.

Nous l'avons dit plus haut, la presse joue un rôle important dans la société et son influence sur les mœurs comme dans la direction des affaires se fait sentir d'une manière irrécusable. "Le journalisme," disait le grand Napoléon, "est le conseiller universel, le régenteur des souverains, le tuteur des nations. Quatre journaux hostiles sont plus à craindre que cent mille bayonnettes." Un autre penseur a dit "qu'il était préférable de vivre dans un pays qui avait des journaux et pas de gouvernement, que dans un pays pourvu de gouvernement mais sans journaux." Un troisième "que la liberté de la presse et les libertés du peuple devaient triompher ou tomber ensemble," ou, en d'autres termes, que la presse est la sentinelle par excellence des droits du peuple.

Il n'y a pas que l'Etat qui reconnaisse l'importance de la presse, qui rend des services signalés au triple point de vue moral, politique et commercial. L'Eglise, cette mère vigilante, a aussi payé son tribut d'hommage au journalisme catholique. Pie IX, de glorieuse et impérissable mémoire, aux pieds de qui un de nos plus dignes prêtres avait, il y a quelques années, l'insigne honneur de déposer le tribut de vénération et d'attachement des Acadiens à l'occasion de ses noces d'or, Pie IX a souvent exalté la mission et le rôle de la presse. Ce saint et immortel Pontife, dont le regard perçant et l'intelligence extraordinaire embrassaient sûrement les nécessités et les besoins de la société contemporaine, a fréquemment exhorté le monde catholique à couvrir de son appui le plus actif les journaux qui se consacrent à la défense des grands principes du christianisme et de la vérité, et à encourager de toutes les manières la diffusion des publications qui se donnent pour mission d'éclairer le monde au flambeau de la vérité, qui ont, enfin, pour devise: "Dieu et Patrie!" C'est que Pie IX reconnaissait l'influence de la presse et le rôle important qu'elle joue dans la société.

Nous successeur, Léon XIII, dont la tendre sollicitude pour la société et pour le troupeau qu'il tient de Dieu même la charge de conduire au port du salut, n'est pas moins grande, a également reconnu l'importance et la grandeur du

journalisme catholique, qu'il a à maintes reprises béni et encouragé d'éloquentes paroles d'affection paternelle.

Ces témoignages, venus de si haut, sont bien propres à engager le catholique, l'Acadien-Français à donner son cordial appui à la presse qui a pour mission de défendre la religion et la nationalité contre les attaques de l'ennemi, dont le premier souci est de tenir haut et ferme le drapeau de *Notre langue, notre religion et nos coutumes*.

Il suffit de prendre note du chiffre de notre population et de la circulation comparativement restreinte dont jouit le seul journal qui ait encore pu braver l'indifférence de la masse de nos populations et résister aux vents contraires, le seul journal qui ait pu surmonter les difficultés et écarter les obstacles qui encombrant sa route, pour concevoir combien il nous reste de chemin à faire pour arriver au niveau des races qui nous entourent.

La lecture est à l'intelligence ce que la nourriture est au corps. Elle lui fournit la substance nécessaire à son développement, les connaissances requises pour son avancement, l'orne et l'enrichit.

Sans doute la position qui nous a été faite jusqu'ici par le manque presque absolu d'instruction dans la belle langue de nos pères, entre pour beaucoup dans le peu d'appui qu'ont reçu et que reçoivent les efforts tentés pour doter l'Acadie d'une presse à la hauteur de la mission qui lui revient au milieu de nos populations, et il est à espérer que ce défaut dans notre économie sociale disparaîtra graduellement à mesure que les rayons du soleil bienfaisant de l'éducation que projettent les institutions fondées et maintenues au prix des plus grands et des plus nobles sacrifices, étendront le cercle de leur action régénératrice.

Toutefois, il faut le reconnaître, un bon nombre d'Acadiens capables de profiter de la lecture des journaux et en état de prêter main-forte à la presse se tiennent à l'écart et font preuve d'une indifférence regrettable.

Cette insouciance nous paraît d'autant plus déplorable que les services que peut nous rendre la presse, une véritable presse nationale, dévouée cœur et âme aux intérêts de notre race, sont grands et importants. Appelée à cimenter l'union entre les divers groupes que nous formons, à nous éclairer sur nos devoirs envers la religion, envers l'état, envers nous-mêmes, à combattre les ennemis de notre race, à déjouer les pièges qui nous sont tendus ; à nous faire voir les funestes conséquences de la routine et à nous montrer la

voie du progrès et de l'avancement en agriculture ; à avocasser la nécessité de la colonisation, nécessité que les moins prudents d'entre nous sont obligés de reconnaître, la presse a déjà fait beaucoup pour le peuple acadien, et quand on songe aux œuvres, aux entreprises nationales qu'elle a aidées, aux mouvements de progrès qu'elle a initiés, aux réformes qu'on lui doit, à l'influence pour le bien qu'elle a exercée pour le bien d'une manière si persistante, on s'étonne et à bon droit de l'indifférence dont elle est l'objet, du si petit nombre de soutiens qu'elle compte dans nos rangs.

Loin de laisser végéter la presse, nos intérêts les plus chers nous feraient un devoir de lui accorder un appui tel qu'on fût porté à augmenter, à multiplier le nombre des journaux.

Il est indubitable que l'existence de plusieurs gazettes bien patronisées de notre part et publiées dans les centres respectifs où le besoin s'en ferait le plus sentir, nous serait d'un avantage considérable et tendrait à accélérer le progrès, à donner l'élan, un élan vigoureux, à l'expansion des intérêts français.

Avant la fondation du *Moniteur Acadien* en 1867, nous étions presque inconnus à l'étranger, que dis-je, nous l'étions même de ceux qui nous entouraient et qui nous prenaient pour des machines à voter, des instruments dont ils pouvaient disposer selon que l'exigeaient leurs circonstances et leurs nécessités.

On savait bien qu'il avait autrefois existé dans la Nouvelle-France un peuple qu'on nommait acadien, on était plus ou moins renseigné sur les malheurs de nos pères, les épreuves de l'Acadie, et on s'imaginait que la déportation de 1755 nous avait complètement éteints. En effet, nous vivions dans l'isolement le plus complet, et nous n'avions aucun moyen de révéler notre existence et de faire connaître nos aspirations. Il nous manquait un journal, un organe pour exposer notre situation, prendre notre défense, revendiquer nos droits légitimes systématiquement méprisés, donner cours à nos aspirations nationales, pour répandre l'instruction parmi nous. Cet organe, cette sentinelle dont l'absence nous était si préjudiciable, n'était autre qu'un journal français, une presse ayant pour devise : "Notre langue, notre religion et nos coutumes."

L'heure du réveil national était sonnée depuis quelques années ; on venait de nous ouvrir les portes de l'éducation, mais toujours il manquait un porte-voix pour répercuter l'é-

cho de cet évènement important.

La confédération, quelques années plus tard, élargissait notre horizon, et nous mettait en rapports plus étroits avec le Canada français. Le moment était propice et favorable. M. Israel J. D. Landry comprit la situation et, armé de plus de courage que de fortune, il fonda le premier journal français, à Shédiac, point le plus central de communication avec tous les groupes acadiens. Des circonstances adverses le forcèrent bientôt d'abandonner la tâche onéreuse qu'il avait entreprise, et dès le même automne, la propriété du *Moniteur* passa en d'autres mains. Rendons à M. Landry la justice et le tribut d'hommage de dire qu'il fut le premier à doter notre race d'un journal dévoué à ses intérêts. S'il n'a pu poursuivre son œuvre, il a du moins le mérite de l'avoir créée.

A part les quelques semaines d'interruption qui ont été imposées au *Moniteur* par les deux incendies qui ont dévasté son établissement, mais auxquels la générosité et la libéralité d'un public compatissant lui ont permis de survivre, ce journal s'est publié régulièrement depuis, et tout porte à croire qu'il a un avenir assuré devant lui, car tant qu'il restera fidèle à sa devise, et qu'il ne fera pas faux boud à la cause qu'il a épousée, aux intérêts qu'il s'est donné la mission de défendre et de faire avancer, il est à supposer que l'appui et la considération dont il jouit parmi nous ne feront que s'accroître et se raffermir à mesure que la valeur des services qu'il nous rend sera mieux appréciée.

Depuis quatorze ans ce phare éclaire et guide nos pas, et l'influence qu'il a exercée, les résultats et les fruits que nous avons recueillis de sa publication se font sentir dans toutes les classes et dans toutes les sphères. Pour ne parler que du Nouveau-Brunswick, où son influence s'est tout naturellement fait sentir plus particulièrement, où il a joué son principal rôle, la cause acadienne lui doit une large part du progrès qu'elle a fait, des succès qu'elle a eus. Demandez aux amis de notre race qui luttent pour ses intérêts dans les hautes sphères de la politique et de la société, tous vous diront que le *Moniteur* leur a été et leur est d'un précieux secours dans les combats qu'il ont à livrer comme dans les œuvres d'utilité générale qu'ils ont à mener à bonne fin.

Sa circulation dans la Nouvelle-Ecosse a toujours été assez limitée, ce qui s'explique facilement par l'éloignement et la distance qui le sépare de ce beau champs d'action.

Aussi serait-il fort à désirer qu'un journal existât à la Nouvelle-Ecosse pour y exercer le rôle que le *Moniteur* a joué dans le Nouveau-Brunswick et jusqu'à un certain point dans l'île du Prince-Edouard dont il est plus rapproché et dont les groupes français sont plus compacts et moins disséminés.

Mais là l'indifférence, l'insouciance du peuple envers la presse est encore plus grande que dans ces deux dernières provinces, ce que n'atteste que trop la courte carrière de la feuille fondée il y a quelques dix-huit mois à la Baie Sainte-Marie.

Les bienfaits que l'Acadien doit à sa presse, qui a pu faire sentir son influence d'une manière si tranchée malgré les contre-temps qu'elle a eu à essayer sont aujourd'hui trop bien reconnus et appréciés pour qu'il soit permis de fermer les yeux sur les avantages que nous offre la publication d'un journal, ou sur la nécessité de lui accorder un appui tel qu'elle puisse prendre un puissant essor, se développer, agrandir le cercle de son influence pour le bien.

En attendant que les circonstances fassent surgir dans les centres de la Nouvelle-Ecosse et de l'île Saint-Jean des journaux français dévoués aux intérêts de notre race—et personne plus que moi ne soupire après la chose—il est de la plus haute importance que de ces points l'on accorde son patronage à celui que nous possédons à Shédiac, et que sa circulation se répande.

FERD. ROBIDOUX,  
Rapporteur.

---

---

## Lettre de M. Rameau

A M. GIROUARD, SECRÉTAIRE DE LA CONVENTION ACADIENNE.

Ce 10 août 1881.

Cher Monsieur,

C'est avec une profonde reconnaissance et un bien vif regret que je reçois si tardivement votre aimable lettre du 10 mai dernier.

Cette lettre adressée par vous à M. Rameau, député de Versailles à notre chambre législative, avec lequel je n'ai aucune relation, est demeurée entre ses mains jusqu'à ces derniers temps. Ce n'est qu'après beaucoup de démarches et de renseignements pris parmi ses collègues de la chambre, avec une obligeance dont j'ai du reste à le remercier, que ce monsieur est parvenu à trouver mon adresse ; il m'avisait alors qu'il avait reçu d'Amérique pour moi, non seulement votre lettre, mais plusieurs autres, erreurs qui avaient été le résultat de la même confusion de noms, ainsi qu'un certain nombre de journaux et publications qu'il tenait à ma disposition.

Une fois cette relation établie entre lui et moi, il m'a ré-expédié tous les écrits et paquets qu'il avait à moi ; malheureusement tout ceci se passait à la fin de juillet, ce qui me rendait impossible non seulement d'accéder à votre utile et généreuse convention, mais même de répondre en temps convenable à votre lettre.

Ces explications données, permettez-moi de vous dire que votre nom m'a été doublement connu lors de mon voyage en Amérique : 1<sup>o</sup>. par la famille Girouard de Tracadie, N. E., à laquelle appartient Messire Girouard, curé de Chéticamp. 2<sup>o</sup>. par M. Anselme Girouard, de Bouctouche, qui a eu pour moi toute espèce de politesse et d'obligeance. Peut-être appartenez-vous à l'une ou à l'autre de ces deux familles, et en tout cas vous êtes de leur parenté, car tous les Girouards d'Acadie et du Canada sortent de la même souche. Je vous prie donc tout particulièrement, si vous voyez M. Anselme Girouard, de lui dire tout le bon souvenir que j'ai gardé de lui ainsi que de M. Léon Allain, et de tous ses amis de Bouctouche. J'aurais eu le plus vif plaisir à les revoir tous, et aller visiter avec la paroisse en haut, tout en haut de Bouctouche, à la fondation de laquelle j'avais co-opéré en 1864 ou 65 avec le digne abbé Belcourt de Rustico, mon vieil ami.

Mais en même temps que vous serez l'interprète de mes regrets près de ces messieurs du comité acadien, veuillez les assurer de toutes mes sympathies pour l'œuvre qu'ils ont entreprise. Les très heureux résultats que les paroisses canadiennes dispersées aux Etats-Unis ont retirés de ces conventions, sont de très heureux présage pour vous et doivent vous inspirer de légitimes espérances pour l'avenir et le succès de cette convention.

Permettez-moi donc à ce sujet de vous suggérer une idée, qui peut-être sera venue à quelques-uns d'entre vous : Vous n'ignorez pas que les paroisses acadiennes du Madawaska sont divisées par le fleuve entre les deux pays limitrophes l'Etat du Maine et le Nouveau-Brunswick. Or tout dernièrement il y a eu une convention canadienne dans l'Etat du Maine dans laquelle ces paroisses acadiennes ont été représentées. Cette convention a jeté un certain éclat ; elle était présidée par le Dr Leprohon et il s'y est trouvé deux Canadiens fort distingués—le Dr Montmarquet de Lewiston : et le Dr Martel aussi de Lewiston, tous les deux fixés dans le Maine depuis longtemps.

Or je pense qu'il serait utile de vous mettre en rapport 1<sup>o</sup> avec les Acadiens du Maine qui sont immédiatement vos voisins, et 2<sup>o</sup> avec les messieurs dont je viens vous citer les noms. Les Acadiens du Maine, comté d'Aroostook, qui sont absolument des familles démembrées de ceux de votre Madawaska, doivent en toute circonstance être considérés comme étant des vôtres, et participer à toutes vos chances, à tous vos efforts, à toutes vos destinées. Vous n'êtes pas trop nombreux pour ne pas rattacher étroitement avant tout ceux qui sont de votre famille.

Quant aux messieurs dont je vous parle, ils font partie depuis longtemps des conventions tenues aux Etats-Unis et ils ont une grande expérience de ce qui s'y est fait, surtout le Dr Montmarquet, que je vous recommande comme un homme des plus intelligents et des plus dévoués. Ces messieurs pourraient donc dans une prochaine réunion de votre convention, vous apporter le concours précieux de leur expérience pratique, et serviraient en même temps de lien entre vous et les éléments français du Maine. La convention a eu lieu à Waterville le 24 juin dernier. M. le Dr Montmarquet demeure à Lewiston, (Maine).

Maintenant, permettez-moi de vous recommander encore de penser surtout et avant tout à la colonisation ; c'est en juxtaposant de nouvelles paroisses à celles qui ont été pri-

mitivement fondées au bord de la mer que les Acadiens parviendront à acquérir une assiette solide. La population acadienne est assez nombreuse pour se maintenir, les Canadiens comptaient bien moins de monde en 1763; mais leur côté faible c'est la dispersion de toutes leurs paroisses, dans le Nouveau-Brunswick comme dans la Nouvelle-Ecosse, produite par le malheur des temps; il faut donc par-dessus tout contrebalancer cette dispersion en s'agglomérant autour des centres les plus nombreux et les plus forts.

Enfin ne serait-il pas possible d'attirer une portion de l'émigration canadienne, surtout dans le comté de Restigouche, pays à peine peuplé contigu au comté de Bonaventure, et qu'il serait si facile de conquérir, lors même qu'il n'y viendrait que 50 familles canadiennes par an!

Adieu, mon cher monsieur, je vous renouvelle ainsi qu'à tous les membres du comité, et à tous ceux que j'ai connus durant mon voyage, mes civilités et mes amitiés, Veuillez en même temps quand vous les verrez me rappeler au souvenir de M. l'abbé Lefebvre de Memramcook et à celui de MM. Richard et Biron du Collège St-Louis; et croyez vous-même, monsieur, aux sentiments de sympathie et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

E. RAMEAU.

Pour éviter toute nouvelle méprise, voici l'adresse exacte à laquelle on peut m'écrire à Paris: M. Rameau, rue du Pré aux Clercs, No. 7, à Paris.

---

---

**Approbation de notre fête nationale par NN. SS. les  
Evêques des Provinces Maritimes.**

Le choix de la fête de l'Assomption comme fête nationale des Acadiens reçut la haute approbation de l'épiscopat des provinces maritimes le 16 septembre 1881. Le document suivant en fait foi :

APPROBATION

PAR NN. SS. LES EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE  
D'HALIFAX DE LA FÊTE DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE  
VIERGE COMME FÊTE NATIONALE DES ACADIENS.

(Copie)

*A Monseigneur l'Archevêque,  
A NN. SS. les Evêques de la Province Ecclésiastique  
d'Halifax.*

Mes Seigneurs,

A la Convention Nationale des Acadiens, tenue à Memramcook le 23 juillet 1881, la question d'une Fête Nationale fut proposée à la considération d'une commission spéciale et de la convention, dont le résultat fut le choix de l'Assomption de la Sainte Vierge comme fête nationale des Acadiens.

Les motifs qui nous engagèrent à nous choisir une fête particulière, c'est afin d'encourager le peuple acadien à marcher dans les voies du véritable progrès et de le maintenir dans l'esprit de foi et dans l'attachement à la religion de ses pères. Or, il a semblé aux délégués de cette convention que nul choix ne serait aussi acceptable et aussi populaire que celui de la Fête de l'Assomption. Cette fête rappelle aux Acadiens leur commune origine et en même temps les fait entrer dans les vues des Pères du premier Concile d'Halifax, qui, à cette occasion, choisirent la Vierge Immaculée comme patronne de cette province ecclésiastique dont nous formons partie. Ce choix étant fait, j'eus l'honneur de proposer une résolution à l'effet de soumettre humblement notre

choix à Nos Seigneurs les Evêques pour en recevoir l'approbation et la bénédiction. Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, comme moteur, je profite de la réunion de de Nos Seigneurs les Evêques dans cette partie de l'Acadie qui porte le beau nom de Marie pour déposer à vos pieds les vœux de vos enfants acadiens, qui désirent mettre leurs intérêts nationaux et religieux sous le puissant patronage de Marie et s'enrôler sous sa bannière maternelle.

J'ai l'honneur d'être,

De Vos Grandeurs,

Le très-humble et reconnaissant serviteur,

M. F. RICHARD, Ptre.

St-Bernard, Baie Ste-Marie,

Le 16 septembre 1881.

---

La pétition ci-dessus est par la présente approuvée.

† MICHAEL HANNAN,  
*Archevêque d'Halifax.*

† J. SWEENEY,  
*Evêque de St-Jean.*

† P. MCINTYRE,  
*Evêque de Charlottetown.*

† J. ROGERS,  
*Evêque de Chatham.*

† J. CAMERON,  
*Evêque d'Arichat.*

St-Bernard, Baie Ste-Marie,

Le 16 septembre 1881.

---

---

DEUXIEME  
CONVENTION NATIONALE  
DES ACADIENS



## Deuxième Convention Nationale des Acadiens.

Le 5 juin 1884, le *Moniteur Acadien* publiait l'article suivant :

« Nos lecteurs le savent, la seconde convention générale des Acadiens aura lieu le 15 août prochain à l'Île du Prince-Edouard, et, en attendant que le programme final soit dressé, nous croyons devoir livrer à la publicité celui préparé par le président et soumis à l'approbation du comité exécutif.

« Il n'est pas probable, au reste, que ce programme soit modifié considérablement, et une fois que le siège de la convention aura été déterminé, et que le choix aura été inséré, — ce que nous ferons connaître aussitôt que faire se pourra, — nos lecteurs auront le programme de la grande fête qui se prépare pour le jour de notre fête nationale.

« Il importe d'attirer l'attention sur l'article du programme qui décrète que chaque paroisse ou mission acadienne devra se faire représenter à la convention par cinq délégués et que L'ÉLECTION DE CES CINQ DÉLÉGUÉS SE FERA, s'il est possible, le TROISIÈME DIMANCHE DU MOIS DE JUIN, à l'issue de l'office divin, messe ou vêpres.

« On le voit, il n'y a pas de temps à perdre, et il est grandement temps que l'on se préoccupe de la chose.

« C'est dimanche en huit, (le 15 juin), que cette élection devra se faire, et il est important que chaque paroisse ou mission s'acquitte ponctuellement de ce devoir.

« Immédiatement après leur élection, les délégués choisis devront adresser un rapport de leur élection au secrétaire de la convention, M. G. A. Girouard, Kent, N.B.»

Le 12 juin, le même journal faisait les remarques qui suivent :

« Dimanche prochain, le troisième du mois courant, est le jour fixé par le comité exécutif pour le choix des délégués à la grande convention acadienne du mois d'août, sur l'Île du Prince-Edouard. Le succès de cette fête nationale dépend beaucoup du zèle que chaque paroisse mettra à remplir ce devoir.

« Dans l'intérêt de la nationalité acadienne, il faut que le choix de chacune des localités tombe sur cinq hommes les mieux autorisés et les plus capables.

« De grandes et d'importantes questions seront soulevées à cette convention qui touchent de près les plus précieux intérêts de l'Acadie. Pour les résoudre avantageusement, il faut des délégués éclairés et patriotiques, des hommes honorables dont le caractère ne souffre pas le soupçon.

« À la prière du comité exécutif, messieurs les membres du clergé voudront bien prendre l'initiative du mouvement et éclairer leurs paroissiens sur la conduite qu'ils doivent tenir.

« Dans le plus court délai possible, on devra faire connaître à monsieur G. A. Girouard, Bouctouche, N. B., les noms des délégués choisis respectivement par chaque paroisse ou localité acadienne, dûment certifiés par monsieur le curé ou trois marguilliers.

« Nous nous permettons de suggérer que l'on devrait également choisir deux personnes devant agir comme substitués dans le cas où quelqu'un des délégués se trouverait dans l'impossibilité de se rendre à la convention. Ces substitués complèteraient le nombre des représentants que chaque localité a droit de compter au congrès national ».

Le *Moniteur* du 31 juillet donnait les détails suivants :

« De plusieurs points nous arrivent les nouvelles les plus encourageantes sur la prochaine convention nationale, qui promet d'attirer à Miscouche une foule peut-être plus considérable que celle qui se pressait à Memramcook en 1881. Un grand nombre de paroisses ont spontanément répondu à l'appel du comité, que nous avons publié au commencement de juin, en se choisissant des délégués, et nous sommes en mesure d'affirmer que dans ces paroisses le patriotisme acadien n'a jamais été plus accentué.

« Il en reste sans doute beaucoup d'autres qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas encore rempli cette formalité, mais là aussi on n'a qu'une voix, on n'a qu'un cœur : tous font des vœux et des vœux bien ardents pour le succès de la 2e convention nationale des Acadiens. Il est encore temps, et ces paroisses, ces centres acadiens devront d'ici à quelques jours unir leur action à celle de leurs devancières.

« L'endroit choisi pour tenir la convention (Miscouche) est l'un des plus pittoresques et des plus agréablement situés de l'Île Saint-Jean ; il n'est qu'à cinq milles à l'ouest de Summerside et l'on s'y rend en chemin de fer, des deux ex-

trémities de l'île. De Shédiac la traversée à Summerside dure à peine trois heures.

«Enfin les conditions avantageuses obtenues, par l'hon. M. Landry, président de la convention, des voies ferrées et des bateaux traversiers pour le passage de ceux qui assisteront à la convention, mettent le voyage à la portée de toutes les bourses, et nous serons bien déçu si nos nationaux de la grand'terre ne vont en grand nombre rendre à leurs frères insulaires la visite qu'ils en ont reçue en 1881.

«Il est à espérer que nous aurons le doux plaisir de faire la rencontre de nos frères de la Nouvelle-Ecosse. De la baie Sainte-Marie et du Cap-Breton, la distance n'est pas très considérable et les communications sont aussi rapides que faciles.

«A propos de délégués, le comité de réception à Miscouche désirerait avoir tous les noms des délégués qui doivent se rendre à la convention. Ainsi ceux dont les noms n'ont pas été publiés dans le *Moniteur*, et qui pourraient avoir été communiqués au secrétaire général du comité exécutif, M. Girouard, voudront bien envoyer leurs noms au comité de réception à Miscouche. M. Girouard étant gravement malade, n'a pu et ne peut fournir les renseignements que l'on désire sous ce rapport.

«Le secrétaire du comité de réception à Miscouche est M. Bruno E. Gallant, à qui on doit adresser les noms des délégués non encore publiés.

«De Miscouche nous apprenons de source autorisée que la paroisse se prépare avec un élan magnifique et une harmonie parfaite à faire les frais de la cérémonie et de la réception.

«Il y aura *tea party* le 14 et le 15 et comme les dames de Miscouche et leurs maris ont déjà fait leurs preuves en pareilles occasions, les visiteurs assisteront à un pique-nique digne du nom.

«M. le curé Boudreau préside aux préparatifs, c'est dire que tout sera fait à point.

«M. le curé a bien voulu se charger aussi d'organiser la cérémonie religieuse par laquelle s'ouvrira la Convention dans la matinée du 15 août. Il y aura messe solennelle et sermon de circonstance. La religion occupe toujours la première place dans nos jours de fête, aujourd'hui comme aux premiers temps de l'Acadie.»

«Ainsi que nous l'anticipions, un bon nombre de délégués et autres se sont rendus ou vont se rendre à Miscouche

en goëlette. Il en est parti quarante de Richibouctou, mardi, par cette voie, et de Bouctouche on s'est organisé pareillement.

«Hier, un bon nombre de nos compatriotes ont traversé par le vapeur.

«Grâce à l'énergie de M. Sylvère Arsenault, qui a pu rassembler une dizaine de membres du corps de musique du Collège Saint-Joseph, on aura le plaisir d'entendre cette fanfare à la convention. Les musiciens, ayant à leur tête le R. P. Bourque, leur directeur, se sont embarqués hier.

«La présence d'un vétéran du sacerdoce tel que M. l'abbé S. Poirier, ancien curé, ne sera pas l'un des épisodes les moins importants de la convention. M. Poirier, qui est un octogénaire, est aveugle, mais il jouit de toutes ses autres facultés. Foi vive et patriotisme ardent, la bénédiction de ce patriarche, qui s'est consumé au service de Dieu, rejaillira sur les travaux de la convention.

«Il n'est pas probable qu'il vienne un grand nombre de Français de la Baie Sainte-Marie à Miscouche cette année. Le trajet est long et coûteux, à cause du bateau qui ne traverse que trois fois par semaine de Digby à Saint-Jean. Le voyage durerait au moins huit jours, et huit jours c'est beaucoup pendant la saison des foins. Nous, qui sommes sur les bords du Golfe, nous pouvons y aller et revenir dans la moitié moins de temps. Au lieu d'envoyer un grand nombre de délégués à Miscouche, ils vont, paraît-il, célébrer l'Assomption dans chaque paroisse acadienne et passer des résolutions de sympathie et de fraternité, qu'ils télégraphieront à leurs frères assemblés en convention générale. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Acadiens de Clare sont demeurés Français; qu'ils sont aussi Acadiens que n'importe quel autre groupe du Nouveau-Brunswick, de l'Île Saint-Jean ou de la Nouvelle-Ecosse; que la foi est demeurée vivace chez eux; que les vieilles traditions y sont conservées et aimées, et l'Assomption est acceptée par eux pour fête nationale.

«Pendant son séjour parmi eux, M. Pascal Poirier a été invité à donner des conférences en plusieurs endroits. Devant des auditoires nombreux et distingués il a traité au milieu de fréquents applaudissements des moyens à prendre pour assurer la conservation de notre nationalité.»

(*Le Moniteur*, 14 août 1884.)

## Deuxième Convention Nationale des Acadiens

## PROGRAMME

(*Le Moniteur Acadien, 31 juillet 1884*)

Les officiers de la seconde convention générale, choisis à Memramcook à la Convention générale de 1881, sont :

Hon. P. A. Landry, Président, G. A. Girouard, Secrétaire, Hon. Jos. O. Arsenault, Hon. S. F. Poirier, Urbain Johnson, Pascal Poirier, J. C. Doiron, J. J. Arsenault, M. Robichaud, Urbain Doucet, M. Benoit, F. X. Vautour, Dr E. T. Gaudet, Dr J. A. Léger, N. A. Landry, A. D. Richard, Dr L. N. Bourque, Dr F. Gaudet, Dr A. P. Landry, Onés. Turgeon, Evariste LeBlanc, Dr Gallant, Ferdinand Robidoux, Gilbert Buote.

La convention sera tenue à Miscouche, Ile du Prince Edouard, le 15 août 1884. Tous les Acadiens et descendants d'Acadiens, nommément ceux de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Cap Breton, du Nouveau-Brunswick, des Iles de la Madeleine, de la province de Québec et de l'Etat du Maine, sont de droit membres de la convention.

Les travaux préparatoires sont confiés à cinq commissions, lesquelles feront rapport à la convention générale.

Sont de droit membres de ces commissions, tous les prêtres acadiens et canadiens des provinces maritimes et des Iles de la Madeleine, tout prêtre, à quelque nationalité qu'il appartienne, desservant dans les provinces maritimes, l'Etat du Maine, et la province de Québec, une paroisse composée en tout ou en partie d'Acadiens ; tout sénateur et conseiller législatif acadien ; tout député et ex-député acadien aux Chambres des Communes ou à la législature de sa province ; cinq délégués nommés à cette fin par chaque paroisse acadienne des provinces maritimes, des îles de la Madeleine, de l'Etat du Maine, de la province de Québec, et toute personne spécialement invitée par le conseil des officiers généraux.

Les commissions, sous la présidence de leurs rapporteurs, se réuniront à Miscouche mercredi après-midi et jeudi, les 13 et 14 d'août, afin d'être prêtes à faire leur rapport le 15.

I<sup>RE</sup> COMMISSION

## LA COLONISATION.

M. l'abbé Joseph Ouellet, Sainte-Marie, N. B., rapporteur ; l'Hon. S. F. Perry, Tignish, I. P. E., secrétaire.

## DEUXIÈME CONVENTION

2<sup>E</sup> COMMISSION

## LANGUE ET ÉDUCATION FRANÇAISE

M. Pascal Poirier, Ottawa, rapporteur ; M. Blanchard, avocat, I. P. E., secrétaire.

3<sup>E</sup> COMMISSION.

## DRAPEAU ET CHANT NATIONAL

M. l'abbé S. Doucet, Tracadie, N. B., rapporteur ; le Révd. Père André Cormier, Memramcook, N.B., secrétaire.

4<sup>E</sup> COMMISSION.

## AGRICULTURE

M. l'abbé M. F. Richard, N. B., rapporteur ; l'hon. J. O. Arsenault, I. P. E., secrétaire.

5<sup>E</sup> COMMISSION.

## COMMERCE ET INDUSTRIE

M. Robicheau, M.P.P., N. E., rapporteur ; M. Gilbert Desroches, I. P. E., secrétaire.

---

Toute paroisse ou mission acadienne des provinces maritimes, de l'Etat du Maine et des îles de la Madeleine, devra élire cinq délégués, lesquels sont priés de se réunir à l'Île du Prince-Edouard le 13 du mois d'août dans l'après-midi. Cette élection des cinq délégués se fera, s'il est possible, le troisième dimanche du mois de juin, à l'issue de l'office divin — messe ou vêpres. M. le curé, ou, à son défaut, messieurs les marguilliers et syndics, sont priés de prendre l'initiative de l'élection des délégués de leur paroisse ou mission.

Les délégués devront sans retard faire un rapport écrit de leur élection signé par M. le curé ou par trois syndics ou marguilliers, adressé à M. G. A. Girouard, Bouctouche, Kent, secrétaire général de la convention.

---

**Manifeste du Président**

*(Le Moniteur Acadien, le 7 avril 1884)*

**AUX ACADIENS**

MESSIEURS,—

Tout indique notre 2me convention nationale, convoquée à Miscouche pour le 15 du présent mois, doit être couronnée de succès. Nos compatriotes partout s'empressent de répondre à l'appel qui leur est fait.

Nous espérons qu'à cette réunion de famille nous pourrions resserrer les liens qui nous unissent, aviser aux moyens à prendre pour avancer avec plus de succès encore dans la voie du progrès, apprendre à nous mieux connaître et à mieux apprécier la mission à laquelle nous a destinés la Providence.

Nous avons à cœur, en convoquant cette réunion, de travailler à l'amélioration de notre condition sociale et politique et à tout ce qui peut rendre meilleur notre état comme peuple. Les questions d'éducation, de colonisation, de commerce, etc., y seront traitées.

Nous vous invitons donc à vous rendre à Miscouche pour le 15 en aussi grand nombre que possible.

Efforçons-nous, surtout, par notre bonne conduite, notre assiduité au travail qui nous y attend, notre déférence pour les opinions d'autrui, et par notre union patriotique, de mériter l'approbation de nos supérieurs ecclésiastiques, l'estime de nos semblables, le respect de nos concitoyens d'origine différente, et la bénédiction du ciel.

Que nous nous amuserons, j'en suis certain, que nos labeurs auront pour résultat l'avancement de notre intérêt général, j'ose l'espérer et offrir des vœux pour la réalisation de cette attente et pour notre plus grand bien.

Veuillez me croire votre serviteur dévoué,

P. A. LANDRY,  
Président.

5 août 1884.

## Deuxième Convention Nationale des Acadiens

TENUE À MISCOUCHE, ILE DU PRINCE-EDOUARD, LE 15  
AOUT 1884.

(*Le Moniteur Acadien, le 21 août 1884*)

Beaucoup d'entraves d'abord ; des obstacles imprévus et imprévoyables surgissant de partout ; de sombres rumeurs venues de tout côté. Résultat : un succès complet. Les plus indifférents mêmes s'en sont revenus enthousiasmés, et ceux qui désespéraient de voir jamais la nationalité franco-acadienne se relever, ont senti, en présence de tant de foi religieuse, de tant de vitalité nationale, un rayon de céleste espérance se glisser dans leur âme.

Disons que les oppositions du commencement ont puissamment aidé aux triomphes de la fin. Un bruit étrange, sinistre, avait couru par toute l'Acadie : on veut étouffer notre nationalité, dût notre Religion y périr ensuite. Le spectre avait décrit au front cette parole, qui ressemblait à une prophétie fatale : *finis Acadiae*. La mère du Crucifié, notre divine patronne, a effacé de sa main la lugubre inscription ! l'Acadie française ne mourra pas !

Ce n'est pas que les démonstrations extérieures, la pompe, les bruits de la fête aient été considérables. Rien sous ce rapport-là qui puisse rivaliser avec la grande Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ni même y être comparé. Ce n'était pas là notre ambition, au reste, puis cela n'était pas dans nos moyens. Nous allions à Miscouche non pas pour nous réjouir, comme il convient à ceux qui moissonnent, mais pour semer, pour travailler.

La journée, qui a été fort belle, a commencé par le Saint-Sacrifice de la messe, célébrée en plein air, sous un dais d'arbres et de verdure, en présence d'environ cinq mille personnes. Un viril et saint prêtre, une des antiques colonnes de notre édifice national, M. l'abbé Chs. Boudreault, des Iles de la Madeleine, offrit la sacrifice, accompagné de M. l'abbé Stanislas Boudreau, curé de Saint-Jacques, sur l'Ile, et de M. Jean Hébert, curé de la nouvelle colonie acadienne de Saint-Paul, au Nouveau-Brunswick, comme diacre et sous-diacre. Le sermon, un bel et éloquent sermon, fut prêché par un jeune, le Révérend Père André Cormier, professeur au collège de Memramcook. Il convenait à la jeu-

nesse, et surtout à un élève du seul collège français qui reste en Acadie, de faire entendre, au nom de la Religion, des paroles de consolation et d'espérance, à ceux qui avaient tant besoin d'être consolés et raffermis dans leur espoir.

Le reste de la journée, c'est-à-dire toute l'après-midi, et la veillée jusqu'à onze heures, fut consacrée aux travaux de la Convention. Ces travaux comme le lecteur ne l'ignore pas, avaient été confiés à cinq commissions. Tout le travail des commissions avait été fait la veille et l'avant-veille de la Convention, les délégués de toutes les paroisses acadiennes s'étant, à cette fin, rendus d'avance à Miscouche ; de sorte qu'il ne restait plus, le 15, qu'à discuter les rapports et à les adopter, s'il y avait lieu. Conjointement avec le fait d'avoir réussi, en dépit de l'opposition, à tenir la Convention, les travaux des cinq commissions, ratifiés par toute l'assemblée, constituent le succès réel, pratique de la grande démonstration du 15 août.

D'abord il a été décidé d'enrayer le mouvement d'émigration aux Etats-Unis, en détournant le courant des émigrants du côté des terres vacantes du Nouveau-Brunswick. A cet effet, une société de colonisation, avec M. l'abbé M. F. Richard, fondateur du collège Saint-Louis, pour président, a été formée. Il faut des fonds, du zèle, et de l'éloquence pour induire le surplus de population des paroisses acadiennes — de l'île surtout — à venir prendre des terres neuves. M. Richard a le zèle et l'éloquence et il ne tardera pas à avoir des fonds. Déjà, séance tenante, il donna lecture d'une lettre de M. l'abbé E. Biron, de Paris, encourageant fortement la colonisation et contenant un chèque de 500 francs.

M. Biron est l'ancien directeur du collège Saint-Louis. N'ayant plus le privilège de se consacrer, avec ses revenus, à l'éducation française des Acadiens, il dut s'en retourner en France. Mais son exil ne saurait diminuer sa charité pour nous ; et les 500 francs de cette année ne sont pas sa première offrande en faveur de la colonisation acadienne.

Les secondes résolutions se rattachent à la langue et à l'éducation française. La convention adopta, entre autres propositions, les conclusions d'une adresse au gouvernement de l'île demandant que l'enseignement de la langue française dans les districts scolaires français, soit mis sur le même pied que l'enseignement de la langue anglaise, que les professeurs reçoivent pour l'enseignement du français les mêmes rémunérations pécuniaires et avancements que pour l'ensei-

gnement de l'anglais, et que l'inspection des écoles se fasse en français comme en anglais dans les localités françaises.

Pour la propagation de la langue, qui se perd considérablement, surtout sur l'Ile et la Nouvelle-Ecosse, une société dite de *La Ligue française* fut organisée avec Sir Hector Langevin pour président honoraire et le Très Révérend Père C. Lefebvre pour président actif, M. l'abbé E. Biron, Paris, pour vice-président honoraire, et M. l'abbé Chiasson, D. D., pour vice-président actif, l'honorable P. A. Landry, M. P., pour trésorier, M. E. Gerbié, France, pour secrétaire honoraire, et M. Pascal Poirier, pour secrétaire actif. En autant qu'il sera possible, des sociétés paroissiales s'organiseront, et se tiendront en rapport avec la société générale. Celle-ci, au reste, désire se rattacher à une société du même nom, récemment formée en France dans un but analogue.

Quant à la nomination de Sir Hector Langevin comme président honoraire, M. le président déclara qu'il n'y avait là aucune préférence politique : Sir Hector est un des chefs les plus puissants, les plus éminents de la nationalité canadienne et un ami particulier et très sincère de notre race ; c'est à ce double titre, et à nul autre, que nous désirons le voir à notre tête, dans une question de cette nature.

Des résolutions très importantes sur l'agriculture et l'industrie furent ensuite passées ; puis le rapport de la troisième commission, sous la direction de M. l'abbé S. Doucet, curé de Poquemouche, et du Révd Père A. Cormier, fut confirmé au milieu des vivats universels et avec un enthousiasme délirant : le drapeau tricolore, c'est-à-dire le drapeau de la France, est désormais le drapeau national de l'Acadie française, comme il est le drapeau des Canadiens-Français, comme il est le drapeau de tous les Français du monde. Pour marque distinctive de notre nationalité acadienne : une *Etoile* dans la partie bleue du trapeau, l'étoile de l'Assomption. Notre air national est l'*Ave Maris Stella* du chant grégorien, avec des paroles françaises.

La scène qui accompagna l'adoption du drapeau et le chant de l'*Ave Maris Stella* était solennelle et touchante : un grand nombre pleuraient. C'est qu'au lieu de la mort nationale, le peuple acadien saluait dans son drapeau l'emblème de la vie nationale, se levant sur lui pour la première fois depuis 1713.

Parmi les évènements de la convention il faut nommer trois dépêches venues de la Baie Sainte-Marie, Nouvelle-

Ecosse, et signées, au nom de leurs paroisses respectives, par les principaux citoyens de Meteghan, de Saulnierville, de la Pointe de l'Eglise, de Grosses Coques, et de l'Anse des Belliveau. Dépêches d'encouragement et de confraternité. Des vivats ! des hurrahs ! des vivent nos frères de la Nouvelle-Ecosse ! les accueillirent.

Il fut aussi donné trois hurrahs pour nos frères les Canadiens-français, à la suite de la lecture d'une dépêche de Sir Hector, trois hurrahs pour la France, trois pour Sa Sainteté Léon XIII, trois pour la Reine Victoria, trois pour Sa Grandeur Mgr McIntyre, évêque de l'Ile, trois pour le Révd Père Lefebvre et le collège de Memramcook, et trois pour le curé, les Religieuses et les paroissiens de Miscouche.

M. l'abbé Nazaire Boudreault, curé de Miscouche, les Révérendes Dames de la Congrégation et les paroissiens de Miscouche ont fait les choses princièrement, avec autant d'intelligence que de générosité : ils avaient droit à cette ovation.

Parmi les orateurs, mentionnons les noms du président général de la Convention, l'honorable P. A. Landry, qui fit deux discours éloquents, l'un en anglais, l'autre en français ; M. l'abbé M. F. Richard, l'énergique curé de Saint-Louis, un des plus forts appuis de notre nationalité et l'un des plus puissants orateurs du Dominion ; M. Pascal Poirier, d'Ottawa, qui improvisa à la dernière séance de la convention un discours dont l'éloquence fit frémir l'auditoire d'émotion ; M. E. Gerbié, qui parla au nom de la France devant un auditoire ému jusqu'aux larmes d'entendre des *nouvelles* de la vieille mère-patrie ; le Révd Père André Cormier, le prédicateur du jour, qui parmi les exhortations religieuses données au nom de l'Eglise, nous a dit cette parole mémorable : dans votre marche vers le progrès ne perdez jamais de vue vos concitoyens d'origine étrangère, et faites en sorte qu'eux non plus ne vous perdent pas de vue ; l'honorable J. O. Arsenault, membre du cabinet de l'Ile, qui parla au nom de sa province et de son cabinet ; M. Olivier LeBlanc, M. P. P., le sympathique député de Kent, N. B. ; M. N. A. Landry, jeune avocat de talent et d'avenir, qui parla au nom du beau comté français de Gloucester, N. B. ; M. Philippe Belliveau, ecclésiastique, un orateur futur dont il sera parlé ; M. Antoine Girouard, shérif de Richibouctou ; M. le Docteur Fidèle Gaudet, de Meteghan, au nom des Acadiens de la Baie Sainte-Marie, N. E. ; M. Auguste Renaud, ex-député aux Communes ; M. Wilfrid Haché, secrétaire de la convention, en

remplacement de M. Gilbert Girouard, absent ; M. Jean O. Arsenault, un avocat de la tempérance ; M. Edouard Girouard, avocat de Moncton ; et M. Michel Savoie, colon d'Acadieville ; M. Gallant, de Rustico, et M. Robidoux, du *Moniteur*.

La prochaine convention générale des Acadiens se tiendra à la Nouvelle-Ecosse, à l'endroit et à la date choisis par le comité exécutif.

---

(Autre compte-rendu paru dans le *Moniteur Acadien*, la même date).

Le 15 août 1884 fera époque dans les annales du peuple Acadien ; ce sera l'une des dates les plus mémorables qui auront marqué la renaissance de cette race de martyrs. Notre seconde convention générale, un instant menacée, a eu lieu au jour et à l'endroit fixés ; coïncidant avec la célébration de la fête nationale établie il y a trois ans, elle a attiré à Miscouche une grande foule d'Acadiens venus de tous les coins des provinces maritimes et plusieurs étrangers.

Plus de la moitié des délégués s'étaient rendus à Miscouche pour le 14 afin de prendre part aux travaux des commissions, lesquelles, toutefois, n'ont pu, excepté celle de la langue et de l'éducation françaises, accomplir leur œuvre que dans la soirée. Les commissions ont siégé dans les salles du couvent de Miscouche, généreusement mises à la disposition de la convention par les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

Disons de suite que les mesures prises par M. le curé de Miscouche et ses paroissiens pour recevoir les gens ne laissaient rien à désirer. Franche hospitalité, accueil cordial, prévenance empressée, on se sentait à l'aise partout.

A l'arrivée du vapeur à Summerside, mercredi et jeudi, des convois spéciaux transportaient les passagers à Miscouche, où l'on arrivait à temps pour prendre le souper sous les tentes érigées à peu près à mi-chemin entre la gare et l'église ; le service des tables était très-bien organisé, et les dames méritent des éloges pour le succès avec lequel elles ont rempli leur tâche.

De fréquentes averses ont interrompu le pique-nique qui a eu lieu le 14, et l'on avait lieu de craindre pour le suc-

cès du lendemain. Ces craintes ne se réalisèrent point, car jamais soleil plus radieux n'a lui sur un jour de fête.

Aussi, dès sept heures du matin, les abords de l'église étaient-ils déjà remplis d'une foule immense, en habits de fête, le sourire sur les lèvres, la figure rayonnante, le regard animé. Le temple de la paroisse allait être trop petit pour contenir la dixième partie de la multitude. Un autel fut érigé à la porte de l'église sous un dais de verdure, et les Religieuses du couvent se chargèrent d'exécuter les décors.

Un espace suffisant fut réservé en face de l'autel pour les membres du clergé présents, les membres du comité exécutif et les délégués, les membres du corps de musique et le chœur paroissial.

## CLERGÉ

Les membres du clergé présents étaient :

- M. l'abbé Chs. Boudreault, curé de Hâvre-aux-Maisons, Iles Madeleine,
- M. l'abbé M. F. Richard, curé de Saint-Louis,
- M. l'abbé A. Trudelle, curé de Palmer Road, I. P. E.,
- M. l'abbé N. C. A. Boudreault, curé de Miscouche,
- M. l'abbé J. Chiasson, curé d'Indian River, I. P. E.,
- M. l'abbé Stanislas Boudreault, curé de St-Jacques, I. P. E.,
- Le Révd A. D. Cormier, du Collège St-Joseph de Memramcook,
- M. l'abbé J. Hébert, curé de Saint-Paul, Kent,
- Le Révd Père André T. Bourque, du Collège Saint-Joseph, Memramcook,
- M. l'abbé F. X. Cinq-Mars, curé de la paroisse acadienne de St-Alexis de Métapédia, dans le comté de Bonaventure, P. Q.,
- M. l'abbé Doyle, curé de Summerside,
- M. l'abbé Phelan, du Collège St-Dunstan, Charlottetown,
- M. l'abbé Gallant, du Collège St-Dunstan,
- M. l'abbé Grant, Charlottetown.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Étaient présents :

L'hon. P. A. Landry, président, l'hon. Jos. O. Arsenault, vice-président, M. Pascal Poirier, M. Rémi Benoit, d'Arichat, M. N. A. Landry, de Bathurst, le Dr F. Gaudet, de Métégan, le Dr A. P. Landry, de Richibouctou, M. Blanchard, avocat, de Charlottetown, M. Ed. Girouard,

avocat, Moncton, M. Olivier LeBlanc, M. P. P., Ste-Marie, M. A. Renaud, ex M. P., Bouctouche, le shérif Girouard, Richibouctou, le Dr L. J. Belliveau, Shédiac, etc., etc.

## DÉLÉGUÉS

Les délégués présents étaient :

## ILE DU PRINCE-EDOUARD

Rustico—Joseph Gallant, Félix E. Buote, Maurice Martin, Dominique Pineau, Robert Pineau.

Hope River—George Buote, Moïse Martin, Pierre Leclerc, Athanase Pineau.

New-Glasgow—Dominique Pineau, Robert Pineau.

Mont-Carmel—Amable Gallant, Elisée B. Gallant, Firmin E. Gallant, Frs. Gallant.

Saint-Jacques—Sylvain E. Gallant, Amant Gallant, Marc F. Arseneau, Jean O. Arseneau.

## NOUVELLE-ECOSSE

Arichat—Rémi Benoit.

Meteghan—Dr F. Gaudet.

## NOUVEAU-BRUNSWICK

Saint-Louis—Pierre Maillet, Pierre L. Richard, Cyprien Gallant, Hilaire Babineau, Michel Vautour.

Saint-Ignace—Frs. M. Richard, Frs Maillet, Jos. L. Richard, Luc R. Richard, Hypolite Vautour.

Saint-Charles—Thos. P. Daigle, Urbain Arseneau, Pierre Daigle, Olivier Chavari.

Saint-Paul—Jos. Bernard, Jos. C. Arseneau, Urbain Breau, Philippe M. Légère, David M. Légère.

Fox-Creek—Sévère Légère, Evariste LeBlanc, Théophile M. LeBlanc.

Acadieville—Pacifique Daigle, Jean Doiron, Némoire Pineau.

Bathurst—N. A. Landry.

Grande-Digue—Jude Bourgeois, Ferd S. Gallant, Léon Poirier, Wilfrid Haché, Jean J. Bourgeois.

Shippagan—E. Degrâce, Edouard Chiasson, Wilfred E. Sormany.

Barachois—Hypolite Robichaud, Clément Doiron.

Richibouctou—Dosithee Richard, Ant. Girouard, shérif, Jean David, Denis Daigle, Dr A. P. Landry, Cyrille Co-meau.

Sainte-Marie—Philippe Richard, Docité R. Allain.

Saint-Norbert—Jean Richard, Damien Maillet, Luc Richard, Docité Maillet.

Moncton—Ed. Girouard, Siméon D. Cormier, Thomas Babir.

Cap-Pelé—Pacifique P. LeBlanc, Simon S. Bonnevie, Frs Comeau.

Rogersville—Zozime Arseneau, Michel Savoie, Ambroise Arseneau, Isidore Johnson, Urbain S. Cormier.

Bouctouche—A. Renaud, Venant Bourque, Léon Allain, Thomas Jaillet, Dom. J. Robichaud, Dr J. B. Lamothe.

Saint-Anne—Maximin LeBlanc, Martin Nolan.

Saint-Antoine—Magloire B. Légère, Narcisse T. LeBlanc.

Poquemouche—Frs X. Robichaud, Alexis Landry.

Saint-Aloisius—Denis Daigle.

Memramcook—Pierre S. LeBlanc, Joseph Belliveau, Max. F. Richard.

Shédiac—C. H. Galland, Laurent D. Boudreau, Edouard S. Babineau, Ans. M. Légère, André S. Poirier.

Cocagne—Ferdinand Hébert.

Acadieville—Aimé Maillet, Fabien Manzerolle.

Village de Richibouctou—Sosime Richard, Basile J. Johnson, Urbain Richard, Louis Boucher, Jude Fagan.

De quatre à cinq mille personnes se pressaient sur le carré de l'église lorsque commença, à neuf heures et demie, le Saint Sacrifice de la messe, offert par le doyen des prêtres acadiens, M. l'abbé Charles Boudreault, des Îles Madeleine. Spectacle attendrissant, tableau imposant, que celui de l'élite d'un peuple, agenouillée au pied de l'autel et implorant la Reine du Ciel, sa patronne, au jour de sa fête et de son congrès national ! C'est surtout en pareille occasion que la splendeur du culte est frappante et que la divinité de la foi catholique s'impose aux esprits.

Le chœur de Miscouche, composé d'environ vingt voix—hommes et femmes—exécuta à perfection une messe en musique—celle de Peters—sous la direction d'une Religieuse du couvent, aidée de Mlle Léonore Bourque, qui présidait à l'orgue. A l'offertoire, le chœur chanta l'*Ave Maria* de Lamblotte. Le corps de musique du collège Saint-Joseph fit entendre plusieurs morceaux appropriés à la circonstance.

Après la messe, le Révd Père A. D. Cormier, du Collège Saint-Joseph, prononça le sermon de circonstance.

Prenant pour texte ces paroles : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus*, le prédicateur—invité à la dernière heure—n'eut qu'à laisser parler son cœur pour être éloquent. La foi, qui a été le bouclier du peuple acadien dans ses luttes passées, sera toujours le point d'appui de sa nationalité. Pour conserver celle-ci, il faut être fidèle à la première. Tel a été le thème de l'éloquente improvisation du savant Père, dont nous donnerons une analyse dans notre prochain numéro.

Après la messe on se sépara pour le dîner. A une heure, du haut d'une estrade préparée spécialement à cette fin, le président ouvrit les travaux de la convention dans un admirable discours qui frappa tous les esprits par la justesse de ses observations.

Il nous serait impossible aujourd'hui de reproduire les morceaux d'éloquence et les discours patriotiques que nous avons entendus. Nos lecteurs voudront bien prendre patience, nous les leur fournirons au fur et à mesure que l'espace nous le permettra.

La convention a dû siéger le soir, dans la salle du couvent, pour élire les officiers du prochain congrès, qu'il a été décidé de tenir à la Nouvelle-Ecosse. L'hon. M. Landry a été réélu président à l'unanimité ; l'hon. Isidore LeBlanc, d'Arichat, et M. Urbain Doucet, de la Rivière Météghan, ont été choisis pour vice-présidents, et M. Pascal Poirier pour secrétaire. Un vote de remerciements pour ses labeurs passés et de condoléances à l'occasion de sa maladie, a été passé à M. G. A. Girouard, secrétaire de la première et seconde convention.

Sur proposition du Dr L. J. Bellivau, les remerciements les plus chaleureux de la convention ont été votés aux directeurs de l'Intercolonial, du chemin de fer de l'Île et de la compagnie de navigation à vapeur, pour les prix réduits et les avantages qu'ils ont accordés aux membres de la convention.

Au moment où les délégués allaient se séparer, M. l'abbé Richard annonce qu'il est en mesure de leur faire voir un échantillon du drapeau national adopté par la Convention. Des hurras frénétiques accueillent cette proposition. M. Richard et le Père Cormier déploient, par un silence solennel, devant un auditoire ému, un superbe drapeau tricolore orné de l'étoile aux couleurs pontificales. L'enthousiasme est universel, de bruyantes acclamations saluent l'étendard

national que l'on voit pour la première fois. De toutes parts on demande une chanson, les uns suggérant la Marseillaise, lorsque M. Richard entonne d'une voix grave et solennelle l'*Ave Maris Stella*, que tout le monde repète après lui. C'était un spectacle admirable, saisissant. Le *God Save the Queen* succède à l'*Ave Maris Stella*, puis M. Richard, prenant la parole, exprime l'espoir que nos musiciens nous donneront bientôt un air national.

M. Pascal Poirier, interrompant M. l'abbé Richard, demande la parole pour quelques instants. Plus que tous les autres il est ému. D'une voix frémissante il nous annonce que pour lui l'air national des Acadiens est tout trouvé, et trouvé d'une manière merveilleuse qui montre le doigt de Dieu, l'intervention de Marie, notre patronne. Cet air que nous cherchions, que nous implorions, il vient de retentir à nos oreilles, il vient d'éveiller dans nos cœurs les plus douces et les plus suaves sensations. C'est l'air entonné par M. l'abbé Richard, répété par toute l'assistance, c'est l'air de l'*Ave Maris Stella*, qui se chante dans toutes nos églises et que l'on entend si souvent dans nos chaumières ; la salutation de l'Eglise à Marie, patronne des Acadiens.

A ce moment des transports d'allégresse éclatent sur toutes les figures, tous les cœurs battent bien haut dans les poitrines. M. Poirier avait frappé juste et sa parole éloquent et enflammée avait porté la conviction dans tous les esprits, embrasé tous les cœurs.

M. l'abbé Richard, M. Landry, M. l'abbé Hébert, M. Olivier LeBlanc, se lèvent tour à tour pour exprimer les sentiments qui se pressent dans leur âme. Ce fut un concours de patriotisme, d'enthousiasme, de foi, une éclosion soudaine de sentiments aussi remarquables par l'élévation que par la justesse.

Le président soumit la proposition à l'assemblée qui l'adopta au bruit des acclamations enthousiastes de la délégation. On chanta de nouveau l'air désormais national de l'*Ave Maris Stella* ; jamais hymne ne fut chanté avec plus d'entrain.

C'est là un faible aperçu de la scène la plus mémorable de la zième Convention Acadienne, et ce n'est pas trop avancer que de dire que le souvenir en restera à jamais gravé dans l'esprit de tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'en être les témoins.

Nous ne craignons pas de le dire, aucun peuple n'a assisté à spectacle plus saisissant d'émotion, et la France elle-même, ce foyer ardent de foi, n'a probablement jamais applaudi à des sentiments plus nobles ou mieux exprimés que ceux énoncés par nos orateurs à la séance de vendredi soir.

Le drapeau acadien a été hissé pour la première fois, en face de l'église de Miscouche, samedi matin. C'est l'honorable M. Landry qui a présidé à la cérémonie. Comme il se déployait à la brise, M. le curé de Miscouche le salua d'une fusillade dont l'écho se répercuta dans la plaine, au milieu des vivats enthousiastes des habitants de Miscouche et de leurs hôtes.

Grâce à l'obligeance du capitaine du *St. Lawrence*,—le vapeur qui ramenait la plupart des excursionnistes samedi, les Acadiens ont eu le bonheur de voir flotter leur drapeau à l'ombre du drapeau britannique pendant la traversée.

Tous les délégués s'étant réunis sur le pont, firent venir le capt. Evans et lui exprimèrent, par la bouche de leur président, de vifs remerciements, pour sa bienveillance et ses égards envers les délégués. Charmé de cette démonstration, le capitaine Evans n'eut que de bonnes paroles à l'adresse des Acadiens.

Pendant la traversée, M. Pascal Poirier proposa des félicitations à l'adresse des musiciens du collège et de vifs remerciements à l'adresse du Très Révd. Père Lefebvre pour avoir prêté le concours de son corps de musique. Le Père A. D. Cormier répondit en termes heureux comme il sait toujours le faire, et assura l'auditoire des sympathies du collège et de son supérieur pour la cause acadienne.

Le shérif Girouard se chargea de faire une collecte pour le corps de musique auquel il remit une quinzaine de piastres.

Une douzaine de passagers furent appelés à prendre la parole. Tous s'acquittèrent à merveille de leur tâche.

A la convention le président a donné lecture de plusieurs dépêches reçues le jour même. Ces dépêches, que nous donnons ci-après, ont été vivement acclamées :

Wentworth, N. E., 15 août 1884.

A P. A. Landry, Miscouche,—

Les Acadiens de la paroisse de Saint-Bernard, comté de

Digby, N. E., saluent les Acadiens-français réunis en convention à Miscouche et leur souhaitent succès.

Augustin Melanson, Charles LeBlanc, Lambert Belliveau, Saturin Gaudet, Ambroise Thériault, Chs. Comeau, Thos. Aubrou, Laurent Albert, Pierre Doucet, Pierre Blain, Hilaire Thériault, Théophile Gaudet, Philippe d'Entremont, J. B. Doucet, Gabriel Saulnier, Séraphin —, James Buckley, Benjamin Thériault, Ambroise LeBlanc, Martin Belliveau, Léonard Cottereau, Antime Doucet, Louis Comeau, Edouard Belliveau, Joseph Thériault, Rémi Comeau, Urbain Belliveau, Louis Amirault, O. A. Soucie.

---

Weymouth, N. E.

A. P. A. Landry, Président de la convention de Miscouche.

Les soussignés, au nom de la population de Saulnierville et de Meteghan, saluent leurs frères acadiens-français et leur souhaitent succès.

Maximin C. Comeau, Ambroise E. Duffy, Jean E. Comeau, Daniel LeBlanc, Hilaire LeBlanc, S. Blain, P. LeBlanc, Jean Blain, Pierre Dugas, Chs. LeBlanc, Max. LeBlanc, Jean F. LeBlanc, Frédéric Belliveau, A. M. Comeau, Pierre Belleau, A. M. Comeau, Max. Comeau, Jean B. Dugas, Sévérin LeBlanc, Céleste LeBlanc.

---

A. P. A. Landry, Miscouche.—

Les Acadiens de la paroisse de Sainte-Marie, comté de Digby, N. E., saluent leurs frères les Acadiens-français réunis à Miscouche, et leur souhaitent joie et succès.

F. Vautour, Benjamin Melanson,  
Pierre Bourgeois, Francis Bourgeois.

15 août 1884.

---

Charlottetown, 15 août 1884.

A. J. O. Arsenault, Miscouche.—

Suis excessivement chagrin de ne pouvoir assister à votre réunion aujourd'hui. Transmettez au peuple acadien ma plus chaude sympathie dans sa grande réunion nationale.

DONALD FERGUSON

---

Ottawa, 14 août 1884.

A l'Hon. P. A. Landry, Miscouche.—

Mon départ pour le Nord-Ouest m'empêche de me join-

dre à nos amis les Acadiens. Je vous souhaite à tous union, prospérité et succès en tout.

H. L. LANGEVIN.

On a beaucoup remarqué l'absence de délégués de la grande paroisse de Tignish. A l'instigation de l'hon. S. F. Poirier, cette paroisse s'est abstenue de figurer à ce congrès, où elle devait occuper une des premières places. C'est déplorable et plusieurs orateurs, notamment M. le président, ont exprimé les regrets universels que cette abstention faisait naître.

NOTA—"L'abstention de la belle et grande paroisse de Tignish, qu'on a tant remarquée et si vivement regrettée à la convention nationale de Miscouche, paraît causer de cuisants remords parmi la généralité des habitants de Tignish même. Les renseignements que nous avons recueillis de plusieurs sources s'accordent à nous montrer que l'on se reproche amèrement d'être resté sourd à l'appel de la patrie, et s'être entêté à faire bande à part en ce beau jour entre tous, où la fraternité la plus franche, l'union de sentiments la plus intime doit exister entre les membres de la famille acadienne.

"La paroisse regrette fortement d'avoir prêté l'oreille aux conseils qui tendaient—et ont réussi—à l'éloigner de la convention. Outre les nouvelles que nous avons personnellement recueillies de plusieurs amis qui avaient pu constater la chose sur les lieux mêmes, nous avons par devers nous plusieurs lettres exprimant la même chose. On va même jusqu'à placer la responsabilité là où l'on prétend qu'elle doit peser ; on nous pardonnera volontiers, espérons-nous, de passer ce point sous silence. Nous voudrions éviter tout ce qui serait de nature à compromettre la bonne entente et l'accord ; nous voulons seulement faire ressortir l'erreur qu'on a commise en s'isolant du reste de la nation."—*Le Moniteur*, 28 août 1884.

"Un bon mouvement vient de se faire, à Tignish, en faveur de la langue française. L'hon. M. Stanislas Poirier convoqua, il y a quelque temps, une assemblée des membres de l'Assomption, dans la maison d'école, pour l'élection des officiers de la société. Cette assemblée, annoncée par le curé, M. l'abbé Dougald MacDonald, eut un plein succès. D'abord les anciens officiers furent réélus—l'honorable M. Stanislas Poirier en était et en est encore le président. Ensuite on ramena sur le tapis la question de la convention de Mis-

couche. On applaudit à ce qui s'y était fait. M. Pascal Poirier, qui se trouvait présent, après une longue conférence sur l'importance de l'instruction française dans les districts français de l'Acadie, et sur la nécessité où se trouvent particulièrement les habitants de Tignish de donner plus d'attention à la culture de leurs belles et bonnes terres, industrie plus productive et surtout plus sûre que la pêche et toujours la pêche, aborda à son tour le sujet de la convention. Résumant les griefs énoncés et les raisons données, surtout par l'honorable M. Poirier, justifiant la paroisse de Tignish de son abstention de la convention du 15 août dernier. M. Poirier justifia à leur tour les officiers généraux de la convention et particulièrement le président, l'honorable P. A. Landry. Il n'y a eu aucun mauvais vouloir contre la paroisse de Tignish de la part du comité général ; mais comme il arrive dans toutes les organisations, dont les membres, pour cause d'éloignement ou pour toute autre cause ne peuvent se réunir, il y a eu malentendu. Aussi tout le blâme, toute la faute, tous les haros furent sur le compte et à la face du malentendu. La paroisse affirma son patriotisme avec force et enthousiasme. On veut être et l'on est effectivement aussi acadien, aussi patriote à Tignish que dans n'importe aucune autre paroisse de l'Île ou de l'Acadie.

Il fut décidé au milieu des hurras et des vivats, que la prochaine convention générale des Acadiens, où qu'elle ait lieu, verrait un grand nombre de délégués acadiens de Tignish, toute la paroisse si possible.

Tignish possède une bannière de l'Assomption riche, élégante, telle qu'il n'en est pas passé trois de Saint-Jean-Baptiste dans la grande procession du 24 juin dernier à Montréal. Cette bannière a été faite par les Révérends Sœurs de la Congrégation, croyons-nous.

Cette bannière sera portée dans les rangs de procession de la prochaine convention acadienne et fera honneur au patriotisme des habitants de Tignish et à toute l'Acadie.

---

#### SERMON DU RÉVÉREND PÈRE ANDRÉ D. CORMIER

---

(*Le Moniteur Acadien*, le 28 août 1884.)

Reprenons le compte-rendu de la grande fête de Mis-couche, par le sermon du jour. Nous regrettons de ne pou-

voir en offrir à nos lecteurs qu'un résumé bien imparfait et incomplet, nous en demandons pardon à l'éloquent prédicateur, le révérend père A. D. Cormier.

*Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.*  
Bienheureux le peuple qui a le Seigneur  
pour son Dieu.

Mes bien chers frères,—En jetant un coup d'œil sur cette vaste assemblée réunie autour de cet autel érigé à l'ombre du clocher de cette église devenue trop petite pour contenir les représentants, venus de tous les coins du pays, d'un peuple relativement petit en nombre mais grand dans ses malheurs et par sa foi ; en présence du clergé nombreux, vénérable et distingué qui se presse à votre tête en ce jour remarquable, il semble que je devrais me taire, et que la parole, à ce moment de la fête qui nous réunit ici, appartiendrait à une bouche plus autorisée que la mienne. Nul plus que moi ne ressent mon insuffisance devant cette assemblée de l'élite de la nation acadienne, et jene me serais jamais rendu à l'invitation qui m'a été adressée ces jours derniers seulement, sans les vives et pour ainsi dire irrésistibles instances de plusieurs amis auxquels je dois reconnaissance et déférence. Pris à l'improviste, l'instruction que je suis appelé à vous donner se ressentira inévitablement du manque de préparation : laissez-moi, seulement, donner libre cours aux sentiments dont mon cœur déborde en contemplant ce tabernacle, demeure de notre Dieu, en respirant cet air si fortement imprégné de patriotisme et de foi religieuse.

C'est à l'ombre de la croix que le peuple acadien est né, qu'il a grandi et qu'il s'est développé, au milieu d'épreuves et d'infortunes dont l'histoire n'offre guère d'exemple ; ce qui a fait sa force dans le passé et qui la fait dans le présent, la fera dans l'avenir ; c'est par la croix qu'il parviendra à la grandeur et remplira la mission que Dieu lui a indubitablement réservée.

Lorsque nos pères quittèrent notre ancienne mère-patrie, que la colonie acadienne se détacha de ce beau et grand pays, la France, pour établir la civilisation sur ce coin du nouveau monde, le plus grand trésor qu'ils apportèrent avec eux,—trésor qui devait être leur bouclier dans les luttes inégales,—fut la foi, une foi vive et ardente, qu'ils gardèrent profondément gravée dans leur cœur.

Ce fut le flambeau qui les dirigea et les soutint à travers les déserts et les difficultés sans nombre qu'ils rencontrèrent sur leur route ; ce fut l'arche qui les sauva du déluge de persécutions qu'ils eurent à endurer ; ce fut la manne qui les nourrit et les fortifia dans les fléaux et les calamités sans parallèle qui ont marqué les pages les plus mémorables de l'histoire de ce pays.

Leurs frères séparés comprirent le lien qui les rattachait à l'Eglise, et lorsqu'ils voulurent les bannir, les faire disparaître, pour s'emparer de leurs biens, ils eurent recours à la ruse en les appelant du haut du clocher paroissial. C'était, on le savait, le meilleur moyen de réunir ceux qu'on voulait perdre. Vous savez ce qui arriva. On procéda de suite à leur exil, séparant l'époux de l'épouse, l'enfant de la mère, on les embarqua sur divers bâtiments et on les dispersa aux quatre coins de l'Amérique. C'est alors que la foi vint à leur secours, releva leur courage. Ils se soumièrent, comme autrefois le saint homme Job, en disant : que la volonté de Dieu soit faite, nous acceptons l'épreuve. Lorsqu'ils furent loin de leur clocher natal, privés des consolations spirituelles que leur avait jadis prodiguées leur grand conseiller, le missionnaire, c'est alors qu'ils comprirent toute l'étendue de leur malheur ; ils prirent la résolution de revenir dans la patrie bien aimée. Ici encore c'est la foi qui ramena ces exilés sur nos plages.

La grande gloire de nos aïeux et de leurs descendants, c'est d'avoir conservé intacte la foi qu'ils tenaient de leur mère, la fille aînée de l'Eglise. La foi fut l'étoile qui les guida à travers les écueils d'une existence pénible et malheureuse ; la sauvegarde qui les arracha à la mort nationale à laquelle les avaient voués d'implacables ennemis.

Où trouve-t-on les héros et les chefs-d'œuvres, sinon chez les nations attachées et fidèles à l'Eglise. Toute nation qui s'écarte de la voie et perd la foi finit par décliner. Voyons la France. Tant qu'elle reste fidèle à ses traditions religieuses, tant qu'elle conserve son glorieux titre de fille aînée de l'Eglise, elle est la maîtresse du monde. Elle s'écarte du droit sentier, elle donne asile à l'infidélité, aussitôt elle tombe, elle est livrée aux horreurs de la révolution, c'est une nation déchue. Voyez les Canadiens-Français, dignes fils aussi de la vieille France. S'ils forment un peuple si remarquable, c'est qu'ils sont restés fidèles à leur foi et à l'Eglise. C'est ce qui fait leur force et leur gloire.

Imitons nos ancêtres et suivons les exemples qui nous sont donnés par ces nations. Soyons avant tout enfants dévoués de l'Eglise, respectons toujours ses dogmes, soyons fidèles à nos traditions religieuses.

Qu'il m'est doux de voir cette fête de notre peuple, qui sera un grand événement dans son histoire, commencer sous les auspices de la sainte religion, par un acte de foi solennel et public !

Qu'il est consolant de voir cette multitude prosternée au pied de cet autel, autour duquel se pressent nos prêtres, nos hommes publics, nos instituteurs, notre peuple ; le sang de l'auguste victime sera pour nous une bénédiction qui portera des fruits de vie. Puisse nous par le saint sacrifice, mériter et obtenir de conserver intacte et toujours vivace la foi de nos pères. En conservant la foi, nous conserverons également la langue française, dans laquelle nous avons appris à prier.

Notre langue ! précieux dépôt qui vient immédiatement après celui de la foi, qui en est comme la garantie. Ne l'oublions jamais, qu'elle occupe la première place. Parlons-la dans nos familles, parlons-la au foyer, parlons-la toujours entre nous. Toutes les nationalités se font une gloire de garder leur langue et leurs coutumes. Dans les affaires et dans nos rapports avec nos voisins, parlons, s'il le faut, une langue qui n'est pas la nôtre. C'est une nécessité à laquelle il faut savoir se soumettre. Mais ailleurs, mais dans nos familles, mais dans nos réunions intimes, que la langue française soit la langue de nos entretiens, quand même nous la parlerions imparfaitement. Au congrès national de Montréal, un grand évêque, Mgr Laflèche, parlant de la nécessité de la conservation de la langue française, a dit qu'il aimait voir un Canadien parler mal l'Anglais. Pour un Français la langue est un lien qui l'unit étroitement à la religion.

Un grand moyen de conservation nationale et religieuse c'est d'observer avec toute la solennité possible la fête patronale des Acadiens—l'Assomption de la Très Sainte Vierge. Ne vous semble-t-il pas que Marie, qui est devenue notre patronne officielle, notre protectrice nationale, ait de tout temps veillé sur nous et présidé à nos destinées. C'est à elle que nous avons recours dans les occasions difficiles, c'est elle que nous invoquons dans le danger ; c'est elle sans doute qui nous a protégés et dirigés à bon port à travers les écueils et les périls auxquels notre peuple a été si

longtemps exposé. Redoublons d'amour et de filial attachement envers la reine du ciel, ayons confiance pleine et entière en notre puissante protectrice, mettons notre avenir entre ses mains, soyons fidèles à ses inspirations, et nous exécuterons sûrement les desseins de Dieu sur nous.

Que chaque année, le 15 août vous trouve au pied de l'autel de Marie ; vous vous y compterez, vous y compterez vos forces, vous y resserrerez les liens qui vous unissent les uns aux autres ; votre patriotisme, votre foi religieuse s'y réchaufferont au foyer le plus pur de l'amour pour la religion et pour la patrie.

La sainte Vierge est la grande protectrice des nations fidèles à Dieu. Elle a sauvé la France ; elle a maintes fois détourné le bras vengeur de son divin Fils levé sur le pays de nos ancêtres. Maintenant que nous nous sommes spécialement consacrés à elle, mis sous sa toute puissante protection, elle s'intéressera plus particulièrement à nous ; si nous savons nous montrer dignes de ses faveurs, elle obtiendra de son divin Fils que le peuple acadien grandisse et prospère, qu'il avance et progresse dans les choses matérielles comme dans la foi religieuse. Adressons-nous à elle avec confiance dans tous les périls. Marie a manifesté sa protection à travers tous les siècles. Qu'elle soit désormais notre étoile, puisse-t-elle briller à nos yeux d'un éclat toujours grandissant. Qu'elle soit l'étoile qui conduise notre faible barque à travers les récifs de la vie, qu'elle nous conduise, comme autrefois les bergers au berceau de l'éternité, au port du salut et nous y fasse jouir à jamais du bonheur céleste.

---

#### DISCOURS DU RÉVD M. F. RICHARD,

à la convention nationale, sur le choix d'un drapeau national.

---

Monsieur le président et chers compatriotes,

Nous sommes réunis pour la deuxième fois en convention dans l'intérêt du petit peuple acadien, si digne de notre sympathie et de notre dévouement. En 1881, nous avons décidé une question vitale, celle d'une fête nationale pour l'Acadie, et notre choix a reçu depuis l'approbation unanime de nos évêques, ce qui nous autorise à la célébrer librement et nous donne l'assurance que l'Assomption de la Sainte Vierge sera pour les Acadiens un jour de ralliement, de joie et d'allégresse.

En 1881, à la belle convention tenue à Memramcook, nous nous sommes organisés en armée rangée en bataille, non pas pour faire la guerre à nos frères coreligionnaires, mais pour nous défendre contre toute attaque tentée contre notre autonomie nationale. Nous prétendons avoir droit d'existence sur le sol de l'Acadie, défrichée, et arrosée par les sueurs, les pleurs et le sang de nos frères. Nous voulons respecter et faire respecter les justes aspirations des enfants des martyrs de Grand-Pré et de Port-Royal, et nous sommes décidés à démontrer que l'Acadien, comme le Canadien, l'Anglais, l'Irlandais et l'Écossais, a des droits dans ce pays et qu'il est déterminé à les défendre contre toute tentative d'invasion. «Dieu et mon droit. Honni soit qui mal y pense.»

A une armée il faut un étendard. La bannière de l'Assomption, naturellement, sera portée avec un patriotisme religieux en tête de nos processions religieuses. Mais il nous faut avoir un drapeau national qui flotte sur nos têtes aux jours de nos réunions ou célébrations nationales. Plusieurs formes de drapeaux ont été proposées. Je ne veux pas déprécier les suggestions faites à ce propos ; mais je ne puis m'accorder avec ceux qui prétendent que nous devons choisir un drapeau tout à fait différent de celui qui représente notre mère-patrie. Le drapeau tricolore est le drapeau de la France, dont nous sommes les descendants, et ce drapeau a droit de flotter par convenance internationale dans l'univers entier. Pour nous, Acadiens, ce drapeau nous dit simplement que nous sommes français et que la France est notre mère-patrie, comme le drapeau irlandais rappelle aux Irlandais leur origine et leur patrie.

Cependant, je voudrais que l'Acadie eût un drapeau qui lui rappelât non-seulement que ses enfants sont français, mais qu'ils sont aussi acadiens. Je suggère donc, et je propose aux délégués de cette convention le plan suivait du drapeau national :

Le drapeau tricolore tel que confectionné serait celui de l'Acadie en y ajoutant dans la partie bleue une étoile aux couleurs papales. L'étoile qui représente l'étoile de Marie, *Stella Maris*, servira d'écusson dans notre drapeau comme celui du Canada fait du drapeau anglais celui de la Confédération.

M. le président et messieurs, ne vous semble-t-il pas que déjà vous êtes prêts à adopter ce drapeau qui réveille en vous le sentiment que vous êtes et que vous devez rester

français, et que vous êtes acadiens et que vous voulez rester acadiens et porter ce drapeau à la victoire ? Dans l'avenir, lorsque les ennemis voudront méconnaître nos droits, la vue de ce drapeau nous rappellera nos devoirs et nous encouragera et nous fortifiera dans le combat. Regardant l'étoile qui orne votre étendard, vous vous rappellerez que combattre sous l'égide de Marie, c'est être assurés d'une victoire peut-être tardive, mais certaine.

Pour ma part, il me semble déjà entendre les battements de mon cœur, à la pensée que l'Acadie ayant sa fête nationale, va, par notre choix autorisé, posséder aussi un drapeau national, qui flottera aux jours de nos réjouissances et nous servira d'étendard dans les combats que nous serons appelés à soutenir pour la défense de nos droits souvent méconnus et méprisés.

Je demande à M. le président de proposer au vote des délégués le choix du drapeau de l'Acadie et j'ose espérer que le plan que je viens d'élaborer rencontrera l'approbation de mes compatriotes acadiens.

Le vote fut pris avec un enthousiasme des plus touchants, les uns pleurant, et tous saluèrent ce choix avec allégresse. Le tricolore avec son étoile devint de ce moment-là le drapeau de l'Acadie.

Le Rév. Père Richard parla aussi sur l'apropos d'avoir un chant national, mais ne fit aucune suggestion.

Les chants proposés ne rencontraient pas ses vues. La question d'un chant national fut renvoyée à plus tard.

Le soir dans la salle des délibérations, tous les délégués étaient réunis.

On parlait avec beaucoup de plaisir et de joie du drapeau choisi et on discutait la question d'un chant national.

M. le curé Richard demanda la permission de dire quelques mots et d'expliquer une indiscretion commise. Il leur dit qu'avant de partir de sa paroisse il avait fait confectionner un drapeau d'après son idéal.

---

## DISCOURS DE M. PHILIPPE L. BELLIVEAU, DIACRE,

---

 PRONONCÉ SUR LE BATEAU AU RETOUR DU CONGRÈS DE  
MISCOUCHE.
 

---

Mesdames et Messieurs,

En m'appelant à vous dire un mot vous me faites un honneur que j'apprécie souverainement, mais je dois avouer que c'est un honneur qui m'embarrasse souverainement aussi à cause de mon jeune âge au milieu de tant d'anciens et de ma parfaite incompetence. J'ai cependant pris quelques notes d'ailleurs faciles à retenir en un jour comme celui-ci, tant les impressions sont multiples et tant elles sont profondes.

C'a été pour nous tous Acadiens un indicible bonheur de nous rencontrer, ces jours derniers, en phalanges serrées sur l'île du Prince-Edouard. Nous étions sur une île, messieurs, l'immense océan regardait de là-bas, ses vagues battaient partout les rivages qui nous entouraient, et cependant jamais nous nous sommes sentis le pied aussi ferme car nous étions réunis comme peuple—et un peuple réuni comme tel est un peuple fort. Eh ! messieurs, quand même l'océan déchaînerait-il contre nous ses tempêtes, ne sommes-nous pas habitués depuis le berceau de nos colonies à des tempêtes plus terribles encore dans l'ordre social et moral ? Que de fois nous avons semblé sombrer à jamais sous la vague écumante de la haine et du préjugé !—et toujours, malgré la rage et ses efforts, nous sommes revenus à la surface—tant il est vrai que la persécution est faible en face de l'héroïsme.

Eh bien ! nous avons donné hier à l'univers un nouveau témoignage de notre vigoureuse activité en nous réunissant pour la seconde fois en convention acadienne. Les peuples qui nous entourent, et qui nous avaient crus à jamais endormis dans le tombeau de l'extinction et de l'oubli, lèvent la tête et s'étonnent en se demandant : Sont-ce bien là les fils de Poutrincourt, disséminés il y a 129 ans, sur des plages étrangères par la force brutale d'hommes sans cœur et sans principes ? Peut-être y en a-t-il qui s'étonnent trop, en pratique, de cet épanouissement de jeunesse chez nous, je n'en sais rien. Mais je sais que nous pouvons leur répondre avec une noble fierté : Oui, nous sommes les fils des exilés et des martyrs de Grand Pré et de Beau-Bassin. Nous som-

mes revenus de l'exil comme par enchantement et sortis de la mort par miracle, comme, jadis, Lazare sortant vivant du tombeau.

Laissons les peuples s'étonner, et nous admirer, s'ils le veulent, mais pour nous, faisons notre chemin, fiers d'un passé glorieux quoique douloureux, contents d'un présent plein d'espoir, et confiants dans un avenir que Dieu seul connaît, mais qui s'annonce avec tout l'apanage de la prospérité et du bonheur.

On nous connaît mieux qu'autrefois aujourd'hui, messieurs. J'ai déjà vécu plusieurs années au milieu de Canadiens français, d'Américains, d'Allemands et autres, et je vous l'avoue avec plaisir, j'ai toujours remarqué qu'on me portait un double intérêt après avoir découvert que j'avais pour patrie la vieille Acadie. Est-ce bien vrai, me demandent les uns, enchantés, eux, par l'immortel génie de Longfellow, viens-tu réellement de cette partie de la terre habitée par l'Évangéline de notre grand poète ? Et sur ma réponse affirmative ils n'en reviennent plus de ce que nous ayons pu survivre à tant d'infortunes. C'est un hommage indirect que nous rendons ici à cette belle âme de Longfellow—et nous ne lui en rendrons jamais assez—pour avoir chanté nos malheurs sur cette lyre plus que poétique qui l'a immortalisé en nous immortalisant nous-mêmes aux yeux de la grande République.

Il ne convient pas, au milieu de ces réjouissances, de nous rappeler tous nos malheurs—l'émotion et une juste colère nous envahiraient peut-être—Mais rappelons-nous-les, de temps à autre, les comparant avec l'état présent, afin de nous féliciter du progrès déjà fait, et nous encourager à marcher avec plus de courage dans les voies de l'avancement national. Vous le savez, Messieurs, comme le disait tout dernièrement un orateur à Montréal : « Parler des Acadiens c'est évoquer près de trois siècles de gloires, de vertus et d'héroïsme. C'est faire briller l'auréole du martyr sur le front d'un peuple longtemps courbé, mais jamais dompté : c'est entonner le chant d'allégresse, l'hosanna de la reconnaissance, après les notes plaintives de tout un peuple qui commença la vie dans les larmes et dans le sang. » Et il ajoutait avec un accent de foi vive : « Si cette nation de pêcheurs, les Acadiens, parcourant pendant longtemps toutes les mers, et bravant toutes les tempêtes, n'ont pas succombé, c'est qu'au plus fort de la tourmente, ils n'ont pas manqué

d'invoquer la «Maris Stella» des marins, leurs frères de Normandie. C'est là l'étoile providentielle qui les a éclairés, qui les a sauvés quand tout était orages et tempêtes autour d'eux.»

Eh bien ! Mesdames et Messieurs, nous pouvons le dire aujourd'hui avec plus de vérité que jamais, puisque Marie est maintenant notre patronne nationale, surveillant du haut du ciel toute nos destinées, et que, depuis hier, son étoile, «Stella Maris,» brille au fond azuré de notre drapeau national qui vient d'être hissé, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, au haut du mât de ce bateau à vapeur anglais qui nous ramène à nos foyers.—C'est Marie, c'est son étoile, qui nous guidera, nous protégera et nous sauvera à travers toutes les vicissitudes que nous aurons à surmonter sur notre route.

En effet, il ne faudrait pas, sans la bannière de Marie à notre tête, nous endormir dans une fausse sécurité. Il s'en faut bien que nous soyions au bout de notre course, bien-aimés compatriotes, nous ne sommes encore qu'un peuple à la fois adolescent et convalescent, car d'un côté nous ne faisons que débiter, et de l'autre les plaies encore saignantes qui nous ont été infligées ralentissent sans cesse notre marche vers le progrès. Mais n'importe, le réveil national est sonné—n'allons pas, après cela, sonner l'alarme de la retraite et du découragement. Travaillons comme un seul homme, n'ayant qu'un corps et qu'une âme, pour le plus grand bien de notre petit peuple si longtemps malheureux, si longtemps oublié.

Un mot de plus, Mesdames et Messieurs, et j'ai fini : Soyons unis. «L'union fait la force», tout comme la division amène la défaillance. Que cette agglomération de tous ces membres épars, venus de toutes les provinces de notre chère Acadie, s'unisse aujourd'hui de concert dans un même cœur et dans un même sentiment de fraternité.

C'est pour cela que nous sommes venus de loin nous unir à nos compatriotes de l'île du Prince-Edouard, nos frères par le sang, par la langue, et surtout par une même foi—la foi de nos ancêtres. Nous sommes venus resserrer les liens qui nous rattachent déjà de si près, et leur dire que nous les aimons, que nous leur portons le plus vif intérêt, et que nous leur garderons dorénavant, au fond du cœur, un souvenir ineffaçable. Des exilés qui se retrouvent, messieurs, après de si long malheurs, s'aiment d'un amour tout

particulier,—et nous voulons que ce soit le cahet du nôtre envers eux.

Nous les remercions enfin de l'accueil bienveillant qu'ils nous ont fait et de la généreuse hospitalité qu'ils nous ont offerte.

Merci, maintenant, Mesdames et Messieurs, en mon propre nom, de la bienveillante attention que vous venez de me prêter.

---

### 3eme Commission—Du Drapeau National.

---

Cette commission avait été confiée à M. l'abbé Doucet et au Rév. Père A. D. Cormier. En l'absence du premier, M. l'abbé M. F. Richard en fut nommé président et le Père Cormier, rapporteur. En premier lieu cette commission embrassait deux questions, à savoir : le drapeau national et le chant national ; mais par la force des circonstances cette deuxième partie fut renvoyée à un comité spécial, à être nommé par les délégués.

#### RAPPORT

Il me fait plaisir, messieurs les délégués, en ma qualité de rapporteur de cette commission, d'être le premier appelé à vous faire connaître mes vues par rapport au drapeau national. Je l'avouerai franchement, je n'ai guère mûri cette question, me doutant nullement que les rôles seraient intervertis de manière à m'amener à agir comme rapporteur dans cette importante commission. Cependant, aujourd'hui même, en traitant l'affaire en question avec quelques amis, un plan, parmi tous les autres mis en avant, m'a singulièrement plus, et ne manquera pas, j'en suis sûr, de produire sur vous, messieurs, la même impression. Permettez-moi de vous dire qu'à mon sens ce serait une erreur d'adopter un drapeau qui semblerait afficher trop de prétentions ; car inutile de le dire, notre petit peuple acadien, cette humble colonie, qui ne commence qu'à secouer la torpeur dans laquelle elle a été si longtemps plongée, n'a d'autres ambitions que celles de vouloir occuper la place qui lui a été assignée par la divine Providence et qui lui est dévolue en raison du nombre de ses habitants, de leur intelligence, leur industrie, leur

loyauté, et surtout leur désir de promouvoir, à l'instar des autres races, les intérêts généraux de leur pays. En un mot, sans être taxés de prétention, nous voulons avancer dans la voie du progrès avec les autres, de manière à ne pas perdre de vue nos concitoyens d'origine étrangère et qu'eux non plus ne nous perdent pas de vue. Ainsi un drapeau trop à part sur un plan trop tranché ne rencontrerait peut-être pas le but que nous nous proposons, et en nous faisant dommage interpréterait mal nos idées et nos sentiments aux yeux des races étrangères. En ceci, comme dans toutes les choses louables, imitons nos voisins : les Anglais des colonies arborent le drapeau de leur mère-patrie comme leur étendard national ; les Irlandais de l'Amérique saluent le drapeau de de la Verte-Erin comme étant leur, et les Canadiens nos voisins, nos amis, nos frères, qui en ceci comme sous bien d'autres rapports devraient être nos dignes modèles, ne regardent-ils pas le drapeau actuel de la France comme leur propre drapeau ? Oui, messieurs, le tricolore, sans discuter les motifs politiques qui l'ont amené, flotte sur le Canada français.

Ainsi il est proposé par le secrétaire soussigné, appuyé par M. l'abbé M. F. Richard, que : « Le drapeau tricolore soit le drapeau national des Acadiens-français. Comme marque distinctive de la nationalité acadienne on placera une étoile, figure de Marie, dans la partie bleue, qui est la couleur symbolique des personnes consacrées à la sainte Vierge. Cette étoile, *Stella Maris*, qui doit guider la petite colonie acadienne à travers les orages et les écueils, sera aux couleurs papales pour montrer notre inviolable attachement à la sainte Eglise, notre mère. ».

De plus il est proposé et secondé que l'insigne qui se portera à la boutonnière aux jours de fêtes, sera une banderlette de soie bleue sur laquelle sera frappée une étoile entourée de rayons. Au-dessous un vaisseau voguant à pleines voiles avec le mot *Acadie* écrit sur son pavillon. La devise au bas sera ; « *L'union fait la force.* » Le tout couronné d'une rosette en ruban rouge et blanc.

Ces deux motions furent soumises aux suffrages de l'assemblée et remportées à l'unanimité et au milieu de vifs applaudissements.

A. D. CORMIER, PTRE, C. S. C.

---

---

## Quatrième Commission

## DE L'AGRICULTURE.

(*Le Moniteur Acadien, le 28 août 1884.*)

Voici les résolutions adoptées en comité, puis soumises en convention en séance solennelle et ratifiées par les délégués :

## RÉSOLUTIONS

Attendu que l'agriculture a été notre sauvegarde dans le passé comme elle le sera dans l'avenir, il est

RÉSOLU qu'il est grandement désirable que les Acadiens attachent la plus grande importance à l'agriculture, s'efforcent d'améliorer leur mode de culture, évitent de diviser et de subdiviser, morceller leurs terres de manière à ne pas exposer la jeunesse au découragement sur des morceaux de terre impropres à élever et à établir de nouvelles familles ;

2<sup>o</sup> Que les personnes forcées par des circonstances incontrôlables d'abandonner leurs terres s'efforcent de les transmettre à leurs propres compatriotes ;

3<sup>o</sup> Que des sociétés d'agriculture soient établies dans chaque paroisse acadienne afin de contribuer à l'amélioration de la culture.

Voici maintenant l'étude soumise par M. l'abbé M. F. Richard, curé de Saint-Louis, rapporteur de cette commission. L'agriculture est d'une importance si générale et si grande pour les Acadiens qu'il serait inutile ici d'attirer l'attention sur ce travail si bien élaboré.

## RAPPORT

Il a plu au comité d'organisation de cette belle et magnifique fête de m'imposer la charge de faire un rapport sur l'agriculture. Je suis loin de me trouver froissé de ce que l'on m'ait assigné cette partie du programme. Je regrette cependant qu'un sujet aussi important n'ait été confié à d'au-

tres mains, plus habiles et plus pratiques. Je dois déclarer que ma tâche est passablement difficile, puisque je viens à la suite de messieurs les rapporteurs sur l'Éducation et sur la Colonisation, qui ont sans doute déterminé notre jeunesse à se livrer corps et âme et à acquérir la science et à se lancer dans les forêts vierges. Sans vouloir arrêter cet élan si désirable,—car personne plus que moi n'apprécie la nécessité de l'éducation primaire et commerciale pour la masse, et classique pour ceux qui ont des dispositions, ainsi que l'œuvre par excellence de la colonisation,—je dois cependant réclamer votre attention sur une autre profession non moins importante.

Je prétends que sans l'agriculture bien entendue, l'éducation et la colonisation sont impossibles. L'éducation est une chose nécessaire à l'avancement social et matériel des Acadiens ; mais il faut que l'agriculture vienne en fournir les moyens. La colonisation, si digne de la considération et de l'encouragement de tout véritable patriote, ne saurait réussir sans l'agriculture. Donc, veuillez me permettre de placer l'agriculture en premier lieu en importance et en dignité. Il est bien compris que je ne prétends pas que l'agriculture doit passer avant la religion ; pas plus que nos intérêts matériels ne doivent être mis en parallèle avec nos intérêts éternels. Toutefois, la religion doit à l'agriculture une dette de reconnaissance bien méritée, qu'elle a d'ailleurs toujours reconnue avec bonheur.

Je viens donc défendre la cause du laboureur, de l'habitant des fermes. Je voudrais avoir l'éloquence d'un Routhier, d'un Tassé, ou d'un Thibault pour vous porter à chérir cette belle, cette sublime vocation, et pour flétrir les préjugés que les hommes soi-disant savants et aristocrates ont dans leur fol orgueil soulevés contre les véritables bienfaiteurs du pays.

Je m'efforcerai de vous démontrer que l'agriculture a été pour les Acadiens leur salut dans le passé et qu'elle sera aussi leur salut dans l'avenir. C'est l'agriculture qui a sauvé notre religion, notre langue et nos coutumes, et c'est encore par les moyens fournis par l'agriculture que nous grandirons comme peuple et que nous remplirons les destinées providentielles sur nous. Les peuples, comme les individus, ont leur destinée, leur mission : la nôtre, c'est d'être cultivateurs. Quoique des hommes dans leur orgueil aient semblé vouloir considérer l'agriculture comme inférieure aux autres emplois, il sera toujours vrai de dire que l'agriculture

a toujours été et sera toujours l'occupation la plus noble et la plus digne, parcequ'elle est la plus conforme aux desseins de Dieu sur les hommes. Dieu est grand dans toutes ses œuvres ; mais les beautés, les charmes de la nature semblent proclamer davantage la puissance et la bonté de son créateur. L'homme, par son travail, perfectionne cette œuvre de Dieu, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, et elle devient entre les mains du roi de la terre l'instrument le plus noble pour accomplir ses desseins. Nos ancêtres avaient été choisis particulièrement pour ce genre d'emploi, et par conséquent les premiers colonisateurs de l'Acadie appartenaient à la classe la plus digne de la société française. Ils avaient compris la dignité et l'importance de la culture des champs et ont inspiré les mêmes sentiments à nos pères qui, à leur tour, ont transmis ce précieux héritage à leur postérité.

Visitez Port-Royal, Beaubassin, Grand-Pré, Beauséjour ; vous y verrez des villes qui ont grandi sur leurs ruines ; mais il y a là des monuments que la persécution n'a pas détruits et qui parlent hautement et éloquemment du courage, de l'énergie et de l'industrie agricole des premiers fondateurs du pays. En s'emparant du sol ils ont planté la croix, emblème du salut et du sacrifice. Le premier édifice fut un temple érigé à la gloire du Seigneur, où s'assemblaient les nouveaux colons pour remercier et prier. Au milieu de ce nouveau paradis terrestre régnait la paix, la tranquillité, l'innocence. Le cultivateur partageait ses affections entre l'Eglise, sa famille et son champ. Le jour du Seigneur seul le décidait à laisser son champ. Aussi la religion régnait en maîtresse dans tous les cœurs ; l'Eglise et le prêtre partageaient chaque année dans ses récoltes, ce qui était pour lui la plus douce satisfaction. L'agriculture, après la dispersion de 1755, a encore été le salut des Acadiens, habitués à la culture. Nos ancêtres, exilés, au lieu de se rendre dans les villes et les chantiers pour y trouver la subsistance, s'enfoncent de nouveau dans les forêts, défrichent de nouvelles terres, forment de nouvelles paroisses, bâtissent de nouvelles églises, élèvent de nouveau l'étendard de la croix, et que voyons-nous aujourd'hui ? Parcourez les provinces, visitez le Nouveau-Brunswick, allez faire un tour dans le comté de Madawaska, de Westmorland, de Kent, de Northumberland, de Gloucester et de Restigouche, et vous serez étonnés d'y voir de nombreuses paroisses agricoles florissantes et prospères. Visitez la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton, spécialement la Baie Sainte-Marie, et là encore l'agriculture est considérée

et pratiquée comme elle le mérite. Et jetons un regard sur cette belle et magnifique paroisse, et visitons les paroisses environnantes, Tignish, Rustico, Mont-Carmel, Saint-Jacques, etc., nous sommes émerveillés d'y voir tant de progrès et de prospérité. Au milieu de ces diverses paroisses, quel est l'objet qui attire d'abord notre attention? toujours et invariablement c'est la croix du clocher qui surmonte une église, c'est elle qui occupe le plus beau site, la position la plus élevée, et l'étranger est forcé d'admettre et dire que les Acadiens sont vraiment religieux et que leurs églises sont toujours d'une beauté et d'une élégance supérieure, et c'est vrai. L'agriculture a conservé notre religion, elle a aussi conservé notre langue, la langue de nos pères, la belle langue française.

Lorsque nos ancêtres furent si cruellement et si lâchement chassés de leurs foyers et dispersés aux quatre vents du ciel, il semble qu'il ne restait d'autre alternative que de se confondre avec les autres races, de se familiariser avec leurs langues et leurs coutumes et ne former qu'un même peuple, qu'une seule nation. Cependant la prédilection des Acadiens pour l'agriculture les a portés à se former en groupes, éloignés des grands centres, et ils se livrèrent à la culture. De cette manière ils ont formé de nouvelles colonies, de nouvelles paroisses, et par là ils ont conservé leur langue et leurs coutumes, tellement que les Acadiens d'aujourd'hui parlent le français aussi universellement et aussi correctement que du temps de la fondation de la colonie. Pourtant ils étaient entourés par des races ne parlant que l'anglais; le commerce était entre les mains des étrangers, et malgré tout, ils sont restés français par la langue et par les mœurs. Lors de l'expatriation, on pensait avoir anéanti le nom acadien. Après les avoir exploités on a changé les noms des places qu'ils avaient habités afin qu'il n'en restât aucun souvenir: car le nom acadien sera toujours un reproche pour ces persécuteurs. Toutefois, ce petit peuple existe encore; il vit de la vie de la foi catholique. Il existe comme peuple français, dans une colonie anglaise, et il prétend vivre encore d'après ses traditions et prendre sa place légitime parmi les autres races qui l'entourent.

Maintenant il me reste à vous démontrer que l'agriculture qui a été notre salut national dans le passé le sera encore dans l'avenir. L'agriculture est l'unique appui de la religion, de la colonisation et de l'éducation. Sans l'agriculture elles sont destinées à végéter ou à périr. Je l'ai dé-

jà dit, c'est l'agriculture qui soutient la religion, qui construit les églises et qui entretient le clergé ; ôtez l'agriculture et la religion est perdue pour nous. C'est elle qui doit contribuer à l'établissement et au soutien de nos maisons d'éducation, de nos jeunes lévites qui se destinent au sacerdoce. C'est elle qui soutient nos couvents ; je ne dirai pas nos collèges parceque nous n'avons pas l'avantage d'en posséder dans l'intention de la population acadienne, à l'exception du collège Saint-Joseph de Memramcook.

C'est elle, en un mot, qui met à l'abri notre foi et nos intérêts religieux. C'est encore l'agriculture qui devra conserver notre langue et nos traditions. Un bien petit nombre de notre jeunesse, vue les difficultés à surmonter, peuvent se procurer une éducation française ; il résulte de là que c'est dans la famille que la langue doit être conservée. Or, dans les villes, dans les chantiers, on n'y parle que l'anglais ; il s'ensuit donc que c'est à la campagne, chez le cultivateur indépendant et maître de son terrain, que cet héritage précieux doit être conservé. Qui est-ce qui n'a pas admiré la franchise, la candeur, l'honnêteté, la simplicité, l'industrie, et le dévouement de nos cultivateurs acadiens ? Qui est-ce qui n'a pas éprouvé sa bienveillance, sa politesse, son hospitalité proverbiale ? Eh bien, je dirai, après un orateur distingué du Canada parlant du cultivateur canadien : «Le véritable type canadien ce n'est pas moi, c'est lui.» Oui, le véritable Acadien, l'Acadien de mérite et le véritable bienfaiteur de l'Acadie, a toujours été le cultivateur et il le sera toujours. Donc, braves et courageux cultivateurs, soyez fiers de votre position, elle est noble, elle est digne. Ne rougissez pas du tout de votre visage, ni de vos mains rudes et usées par la hache, la pioche, la faux ou la charrue. Sous ces dehors, que la classe instruite ou qui prétend l'être, regarde avec mépris et dédain, on trouve les vrais patriotes, les vrais citoyens, les vrais chrétiens. Aimez votre condition, elle est digne des plus beaux génies, des hommes les plus distingués. Attachez-vous au sol qui vous a vu naître et qui vous a nourris. Respectez ces terres arrosées par les sueurs et le sang de nos pères. Conservez religieusement et scrupuleusement le patrimoine qui vous a été légué par nos aïeux. Améliorez vos terres, faites-les produire davantage par des améliorations que l'expérience nous dit d'adopter. Apprenez à vos enfants à bien cultiver, cultiver avec intelligence et discernement. S'ils voient que leur travail est récompensé, et il l'est toujours sur une terre bien culti-

vée, ils s'attacheront à la culture du sol et vous n'aurez pas la douleur de les voir s'expatrier, au lieu de les voir vivre et mourir à l'ombre de l'église paroissiale. Ne divisez, ne subdivisez pas des terres à peine suffisantes pour élever et entretenir une seule famille, en quatre ou cinq portions. Que le père adopte le plan suivi dans ma propre paroisse natale, paroisse de Saint-Louis, c'est-à-dire que la vieille terre fournisse les moyens pour coloniser, acheter et défricher de nouvelles terres qui seront une véritable acquisition pour l'avenir, et par là établir la famille. Dans mes colonies de Rogersville et d'Acadieville, j'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs de mes compatriotes de l'île Saint-Jean ; mais j'ai remarqué que c'était généralement, des familles entières. Où sont nos jeunes gens ? Pourquoi ne viennent-ils pas sur la grande terre s'emparer du terrain qui les attend ? Les uns disent que c'est par le manque de courage, d'autres parce que la navigation, la pêche, etc., sont plus avantageuses. Quant à la première raison, je n'aime pas à l'entretenir, et croire que les Acadiens d'aujourd'hui sont trop peu courageux pour suivre l'exemple de leurs pères, qui ont été d'abord colonisateurs et qui sont maintenant de bons, d'intelligents cultivateurs. Tant qu'à la seconde, savoir que la navigation et la pêche sont préférables à l'agriculture, c'est faire injure à l'expérience des siècles et à l'intelligence ordinaire que de vouloir placer l'agriculture à ce degré d'infériorité.

Si j'ai l'honneur de posséder votre confiance et d'être considéré votre véritable ami, et j'ambitionne cette faveur, laissez-moi vous engager fortement à vous attacher à la culture du sol. Emparez-vous des terres encore vierges, elles vous appartiennent comme premiers possesseurs du pays ; elles vous sont offertes comme citoyens et sujets britanniques. Le drapeau qui nous abrite vous garantit la possession de vos propriétés, et par conséquent ne pas en profiter c'est manquer de patriotisme, c'est ne pas être vrai Acadien.

En terminant, laissez-moi vous signaler trois grands obstacles au succès dans l'agriculture. Le premier, c'est un certain système routinier qui rend la culture ingrate et décourageante ; c'est parce que l'on n'aime pas assez cette occupation que l'on ne prend pas assez de soin pour l'améliorer. Le second, c'est le luxe, c'est le penchant d'imiter la classe commerciale dans son mode de vivre. De là des dépenses au delà de ses moyens, des dettes contractées, des hypothèques non rachetées, des propriétés gaspillées et perdues.

Mais le principal, c'est une grande complaisance dans des choses qui ne sont pas nécessaires à la vie, l'excès dans l'usage du thé, du tabac, mais particulièrement dans l'intempérance. Chers compatriotes, laissez-moi vous engager, vous exhorter, vous supplier au nom de Dieu, au nom de l'Eglise, de la patrie, de la société et de la famille, de vous tenir en garde contre ce terrible fléau. C'est, sans contredit, le fléau du siècle présent. Soyez donc sobres, laborieux et persévérants et vous ne manquerez pas de remplir la noble mission que la divine providence vous a confiée. C'est de vous, cultivateurs du sol, que l'Eglise attend ses succès et ses triomphes. C'est sur vous que l'Acadie a les yeux fixés, et la patrie a fondé sur vous toutes ses espérances.

---

## DISCOURS DE M. PASCAL POIRIER

au congrès national de Montréal, 1884.

---

NOTA.—Ce discours fut prononcé à la cinquième séance du congrès national de Montréal, en juin 1884, quelques semaines avant la convention de Miscouche.

---

(*Le Moniteur Acadien.*)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je regrette, et pour vous et pour moi-même, que l'honorable M. Landry ne puisse pas, étant, ainsi que M. le Président vient de nous le dire, indisposé, prendre part à cette séance du congrès et vous parler des Acadiens, dont il est le chef politique reconnu. Je le regrette pour vous, que cette indisposition prive d'entendre un des meilleurs orateurs, non seulement de l'Acadie, mais même du Canada ; et pour moi, que cela charge d'un fardeau trop pesant pour mes épaules. Néanmoins l'accueil sympathique que vous venez de me faire m'encourage, et il ne faut pas, quoiqu'il puisse arriver, qu'une crainte trop exagérée me ferme la bouche en cette circonstance et m'empêche de parler de mes compatriotes à leurs amis, à leurs frères du Canada et des Etats-Unis.

Permettez-moi d'abord de vous remercier, au nom de toute l'Acadie, de l'invitation gracieuse que vous nous avez faite de prendre part, comme étant des vôtres, au cinquante-nième de votre belle fête nationale, et de nous y avoir réservé une place aussi honorable.

Afin d'attirer tous les membres, même les plus éloignés, même les plus oubliés, de la grande famille française en Amérique, vous entourez votre fête des dehors les plus éclatants, d'une pompe telle qu'il ne s'en est peut-être jamais vu sur ce continent. Soyez-en félicités. La Grèce d'autrefois, petit peuple dont la nationalité, comme la nôtre, était menacée d'absorption par ses puissants voisins, sortait toujours plus forte, sortait invincible de ses jeux olympiques et de son conseil des Amphictyons, parce qu'elle en sortait plus unie. A l'instar de ce glorieux peuple, nous nous séparerons, au sortir de ces fêtes magnifiques, de ce grand conseil de toute

la nationalité, plus maîtres du présent, plus confiants dans l'avenir, plus forts enfin, parceque nous aurons compté nos forces ; parceque nous nous serons pressé la main dans une étroite d'amitié franche ; parceque nous aurons parcouru ensemble le livre où sont écrits les actes de nos pères et que nous y aurons trouvé, parmi des pages glorieuses, des pages de deuil et de sang, mais pas une tache ; parceque nous aurons respiré ensemble une atmosphère imprégnée, si je puis parler ainsi, de l'amour du même pays et de la même religion divine ; parce que, en un mot, nous serons plus frères. Et comme la vie d'une nation, aussi bien que celle d'un individu, est un combat perpétuel, nous aurons fait, ce qu'il est toujours sage de faire de temps à autre, une revue, un dénombrement de nos forces.

Dans ce dénombrement universel de notre race, de l'armée française en Amérique, le contingent de l'Acadie est bien modeste. Cependant, messieurs, vous avez fait sagement de nous inviter, d'abord parceque nous sommes des vôtres, et que toute famille qui se divise est menacée de ruine et ensuite, parceque ce que nous vous apportons de force matérielle et de force morale, n'est pas à dédaigner.

Numériquement nous sommes 108,958 dans les provinces maritimes, 56,635 au Nouveau-Brunswick, 41,219 à la Nouvelle-Ecosse et 10,751 à l'Île du Prince-Edouard. C'est peu comparé au chiffre de la population anglaise ; et cependant, à tout prendre, étant considérée la route de douleur et d'extermination que nous avons eu à parcourir, c'est beaucoup. C'est beaucoup surtout si nous tournons nos regards vers l'avenir. Combien étiez-vous lors de la cession du pays à l'Angleterre, vous que nos maîtres d'aujourd'hui durent négocier avec le roi de France, n'ayant pas pu vous vaincre en la dernière bataille rangée, livrée sous les murs de Québec ! Soixante et dix mille environ. Il y a un siècle et quart de cela, et aujourd'hui vous êtes au delà d'un million dans votre belle province de Québec, 102,743 dans la province d'Ontario, et vous comptez au sud de la ligne 45 au delà d'un demi de million de frères. . . . frères qui vous reviendront, espérons-le.

Il y a un siècle et quart vous n'étiez qu'une poignée d'hommes, abandonnés de la France qui vous avait vendus, abandonnés par votre armée victorieuse et par ses chefs immortels, je veux parler de Lévis, de Vaudreuil, de Bougainville et de leurs compagnons, désertés par la plupart de vos no-

bles, de vos négociants ayant acquis de la richesse, de vos notables et de vos magistrats ; assujettis à un régime militaire rigoureux, le régime des nouveaux possesseurs ; épuisés de toutes manières, ayant dans vos maisons la disette, dans vos villes la banqueroute hideuse, dans vos âmes le désespoir morne et silencieux, ayant tout perdu, en un mot, fors votre religion catholique et votre caractère français, c'est-à-dire, fors l'honneur.

Vous êtes aujourd'hui, après cent-vingt-cinq ans d'existence passés dans des conditions adverses, vous êtes un peuple dont la nationalité est assise sur des bases solides, vous êtes redevenus les maîtres dans votre province et cela en l'emportant sur vos concurrents dans le combat pacifique dont le créateur a donné le signal autrefois par ces mots : croissez et multipliez ; vous avez un passé admirable, ce qui vous garantit un avenir glorieux, et si vous n'êtes plus la Nouvelle France, vous êtes mieux que cela, vous êtes la vieille France, c'est à dire la France catholique.

Nous sommes de la même famille que vous, messieurs, le même sang coule dans nos veines, la même foi éclaire et réchauffe nos âmes, nous avons pour nous appuyer un passé non moins irréprochable que le vôtre et nous sommes 109,000 Acadiens dans les Provinces Maritimes seulement. Si j'ajoutais à ce nombre, les îles de la Madeleine, exclusivement peuplées d'Acadiens ; les côtes du Labrador et celles de la Gaspésie, qui grossissent le chiffre officiel de votre population : si j'allais trier dans les comtés de Montcalm, de Joliette, de Napierreville, d'Iberville, de St-Jean, à Bécancourt, à St-Grégoire, à Nicolet, dans le district de Trois Rivières, ici à Montréal même, les Acadiens, débris du grand naufrage de 1755, qui s'y trouvent : si je réclamaï pour nous, comme j'en aurais jusqu'à un certain point le droit, vos Hébert, vos Dugast, vos Thibodeau, vos Bourassa, vos LeBlanc, vos Bourgeois, vos Dupuis, vos Gaudet, vos Belliveau, vos Richard, vos Melanson, vos Cormier, vos Doucet, vos Fontaine, vos Girouard, vos Poirier, notre chiffre grandirait considérablement et notre importance dans la même proportion, car vous avouerez que les noms que je viens de nommer, qui presque tous se réclament directement ou indirectement de l'Acadie, ne sont pas les moins considérables et les moins estimables dans votre province. Combien de personnes n'ai-je pas rencontrées au Canada qui me disaient en apprenant que j'étais un Cayen de l'Acadie : « moi aussi je suis presque des vôtres, ma femme est une des-

cedante d'Acadiens ; mon aïeule maternelle venait de Port-Royal." Et je dois ajouter—avec beaucoup d'orgueil,—qu'aucune de ces personnes-là ne m'a jamais paru avoir honte de son origine, de son lignage acadien.

Eh bien ! en prenant pour termes de mes calculs la carrière que vous avez parcourue, je puis dire que dans un autre siècle et quart, alors que vous serez 15,000,000 dans la province de Québec seulement, sans compter les Etats-Unis et l'Ontario, nous compterons pour près de 2,400,000 dans les Provinces Maritimes, soit pour près d'un million de plus qu'il y a aujourd'hui de Canadiens dans les deux Canadas et dans les Etats-Unis. Faisons la part des circonstances, tenons compte des difficultés plus grandes qu'il y a aujourd'hui à coloniser et disons, sans exagération, que dans un siècle et quart vous serez dans le Bas Canada 10,000,000 de Canadiens et nous un million et demi dans la vieille Acadie.

Les Acadiens sont donc destinés à devenir un élément considérable dans la Confédération Canadienne ; et sans vouloir ajouter foi à ce que certains optimistes, notre excellent ami, M. Rameau entre autres, nous prédisent, à savoir que nous arriverons à reprendre, grâce à la fécondité de notre race, la place prépondérante que nous avons perdue dans les Provinces Maritimes, nous pouvons au moins affirmer que nos compatriotes anglais devront à l'avenir compter avec nous. Et qui compte avec nous compte avec vous, messieurs.

Dans ce calcul du mouvement de la population j'ai laissé de côté les Acadiens, dont j'ai parlé tout à l'heure, qui se sont réfugiés ou fixés parmi vous et que M. L. U. Fontaine, dans son rapport sur les Acadiens de la province de Québec, lu à la convention de 1880, estime à 100,000. Voilà pour l'effectif.

Examinons maintenant les positions, car il ne faut pas oublier que c'est une grande revue que nous faisons, quelque chose comme le dénombrement de l'armée de la Grèce devant Troie.

Si vous ouvrez la carte du Nouveau-Brunswick, vous verrez une immense zone de territoire s'étendant le long du littoral du Golfe Saint-Laurent depuis la Baie des Chaleurs, sur la frontière du Bas Canada, jusqu'à la Baie Verte, aux limites de la Nouvelle-Ecosse. Cette portion du pays, deux cent cinquante milles d'étendue, regarde la province de Québec. Eh bien ! M. le président, la plus grande partie de ce

littoral appartient aux Acadiens, et le reste leur appartiendra un jour.

Voyez plutôt, s'échelonnant le long de ces provinces, nous trouvons successivement les comtés de Restigouche, de Gloucester, de Northumberland, de Kent, et de Westmorland. Sur ces cinq comtés, deux, Gloucester et Kent, sont irrévocablement à nous, la population acadienne étant dans le premier—recensement de 1880—de 15,687 sur un total de 21,614, et dans le second de 13,013 sur un total de 22,586. Restigouche emboîte magnifiquement le pas. Aux dernières élections locales, sur deux députés, il a été élu un Acadien, ou plutôt un Canadien, M. Labilloy ; et ce monsieur me disait l'année dernière que dans trente ans le comté serait à nous, que nous y aurions la majorité des électeurs. Or vous le savez, avec le régime parlementaire que nous avons, la majorité des votants, c'est purement et simplement le pouvoir.

Northumberland a une grande majorité anglaise, mais grâce à deux ou trois colonies acadiennes récemment établies par M. l'abbé Richard, et par M. Urbain Johnson, l'honorable M. Mitchell a été tout étonné de trouver, qu'il lui fallait compter avec quatre cents nouveaux votants acadiens, compacts et unis. Le travail de la colonisation ne fait que commencer dans ce comté ; mais comme vous le voyez ce commencement prend des proportions satisfaisantes, augure bien pour l'avenir.

Le cinquième comté, celui de Westmorland, dans lequel se trouvent le collège de Memramcook, et la paroisse de Shédiac dont j'ai l'honneur d'être un des représentants auprès de vous, le comté de Westmorland a élu depuis trente-cinq ans, sans interruption sauf une fois, pendant la tourmente du notoire bill des écoles, un Acadien sur quatre députés qu'il envoie à Frédéricton.

Ce comté, qui renferme 11,798 Acadiens, est le plus peuplé du Nouveau-Brunswick. Si justice lui est faite, aux prochaines élections, ou au moins, au prochain recensement, il sera divisé en deux, ou bien aura une double représentation. Dans l'un et l'autre cas, les Acadiens seront en moyen d'envoyer un des leurs à Ottawa. Ainsi, messieurs, dans un nombre d'années relativement rapproché, le Canada français s'étendra sans solution de continuité depuis Ottawa jusqu'à la Baie-Verte, soit une distance de près de 1,000 milles.

Dans les onze autres comtés du Nouveau-Brunswick,

nous n'avons pas de prétentions à la prépondérance, sauf à Victoria où nous sommes à peu près chez nous, étant 11,798 sur une population de 15,586. Aussi y exerçons-nous notre droit de maîtres en élisant pour les Communes, à part un député acadien pour le local, le sympathique ami de notre race, l'honorable M. Costigan. Monsieur Costigan, quoique chef, *representative man*, de l'élément irlandais dans le ministère, est un Canadien, ai-je entendu dire mille fois à Ottawa—Eh bien ! je dirais qu'il est encore plus Acadien que Canadien, si cela ne revenait absolument au même. Par conséquent, Victoria envoie, depuis de longues années, un député français aux Communes.

La situation n'est pas aussi avantageuse à la Nouvelle-Ecosse, nos forces y étant plus éparpillées, plus disséminées.

Il n'y a que Richmond, au Cap-Breton, où nous ayons à peu près la majorité, 7,348 Acadiens sur une population de 15,121. Nous sommes en nombre suffisant pour nous faire respecter, en attendant mieux encore, dans les comtés d'Antigoniche, où nous comptons 2,882 des nôtres, dans le comté d'Inverness, où nous comptons pour 3,635, et surtout dans Yarmouth, où nous sommes 7,491 sur 21,284, et dans Digby, où nous sommes 7,889 sur 19,881.

Il n'y a aucun comté sur l'Île du Prince-Edouard où nous ayons une majorité des nôtres. Toutefois, le comté de Prince élisait pour les Communes, en 1874, l'honorable M. Stanislas Poirier, lequel avait été, pendant de longues années, représentant à la chambre locale, où il avait été, quoique Acadien, nommé orateur. Le même comté envoie encore actuellement à Charlottetown un autre député acadien, l'honorable M. J. O. Arsenault, qui est ministre dans le présent cabinet. Sur une population de 34,347, on y compte 7,229 Acadiens.

Nous figurons donc pour quelque chose dans notre province, messieurs ; et comme nous formons une seule et même phalange catholique et française avec vous, nous sommes fiers de songer que nous grossissons un peu vos rangs, que nous vous aidons à remplir vos cadres. De votre côté, l'influence, le prestige, la force dont vous disposez ici, nous est par réflexion d'un grand secours, de même que la gloire, la puissance de notre vieille et bien-aimée mère-patrie, la France, rejallit sur nous et fait qu'on compte plus avec nous, qu'on nous respecte davantage.

Nous avons vu l'effectif et les positions : faisons maintenant la revue des armes de combat, puis pour terminer, nous examinerons quelles sont les dispositions morales des soldats et des officiers.

Nous existons encore ! Ce qui veut dire que rien d'humain—ou d'inhumain—n'empêchera désormais que nous ne vivions jusqu'au bout notre vie nationale. L'arme de notre salut, celle qui nous a sauvés par le passé et qui sera notre sauvegarde pour l'avenir, c'est notre caractère français, nos traditions acadiennes et notre religion, toutes choses que nous conservons comme étant ce que nous avons de plus précieus ici-bas. C'est à l'efficacité de ces armes que nous devons d'avoir mille fois repoussé la mort nationale qui nous envahissait sous toutes les formes, écrasement, dispersion, assujettissement, pauvreté, mépris, misère et dénûment inouïs. Cela a été pour nous la parole qui fut dite aux sœurs de Lazare : Votre frère n'est qu'endormi ; et à celui-ci : Lève-toi du tombeau ! Longtemps on nous a crus morts, attendu que nous ne donnions plus signe de vie ; mais nous aussi nous n'étions qu'endormis ; nous aussi nous avions un ami qui veillait sur notre sommeil d'agonie, ou de trépas, si vous le préférez ; et voici que nous nous levons encore affaiblis et tout couverts de la poussière du tombeau, mais vivants, cependant, et d'autant plus déterminés à vivre que nous avons vu la mort de plus près ; et voici que nous témoignons, en même temps, aux nations de la vitalité de la race française et de cette vérité : qu'un peuple qui s'appuie sur Dieu ne meurt pas.

Ce retour à la vie ne date que de vingt ans, de la fondation du collège de Memramcook par l'un des vôtres, lequel est aussi devenu le premier d'entre les nôtres, le révérend Père Lefebvre.

Nous n'étions rien alors civilement ni politiquement, n'occupant aucunes positions officielles même des plus humbles, n'ayant, sauf une ou deux exceptions, aucun prêtre de notre race, pas un seul avocat, pas un médecin, pas d'instituteurs compétents ni d'institutrices, pas de commerçants ni d'industriels, et n'ambitionnant rien de ces choses-là parceque nous ne songions pas que rien de cela eût été fait pour nous. Satisfaits qu'on nous laissât vivre sans nous enlever le peu que nous possédions, nous ne demandions qu'à être ignorés, et qu'on nous laissât cueillir en paix les moissons que le bon Dieu nous donnait comme à nos voi-

sins, et jouir de la lumière de son soleil qu'il ne nous refusait pas.

Aujourd'hui nous ne sommes certes pas au bout de la carrière, mais quelle distance nous avons franchie ! Nous avons des avocats et des médecins ; un nombre assez considérable de prêtres et de religieux ; des instituteurs et des institutrices, avec un département français à l'école normale ; chaque centre acadien a ses marchands acadiens ; nos cultivateurs apprennent à travailler leurs terres avec plus d'intelligence, ayant plus de lumières ; nous avons quelques fonctionnaires publics à Ottawa et au pays ; nous avons un conseiller, l'honorable M. A. D. Richard, à la chambre haute du Nouveau-Brunswick, et un autre, l'honorable monsieur Boudreau, vient de mourir à la Nouvelle-Ecosse ; nous avons un ministre dans le cabinet de Charlottetown, l'honorable M. Jos. O. Arsenault, et un autre, l'honorable M. LeBlanc, à Halifax ; et nous avons à Ottawa un représentant qui, quoique français, et chef politique de sa nationalité, est reconnu par les anglais eux-mêmes pour l'un des premiers *leaders* du Nouveau-Brunswick, j'ai nommé l'honorable Pierre A. Landry.

Pour vous donner une meilleure idée du progrès universel que nous avons fait dans très peu d'années, il me suffira de vous dire qu'à la chute du gouvernement de King-Fraser en 1878 et à la formation du cabinet Fraser-Landry, tout le monde disait, même des Acadiens, qu'un gouvernement à Frédéricton n'était pas viable avec un Acadien au conseil. Nous sortions alors de la tourmente du bill des écoles. Cependant, M. Landry est élu comme commissaire des travaux publics, c'est-à-dire avec le portefeuille donnant le plus de patronage, puis il a été nommé secrétaire provincial, ce qui comprend l'administration des finances et est considéré le portefeuille le plus important, et à sa sortie du cabinet pour venir à Ottawa, on disait partout dans les cercles politiques du Nouveau-Brunswick, qu'un ministère n'était pas viable sans un Acadien dedans. Ce renversement radical, dû en grande partie aux talents et à l'honorabilité de M. Landry, mais qui fait aussi honneur aux Anglais de ma province, s'est opéré dans l'espace de cinq ans !

Je vais ici commettre une indiscretion. Comme je n'ai pas de donnée absolument officielle, tout en étant bien certain du fait, je puis sans trop d'indiscretion être indiscret. Si par hasard j'avançais quelque chose qui ne fût pas abso-

lument vrai, les intéressés, et ils ne sont pas loin d'ici, je crois, pourront me reprendre.—Voici : c'est que lorsque l'honorable M. Fraser, aujourd'hui juge de la cour supérieure, s'est retiré du ministère, la place de premier-ministre a été offerte à M. Landry.

Il a refusé, ne croyant pas sa province mûre pour *subir* un premier-ministre français. Si je l'osais, pour la première fois, je lui dirais ici qu'il a eu tort ; parce que messieurs les Anglais sont avant tout des gens pratiques et que s'ils l'ont désigné, c'est qu'ils le reconnaissaient comme le premier de leurs hommes politiques à Frédéricton, *their very best man*.

Ces progrès que nous réalisons d'une manière remarquable ; cette influence que nous commençons à acquérir, cette déférence que l'on croit maintenant pouvoir nous accorder sans trop déroger, tout cela se fait sentir non-seulement dans nos provinces d'en-bas, mais même ici au cœur du Canada.—Déjà une preuve bien frappante que nous faisons du chemin, c'est qu'à votre grande célébration de 1874 il y eut ici comme hier au soir, un banquet somptueux où toutes les gloires nationales, où toutes les personnes revêtues d'une autorité respectée, où toutes les nationalités amies, eurent leur toast, furent acclamées avec enthousiasme. Le tour des Acadiens, dûment représentés à la fête, arriva ; mais nous étions inscrits, nous vos frères aînés—ou pour le moins contemporains sur ce continent, sous la rubrique de : *Nationalités étrangères* ! Toutes les nationalités étrangères eurent leur toast à la fin du banquet, les Anglais d'abord, puis les Irlandais, puis les Ecossais, puis les Métis du Manitoba. Les Acadiens vinrent les derniers !

Je ne rappelle pas cela pour en faire un reproche à qui que ce soit, mais pour constater un fait. La chose, au reste, avait été faite sans mauvaise intention, sans l'idée de blesser au cœur ni d'humilier personne, mais tout naturellement : les Acadiens étaient encore à cette date si complètement effacés ! Hier au soir—sans que les organisateurs du banquet connussent probablement le fait que je viens de rapporter—les Acadiens occupaient la place qui leur revient, ils venaient médiatement après nos frères des Etats-Unis et de l'Ontario, et ne portaient plus l'étiquette d'étrangers. N'avais-je pas raison de dire que nous faisons du chemin, même ici au centre du Canada ?

J'ai parlé tout à l'heure du collègue de Memramcook et de son illustre fondateur et supérieur actuel, le révérend Père

Lefebvre. Nous avons jusqu'à il y a deux ans, un autre collège également florissant, qui fonctionnait depuis sept à huit ans, formant des chrétiens éclairés et des patriotes ardents, un collège acadien en un mot, trop acadien, trop français, hélas ! pour sa vitalité, le collège de Saint-Louis. M. l'abbé Richard, un des nôtres et peut-être le plus méritant des Acadiens, en était le fondateur et le supérieur.—Ce collège fut fermé violemment, il y a deux ans, par l'autorité diocésaine, dans des conditions trop pénibles et pour des motifs trop regrettables pour que je vous en fasse part, mesdames et messieurs.

L'avenir est à Dieu et à ceux qui persévèrent avec foi, courage et humilité ; inclinons-nous et espérons.

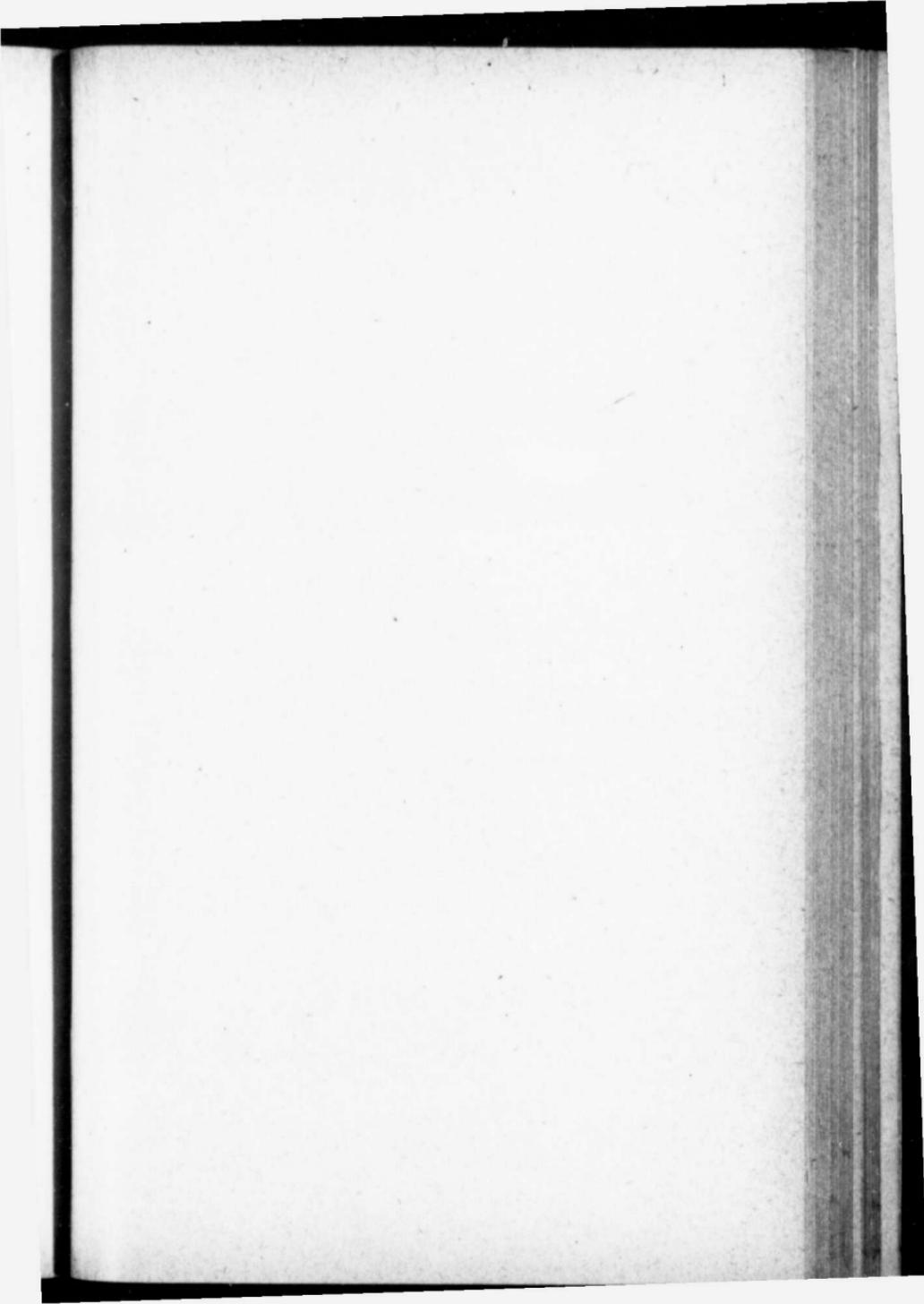
Nous avons aussi un grand nombre de couvents fondés et dirigés par les excellentes Sœurs de la Congrégation, sur l'île Saint-Jean, à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, ainsi que quelques autres couvents appartenant aux congrégations du Sacré-Cœur et des Sœurs de Charité.

Puis nous avons des écoles laïques françaises au Nouveau-Brunswick dans presque toutes les paroisses acadiennes, avec un inspecteur français, M. Valentin Landry. Les écoles fonctionnent bien ; et le bill des écoles dont il a été tant question, a finalement tourné à l'avantage des Acadiens, depuis qu'il a été rendu acceptable par le gouvernement local, c'est-à-dire depuis que NN. SS. les évêques l'ont accepté tel quel. Ainsi la jeunesse acadienne du Nouveau-Brunswick a, à peu près, ce qu'il lui faut pour s'instruire dans sa langue maternelle et pour s'éclairer des lumières de la foi. La génération qui vient, si elle n'est pas plus française que celle qui s'en va, sera plus instruite, et possédera par là même des armes plus efficaces pour combattre le combat national, maintenir les positions acquises et agrandir la sphère de son action.

Malheureusement, les Acadiens de l'île du Prince-Edouard et surtout ceux de la Nouvelle-Ecosse sont moins favorisés sous le rapport de l'instruction française. Ils manquent, pour la plupart, d'instituteurs et d'institutrices de leur langue, et les lois locales gênent, entravent considérablement leur action. Les difficultés de ce côté sont graves et considérables ; il faudra sans doute de rudes combats et de longues années pour les surmonter. Mais nous ne désespérons pas, avec beaucoup de patience et d'énergie, de réussir finalement, et il faut, sous peine de mort nationale, que nous

réussissions ; car notre arme de salut, le signe tout puissant par lequel nous avons vaincu, c'est la Religion ; et le jour où nous aurons perdu—ce dont Dieu nous préserve—notre parler français et nos traditions acadiennes, notre foi sera en grand danger de périr.

Le temps fixé pour la séance consacrée aux Canadiens des Etats-Unis et aux Acadiens ayant expiré, l'orateur ne crut pas devoir, quoique sollicité de continuer, terminer le discours dont il avait tracé le cadre. Il lui restait pour compléter la revue à développer la quatrième considération : de la disposition des esprits en Acadie en ce qui regarde la province de Québec.





TROISIEME  
CONVENTION NATIONALE  
DES ACADIENS

1900

AMERICAN BOOK COMPANY

NEW YORK, N. Y.

# Troisième Convention Nationale des Acadiens

---

A la Pointe-de-l'Eglise, Baie Sainte-Marie, les 13 et 14  
Août 1890

---

(*Le Moniteur Acadien*)

Bien que, pour des raisons regrettables et tout-à-fait en dehors du contrôle du comité de régie, le programme tracé d'avance n'ait pu être exécuté à la lettre, la troisième convention générale des Acadiens a été un immense succès, et tout donne à croire qu'elle portera des fruits abondants. L'on a eu à déplorer l'absence de M. l'abbé Richard, l'apôtre de la colonisation, qui devait diriger les travaux de l'une des deux commissions, et de M. l'abbé J. R. Doucet, curé de Poquemouche, qui avait accepté, comme M. le curé de Rogersville, une invitation—celle de donner le sermon de circonstance. Mais à la dernière heure force leur fut de priver leurs compatriotes du concours de leur voix éloquente. Ce fâcheux contretemps a été vivement regretté de tous ceux qui ont eu l'avantage de prendre part à la convention et en particulier des membres du comité exécutif. Qu'il suffise de dire ici que leur absence est due à des circonstances indépendantes de leur volonté.

La convention de la Pointe-de-l'Eglise, à la Baie Sainte-Marie, est la plus nombreuse réunion acadienne qui se soit vue : pas moins de six mille personnes y ont assisté, et la foule qui se pressait jeudi sur le terrain de l'église est estimée à plus de quatre mille.

Grâce aux conditions assez faciles faites aux excursionnistes, un bon nombre d'Acadiens s'y étaient rendus du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard, du Cap-Breton, et même jusque du Canada. On en comptait aussi plusieurs

des Etats-Unis. La plupart sont arrivés à la Pointe-de-l'Eglise mardi soir, après avoir fait la traversée de St-Jean à Digby dans le splendide vapeur «Monticello,» l'un des plus beaux bateaux traversiers des provinces maritimes. En voici la liste aussi complète qu'il nous a été possible de la dresser :

Son Honneur le Juge Landry, l'hon. A. D. Richard et Mme Richard, Dorchester ; l'hon. Pascal Poirier, sénateur, et Mme Poirier, Mme C. H. Galland, M. Fidèle Poirier, M. le Dr et Mme L. J. Bellivau, M. et Mme Isidore Bourque, Mlles Céline, Marie-Blanche et Albina Bourque, Shédiac ; le Révd Jos. LeBlanc, de St-Joseph de Chéticamp ; le Révd A. E. Mombourquette, d'Arichat-Ouest ; l'hon. Jos. O. Arsenault, M. C. E, et Mme Arsenault, Mlle Jacqueline Arsenault, Mme Sylvain E. Gallant, MM. Jean O. Arsenault, Marc H. Arsenault, Stanislas C. Gallant, Maurice E. Arsenault et Jos. J. Gaudet, d'Egmont Bay, I.P.E. ; le Révd Père A. D. Cormier, le Révd Sylvère Arsenault, du Collège St-Joseph, M. le Dr E. T. Gaudet et Mme Gaudet, MM. Marcel Légère et David J. Landry, de Memramcook ; l'hon. O. J. LeBlanc, MM. C. E. et Clément LeBlanc, de Ste-Marie ; le Révd Phil. F. Belliveau, curé de Sussex ; le Révd. M. Boucher, curé de Charlo : M. Rémi Benoit, percepteur des douanes, M. le docteur A. A. LeBlanc, et Mme Robert, d'Arichat ; M. et Mme Venant Bourque, de Bouctouche ; M. J. V. Bourque, d'Amherst ; M. A. H. Belliveau, Mlle L. Lusigan, d'Ottawa ; MM. Cécime Arsenault et Dominique Gallant, de Rogersville ; MM. Théophile B. LeBlanc, Théophile M. LeBlanc, Jean Belliveau, Camille Belliveau, Hilaire C. Cormier, Pierre L. Cormier, J. Bte. Cormier, Madame Laurent et Mlle Comeau, de Moncton.

L'hon. Stanislas F. Poirier, M. P., et M. Pierre S. Pierre S. Poirier, de Tignish ; MM. Dominique et Robert Pineau, de Rustico, I. P. E. : MM. O. M. Melanson, M.P.P., C. H. Gallant, et le représentant du *Moniteur*, de Shédiac, ne sont arrivés que jeudi matin à la convention, ayant traversée la baie de Fundy par le vapeur Weymouth, parti de St-Jean mercredi après-midi.

## LES ACADIENS DU CANADA.

Sans les retards et les déceptions éprouvées par le comité exécutif dans les négociations entamées avec les administrations des différentes voies ferrées afin d'obtenir une réduction notable dans le prix du passage, au moins deux cents personnes seraient venues, de la Province de Québec, à la convention. Malgré le défaut d'organisation sous ce rapport, onze Acadiens, tous descendants de victimes de l'expatriation réfugiées dans le Bas-Canada, se mirent en route à la dernière heure pour venir serrer la main à leurs frères de l'Acadie et fouler le sol arrosé des larmes et du sang de leurs aïeux. C'est à M. l'abbé J. T. Gaudet, ancien directeur du Collège de l'Assomption, et maintenant curé de Sainte-Marie-Salomée, dans le comté de Montcalm, que nous devons d'avoir pu saluer, à notre 3e convention, les représentants de la colonie acadienne du Bas-Canada. Ces onze nobles rejetons des exilés acadiens qui se réfugièrent au Canada sont :

M. l'abbé J. T. Gaudet, curé de Ste-Marie-Salomée, MM. Gilbert Mireault, avocat de Montréal, Narcisse Forest, notaire, Ste-Scholastique, Alphonse Christin, avocat, Montréal, Narc. Gaudet, industriel, Montréal, Narc. Thibodeau, cultivateur, Ste-Marie-Salomée, Roch Gaudet, cultivateur, frère de M. l'abbé J. T. Gaudet, Ste-Marie-Salomée, Moïse Melançon, cultivateur, Ste-Marie, Salomé, Edouard Melançon, commis, et ses deux jeunes frères, Montréal.

Tous ces messieurs, à l'exception de M. Christin, acadien du côté de sa mère seulement, sont des Acadiens pur sang. Comme on le sait déjà, M. l'abbé Gaudet est un des membres les plus distingués et les plus érudits du clergé de l'archi-diocèse de Montréal. Directeur du collège de l'Assomption pendant de longues années, cette institution doit à son zèle et à son habileté consommée la position très enviable qu'elle occupe parmi les collèges du Bas-Canada. Il est aujourd'hui curé de la paroisse de Sainte-Marie-Salomée, exclusivement peuplée de descendants acadiens. MM. Mi-

reault et Christin figurent au premier rang dans le barreau de Montréal, et M. Forest, bien que fort jeune encore, est une des plus fortes têtes du notariat, tandis que M. Narcisse Gaudet fait honneur à l'industrie de la métropole commerciale du Canada. MM. Narcisse Thibodeau, Roch Gaudet et Moïse Melançon sont des types parfaits du paysan canadien, du cultivateur indépendant ; le premier est un vieillard portant allègrement ses 75 ans, avec toute la jovialité du jeune âge. M. Edouard Melançon et ses deux frères sont les fils de feu Claude Melançon, riche négociant de Montréal, qui a laissé, à sa famille, lors de sa mort, arrivée l'an dernier, une jolie fortune et une réputation d'honneur et d'intégrité qui en faisait l'une des plus belles figures du monde commercial.

Il est à regretter que ces représentants de la famille acadienne au Canada ne soient arrivés que jeudi après-midi à la convention ; l'accueil cependant qui leur a été fait n'en fut que plus chaleureux. Toute l'assistance voulut leur serrer la main.

#### PREMIER JOUR

Les travaux de la convention commencèrent mercredi. Le comité général siégea une partie de la journée, discutant les sujets devant former la base des délibérations, et préparant les résolutions à soumettre. Etaient présents :

Son Honneur le juge Landry, président ; l'hon. P. Poirier, secrétaire, M. l'abbé Gay, M. l'abbé Parker, M. l'abbé Crozier, le R. P. A. D. Cormier, M. l'abbé Philippe Bellevue, MM. Rémi Benoit, F. X. Vautour, Hon. J. O. Arsenault, Hon. O. J. LeBlanc, Dr L. J. Belliveau, Dr E. T. Gaudet, Urbain Doucet, Henri Robichaud, Hon. A. D. Richard, Mathurin d'Entremont, Louis Bourque, Maximin Comeau, Gilbert DesRoches.

Sept résolutions furent rédigées pour être soumises à l'approbation de la convention, et il fut décidé que le rapport

envoyé par M. l'abbé Richard, sur la Colonisation, serait lu le lendemain en convention générale.

#### SECOND JOUR

Ce fut jeudi, 14 août, qu'eut lieu la convention proprement dite, et cette journée débuta comme il convenait à une convention acadienne, c'est-à-dire par un acte de foi religieuse, par une grand'messe solennelle. Elle devait se chanter en plein air, mais comme le ciel, couvert de nuages, annonçait de l'orage, il fallut renoncer à la première idée. Cela priva les trois-quarts de la foule du bonheur d'assister au saint-sacrifice, puisque l'église, assez vaste pour les fidèles de la paroisse, ne pouvait contenir les milliers de compatriotes venus de Saint-Bernard, de Saulnierville, Météghan, etc.

Il était environ 9½ heures lorsque le splendide carillon de cloches de la Pointe-de-l'Eglise appela les fidèles au temple qui se remplit en un clin-d'œil.

M. l'abbé Philippe Belliveau, curé de Sussex, officia. Au chœur on remarquait le Très Révd. Père E. H. Porcile, président du collège du Sacré-Cœur de Vineland, New-Jersey, (E. U.), MM. les abbés Gay, curé de la Pointe-de-l'Eglise, A. B. Parker, curé de Saint-Bernard, J. M. LeBlanc, curé de St-Joseph de Chéticamp, H. Boucher, curé de Charlo, A. E. Mombourquette, curé d'Arichat-Ouest, Borden, de Brooklyn, et le Révd. Père A. D. Cormier, du collège St-Joseph.

Le chœur paroissial exécuta la messe du second ton harmonisée. Nous avons rarement entendu chant si doux, si agréable, si harmonieux. *L'Ave Maris Stella*, chanté à l'offertoire sur l'air national, était tout simplement ravissant.

#### LE SERMON.

Nous l'avons déjà dit, le comité exécutif avait invité M. l'abbé Jos. R. Doucet, du diocèse de Chatham, à donner le sermon de circonstance à la troisième convention générale

des Acadiens. Ce choix était fort judicieux, car le curé de Grand'Anse est un de nos meilleurs prédicateurs acadiens.

De même qu'à M. l'abbé Richard, de Rogersville, il fut impossible à M. l'abbé Doucet de se rendre à l'invitation, s'en étant vu refuser la permission par son ordinaire. Le comité s'adressa donc au très Révérend Père Porcile, supérieur des Pères de la Miséricorde aux Etats-Unis et directeur du Collège du Sacré-Cœur à Vineland, N. J. Ce bon religieux, qu'il est question d'appeler à se mettre à la tête du collège que M. l'abbé Parker a entrepris d'ériger à la mémoire du vénérable abbé Sigogne, de sainte mémoire, dans cette contrée de la Baie Sainte-Marie que l'illustre défunt a sanctifiée de ses sacrifices et de ses vertus, se rendit de bonne grâce aux instances du comité. Il fut présenté aux fidèles par le Père A. D. Cormier du Collège St-Joseph.

C'est une belle et noble figure, qui de l'autel a plusieurs traits de ressemblance avec le Très Révd. Père C. Lefebvre. Il s'exprime avec une grande facilité, il a du feu, beaucoup de feu, dans la voix et dans le geste. Au premier mot il empoigne l'auditoire.

Après avoir dit combien il regrettait le contretemps qui privait la convention de la présence du prédicateur choisi en premier lieu, le Père Porcile, prenant pour texte : «Là où deux ou trois se trouveront réunis au nom de Dieu, Dieu lui-même se trouvera au milieu deux,» déclare que ces paroles sont une pressante invitation à nous réunir au nom de Dieu, qui nous promet sa présence pour nous consoler et nous fortifier. L'esprit infernal se servant de la réunion pour la perversion des hommes, Dieu veut que nous nous réunissions aussi en son nom pour notre sanctification. Cette troisième convention acadienne, vous avez voulu en faire avant tout une démonstration religieuse en venant implorer au pied des autels l'assistance et la protection divine, et Dieu est et sera au milieu de vous puisque c'est en son nom et pour sa gloire que vous vous réunissez. L'Esprit-Saint

descendra au milieu de vous et vos délibérations seront animées de son souffle. Le bon peuple acadien est resté fidèle à la vraie foi au milieu des malheurs de l'exil, et conserve aussi vivace que jamais l'esprit de foi et de religion qui animait ses vaillants ayeux. Avant la première descente de l'Esprit-Saint au cénacle, c'était Marie qui présidait, or vous vous avez choisi Marie pour patronne, c'est elle qui préside à vos destinées. Quelle analogie entre les pêcheurs de l'ancienne Galilée et les pêcheurs de l'Acadie ! Pour chant national vous avez adopté cette sublime invocation de l'*Ave Maris Stella*, pour étoile vous avez pris Marie, la mère de Dieu, la protectrice des malheureux, secours des affligés. Vous êtes donc par excellence les enfants de Marie. Comme elle a dû tressaillir d'ineffable tendresse en vous entendant entonner son hymne : *Ave Maris Stella!* Et comme autrefois les pêcheurs de Galilée, vous serez éclairés, fortifiés par l'Esprit-Saint. Invoquez-là donc avec ferveur, cette divine lumière, pour qu'elle vous éclaire et vous dirige dans votre convention, où vous allez vous affirmer aux yeux de ceux-là même qui ne veulent pas ouvrir les yeux à la vraie lumière. On vous reconnaîtra, on vous respectera comme autrefois les peuples furent obligés de reconnaître la divinité. La persécution finira, vous parlerez, et ils seront forcés de vous écouter ; appliquez-vous à parler la parole de la sainteté, de la justice, de la sagesse chrétienne. Que vos paroles soient des paroles de foi. Fermez l'oreille aux séductions du monde et des ambitieux. Que votre jeunesse se laisse conduire par la sagesse des anciens. Que ceux qui sont à votre tête, à qui il incombe de vous diriger dans vos délibérations nationales, procèdent avec prudence et sagesse. Qu'ils s'inspirent à la source, qu'ils suivent, et suivez tous, mes frères, la direction de vos apôtres, de votre clergé.

Si vous voulez que le succès couronne les efforts que vous faites pour arriver à la réhabilitation nationale et politique du peuple acadien, il faut démontrer au monde par vos actes que pour vous liberté, c'est la religion, c'est la moralité, c'est la justice. C'est en prêchant d'exemple, par leurs

actions surtout que les apôtres relevèrent jadis les peuples et c'est en suivant leur exemple que vous convaincrez ceux qui vous entourent que vous êtes dignes de la liberté après laquelle vous soupirez. L'Esprit Saint donne la force d'affronter la tyrannie et la persécution du paganisme ; il a déjà donné cette force à votre peuple infortuné. Vous fûtes un peuple de martyrs ; depuis 150 ans vous avez souffert toutes les persécutions et vous avez survécu grâce à la force que vous avez reçue d'en haut par suite de votre fidélité à la foi de vos pères. Vous avez été bannis, exilés, mais vous n'avez pas été anéantis ; l'Acadie fut dévastée mais elle ne fut pas détruite. Et aujourd'hui vous vous retrouvez, vous vous relevez comme par miracle de la poussière de l'oubli au nombre de cent cinquante mille. Ralliez-vous à la voix de l'Eglise votre mère, serrez vos rangs autour du clocher paroissial, et avec la grâce de Dieu, sous l'œil de la Providence et la protection toute-puissante de Marie votre patronne bien-aimée, vous arriverez sûrement au but que vous vous proposez et reconquerez le rang et la place qui semblent vous avoir été réservés dans les desseins de l'Eternel.

La messe terminée, la foule se dirige sur le terrain du pique-nique, où nous attendent un excellent dîner et une grande diversité d'amusements. Il y a quatre tables à manger, longues d'environ deux cents pieds chacune. Elles menaçaient de s'écraser sous le poids des viandes, légumes, pâtisseries apportées par les paroissiens et servies par les dames déposées au service. Ce sont des anges de patience, car elles conservent la plus grande sérénité et le plus gracieux des sourires au milieu des milliers de requisitions qui se croisent en tous sens. L'organisation des tables est parfaite, les aliments abondants et bien préparés. Le dîner dure bien deux heures, et on calcule que plus de quatre mille personnes ont pris part à ces agapes fraternelles en plein air.

---

## RÉUNION GÉNÉRALE DE LA CONVENTION.

A une heure et demie la convention se réunit à l'endroit préparé en plein air pour la réunion générale. Son Honneur le juge Landry est au fauteuil. Sur l'estrade, nous remarquons, aux sièges d'honneur, le Très-Révd G. H. Porcile, tous les prêtres que nous avons vus à la messe, et MM. les abbés Daly (Météghan), et L. A. Casgrain (Haverhill), les hons. Pascal Poirier, Stanislas F. Poirier, M. P., Jos. O. Arsenaull, A. D. Richard, O. J. LeBlanc, MM. Ambroise Comeau, M. P. P., (Digby,) O. M. Melanson, M. P. P., (Shédiac), Henri Robichaud, ex-député, Daniel LeBlanc, Rémi Benoit, Mathurin D'Entremont, (Pombcoup), les Drs A. P. Landry, Fidèle Gaudet, E. T. Gaudet, L. J. Bellivau, Fidèle Poirier, F. X. Vautour, Gilbert DesRoches, V. A. Landry, de l'*Évangéline*, le représentant du *Moniteur Acadien*, etc.

L'hon. Pascal Poirier, secrétaire de la convention, donne lecture des lettres qu'il a reçues des personnes suivantes, s'excusant de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui leur avait été adressée : Sir Hector Langevin, Sir A. P. Caron, l'hon. J. A. Chapleau, l'hon. M. Laurier, l'hon. Henri Mercier, le docteur E. H. Léger, M. P., de Kent, le capt. Abraham LeBlanc, M. P. P., de Richmond, C. B., etc.

Voici la lettre de Sir Hector Langevin :

Rimouski, 27 juillet 1890.

Mon cher Sénateur,

J'espérais pouvoir me rendre à la grande assemblée des Acadiens, le 14 août prochaine, et je me faisais une fête d'y rencontrer un si grand nombre de compatriotes et d'amis.

Mais la Providence en a décidé autrement. Je viens de perdre mon plus jeune frère, que la maladie nous a enlevé en moins d'une semaine.

Dans ces circonstances, il ne sera pas possible de me

rendre à la gracieuse invitation qui m'avait été faite, et de dire aux Acadiens réunis pour célébrer leur fête nationale, tout ce que j'aurais été si heureux de leur dire.

J'aurais voulu leur parler des Canadiens-Français qui, par leur attachement à leur langue, à leur sang, à leur religion, ont pu se maintenir et transmettre à leurs descendants l'héritage qu'il occupent encore et occuperont toujours, je l'espère, dans le Canada. Et je leur aurais dit d'en faire autant, de rester attachés à leurs institutions, à leur langue, à leur religion, comme moyen le plus sûr de prospérer et d'être heureux.

Mais j'aurais ajouté que tout en étant attachés à notre langue, cela ne devait pas nous empêcher d'apprendre aussi de parler dans l'occasion la langue anglaise, afin de pouvoir communiquer avec nos compatriotes de langue anglaise, les comprendre et être aussi en état de lutter avec eux en affaires publiques et privées.

Je leur aurais dit aussi que nous devons tous vivre en bons rapports avec les autres races qui habitent le Canada. A quelque nationalité que nous appartenions, quelque soit le culte religieux que nous pratiquions, quelque langue que nous parlions, nous sommes tous Canadiens, loyaux sujets de la reine, et notre devoir et notre ambition doivent être de vivre en paix et en union, faire prospérer notre pays et former la grande nation canadienne, à laquelle la Providence a accordé un des plus beaux et des plus grands pays de la terre, des institutions libres, et la protection du plus grand empire du monde.

Et si j'avais eu le temps, j'aurais aussi engagé mes amis les Acadiens à continuer à donner de l'instruction et une instruction pratique à leurs fils et à leurs filles, pour leur permettre d'occuper plus tard, dans notre société, les positions auxquelles Dieu les appellerait. Le fait est que toutes les positions leur sont ouvertes, pourvu qu'ils s'y préparent par l'instruction, la bonne conduite et le patriotisme. Ils doivent voir qu'il ont maintenant dans les chambres du Parlement et

sur le Banc judiciaire des représentants distingués. Ils en auront davantage, s'ils continuent à suivre leur chemin actuel, en étant attachés à leurs institutions religieuses, politiques et sociales.

Croyez-moi bien, mon cher Sénateur,

Votre bien dévoué serviteur,

HECTOR L. LANGEVIN.

L'honorable Pascal Poirier, Shédiac, N. B.

M. l'abbé Parker donne lecture de la lettre suivante de Sa Grâce Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, s'excusant de ne pouvoir assister à la convention :

Halifax, août 1890.

Messieurs,

J'avais espéré qu'il me serait possible d'assister à votre convention ; non-seulement pour vous souhaiter la bienvenue, mais pour vous dire combien je désire le succès de votre entreprise et combien je suis heureux que cette convention, qui a pour but le progrès moral et social de cette bonne population acadienne, si remarquable par sa foi, se tienne dans mon diocèse.

Mais un devoir impératif me privant du bonheur que j'aurais eu de me trouver au milieu de vous, je charge le Révd M. Parker d'être auprès de vous l'interprète de mes sentiments.

Il vous dira le grand intérêt que je prends dans tout mouvement qui a pour but de procurer le bien-être de cette portion de mon troupeau, qui est si chère à mon cœur en raison des rapports que j'ai eus avec elle dès mon jeune âge, en raison aussi de sa fidélité dans les temps de persécution, et en raison des vertus de ce peuple, qui me sont connues.

Les rapports dénaturés et les représentations que l'oserais appeler criminelles, de ces hommes présumablement responsables pour leurs paroles, ne changeront pas plus mon affection à votre égard, qu'ils n'exciteront en vous un sentiment de défiance à l'égard de ces prélats, qui ont déjà tant fait dans le but de rebâtir le temple et de relever les murs de

cette autre Jérusalem, l'Acadie. Si vous voulez vous convaincre de ce fait, jetez les yeux sur chaque village acadien des provinces maritimes, et partout une belle église, des écoles confortables, des couvents bien aménagés, des presbytères annonçant l'aisance, sont érigés comme autant d'écrasantes réponses aux rapports mensongers de ceux qui voudraient vous induire en erreur.

Cependant, messieurs, nous sommes les premiers à le reconnaître, il y a encore beaucoup à faire. Si, pour ce qui a rapport à l'éducation primaire, les Acadiens sont aussi amplement pourvus que toute autre population, nous reconnaissons, cependant, le besoin qui se fait sentir depuis longtemps d'une Académie renfermant un cours commercial dans le Township de Clare, afin que les jeunes Acadiens reçoivent une éducation commerciale complète, et où ils puissent également faire le cours préparatoire aux branches professionnelles. Depuis plus de trois ans nous avons essayé de nous procurer, pour cette œuvre, une communauté française. Vous le voyez, messieurs, cette idée est complètement distincte de l'appel auquel vous avez répondu dans le but d'honorer la mémoire de l'abbé Sigogne, l'apôtre des Acadiens. Je dis plus, l'Académie aurait été ouverte en temps voulu, si ce n'avait été le mouvement en faveur du mémorial. Nous croyons cependant que c'est une heureuse coïncidence; car vous étant réunis, ayant en vue le noble objet de la reconnaissance à l'égard d'un homme qui a tant travaillé pour l'éducation des jeunes Acadiens, vous ne manquerez pas de faire un effort dans le but de parachever son œuvre. Et je suis convaincu que les sommes réalisées à l'occasion du "mémorial Sigogne" prendront de telles proportions que nous serons à même, avec ces fonds, d'établir l'œuvre si longtemps désirée.

De notre part, nous ferons tout en notre pouvoir pour que l'Académie à la Pointe de l'Eglise soit, avant peu, un fait accompli.

Pour ce qui est de la colonisation, je fais des vœux pour que quelque mouvement pratique soit arrêté dans le but d'établir le peuple acadien sur les terres de la province. Lors de ma dernière visite pastorale dans le comté de Digby, j'ai exprimé mes vœux à ce sujet. J'ai recommandé à nos gens de ne pas se désaisir de leurs fermes. J'ai essayé de leur faire comprendre que les conditions de la vie sont plus faciles, plus certaines, plus heureuses et plus de nature à procurer

une bonne santé, sur les fermes de la province, que dans les villages de pêcheurie, ou dans les fabriques des villes, encore moins dans les cités populeuses des États-Unis.

Un mot sur la question de la langue. Il est vrai que les Acadiens devraient étudier et cultiver la langue française. Cependant, nous n'hésitons pas à dire que celui qui placerait un obstacle à l'étude de la langue anglaise ne pourrait pas être considéré comme un ami vrai des Acadiens. Celui qui ne voudrait pas reconnaître l'utilité de la langue anglaise pour les populations acadiennes, ne pourrait être qu'un homme enveloppé de préjugés, ou qui ne saurait voir au-delà des collines de son village. Les affaires de ce pays sont traitées en anglais, il en est ainsi aux États-Unis. Et par conséquent un cours commercial anglais est de première nécessité pour le jeune Acadien qui veut réussir dans le monde commercial.

Ceux qui sont convaincus de ce fait, et qui ne craignent pas de l'avouer, en s'efforçant d'inculquer leur pensée dans l'esprit de ceux qui doivent en bénéficier, que la chose leur soit agréable ou non, sont les vrais guides du peuple et leurs vrais amis. Et non pas ces hommes à esprit étroit, aux vues obliques, qui semblent penser qu'il suffit à l'Acadien, pour devenir grand et prospère, de connaître la langue française.

Pour vous, messieurs, vous vous élèverez au-dessus de ces vues enfantines, et vous considérerez les réalités de la vie. Vous regarderez de semblables vues comme indignes de l'attention d'hommes sérieux. Vous agirez dans cette question comme vous agiriez si l'on vous proposait de discuter la forme ou la couleur d'un drapeau.

Dans l'espoir que vos délibérations soient productives de beaucoup de bien, je demeure, messieurs,

Votre tout dévoué,

† C. O'BRIEN,  
Archevêque d'Halifax.

---

Le président, dans un éloquent discours dont nous ne pouvons donner qu'un bien faible résumé, explique le but de la convention.

En ouvrant la séance publique de la troisième convention nationale, l'orateur regrette de n'être pas en état de parler assez haut pour se faire entendre des plus éloignés de ceux qui se pressent autour de l'estrade. Le voyage que j'ai fait, dit-il, et les travaux des commissions auxquels j'ai pris part m'ont tellement épuisé que je ne me sens pas à la hauteur de la circonstance, et je suis obligé d'en appeler à la bienveillante indulgence de ce nombreux auditoire. Quoique des circonstances malheureuses aient empêché un bon nombre d'Acadiens du Nouveau-Brunswick de venir se joindre à nous, nous comptons cependant de quatre-vingts à cent délégués de l'Île du Prince-Edouard, du Cap-Breton et du Nouveau-Brunswick, ce qui, si vous voulez bien vous rappeler la distance qu'il leur a fallu franchir pour se rendre ici, vous montre que l'on s'intéresse vivement à ces conventions. Une convention nationale, c'est le peuple qui se réunit par ses délégués pour délibérer sur les questions et choses qui intéressent la nation, pour étudier sa situation, pour aviser aux moyens de l'améliorer en écartant les obstacles qui peuvent entraver son avancement dans la voie du progrès matériel, social et politique. Nous avons eu deux conventions déjà—la première à Memramcook, au Nouveau-Brunswick, en 1881 ; la deuxième à Miscouche, Île du Prince-Edouard, en 1884 ; et il était juste que la Nouvelle-Ecosse eût son tour—c'est pourquoi cette belle paroisse de la belle Baie Sainte-Marie a été choisie pour notre troisième réunion générale en convention.

Les travaux de la convention devaient être préparés par des commissions ; ils l'ont été en partie, mais ils ne sont pas aussi complets qu'ils auraient dû l'être et qu'ils l'auraient été sans l'absence forcée du rapporteur de la commission de la colonisation. Mais avant d'aller plus loin, laissez-moi vous dire que nous avons une lettre de la première autorité de ce diocèse. L'éminent prélat qui préside aux destinées reli-

gieuses de la province ecclésiastique d'Halifax, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque O'Brien, a daigné, ne pouvant se rendre au milieu de nous, nous adresser quelques paroles écrites dont je prie M. l'abbé Parker de bien vouloir nous donner la lecture.

(M. le curé de St-Bernard lit la lettre de Mgr O'Brien et M. le Secrétaire les lettres de Sir Hector Lange vin et autres.)

A mon tour, continue le président, il me reste à vous présenter les excuses de deux hommes éminents, les deux amis sincères de l'Acadie. Le Très Révd Père Lefebvre, dont le dévouement à la cause acadienne est connu et apprécié de tous, dont la maison d'éducation qu'il dirige avec tant de zèle et au prix de tant de sacrifices perpétuera la mémoire au milieu des populations catholiques des provinces maritimes, le Très Révd Père Lefebvre n'a pu venir nous encourager de sa présence, sa santé ne le lui permettant point. M. l'abbé Richard, missionnaire de Rogersville, bon prêtre et grand patriote s'il en fût, que vous connaissez bien, que vous admirez, s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre la part que nous lui avions assignée dans cette convention ; mais si sa personne est absente, son cœur est avec nous. Au reste il nous a envoyé ses excuses et le rapport qu'il avait pu faire. Vous aurez le plaisir de les lire dans les journaux.

Nous sommes ici en convention pour plusieurs bons motifs. L'un de ces motifs, et ce n'est pas le moindre, c'est de nous affirmer devant nos concitoyens d'autre origine. Nous sommes assez forts, par le nombre et par l'intelligence, pour prendre notre place au rang des nationalités qui se partagent ce grand pays du Canada, qui s'étend d'un océan à l'autre. Et cette affirmation n'a rien qui puisse ou qui doive blesser nos voisins, puisqu'eux-mêmes savent nous en donner l'exemple dans l'occasion. La position des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse est la même que la nôtre au Nouveau-Brunswick. Elle est peut-être inférieure, non faute d'intelligence, de patriotisme, d'ambition légitime—mais sous le

rapport de l'éducation. Nous avons, depuis plusieurs années, des avantages que vous n'avez pas encore ; des institutions d'enseignement où nous apprenons notre belle langue française tout en apprenant la langue anglaise, dont nous reconnaissons toute l'utilité, et les sciences nécessaires.

Nous nous réunissons en convention, non pas pour nous récrier contre les autres nationalités, pour élever des barrières entre les autres races et la nôtre, pour injurier ou parler mal de nos concitoyens, mais c'est au contraire pour les étudier et nous rendre compte de leurs bonnes qualités, de nos propres défauts, si nous en avons, et de mettre à profit les fruits de cette étude permise et louable selon moi.

Il faut le reconnaître, personne ne le conteste non plus, et je crois même qu'on nous en fait un reproche, notre position sociale, politique, matérielle, a été jusqu'ici inférieure. Si je le dis, ce n'est pas pour que nous en rougissions, puisque ce n'est pas de notre faute ; mais c'est pour que nous nous appliquions à en rechercher les causes afin de trouver le remède à cet état de choses déplorable à tous les points de vue. Doit-on nous faire un crime de vouloir notre avancement et de chercher à atteindre le niveau auquel sont arrivés les peuples qui nous entourent ? Qu'on nous comprenne bien, qu'on comprenne bien nos aspirations et l'on devra nous savoir gré des efforts que nous faisons dans la voie du progrès et de l'avancement.

Nous avons fait de grands progrès depuis 15, 20 à 25 ans, et à l'avenir, grâce à l'élan déjà donné, ça ira plus vite encore si nous savons profiter des leçons de l'expérience et des avantages nouveaux qui nous sont offerts. Mais si nous voulons avancer, arriver au niveau des autres, il faut que nous y mettions la main nous-mêmes, et non pas attendre que les autres fassent tourner la roue du progrès pour nous. Notre destinée est entre nos mains. Elle sera ce que nous la ferons. Avant l'ouverture du collège St-Joseph, nous comptions pour rien au Nouveau-Brunswick, nous n'avions pas d'influence, nous étions isolés, sans point de ralliement,

sans force. Grâce à l'éducation, nos jeunes gens se sont lancés dans les professions, ils ont donné une haute idée de nos aptitudes, de notre intelligence, et aujourd'hui les Acadiens ont du poids dans la balance, ils exercent de l'influence, et par conséquent ils ont fait un grand pas dans l'échelle. Quand vous aurez un collègue, vous aussi vous prendrez de l'essor, votre avancement social et politique recevra une forte impulsion.

Par nos conventions nous voulons affirmer notre inaltérable attachement à notre religion et à la langue française ; nous, catholiques et Acadiens-Français, nous voulons vivre et mourir dans la foi de nos aïeux et garder le précieux dépôt de notre langue maternelle. Dans sa lettre Mgr d'Halifax s'élève contre l'exclusion de la langue anglaise. Nous ressentons la nécessité de savoir l'anglais. Mais tout en apprenant l'anglais, nous voulons nous instruire dans notre propre langue, il est bon qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet.

Si nous occupons dans le pays une position inférieure, il faut avouer que nous n'y avons pas peu contribué. Nos pères et nos mères nous ont habitués à considérer les Anglais comme des êtres supérieurs, en les traitant avec plus de déférence qu'ils ne traitaient leurs compatriotes. S'il arrivait un anglais dans un centre français, il devenait le président de toutes les réunions publiques, maître de poste, commissaire d'école, etc. Les poulets lui tombaient tout rôtis dans la bouche. Et pourquoi cela ? Ne sommes-nous pas les égaux des Anglais ? Ne sommes-nous pas tous membres de la famille canadienne ?

Quand j'étais dans la politique, les Anglais bien-pensants ne m'ont jamais reproché d'être français et de m'appliquer à faire sortir mes compatriotes de leur infériorité. Il me suffisait de donner les raisons qui m'animaient pour être applaudi. En effet, n'est-il pas méritoire, n'est-il pas juste de protéger, d'aider le faible, même s'il faut un peu négliger le fort ? Voilà ce à quoi nous travaillons, et personne ne s'avisera de nous en faire un crime.

Dans ma jeunesse, les écoles françaises étaient bien rares ; voilà une des grandes raisons qui ont entravé l'instruction au sein de nos populations. Il importe donc que nous fassions des efforts pour établir et maintenir des écoles où la langue française soit enseignée. Insistons sur ce point sans relâche, sans fléchir, partout où nous comptons pour quelque chose. Je l'ai déjà dit, mais laissez-moi vous le répéter, si nous voulons conserver notre religion et notre nationalité, il ne faut pas bannir la langue française. Apprenons-la, cette belle langue, à l'école, parlons-la dans nos réunions intimes. On ne nous en respectera que mieux, et nous n'en parviendrons que plus sûrement à la grandeur et à la stabilité.

---

### RÉSOLUTIONS

---

Puis on procède à l'adoption des résolutions préparées la veille par le comité.

Proposé par le Révd A. B. Parker, secondé par l'hon. O. J. LeBlanc :

«La convention acadienne décrète qu'il est désirable que dans toutes nos écoles, soit primaires, soit secondaires, académies ou collèges, couvents ou pensionnats, la langue anglaise soit enseignée concurremment avec la langue française, mais qu'en autant que possible la langue de l'enseignement soit le français.»

---

### DISCOURS DE L'ABBÉ PARKER.

En proposant la première résolution, M. l'abbé Parker, curé de St-Bernard, dit qu'il éprouve beaucoup de plaisir à porter la parole à un auditoire aussi nombreux, venu à l'appel du comité exécutif, pour contribuer à la réussite du monument-Sigogne, destiné à combler une lacune au sein des

populations acadiennes de la Baie Sainte-Marie, tout en perpétuant la mémoire d'un grand apôtre. Le besoin de l'instruction française se fait vraiment sentir, et le collège projeté donnera à la jeunesse du pays les avantages appréciables dont jouissent les Acadiens du Nouveau-Brunswick. La résolution se recommande d'elle-même : les Acadiens, qui furent les fondateurs du pays, les premiers défricheurs du sol, désirent à bon droit conserver leur langue en même temps que leur foi, et cette ambition légitime et louable témoigne hautement de leur patriotisme et de leur invincible attachement à leur patrie. (Applaudissements.)

---

#### DISCOURS DE L'HON. O. J. LEBLANC.

En secondant la résolution, l'honorable O. J. LeBlanc dit que les Acadiens ne sauraient laisser leur langue maternelle de côté. Cette langue est parlée dans tous les pays les plus avancés, et en Angleterre, notre métropole, elle occupe une des premières places dans les classes les plus élevées de la société. Notre gracieuse et bien-aimée souveraine, les princes et les princesses de la cour la possèdent et la parlent avec une rare perfection, et les personnages royaux qui nous ont déjà visité, nous ont fait la gracieuseté de parler la langue française aux sujets français de Sa Majesté. La constitution anglaise accorde aux sujets britanniques la liberté, le privilège de conserver leur langue, et les Français du Canada n'en sont pas moins loyaux au trône pour parler la langue qu'ils tiennent de leurs ancêtres. En terminant, il exprime le bonheur qu'il éprouve d'assister à cette convention, d'y rencontrer des frères accourus de tous les points cardinaux pour faire honneur à leur nationalité. Il remportera de sa visite de la Baie Sainte-Marie un agréable souvenir qui ne s'éteindra qu'à son dernier soupir. Les organisateurs de la fête et de la réception faite aux étrangers méritent les plus grands éloges, et c'est de tout cœur qu'il remercie les bonnes gens de la Baie Sainte-Marie de la franche et

cordiale hospitalité dont ils ont honoré leurs amis d'au loin.

---

Proposé par le docteur A. A. LeBlanc, secondé par l'hon. A. D. Richard et le docteur L. J. Belliveau :

«La convention désire attirer humblement l'attention des autorités religieuses et laïques sur le fait qu'il existe à la Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard un grand nombre de localités toutes françaises où le français n'est nullement enseigné dans les institutions d'éducation ; que cet état de choses est très préjudiciable aux meilleurs intérêts religieux et matériels des Acadiens ; qu'il est désirable d'y remédier en encourageant l'enseignement du français à tous les Acadiens sans préjudice à l'enseignement de l'anglais ou de toute autre langue. »

En proposant la deuxième résolution, le docteur A. A. LeBlanc dit que les Acadiens cherchent à protéger, à conserver leur langue. Si c'est un défaut d'aimer sa langue, c'est un défaut commun à tous les peuples. Pour apprendre notre langue, il faut des écoles et qu'elle y soit enseignée. Malheureusement, il existe beaucoup d'écoles, dans les centres acadiens, où la population acadienne compte plus de 5000 âmes, notre langue est fort négligée. Il ne faut pas nous faire d'illusion là-dessus, pour être quelqu'un et quelque chose, il faut que l'homme sache sa langue maternelle. Quand bien même que les Acadiens sauraient parfaitement la langue anglaise, on ne les reconnaîtra pour des hommes vraiment instruits que s'ils connaissent bien leur propre langue. Dans bien des centres acadiens, on prend des instituteurs de langue anglaise, qui ne comprennent pas le français, pour apprendre notre langue à nos enfants. C'est tout simplement ridicule. Nous avons tout ce qu'il faut pour réussir : talents, aptitudes, courage, persévérance, ambition. Si nous savons utiliser les ressources dont nous disposons, nous arriverons sûrement au niveau des autres nationalités, et nous serons leurs émules dans le concert d'efforts pour faire la prospérité de notre commune patrie.

## DISCOURS DU DOCTEUR L. J. BELLIVAU.

En se levant pour appuyer la 2<sup>e</sup> résolution, le Dr Bellivau dit qu'il ne s'attendait pas à l'honneur d'être invité à porter la parole en cette circonstance solennelle : il était venu serrer la main à nos frères de la Nouvelle-Ecosse et écouter, applaudir les discours de nos vétérans de la tribune. Nous sommes chez nous, ici, dit-il, nous avons rencontré partout des amis, des frères. J'ai pressé la main à des Bellivaus ; leurs ancêtres sont les miens. Et c'est à plus d'un titre que nous sommes frères. Les souffrances et les épreuves qu'ont essayées vos pères ont aussi été le partage de mes pères. La tourmente de 1755 a été un désastre commun aux uns et aux autres. Il est impossible à un cœur acadien de parcourir pour la première fois les belles paroisses acadiennes de la Nouvelle-Ecosse sans se sentir pénétré d'émotion à la pensée que cette terre fut le berceau de l'Acadie et le théâtre des luttes et des persécutions du passé. J'ai hâte d'aller sur les ruines de Port Royal pleurer sur les malheurs de nos ayeux. Le cœur saigne aux souvenirs que Port Royal, Grand Pré évoquent dans nos âmes. Nos pères ont arrosé cette terre de leurs sueurs, fécondé ces champs de leurs travaux intelligents, et aujourd'hui les enfants de leurs persécuteurs y vivent dans la prospérité. Je suis à me demander comment l'arbre acadien a pu pousser, grandir, se multiplier au milieu de cette fournaise ardente, de ces persécutions aussi incessantes que cruelles. Les branches ont été cassées, foulées, broyées sous les pieds du vainqueur ; mais le tronc, soutenu de l'espérance et de la foi, est resté debout, puis après bien des années d'épreuves inénarrables, les racines ont repris vigueur ; l'Acadie, ce pays si cher à nos cœurs, s'est trouvée en partie sauvée, régénérée, en plein espoir de vivre. La preuve, ou plutôt une des preuves, c'est l'enthousiasme avec lequel vous secondez le noble abbé Parker dans les efforts surhumains qu'il fait pour élever parmi vous ce beau Monument-Sigogne—l'espoir de votre jeunesse. M. Parker sera le Lafrance de la Nouvelle-Ecosse.

Notre fête nationale, continue l'orateur, aura, je l'espère, un beau succès et des résultats pratiques. Nous nous en retournerons chez nous émerveillés, fiers de ce que nous avons vu ici. Et ceux qui pensaient qu'à l'expatriation le soleil se couchait pour ne plus reparaître sur le peuple acadien, s'ils étaient ici aujourd'hui, quelle ne serait pas leur surprise de voir que le cœur acadien n'a pas cessé de battre, son âme d'espérer, et que chaque année nous apporte de nouvelles joies, de nouvelles espérances !

Mais je m'oubliais. Je suis monté sur cette estrade pour seconder la motion proposée par mon ami le Dr Le-Blanc, d'Arichat. Je suis heureux d'appuyer cette proposition et je le fais de toutes mes forces. Quoi ! messieurs, des écoles, des couvents maintenus par les sueurs, les sacrifices des Acadiens, où l'on n'enseigne pas le français ! C'est à nous, messieurs, de voir à ce que nos droits ne soient pas méconnus. Les autorités, quelles qu'elles soient, n'ont pas droit de nous enlever ce qui nous est cher. Nous avons eu chez nous, je parle particulièrement du diocèse de St-Jean, des avantages que vous n'avez pas eus ici ; dans notre collège, dans nos couvents, dans nos écoles, le français marche de pair avec l'anglais, et cependant personne ne s'en plaint, l'anglais n'est pas négligé pour cela.

Nous sommes Acadiens-Français ; nous voulons rester Acadiens-Français, mourir Acadiens-Français. Il nous faut conserver cette belle langue française, seul héritage avec la foi que nos pères nous aient légué ! Ils ont préféré abandonner leurs biens, plutôt que de renoncer au privilège de prier Dieu en français ! Suivons leur exemple. Celui qui cherche à m'enlever ma langue, en veut à ma foi et à ma nationalité. C'est un voleur de grand chemin, un esprit étroit ; il n'appartient pas à ce siècle de liberté.

---

Proposé par M. Rémi Benoit, secondé par M. Val. A. Landry :

«La convention regrette que dans un très grand nombre de nos couvents, principalement dans les comtés de Digby, de Richmond et de Yarmouth, la langue française ne soit pas enseignée ou ne le soit qu'imparfaitement. Cet état de choses se voit dans des centres où la majorité et même la totalité des élèves et des parents sont français. Elle désire attirer respectueusement l'attention des autorités compétentes sur cette regrettable lacune.»

Proposé par l'hon. Pascal Poirier, secondé par M. A. H. Comeau, M.P.P., le Révd. Père A. D. Cormier, et MM. les abbés Crozier et Philippe Belliveau :

«Le comité général invite les Acadiens des Provinces Maritimes à chômer chaque année leur fête nationale dans chaque paroisse française. Attendu que, grâce à Dieu, nous sommes demeurés catholiques en même temps que français, la célébration du saint sacrifice de la messe doit dans tous les cas entrer dans le programme de la démonstration.»

Proposé par l'hon. S. F. Perry, M.P., secondé par MM. O. M. Melanson, M.P.P., et Daniel LeBlanc :

«La prochaine convention acadienne aura lieu au Cap-Breton, à l'endroit et à la date choisis par le comité général dûment convoqué.»

Proposé par M. F. X. Vautour, secondé par M. Ferd. Robidoux :

«Que les officiers de la prochaine convention soient :

Président—L'hon. Pascal Poirier, sénateur.

Vices-Présidents—M. Rémi Benoit, l'hon. Jos. O. Arsenault, Dr Fidèle Gaudet.

Secrétaires—M. le juge Landry, l'hon. A. D. Richard.

Trésorier—Dr Edouard T. Gaudet.

Comité Exécutif—Pour le Nouveau-Brunswick : Dr L. J. Belliveau, Ferd. Robidoux, Narcisse Landry, Dr E. H. Léger, M.P., Léville Thériault, M.P.P., l'hon. O. J. Le-

Blanc, O. M. Melanson, C. H. LaBillois, Joseph Poirier, M.P.P., Urbain Johnson, Romain Savoie.

Pour la Nouvelle-Ecosse—Henri Robichaud, A. H. Comeau, M.P.P., Mathurin D'Entremont, F. X. Vautour, A. O. Pothier, Val. A. Landry, Dr A. P. Landry, Louis Melanson, Maximin E. Comeau, Urbain Doucet, Louis Pothier.

Pour le Cap-Breton—Dr A. A. LeBlanc, l'hon. Isidore LeBlanc, Abraham LeBlanc, M.P.P., Robert Bourque, Léon Poirier, Maurice Mombourquette, Aimé Langlais, Simon Josse.

Pour l'Île du Prince-Edouard—Hon. S. F. Perry, Gilbert DesRoches, Joseph E. Richard, Sylvain S. Gallant, Jérémie Blanchard, Jos. Gallant, Adrien Doiron, Etienne E. Gallant, Jean Poirier.

Proposé par l'hon. Jos. O. Arsenault, secondé par le docteur A. P. Landry :

« Dans l'organisation permanente de la Société de l'Assomption, il y aura un trésorier général, élu ou rééligible à chaque convention générale, lequel conjointement avec le président, aura la charge des fonds de la société. Les sociétés locales sont priées de faire tenir au susdit trésorier toutes les recettes provenant de la célébration de la fête dans leurs localités respectives. Les particuliers désireux d'aider à la société générale voudront bien envoyer au trésorier leur contribution. »

Ces sept résolutions, adoptées à l'unanimité, servirent de thème à un bon nombre de discours éloquentes, qui furent couverts d'applaudissements frénétiques. Mentionnons entr'autres les RR. A. B. Parker, A. D. Cormier, Philippe Belliveau, L. A. Casgrain ; les hons. O. J. LeBlanc et S. F. Perry ; les Drs A. A. LeBlanc et L. J. Belliveau, MM. Rémi Benoit, V. A. Landry, A. H. Comeau, député de Digby. Le sénateur Poirier, qu'une indisposition de la gorge réduisait au silence, s'excusa de son inhabilité à parler.

---

## NOTA.—LE FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES ACADIENNES

(*Du Casket, Antigonish, N. E.*)

Les Résolutions adoptées à la convention acadienne, laquelle, soit dit en passant, a eu un succès marquant autant que l'assistance et la somme d'argent réalisée peuvent nous permettre d'en juger, indiquent que dans l'opinion de ceux qui les ont rédigées, l'enseignement de la langue française est plus ou moins négligée en plusieurs écoles exclusivement ou principalement acadiennes. Nous ne sommes nullement disposé à engendrer querelle aux messieurs de la convention sur ce point. Au contraire nous sommes d'avis que bien des Acadiens ne sont pas aussi désireux de conserver leur langue et l'apprendre à leurs enfants, qu'ils devraient l'être. Nous espérons que l'un des résultats de ces conventions acadiennes rendra nos frères de langue française dans les provinces maritimes plus attachés à leur langue maternelle, et plus fiers d'elle. Un roi français a dit justement «qu'un homme vaut autant d'hommes qu'il parie de langues.» Il est vrai que dans ces provinces d'en bas où la grande masse de la population est composée d'individus de langue anglaise, et où l'anglais est la langue de la législation, des cours, et du commerce, la connaissance de l'anglais est indispensable, et son enseignement doit conséquemment tenir la première place même dans les écoles acadiennes. Nous pourrions même aller plus loin et dire que si l'enseignement du français dans les écoles acadiennes empêchait les enfants d'acquérir une bonne connaissance de l'anglais, il serait mieux alors que le français fût banni entièrement de la classe et fût limité au foyer domestique acadien. Heureusement, il n'existe aucune raison de traiter aussi cavalièrement la riche et belle langue parlée en ce pays longtemps avant que les Anglais purent se rendre maîtres du sol—alors que la Nouvelle-Ecosse était encore l'Acadie, et le Cap-Breton l'Île Royale. La vérité simple est que l'enseignement du français dans les écoles acadiennes aidera les enfants à apprendre l'anglais au lieu de les en empêcher. La seule bonne en même temps que seule logique méthode d'instruction est de conduire l'enfant du connu à l'inconnu. La meilleure manière par conséquent d'enseigner l'anglais à un enfant français, c'est de le faire par l'intermédiaire de la langue maternelle de l'enfant.

Jusqu'ici donc nous sympathisons pleinement avec les messieurs qui ont rédigé les résolutions concernant l'éducation. Mais il se trouve une résolution adoptée que nous sommes disposé à condamner comme inutile. Nous voulons désigner celle dans laquelle on accuse les couvents des comtés de Digby, Yarmouth et Richmond «de ne pas enseigner le français ou de ne l'enseigner qu'imparfaitement.» Cette résolution—et nous parlons avec tout le respect dû à ceux qui l'ont proposée—nous semble beaucoup être un vote de censure contre les excellentes écoles qu'elle désigne. Plusieurs personnes penseront comme nous. Maintenant nous disons sans hésitation que même fût-il vrai que dans quelques-unes de ces maisons d'éducation le français ne soit pas aussi parfaitement enseigné que le désireraient quelques-uns, le blâme ne saurait être mis au compte du couvent. Il faut se rappeler que dans les trois comtés mentionnés, les couvents sont principalement maintenus par les salaires gagnés et reçus par les Sœurs institutrices, une partie venant du gouvernement et le reste fourni par les districts où sont situées ces institutions. Elles sont conséquemment obligées d'enseigner de manière à contenter le gouvernement et le peuple. Maintenant, pour contenter le gouvernement, elles doivent observer les lois établies par le conseil de l'instruction publique qui prescrit l'anglais comme la langue de l'école. Et encore pour contenter le public, elles doivent enseigner aux enfants ce que leurs parents désirent qu'ils apprennent, et il est bien connu qu'il y a aujourd'hui bien des parents acadiens qui veulent par-dessus tout donner à leurs enfants une bonne éducation anglaise, et qui s'inquiètent très peu que leurs enfants apprennent à lire la langue française. Pour le reste, il est fort improbable que dans les couvents où presque toutes les Sœurs sont canadiennes-françaises comme la chose existe dans les deux couvents du comté de Richmond, la langue française ne reçoive moins d'attention que ne le désirent les parents ou que la loi ne le permette.

---

## DISCOURS DE M. L'ABBÉ PH. L. BELLIVEAU, CURÉ DE SUSSEX.

Mesdames et Messieurs,

Je me considère comme très honoré d'être appelé à vous adresser la parole. Il y a un axiome anglais qu'on répète souvent pour apaiser le trop d'activité de certains bambins : « Little fellows should be seen and not heard, » et je me trouve un peu sous le coup de cette condamnation traditionnelle en élevant la voix en présence d'un grand nombre d'hommes distingués, à l'âge mûr, au jugement rassis, et qui ont ici bien plus de poids que celui qui vous parle, si toutefois on peut parler de poids intellectuel, à l'exclusion du matériel. Cependant il me semble que tous nous sentons irrésistiblement le besoin, en ces jours glorieux, de déverser dans un auditoire le trop plein de notre cœur. Ce qui s'est passé en ce jour, ce qui a été dit et entendu, ce qui se voit et se prépare encore, l'élan et l'enthousiasme qui se produisent, tout cela est de nature à jeter l'âme dans l'extase d'ineffables émotions. Pour ma part, mesdames et messieurs, je n'ai pas d'intérêt à vous le cacher et je vous le déclare hautement, que depuis mon arrivée sur ces rivages je suis réellement ému, et si vous me demandez pourquoi, je vous dirai qu'une des principales raisons en est parce que j'ai foulé pour la première fois sur le vrai sol de l'Acadie, cette terre bénie où ont marché autrefois nos malheureux ancêtres. Y avez-vous songé, messieurs, nous avons là-bas Grand Pré et Port Royal, deux noms qui saisissent l'Acadien au cœur et lui font verser des larmes. Nous sommes à deux pas du sinistre rivage où la persécution britannique, par un acte de barbarie sans exemple, a voulu nous donner le coup fatal en embarquant nos pères sur des navires d'exil. Nous n'y voyons plus cependant les paisibles habitations acadiennes, et le peuple qui y vivait content dans la simplicité et l'abondance. Que sont-ils devenus ? Tout attristés et inquiets, nous nous écrierions avec notre sympathique et immortel Longfellow :

« Where is the thatched roofed village the home of Acadian farmers,  
Men whose lives glided on like rivers that water the woodlands,  
Darkened by shadows of earth, but reflecting an image of heaven ?  
Waste are those pleasant farms and the farmers forever departed  
Scattered like dust and leaves, when the mighty blasts of October  
Seize them and whirl them aloft, and sprinkle them far o'er the ocean,  
Naught but tradition remains of the beautiful village of Grand Pré. »

On dit que le temps use tout, la dureté du roc comme la vivacité des passions, et il est vrai et louable de dire qu'après 135 ans nous ne ressentons pas dans nos cœurs toute la rage et l'indignation qu'a méritées la barbarie anglaise, puisque nous vivons paisiblement et loyalement sous les lois de nos anciens persécuteurs. Il y a même une autre chose que le temps cherche à effacer de la mémoire des hommes : c'est la honte et l'infamie attachée pour jamais au drapeau de la fière Albion qui fut indignement arboré au sommet des fortifications de notre vieille Acadie. Il s'est trouvé des Archibald et d'autres dont la suprême ambition semble être de fausser l'histoire et d'excuser entièrement et de pallier complètement la déportation de Grand Pré. La patience a ses limites, messieurs, et cesse d'être une vertu, et quoique nous fassions pour autre chose nous ne nous avilirons jamais jusqu'à effacer cette tache du drapeau britannique et à légitimer l'exil de nos pères. Comme peuple chrétien et catholique, nous pardonnerons cet acte de cruauté, mais l'excuser sous aucune forme,—jamais—quand même nous prendrait-on le sang du cœur et quand même tous les habitants de la ville de Halifax nous exhorteraient au contraire.

Malgré cela un mobile puissant nous porte naturellement à être moins inexorables envers ceux qui s'engraissent aujourd'hui dans nos riches vallées et sur nos riantes collines de là-bas : c'est que par la grâce de Dieu et la protection de la T. S. Vierge, notre patronne, nous avons survécu à nos bourreaux, et notre prospérité actuelle ne manque pas de nous laisser caresser de belles espérances pour l'avenir. —Oui, Mesdames et Messieurs nos pères ont échappé à la mort comme par miracle et sont sortis de l'exil comme par enchantement. Leur cœur était resté sur ces rivages de l'Océan, et leur premier effort, leur premier acte de liberté a été le retour à leur patrie déserte. Comme autrefois le prophète Jérémie pleurant sur les ruines de Jérusalem, ils sont venus eux aussi gémir sur les cendres de leurs chaumières incendiées, dire une prière sur la tombe de leurs morts, et pour ne pas troubler leur repos et la vaste et profonde solitude d'alentours ils se sont retirés sans bruit, à une courte distance, en vue des ruines, et se sont échelonnés sur les bords de la ravissante Baie Ste-Marie, ce qui explique la présence de cette prospère colonie française que nous visitons aujourd'hui avec tant d'intérêt et de bonheur.

Dieu merci, le tableau de l'histoire du pays d'Evangé-

line n'offre pas que des couleurs sombres. Comme toute pièce d'art d'ailleurs il a ses nuages et ses ombres qui ne font que mieux ressortir les couleurs moins sombres et brillantes.

Une convention acadienne doit donc nécessairement gémir sur le passé comme elle doit se réjouir du présent et de l'avenir. Vous le savez, messieurs, comme le disait un jour un sympathique orateur canadien-français : « Parler des Acadiens, c'est évoquer près de trois siècles de gloires, de vertus et d'héroïsmes.—C'est faire briller l'auréole du martyr sur le front d'un peuple longtemps courbé mais jamais dompté ; c'est entonner le chant d'allégresse, l'hosanna de la reconnaissance après les notes plaintives de tout un peuple qui commença la vie dans les larmes et dans le sang. » Et il ajoutait avec un accent de foi vive : « Si cette nation de pêcheurs, les Acadiens, parcourant pendant longtemps toutes les mers, et bravant toutes les tempêtes, n'ont pas succombé, c'est qu'au plus fort de la tourmente ils n'ont pas manqué d'invoquer la « Maris Stella » des marins, leurs frères de Normandie. C'est là l'étoile qui les a éclairés, qui les a sauvés quand tout était orages et tempêtes autour d'eux. »

Cet ami des Acadiens semblait, par ces paroles, pénétrer l'avenir et voir cette étoile, la « Stella Maris, » briller dans notre drapeau. Ne l'enlevons jamais, cette étoile du drapeau de la nation, non plus que de notre insigne, de peur que Marie nous retire sa protection, car pour ma part, je serais superstitieux à ce point si une main sacrilège allait nous la ravir.

Vous le voyez, messieurs, notre prospérité nationale a pour nous des consolations et des joies futures.

Et quand je jette un coup d'œil sur le grandiose spectacle qui se déroule sous nos regards, le vaste océan roulant à nos pieds ses vagues éternelles ; lorsque je vois ces coquettes habitations gracieusement assises sur les bords enchanteurs de la Baie Sté-Marie ; lorsque je contemple cette foule immense d'Acadiens accourus de toutes les parties du Canada pour chômer notre fête nationale à l'ombre du drapeau de la France avec l'étoile de l'Acadie comme signe distinctif, une joie soudaine inonde mon âme et mon imagination se perd dans une rêverie profonde qui me prédit des choses sublimes sur l'avenir de notre chère Acadie.

Avant de nous séparer de ceux chez qui nous avons goûté tant de joies, c'est pour nous un devoir d'exprimer à nos frères de la Nouvelle-Ecosse nos félicitations sincères à cause des signes de prospérité que nous voyons partout, et les remercier cordialement de leur très-généreuse hospitalité. Nous sentons que nous sommes ici chez nous et en famille à en juger par l'empressement qu'on a mis à nous accueillir, et à l'amitié franche, sincère et toute acadienne qu'on nous montre. Nous sommes venus de loin vous voir comme des frères, pour le bien de la patrie, pour compter notre nombre, pour mesurer nos forces, pour nous serrer la main, cimenter une union ferme et solide entre toutes les parties de l'Acadie, nous conseiller les uns les autres et nous entr'aider.

Nous sommes venus vous dire, compatriotes de la Nouvelle-Ecosse, que nous vous aimons, que nous avons à cœur votre bien, que nous fondons sur vous de grandes espérances pour l'avenir. Deux questions brûlantes et pleines d'actualité ont été agitées pendant ces jours de convention nationale. C'est la colonisation et l'éducation. Quant à la première vous n'avez qu'à suivre l'avis de ceux qui se sont occupés de cette importante question depuis des années et dont l'expérience ne peut que vous être utile, vous n'avez qu'à préparer votre jeunesse et l'encourager à l'agriculture au lieu d'émigrer aux Etats-Unis et d'aller dépenser leurs forces, leur santé, leur patrimoine, leur vie entière et peut-être hélas ! exposer leur salut, au service de corporations américaines sans âmes et sans principes qui ne s'occupent de l'ouvrier que pour obtenir son travail.—Quant à la seconde, l'éducation, si longtemps négligée parmi vous, vous avez déjà fait vous-mêmes les premières démarches sous la sage direction de vos zélés pasteurs et cela vous honore. Ne vous arrêtez pas à mi-chemin, messieurs, continuez l'œuvre si bien commencée, élevez le « Monument-Sigogne » aussi magnifique que possible et aux proportions aussi amples que vous serez capables, instruisez votre jeunesse et vous et la patrie en bénéficieront. Soyons unis : « L'union fait la force, » et notre chère patrie augmentera en nombre, en forces, en influence et en prospérité.

---

---

DISCOURS DE M. V. A. LANDRY, ÉDITEUR-PRO-  
PRIÉTAIRE DE L'ÉVANGÉLINE.

Mesdames et Messieurs,

En m'appelant à porter la parole, en cette occasion solennelle, vous savez que vous m'imposez une tâche difficile ; et si vous ne le savez tous, laissez-moi vous l'assurer à tous. Et si je n'étais pas mêlé à une œuvre acadienne, qui, je l'espère, fera sa part de bien dans la Nouvelle-Ecosse et un peu ailleurs, dans les provinces maritimes, je n'oserais pas me rendre à votre gracieuse invitation.

Quelqu'un a dit chez les anciens que le succès seconde l'audace. Celui-là n'a pas menti.

Messieurs, j'ai toujours cru que nul d'entre nous ne pouvait se créer une position parmi nos compatriotes d'autre origine qu'en faisant violence aux circonstances qui nous entourent et à force d'efforts et de ténacité.

Aussi en fondant le journal «L'Évangéline» que le public acadien a si bien encouragé et si bien apprécié jusqu'à ce jour, il m'a fallu de l'audace et une persévérance subé-  
quente dont j'ai connu plus d'une fois les fatigues, les labeurs et les ennuis.

Si je n'eusse connu la Nouvelle-Ecosse comme je la connaissais, jamais je n'aurais songé à me placer à la tête d'une telle œuvre, comme je le fis en 1887.

Il y a près de trente ans que j'ai foulé pour la première fois le sol d'Évangéline.

J'étais à Saulnierville, lorsqu'en 1866, on célébra le centenaire de l'établissement du district de Clare, à la Pointe-à-Major. Et si, dès cette époque, je n'avais, à coup sûr, aucune idée d'y jamais fonder un journal, je puis certifier en votre présence cependant, que l'intérêt que j'éprouvai dès lors envers les Français de la vieille Acadie fut assez grand et vif pour m'en faire prendre le dessein,—si tel dessein eût alors paru réalisable.

Mais ce qui ne paraissait pas réalisable en 1866 est passé à l'état d'affaires accomplies pour les Acadiens, non-seule-

ment dans le journalisme, mais dans les diverses échelles sociales et dans les rangs de la milice ecclésiastique.

En 1864, surgissait l'œuvre par excellence du collègue St-Joseph, qui a fourni tant d'hommes au commerce, aux professions libérales et à l'Eglise.

En 1867, le «Moniteur Acadien», le premier-né dans notre presse acadienne, paraissait devant le public des provinces maritimes pour dire haut et fort à tous ceux qui pouvaient le comprendre, que pour conserver sa langue, il faut que le peuple non-seulement la parle dans ses entretiens de famille, mais qu'il doit aussi la lire dans ses lectures du foyer.

En 1885, «Le Courrier des Provinces Maritimes» vit le jour. J'avais été pendant huit ans inspecteur des écoles au Nouveau-Brunswick. J'avais eu souvent l'occasion de connaître et d'apprendre les vues du clergé au sujet d'une telle fondation; je me trouvais, chaque jour, en face des besoins de nos populations françaises;—aussi de concert avec quelques nobles et braves compatriotes, je m'intéressai à la fondation du journal français de Bathurst. J'y pris des actions en grand nombre, je sollicitai partout des abonnés à la seconde feuille acadienne française et j'en eus l'administration pendant deux ans.

Lorsque ce journal fut sur un pied solide et entre les mains d'un comité qui était capable de le maintenir, comme les événements l'ont prouvé jusqu'à ce jour, je me dirigeai vers la Nouvelle-Ecosse.

Sur cette vieille plage où fut placé le berceau de la colonie par Poutrincourt, où Evangéline et Gabriel se déclarèrent leurs premiers amours et se jurèrent une éternelle fidélité, il me semblait qu'Evangéline pouvait renaître.

Dieu n'a jamais voué à une destruction complète et permanente les races qui se sont multipliées sur la surface du globe. Pourquoi les idiomes, les traditions et la langue des peuples persécutés ne pourraient-ils pas revivre là même où ils avaient semblé périr.

Je vous l'ai déjà dit: je connaissais bien la Nouvelle-Ecosse, surtout les deux comtés de Digby et de Yarmouth où j'avais enseigné pendant plusieurs années. Je savais que les nombreuses relations commerciales et autres de nos compatriotes d'ici avec leurs proches voisins limitrophes—les

Américains—étaient préjudiciables à la langue française, parmi les populations intelligentes qui forment le groupe français établi sur la Baie Sainte-Marie.

Je savais, de plus, que nos nationaux étaient désireux d'avoir au milieu d'eux un organe français qui serait là pour leur rappeler leur devoir dans la conservation de ce dépôt sacré dont nos pères ne voulurent point se départir.

Point de collèges, ni d'académies, il fallait au moins un foyer quelconque, un centre d'où pouvait sortir la lumière, quelque faible que fut cette dernière.

Il fallait un messenger qui put se rendre souvent au soin des familles acadiennes de la Nouvelle-Ecosse, leur parler avec l'idôme de nos pères, et je crus que nul ne serait mieux reçu que la poétique et historique Evangéline.

C'est elle qui vous entretiendrait sur le sujet si important de l'éducation. C'est elle qui parlerait avec connaissance de cause des notions si utiles de l'hygiène, qui vous fournirait les renseignements voulus pour faire de vous des agriculteurs pratiques. Elle irait chaque semaine sous vos toits pour vous raconter les nouvelles courantes dans une langue qui semblait interdite dans la presse de notre province depuis que notre province et l'Acadie existent.

Ce plan me paraissait beau ; le projet, malgré toutes les difficultés qui s'y rattachaient nécessairement, me parut noble, patriotique, digne d'efforts et de sacrifices.

Pour un moment, il s'éleva quelques petites oppositions, même parmi les nôtres. Mais, la voix de nos vrais patriotes laïques et hommes du clergé s'éleva dans une magnifique protestation contre tout esprit de jalousie qui voulait entraver l'expansion de nos œuvres nationales. Aussi cet antagonisme fut-il de courte durée.

Il fallait de plus ne pas heurter de front les préjugés des populations anglaises qui nous entourent. Car l'élément anglais de la Nouvelle-Ecosse, sachant que les Acadiens pouvaient comprendre les journaux anglais plus aisément qu'ils ne pouvaient intrépréter un journal en leur propre langue, ne pouvaient pas s'expliquer le but ou l'utilité d'une telle entreprise.

Un jour, lorsque je faisais de la propagande à Yarmouth dans le but de trouver quelques annonceurs pour la feuille

que j'étais sur la veille de fonder, un avocat de cette dernière ville me fit part nettement de ses appréhensions. Pourquoi, dit-il, vouloir fonder un journal en langue française, au milieu de nous : « Est-ce pour ressusciter les vieilles animosités que nous nous efforçons partout d'éteindre ? Est-ce pour nous mettre sans cesse sous les yeux des actes d'autrefois dont il ne devrait plus être fait mention dans nos relations actuelles ». S'il en est ainsi, me dit-il, votre feuille sera une publication dangereuse, elle jettera le désordre là où des temps plus heureux et des meilleures circonstances ont réussi à semer et à entretenir la bonne entente et la paix.

Non, lui dis-je, mais vous oubliez quelque chose. Si de meilleures circonstances ont ramené la paix, elles n'ont pas encore donné aux Acadiens les chances d'éducation qu'elles vous ont données à vous autres. Car les Acadiens veulent une éducation dans leur langue à l'égal de la langue anglaise. Or, c'est l'œuvre d'un journal. En fondant celui-ci, notre but est de stimuler nos compatriotes à s'instruire, à s'élever par l'instruction au niveau de ceux qui les entourent.

Les Acadiens sont actifs, industriels, intelligents ; lorsqu'ils auront les mêmes facilités que vous, ils n'auront plus droit de se plaindre et ils en seront par là même plus portés à entretenir la paix ; par le fait qu'ils jouiront des mêmes avantages que vous et qu'ils pourront atteindre le même degré dans l'échelle sociale. Et voilà ce qui explique et détermine la nécessité d'un journal.

Non-seulement l'avocat m'a compris, mais tous les Anglais, Ecossais, Irlandais, etc., de la Nouvelle-Ecosse ont compris qu'un pareil organe était indispensable au milieu des nôtres.

Eh bien, messieurs, c'est à vous à encourager notre presse acadienne comme vous l'avez fait jusqu'aujourd'hui, et plus. Ceux qui président à cette presse, au « Moniteur », au « Courrier », et à « l'Évangéline » ; ceux qui s'y intéressent directement ou de près, sont des hommes du pays, qui connaissent la situation du peuple et qui sont par conséquent en mesure de la sauvegarder.

C'est là leur mission ; s'ils y sont infidèles, à vous de les censurer : au contraire, s'ils y consacrent leur énergie et leurs deniers, il est de notre devoir, par honneur et par reconnaissance, de leur donner l'appui qui fera de la presse un levier puissant pour la cause du bien.

Messieurs, je termine en vous remerciant pour votre bienveillante attention. Je vous ai parlé sincèrement et avec franchise, tout comme en famille. Si je vous ai parlé de moi et de «l'Évangéline», c'est que je savais que c'était le seul sujet sur lequel vous vouliez m'entendre et qu'il me convenait, en réalité, de traiter.

J'espère que la convention s'intéressera hautement à la question de la presse acadienne et que de la manifestation d'aujourd'hui, il sortira une résolution nouvelle d'appuyer partout dans nos centres français la presse réellement acadienne-française des provinces maritimes.

---

---

Il était tout près de 6 heures quand la convention se leva ; la foule se porta aux tables à souper et c'est quelques instants après qu'arrivaient les Acadiens du Canada auxquels chacun se disputa l'honneur de donner une poignée de main. M. le juge Landry présenta ces messieurs à l'assistance, et ils furent reçus avec le plus vif bonheur.

Le soir eut lieu une séance musicale et dramatique, qui eut salle comble et succès immense.

---

---

LETTRE DU RÉV. M. F. RICHARD, DE ROGERS-  
VILLE.

---

A Son Honneur le Juge Landry, président de la convention  
acadienne tenue à Church Point, Baie Sainte-Marie, les  
13, 14 et 15 août 1890.

---

Monsieur le Président,

Privé du plaisir et de la satisfaction de me trouver au-  
jourd'hui avec mes compatriotes réunis en convention pour  
chômer notre fête nationale et contribuer par ma présence et  
mon concours au succès de cette fête acadienne, je ne saurais  
pourtant rester indifférent et garder un silence absolu en cet-  
te occasion.

Puisque l'éducation que je possède est due au travail  
pénible et aux sacrifices nombreux de vieux parents agrico-  
les qui ont arrosé le sol de l'Acadie de leurs sueurs, il ne  
m'est pas permis de laisser passer ce jour sans donner signe  
de vie et montrer ma bonne volonté.

Ayant été rapporteur de la commission sur la colonisa-  
tion et ne pouvant m'acquitter de ma tâche en personne, je  
vous envoie par cet écrit le discours que j'aurais adressé de  
vive voix à mes compatriotes, si ce privilège m'eût été ac-  
cordé. Je le soumetts humblement aux membres de cette  
commission importante pour être lu par vous-même, M. le  
Président, ou par votre délégué. Je vous envoie aussi un  
état de compte déjà soumis aux directeurs de la société de  
colonisation acadienne à Shédiac, en janvier 1888, et les  
transactions depuis cette date. Afin de montrer jusqu'à quel  
point je me suis intéressé à l'œuvre, je vous expédie plu-  
sieurs brochures, aussi bien que les numéros du "Moniteur

Acadien», qui rapportent mon exposé public de 1888. Ces documents démontreront à nos compatriotes que la tâche qui m'avait été imposée à la convention de Miscouche, en me chargeant des intérêts de la colonisation en Acadie, n'a pas été négligée. J'ai écrit, parlé, et adopté tous les moyens en mon pouvoir pour promouvoir des intérêts si importants à tous les points de vue. J'ai peu réussi, il est vrai, mais ce n'est pas par mauvaise volonté de ma part. On ne saurait me reprocher d'avoir fait trop peu pour cette œuvre. J'ai eu beaucoup à souffrir, je souffre encore, et je souffrirai longtemps pour avoir trop fait dans cette direction ; mais Notre Seigneur qui a versé tout son sang pour le salut de son peuple ne l'a pas moins aimé pour tout cela. Une seule goutte aurait suffi pour racheter mille mondes ; mais il n'a voulu rien épargner pour les siens.

C'est là un exemple qui nous est donné lorsqu'il s'agit de soulager, de sauver le prochain. Je n'entrerai dans aucun détail en ce moment, seulement, je dirai à nos compatriotes réunis, que depuis vingt ans je travaille pour l'avancement de leurs intérêts et aujourd'hui si on voulait me donner ma liberté, et me décharger du fardeau qui m'accable, et qui m'empêche d'opérer une plus grande somme de bien, je ferais volontiers le sacrifice, à l'œuvre de l'éducation et de la colonisation, de tout ce que je possède et que je posséderai à l'avenir. J'espère que la compagnie de colonisation et les amis, qui connaissent les sentiments de mon cœur, voudront bien ne pas abandonner un serviteur indigne, si vous le voulez, mais sincèrement dévoué à son pays et à ses compatriotes. La nouvelle «Compagnie» étant revêtue d'un cachet légal et fournissant toutes les garanties voulues, devra nécessairement opérer un grand bien et aplanir bien des difficultés. Je cesse donc dès ce jour d'être président de l'ancienne société qui n'existe plus, et je ne saurais accepter la présidence de la nouvelle compagnie, dans le cas où on voudrait m'honorer de cet honneur et d'une telle confiance. D'ailleurs, ce serait incompatible avec ma position actuelle et il faudrait

une autorisation spéciale des autorités ecclésiastiques que je n'ai aucune inclination à demander.

Je prends la liberté de suggérer aux amis de la cause de choisir Son Honneur le Juge Landry comme président de cette compagnie, avec les autres officiers jugés nécessaires ainsi que les directeurs voulus. Il ne faudrait pas manquer d'avoir un ou plusieurs directeurs dans chaque province, sans compter les officiers réguliers. Il serait fort désirable de nommer dans chaque paroisse civile, un collecteur responsable, dont la mission serait de faire la propagande dans des assemblées publiques en faveur de l'œuvre, de recevoir des souscriptions, d'en tenir un compte exact et de transmettre les argents collectés au Secrétaire-Trésorier, qui serait tenu responsable des argents reçus et qui ne saurait faire aucun déboursé sans un ordre signé par le président de la compagnie sur la recommandation des directeurs ou d'un quorum de trois au moins. Ce serait de la compétence du conseil, d'administrer les recettes d'après leur jugement. Il serait désirable que le capital reste intact, en argent ou de valeur réelle, afin que l'œuvre pût se maintenir et augmenter.

Moncton serait un bon centre pour les réunions générales, et la question des affaires. Je promets à nos compatriotes, et aux officiers de la dite compagnie, si par leurs efforts et leur bienveillance je puis arriver à régler les affaires et me tirer d'embarras financiers, occasionnés par mes démarches comme agent autorisé et responsable en tant que Président de l'ancienne société, et j'engage ma parole, à me dépouiller de tout ce que je possède et de ce que je posséderai, en faveur des œuvres de l'éducation et de la colonisation ; de plus je promets mon concours et mon dévouement à la nouvelle compagnie dans n'importe quelle position où la Providence me placera. Je ne saurais faire davantage ; mes biens, ma personne, mes efforts, mon activité et mon cœur seront toujours pour les œuvres susmentionnées. Si, au contraire, il me faut tomber sur le champ de bataille et subir les humiliations d'une défaite, je suis encore disposé et

prêt au sacrifice : je ne saurais souffrir et mourrir pour une cause plus belle et plus méritoire. Je demande excuse aux amis pour parler ainsi de moi. J'y suis violemment forcé par les circonstances. Que j'aurais aimé revoir les connaissances que j'ai faites à la Baie Ste-Marie lors de ma visite dans ces parages sur l'invitation bienveillante de feu l'Archevêque Hannon, l'ami dévoué et sincère de ses enfants Acadiens. Que j'aurais aimé saluer le digne prélat qui préside aujourd'hui sur les destinées de l'ancienne et de la nouvelle Acadie, ainsi que les confrères et amis de collège et de séminaire. Je me rappelle encore de la cordiale réception reçue par le clergé de l'archidiocèse et ce serait une douce satisfaction pour moi de me réjouir avec eux à l'occasion de ces fêtes, mais puisque je suis indigne d'une telle faveur, j'en fais le sacrifice à Dieu en faveur de notre chère Acadie.

Veillez, M. le Président, saluer pour moi les frères et les sœurs Acadiens réunis sur le sol sanctifié par nos nobles ancêtres. Veillez leur dire que mon cœur aujourd'hui est avec eux et avec les membres de vos commissions. Lorsque Pierre était prisonnier à Rome, les fidèles priaient pour lui et leurs prières obtinrent sa délivrance ; oserai-je demander la même faveur de mes compatriotes réunis à la Baie Ste-Marie ?

Je vous souhaite donc, M. le président, à la convention et à tous les compatriotes réunis, succès et bonheur.

«Ave Maris Stella».

J'ai l'honneur d'être, M. le Président,

Votre compatriote et ami dévoué,

M. F. RICHARD.

---

---

## DISCOURS DU RÉV. M. F. RICHARD,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION ACADIENNE-FRANÇAISE, A LA CONVENTION TENUE A LA POINTE DE L'ÉGLISE, LES 13, 14 ET 15 AOUT 1890.

---

Monsieur le Président,

Pour la troisième fois les Acadiens se réunissent en convention dans le but de se mieux connaître, de s'entendre et de s'entr'aider. Dans certains pays où la tyrannie et la persécution veulent primer, le privilège de discussion et d'organisation est refusé aux intéressés et on se plaît à emprisonner les patriotes et les chefs populaires, afin d'empêcher le progrès et l'avancement national. Dieu merci, grâce à la protection de notre glorieuse patronne, l'Acadie commence à jouir de ses droits et ses enfants peuvent se réunir librement, élever leur drapeau à côté et sous la protection du lion britannique, sur les lieux mêmes où jadis leurs pères infortunés subirent un exil plus cruel que la mort. Alors le lion était furieux et affamé ; il lui fallut des victimes pour satisfaire son ambition et sa malice ; aujourd'hui il est devenu paisible et adouci, étant rassasié par les veaux gras que lui donnent chaque jour les colons et les agriculteurs acadiens.

Après un siècle et demi de dévouement à l'Eglise et à la couronne d'Angleterre, les Acadiens doivent avoir mérité quelque considération de la part de leur mère l'Eglise et des autorités civiles. Aussi, il est agréable de le constater, notre convention a reçu l'approbation et la bénédiction du premier dignitaire ecclésiastique de l'Acadie, et elle est protégée par la tolérance des lois britanniques, qui promettent la protection à tous les sujets loyaux de Sa Majesté. Or, nos pères et leurs descendants se sont toujours glorifiés d'être les enfants soumis et dévoués de la sainte Eglise catholique, apostolique et Romaine, et qu'ils se sacrifient pour elle.

Ce sont eux qui ont été les premiers civilisateurs de ce pays, les premiers défricheurs du sol, les premiers adorateurs du vrai Dieu sur ce continent, et ils ont été les premiers à planter la croix du Sauveur, et à la porter sur ce sol consacré par les sueurs, les larmes et le sang des confesseurs de la foi. Ce sont eux qui ont soutenu les établissements religieux dans le pays, et leurs églises sont des monuments qui parlent hautement de leur esprit de foi et de sacrifice. Ils ont été, en même temps, les fondateurs de toutes les villes et campagnes des Provinces Maritimes. Ils ont commencé dès la sixième heure à travailler à la vigne ; ils ont porté le poids de la chaleur et ils sont aujourd'hui le plus puissant levier de l'Eglise et de l'Etat, puisqu'ils ne rougissent pas du travail, mais au contraire, ils sont les plus braves et les plus courageux à s'enfoncer dans les forêts vierges pour étendre les limites de la religion et de la civilisation. C'est donc une récompense bien méritée que de voir aujourd'hui les enfants des proscrits d'autrefois réunis ici en convention avec la bienveillance et la bénédiction de l'Eglise et la protection de la couronne d'Angleterre. «Gaudemus,» réjouissons-nous, à la vue de ce beau et touchant spectacle. Saluons nos frères du Canada qui sont venus de loin pour participer à notre bonheur et à l'augmenter. Salut ! à vous compatriotes venus de l'exil pour revoir ce sol de l'Acadie que vous n'avez connu que par les sanglots, les larmes et les gémissements de vos pères. Salut ! à vous compatriotes de la république voisine venus à cette réunion de frères pour dire, par votre présence, que l'Acadie est encore le pays que vous chérissez et la mère que vous aimez le plus. Vous tous, amis et compatriotes, renouez les liens de parenté et de famille brisés depuis près de deux siècles et entendez-vous, comprenez-vous et aidez-vous à parvenir aux destinées que la Providence vous a préparées. On vous a parlé avec éloquence et vérité sur divers sujets importants ; il m'incombe de vous parler particulièrement de la colonisation et de l'agriculture que je prétends avoir été la cause première et efficiente de nos progrès passés, la sauvegarde de notre reli-

gion, de nos traditions et de notre langue, et qui seront le gage de notre prospérité future et de l'accomplissement de notre mission dans ce pays.

J'affirme d'abord que nous devons à la colonisation et à l'agriculture tous nos succès passés.

C'était une belle et noble idée qui s'empara de nos vaillants et généreux ancêtres de laisser la mère-patrie pourvenir établir une colonie en Amérique. La France a engendré une grande famille, et si elle a la douleur de posséder des Caïn, des Judas et des prodigues dans ses rangs, en revanche, elle a produit une race de héros qui ne trouvent leurs supérieurs chez aucun peuple de la terre. Elle a fourni à l'Acadie les Pères Récollets, les Pères Jésuites, les dévoués Sulpiciens ; des missionnaires distingués, entr'autre le fondateur, le protecteur, le père apôtre de ce beau pays, le vénérable et vénéré Abbé Sigogne. Tous, ils ont fait honneur à la fille aînée de l'Eglise en se dévouant de corps et d'âme au développement de l'Acadie. Il convient de mentionner entr'autres bienfaiteurs et vaillants défricheurs de cette contrée : les L'Escarbot, les D'Aulnay, les Razilly, les Guercheville, les Thibodeau, les Hébert, les Melançon et une légion de vaillants patriotes qui ont été grands dans leurs projets, grands dans leur entreprise, grands dans les défaites, grands dans les succès et surtout grands dans l'adversité. J'ai mentionné ces noms en particulier, parcequ'ils ont mieux compris leur mission en Amérique : s'emparer du sol, le cultiver et s'y attacher. Ils comprirent que pour établir, consolider et maintenir une colonie, il faut à tout prix suivre cette direction avec persévérance. Malgré les épreuves, les rapines, les persécutions et dévastations répétées, ils ont travaillé avec opiniâtreté au défrichement du sol ; chassés d'un domaine, ils s'emparent d'un autre, jusqu'à ce que, enfin, ils ont jeté la base d'une petite nation qui compte aujourd'hui au-delà de 120,000 âmes, qui promet de devenir importante et puissante, si leurs descendants ne dégèrent pas et s'ils marchent sur d'aussi nobles traces. Il faut l'admettre, c'est à la colonisation et à l'agriculture qu'il faut attribuer tous

nos succès passés. Si l'Eglise possède aujourd'hui dans ces provinces une existence paisible et prospère, si le culte catholique est en vénération, si nous possédons des établissements d'éducation et de bienfaisance qui n'en cèdent en rien aux deux Canadas ; si nos institutions civiles sont solidement fondées, je réclame pour la colonisation et l'agriculture l'honneur et la gloire d'en avoir été la cause première et efficiente. Elles ont fait de l'Acadie ce qu'elle est aujourd'hui. C'est à cette mère féconde et à sa fille industrielle que l'Eglise et l'Etat doivent leur prospérité dans ces provinces. Je demande donc des autorités religieuses et civiles une reconnaissance pratique et raisonnable pour les services qu'ont rendus et rendent encore mes compatriotes à la cause commune en se livrant à ces deux industries, tout à la fois si pénibles et si bienfaisantes. Puisque les Acadiens ont contribué et contribuent au maintien des institutions religieuses et civiles du pays, il est juste, il est raisonnable d'espérer que leur zèle et leur dévouement seront dûment appréciés et convenablement récompensés. La classe ouvrière et agricole ne doit pas être oubliée et ostracisée, ni réduite à une espèce d'esclavage, et puisqu'elle fournit l'existence aux œuvres publiques, se serait montrer beaucoup d'égoïsme et d'ingratitude que de lui refuser la somme d'importance qu'elle mérite. Honneur à nos ancêtres, premiers défricheurs et cultivateurs sur ce continent ! Honneur à leurs cendres qui reposent dans nos cimetières : les plus vénérables dans l'Acadie ! Honneur à la classe ouvrière, à la classe agricole ! vous avez droit à la première place, à la place d'honneur dans les cœurs de cette foule de peuple réunie pour applaudir à votre courage et à votre dévouement.

La colonisation et l'agriculture, car l'une engendre l'autre, ayant été la nourrice de notre enfance nationale, seront encore la sauvegarde de notre religion, de notre langue et de nos traditions, héritage précieux que nous ont légué nos pères dans la Foi et le patriotisme et que nous devons conserver scrupuleusement.

C'est un beau et ravissant spectacle, digne de l'admiration des anges et des hommes, que de voir, à la convention

de Memramcook et à celle de Miscouche, les enfants de l'Acadie agenouillés et prosternés au pied des autels, sans distinction de rang, de position ou de condition, adorant, remerciant et priant le dominateur des nations qui, à la voix d'un des leurs, descendait de son trône de triomphe, pour bénir les enfants des confesseurs de la foi ! Ce matin nous avons vu réunie devant l'autel de notre glorieuse patronne la nation acadienne, représentée par des délégations nombreuses de toutes les parties de l'Acadie, pour y faire sa profession de foi catholique et se réjouir dans le Seigneur à la vue des prodiges de bonté et de miséricorde dont notre patrie a été favorisée depuis son berceau. Les pères, les mères accompagnés de leurs enfants ; le clergé, les hommes de profession, les législateurs, les colons et agriculteurs, les hommes de commerce, les ouvriers, en un mot l'armée acadienne, le chapelet à ja main, l'arme des Acadiens par excellence, ont fait violence au ciel et ont rendu Dieu propice envers leur chère Acadie. C'est dans ces circonstances, mesdames et messieurs, qu'il est vrai de dire que la colonisation et l'agriculture ont conservé la foi chez le peuple acadien, et qu'elles doivent être considérées comme des diamants précieux pour confectionner la couronne nationale. Du moment que notre population rougira de son passé, méprisera et abandonnera cette noble poursuite, pour se livrer exclusivement à d'autres professions, à d'autres occupations moins honorables, de ce moment-là, la foi, l'esprit de piété, l'attachement aux vieilles traditions, à notre langue et à l'Acadie, s'affaibliront peu à peu, et le nom acadien disparaîtra de l'histoire à jamais.

Dans cette réunion acadienne, on reconnaît nos compatriotes à leurs manières affables simples et respectueuses, à leur langage acadien, qui n'est pas aussi dégénéré qu'on voudrait l'insinuer. L'Acadien et l'Acadienne s'y distinguent par leur franche hospitalité proverbiale, et leur attention délicate et prévenante ; mais surtout par leur maintien religieux et leur piété fervente aux pieds des autels. Voulons-nous que notre population garde ce cachet distinctif qui lui fait tant honneur, en même temps qu'il fait l'admiration des peu-

ples qui nous connaissent? dans ce cas, attachons-nous à l'agriculture, encouragez, soutenez l'œuvre de la colonisation. C'est la classe ouvrière et agricole, avant tout autre, qui est destinée à conserver la nationalité acadienne. Que l'on abandonne cette voie honorable et bienfaisante, et bientôt les noms acadiens seront anglifiés, la vieille foi catholique disparaîtra, la langue, la belle langue française sera méprisée et on ne trouvera plus sur le sol de l'Acadie que des fantômes acadiens.

Puisque la colonisation et l'agriculture ont été notre salut dans le passé, qu'elles doivent être notre sauvegarde dans l'avenir, il est donc du devoir de tous les Acadiens et des amis du pays de s'entendre et d'aviser aux moyens à prendre pour encourager ceux qui s'y destinent. Personne ne mettra en doute l'importance de la colonisation au point de vue catholique, civil et national.

L'éducation est fort importante pour nous et chacun doit s'imposer des sacrifices pour son avancement.

Bâtir des établissements pour l'éducation de notre jeunesse, les encourager et les maintenir, voilà une œuvre belle et méritoire; mais pour avoir ces avantages et les conserver, il faut que la colonisation et l'agriculture en soient la base et le soutien. Le fort de Louisbourg était important au point de vue stratégique; mais comme l'a si bien dit un écrivain célèbre et un historien distingué: «Si la France, au lieu de dépenser des sommes d'argent fabuleuses pour cette construction fantastique et inutile, eut soutenu, encouragé et maintenu ses colonies, l'Acadie serait restée à la France et ce serait le plus brillant joyau de sa couronne.» On a négligé, abandonné les colons défricheurs, on les a livrés à une puissance étrangère et ennemie. On a vu ces vaillants, ces courageux colons qui, par leur industrie et leur persévérance, s'étaient préparé un avenir prospère et enviable, entassés pêle-mêle sur des vaisseaux ennemis et chassés impitoyablement de leurs domaines, et pas une main charitable n'est venue à leur secours, pas une larme sympathique n'est venue conso-

ler ces infortunés exilés. Malgré cette cruauté sans nom, la colonisation, sans appui, a repris son œuvre bienfaitrice, elle a planté la graine de sénevé sur le sol de l'Acadie et aujourd'hui ses rameaux s'étendent sur toutes les provinces maritimes, abritent 120,000 Acadiens, maintiennent l'Eglise et l'état dans tous ses départements, et encore pas une voix autorisée ne vient plaider la cause de cette bienfaitrice générale. La colonisation a été la créatrice et la régénératrice de l'Acadie et la fondatrice du pays que nous habitons, et l'ingratitude des intéressés en a fait une martyre nationale. Sans doute, le public a la foi dans la colonisation, mais cette foi est morte, parcequ'elle n'est pas accompagnée par les œuvres. On en parle dans nos conventions ; on nomme des officiers pour sa défense et on les laisse sans secours pour mener à bonne fin une œuvre d'une importance vitale. On voudrait que notre pauvre population, que les esclaves fissent tous les frais, subissent toutes les privations inséparables de cette carrière si difficile, et que les bénéfices en revinssent à l'organisation ecclésiastique et civile sans se donner la peine de les secourir dans leur œuvre de dévouement. Ceux qui, touchés des privations et des misères de cette classe méritante, se dépensent et se sacrifient pour elle, sont accusés des motifs les plus indignes, et on les verrait écrasés sous le fardeau, périr dans la tempête, sans se donner la peine de venir à leur secours.

La théorie ne suffit plus, il faut arriver à la chose pratique. La population d'aujourd'hui n'est pas trompée comme l'étaient leurs pères. Ils ne sont pas disposés, ni capables de subir toutes les privations, les ennuis, les difficultés et tous les inconvénients inséparables de cette œuvre de sacrifice. D'ailleurs, mille tentations, mille attraites sont semés sur les pas de notre jeunesse acadienne. Elle est généreuse et industrielle, mais la colonisation n'ayant aucun appui véritable, ne présentant rien d'attrayant à leurs yeux, ils la considèrent plutôt comme une œuvre d'esclavage que nationale, tant la classe dirigeante est apathique à son égard. De là, l'émigration que tous les patriotes regrettent et condam-

nent et avec raison ; mais pourquoi ne pas prévenir cet exil forcé en montrant plus de sympathie, plus d'encouragement, plus d'intérêt pratique à l'endroit de la colonisation et de la culture du sol ? Je ne crains pas de le dire, le devoir m'oblige de le dire, les intérêts de la religion et de la patrie me forcent de le dire, c'est une honte pour notre pays de ne pas avoir une seule organisation autorisée dans l'intérêt de la colonisation. Etudiez ce qui se passe dans la république voisine et dans le bas et haut Canada et vous y trouverez une leçon importante sous ce rapport.

Ecoutez Léon XIII, le bon, le grand, le savant et surtout le charitable et sympathique Léon XIII. Il n'est plus le roi de l'Italie, il est détrôné et prisonnier dans son propre domaine au Vatican ; mais cela ne lui ôte pas le titre de roi spirituel du monde catholique, de père commun des fidèles, l'ami et le protecteur de l'ouvrier et l'opprimé.

Voici ce qu'il écrit à l'univers catholique et chrétien. « Il faut fonder des œuvres pour venir en aide à la classe ouvrière. Il faut chercher à rendre plus supportable aux pauvres les inconvénients de la vie présente en amenant ceux qui possèdent des biens de ce monde à acquérir des trésors précieux dans le ciel, par une large pratique de la bienfaisance, au lieu de faire de ces biens un usage abusif ou de fomenter la cupidité. » Le Saint-Père ajoute : « Ces œuvres ont pour but de rendre moins pénible la vie des ouvriers et de les soulager dans leurs difficultés économiques. » C'est bien là, *lumen calti*. C'est la lumière qui vient éclairer le monde et lui faire connaître ses devoirs envers une classe méprisée et abandonnée. Il parle de l'abondance du cœur et justifie les efforts de ceux qui défendent la cause de cette classe méconnue et inappréciée, et qui sacrifient leurs biens, leur personne, leur avenir à leur avantage. Que font tous les grands hommes et les vrais amis de la classe ouvrière ? par exemple, le cardinal Lavigerie, le cardinal Manning, le cardinal Gibbons, le cardinal Taschereau, l'archevêque Walsh, l'archevêque Ireland et les prélats de l'Eglise catholique ? Ils travaillent à organiser des sociétés pour venir en aide à la classe

pauvre et ouvrière. Le cardinal Gibbons disait dernièrement à un interlocuteur : «La tendance du temps est vers la combinaison, l'organisation et c'est l'unité d'action qui est essentielle dans ce siècle, pour arriver à de grands résultats. Le pouvoir de l'organisation ne saurait être méconnu. L'évidence de sa puissance se fait sentir dans tous les départements de la vie.» Il vaut mieux, dit ce savant et dévoué patriote, dépasser les limites de la prudence dans la libre discussion des intérêts du peuple, que, par une timidité exagérée, négliger de s'en occuper. L'admirable archevêque Walsh, d'un côté, le vaillant et intrépide défenseur de ses compatriotes opprimés, écrivait dans la presse «The tenants funds» s'élève à £60,000 ; ceci représente l'assertion d'un principe fondamental du christianisme que la propriété du plus pauvre est aussi sacrée que celle des plus riches seigneurs. C'est donc l'union de sentiment et d'action, la combinaison, l'organisation et l'esprit de sacrifice qu'il faut pour réussir dans de grandes choses. Or, pour nous Acadiens et pour notre jeune pays, la «grande chose,» c'est la colonisation, c'est notre fort national qu'il nous faut bâtir. Mais pour cela, il faut s'entendre, il faut s'organiser. Il s'agit de réunir nos forces vers ce but important et de montrer que le peuple acadien est vivant et vivace. Pour arriver à ce résultat si désirable, un projet de loi a été préparé par un Acadien qui occupe aujourd'hui une position fort honorable dans la magistrature au Nouveau-Brunswick, un homme digne, un citoyen éclairé et un patriote dévoué, Son Honneur le juge Landry, lequel projet a été passé à la dernière session de la législature provinciale du Nouveau-Brunswick, et chaleureusement appuyé par les représentants acadiens de la chambre, ainsi que tous les représentants du peuple, sans distinction de croyance et de nationalité.

Cette société, incorporée sous le titre de «Compagnie de colonisation des Provinces Maritimes», a pour but de venir en aide aux colons et fonder et établir de nouvelles colonies dans les différentes Provinces Maritimes. Les fonds de cette société seront administrés par un corps régulier d'officiers et

de directeurs, légalement organisé et autorisé à posséder et à administrer des biens fonds, meubles et immeubles et de manipuler les argents perçus au profit de cette œuvre si importante. Il ne s'agit pas de spéculation privée, de profits personnels, mais l'unique but est de promouvoir les intérêts du pays par le moyen de la colonisation. Jusqu'ici, cette industrie nationale a été laissée à l'initiative des particuliers ; l'œuvre est devenue aux yeux d'un grand nombre une entreprise privée et personnelle, de sorte que la responsabilité et le fardeau n'étaient pas réglés d'après la justice distributive. Puisque c'est une œuvre d'un intérêt général, il est juste et équitable que tous les membres de la société qui doivent bénéficier de ces efforts, partagent aussi la responsabilité. Or, nulle personne qui prétend vivre dans les Provinces Maritimes peut avancer qu'il n'a aucun avantage à espérer de la colonisation, et par conséquent chacun doit être prêt à porter sa quote-part des responsabilités. Nous voilà réunis en convention pour se voir, se serrer la main et consolider notre existence nationale. Il s'agit d'ériger un monument, non seulement à l'honneur d'un apôtre, d'un père, d'un bienfaiteur insigne ; mais un monument à l'honneur de nos ancêtres, premiers colonisateurs dans le pays. Ce monument, ce mémorial sera l'établissement de la "Compagnie de colonisation des Provinces Maritimes". Rappelez-vous, chers compatriotes, qu'en contribuant à ce mémorial, vous honorez la mémoire et le souvenir de vos ancêtres, de vos pères et de vos mères, qui ont si bien mérité de la patrie. Pour vous encourager, vous avez l'Eglise qui a toujours avoué l'œuvre de la colonisation. Vous avez l'exemple des anciens missionnaires de l'Acadie, des législateurs et des vrais amis du pays, qui ont favorisé cette œuvre par excellence. Vous avez ce beau, ce magnifique panorama qui se déroule devant vos regards émerveillés ; ces belles, ces magnifiques paroisses de la Baie Sainte-Marie, où réside une population heureuse et prospère, ayant ses autels, ses institutions et son autonomie particulière, qui parlent hautement à l'honneur de la colonisation. Tous, vous avez vu les grandes et fertiles paroisses de l'île

Saint-Jean et du Nouveau-Brunswick qui sont des monuments indestructibles du courage et du dévouement de nos ancêtres et qui plaident éloquemment la cause des colons. Il s'agit d'élever un monument à l'Abbé Sigogne, d'heureuse mémoire. C'est une belle et généreuse idée que celle-là ; mais s'il était permis à l'Abbé Sigogne de se lever sur son séant et de nous dire ce que son cœur de père, d'ami, et d'apôtre lui inspirerait, il ne manquerait pas de dire à ses enfants chéris, les Acadiens, comme il leur a dit de son vivant, avant tout, emparez-vous du sol, suivez les nobles traces de vos ancêtres, colonisez et cultivez, c'est là le premier de vos devoirs. Que vous diraient les anciens missionnaires acadiens, les Girouard, les Boudreau, les Poirier, les Babinéau, s'ils étaient présents ici aujourd'hui ? Ce qu'ils nous diraient ? c'est que notre prospérité et notre bonheur dépendent largement du zèle et du dévouement à la cause de la colonisation, la pierre angulaire de l'édifice national. Consultez les cendres inanimées, les ossements arides qui reposent dans vos cimetières, restes mortels d'une race de héros, de fervents catholiques, de vrais patriotes, de braves et d'honnêtes cultivateurs. Interrogez les débris des exilés de 1755 parsemés le long des cours d'eau de ce continent et dans les forêts voisines, qui ont si bien servi les intérêts de l'Acadie.

Prêtez une oreille attentive, écoutez respectueusement ce que vous diront ces voix éloquents ; vous entendrez des voix plaintives et aimantes qui vous diront : n'abandonnez pas la patrie que nous avons tant aimée. Aimez, chérissez le sol de l'Acadie. Soyez braves et courageux, étendez le domaine de la religion et de la civilisation, et restez Acadiens. A l'œuvre donc, amis compatriotes, du moment que la nouvelle compagnie sera finalement organisée, que ses embranchements seront établis, que ce fort national par excellence sera commencé, envoyez des pierres plus ou moins précieuses pour cette construction fondamentale de notre nationalité en Amérique. Montrez que vous êtes Acadiens de cœur et d'action. L'union fait la force. Soyez unis, non pas pour nuire aux autres nationalités avec lesquelles nous devons vi-

vre en paix et en frères, mais dans le but d'encourager les plus faibles dans la course du progrès. Aimez-vous comme des frères, supportez-vous comme membres de la même famille acadienne. Tendez la main aux infirmes ; soyez portés et généreux pour toutes les œuvres qui intéressent la religion et le pays que vous habitez. Portez avec fierté le drapeau acadien ; si ses couleurs ne vous rappellent pas le drapeau de Saint-Louis, elles vous rappelleront au moins les couleurs favorites de votre glorieuse patronne et celles des martyrs de la cause catholique et nationale. Guidés par l'étoile qui le décore et qui le désigne comme l'étendard acadien, marchez de conquêtes en conquêtes. Attachez-vous au sol de l'Acadie. Ne délaissez pas une mère qui vous a enfanté dans la douleur, qui vous aime tendrement et qui a besoin de vos services, de vos bras et de votre dévouement. Ne vous éloignez pas de cette terre qui doit vous être chère à tant de titres, et si les circonstances exigent que vous vous en éloigniez pour un temps, que ce soit dans le but de venir rejoindre vos parents chéris, vos amis d'enfance et déposer vos cendres à côté des vrais serviteurs de la patrie. Ne pensez pas que le vrai bonheur consiste seulement dans le maniement de l'argent et qui s'échappe aussitôt. Le vrai bonheur se trouve au milieu des siens, à l'abri du clocher paroissial, éloigné des centres de corruption, où l'on contracte des maladies incurables pour l'âme et le corps. Vivre et mourir pour sa patrie, conserver sa langue maternelle, ses traditions et sa religion, et finir ses jours entre les bras d'une mère, d'un parent, d'un ami, muni des secours de notre sainte religion, voilà le bonheur véritable et seul digne d'envie.

Il y a des forêts vierges en abondance encore innocuées dans nos provinces, surtout au Nouveau-Brunswick, qui attendent la hache du bucheron pour devenir fertiles et assurer un avenir prospère. Nos gouvernements, voyant notre détermination à établir le pays, deviennent mieux disposés et nos représentants travaillent avec énergie dans cette direction. A l'œuvre donc, amis compatriotes, mettez de suite la main à la charrue sans regarder en arrière et sans tenir

compte des difficultés à surmonter. Le vrai soldat ne s'effraie pas à la vue de l'ennemi et au premier coup de canon ; le navigateur courageux ne s'épouvante pas dans la tempête, le vrai patriote ne doit pas non plus reculer devant les obstacles et les difficultés à surmonter. Il adopte pour devise celle des soldats de l'Eglise et de la Papauté.

«Aime Dieu et vas ton chemin.»

---

---

### Le 15 Aout

---

(*Le Moniteur Acadien*)

A leur grand regret, les délégués du Canada, du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edeuard et du Cap-Breton, se remettaient en route vendredi matin pour arriver dans leurs foyers dans la journée de samedi. Transportés à Digby par le convoi du Western Counties Railway, ils s'embarquèrent à midi à bord du vapeur Monticello qui les conduisit à Port Royal, distance de 20 à 25 milles. En arrivant à Port-Royal (aujourd'hui Annapolis, jolie petite ville), les excursionnistes se dirigèrent au fort établi par nos ancêtres. M. Mills, député du comté à Ottawa, eut la courtoisie d'accompagner les visiteurs et de leur donner tous les renseignements possibles. Ce fut avec une poignante émotion que l'on visita ces vieilles fortifications, théâtre des premières luttes que se livrèrent les Français et les Anglais sur le sol de l'Acadie. Sur les instances de la foule, le sénateur Poirier commença, au sommet des ramparts, l'historique de la fondation de Port-Royal qu'il n'eut que le temps d'ébaucher. Les yeux se mouillèrent au souvenir des terribles péripéties par lesquelles est passé cet établissement, le plus ancien de toute l'Amérique du Nord. Nous n'avions qu'une heure à visiter ces ruines, mais elle fut bien employée. Au retour, l'hon. M. Poirier reprit son récit. Il nous fit assister à toutes les épopées de Port-Royal, aux luttes gigantesques

soutenues par la garnison française, qui combattit si longtemps un contre dix, et, oubliée, abandonnée de la mère-patrie, décimée par la maladie et les privations de tout genre, capitula sous Subercase avec tous les honneurs de la guerre. Mais pendant que Subercase et ses preux se rendaient ainsi en imposant leurs conditions, un autre drame, bien plus triste et plus lugubre, se déroulait à Grand Pré. Indignement trompés par leurs nouveaux maîtres, ils furent jetés dans l'exil de la manière la plus barbare et dispersés à tous les vents du ciel. Les navires du vainqueur emportèrent dans toutes les directions les habitants de la malheureuse colonie. Ils sont revenus en partie, et aujourd'hui ils se retrouvent, ils se revoient après plus d'un siècle de séparation. Les temps sont changés ; la liberté, la paix luisent sur le pays. Nous pouvons reprendre la place qui nous appartient sous le soleil. L'éloquent orateur nous entretint ainsi jusqu'au retour à Digby, et nous pouvons dire que personne n'oubliera de sa vie ce voyage, qui tenait tant au cœur des excursionnistes.

De Digby à St-Jean, après avoir assisté à un concert improvisé donné par M. le prof. J. Moïse LeBlanc, assisté de Mme Dr Bellivau au piano, et de deux violonistes, les excursionnistes entendirent plusieurs discours.

M. l'abbé J. T. Gaudet, et MM. Mireault, N. Forest et A. Christin, de la délégation acadienne du Canada, invités par le président à prendre la parole, exprimèrent, en termes émus et charmants, le vif bonheur qu'ils éprouvaient, eux et leurs compagnons, d'être allés à la Baie Sainte-Marie et à Port-Royal, d'avoir noué connaissance avec les fils et les habitants de la vieille Acadie, patrie de leurs ancêtres. Pas n'est besoin de dire qu'ils furent applaudis, acclamés comme on acclame un frère qu'on revoit après une longue et pénible séparation. Bref jamais réunion ne fut plus gaie, plus agréable, et quand il fallut se séparer à Saint-Jean, on se jura bien de se revoir à la première occasion.

Pas un incident fâcheux n'a assombri le voyage. Tout

s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

Avant de terminer cet imparfait aperçu de la 3e convention générale des Acadiens, dont le souvenir marquera une des époques les plus glorieuses de la renaissance acadienne-française, nous devons donner expression à l'admiration et à la gratitude dont les excursionnistes sont remplis à l'endroit de leurs frères de la Baie Sainte-Marie en général et de la Pointe de l'Église en particulier. Ils ont été l'objet de l'accueil le plus cordial et de la plus franche et généreuse hospitalité qui se puissent concevoir. Les étrangers se sont trouvés chez eux en mettant le pied sur cette terre de la Baie Sainte-Marie. Nos frères de là-bas ont prouvé qu'ils n'avaient pas dégénéré : ils sont encore, comme autrefois nos pères, la crème de la civilisation et de la bourgeoisie française. Tel est le verdict unanime et enthousiaste des excursionnistes.

L'organisation était parfaite. Honneur aux messieurs du comité.

Au point de vue financier le succès est magnifique. On a réalisé \$1100 mercredi, \$2100 jeudi, et tout annonçait une recette abondante pour vendredi. MM. les abbés Gay et Parker, qui ont été l'âme de l'organisation, doivent se réjouir de ce résultat. Quel coup d'épaule au monument Sigogne, cette œuvre nationale à laquelle M. le curé Parker s'est voué avec ce zèle infatigable qui fait l'admiration universelle !

---

La prochaine convention aura lieu à Arichat, sur l'île Madame, Cap-Breton. Sous l'habile et énergique direction du nouveau président—l'honorable sénateur Poirier—on peut être certain que le succès couronnera ses travaux et qu'elle n'aura absolument rien à envier à ses devancières.

---

---

**Le Pape envoie sa bénédiction aux Acadiens.**

---

A la veille de se réunir en convention générale à Church Point, le juge Landry, sur l'avis du comité général, envoya au Cardinal Simeoni le cablegramme suivant :

Dorchester, N. B.

S. E. CARDINAL SIMEONI,

St-Pierre in Viocoli, Rome.

Les Acadiens-Français de la province ecclésiastique de Halifax, devant se réunir en convention, avec l'approbation de Monseigneur l'Archevêque O'Brien, le 13 août, comme enfants soumis et dévoués de l'Eglise de Rome et sujets loyaux de Sa Sainteté Léon Treize, lui présentent leurs humbles et respectueux hommages et sollicitent pour leur patrie, l'Acadie, la bénédiction apostolique.

JUGE LANDRY, Président.

---

La réponse ne s'est guère fait attendre, réponse bien consolante, en face des misères dont nos conventions acadiennes ne cessent d'être l'objet. Non-seulement le Très-Saint-Père ne défend pas aux Acadiens de se réunir pour l'encouragement de l'éducation et de la colonisation, mais il les en bénit. Voici le texte de la réponse du grand Pape Léon XIII :

Rome, 13 août 1890.

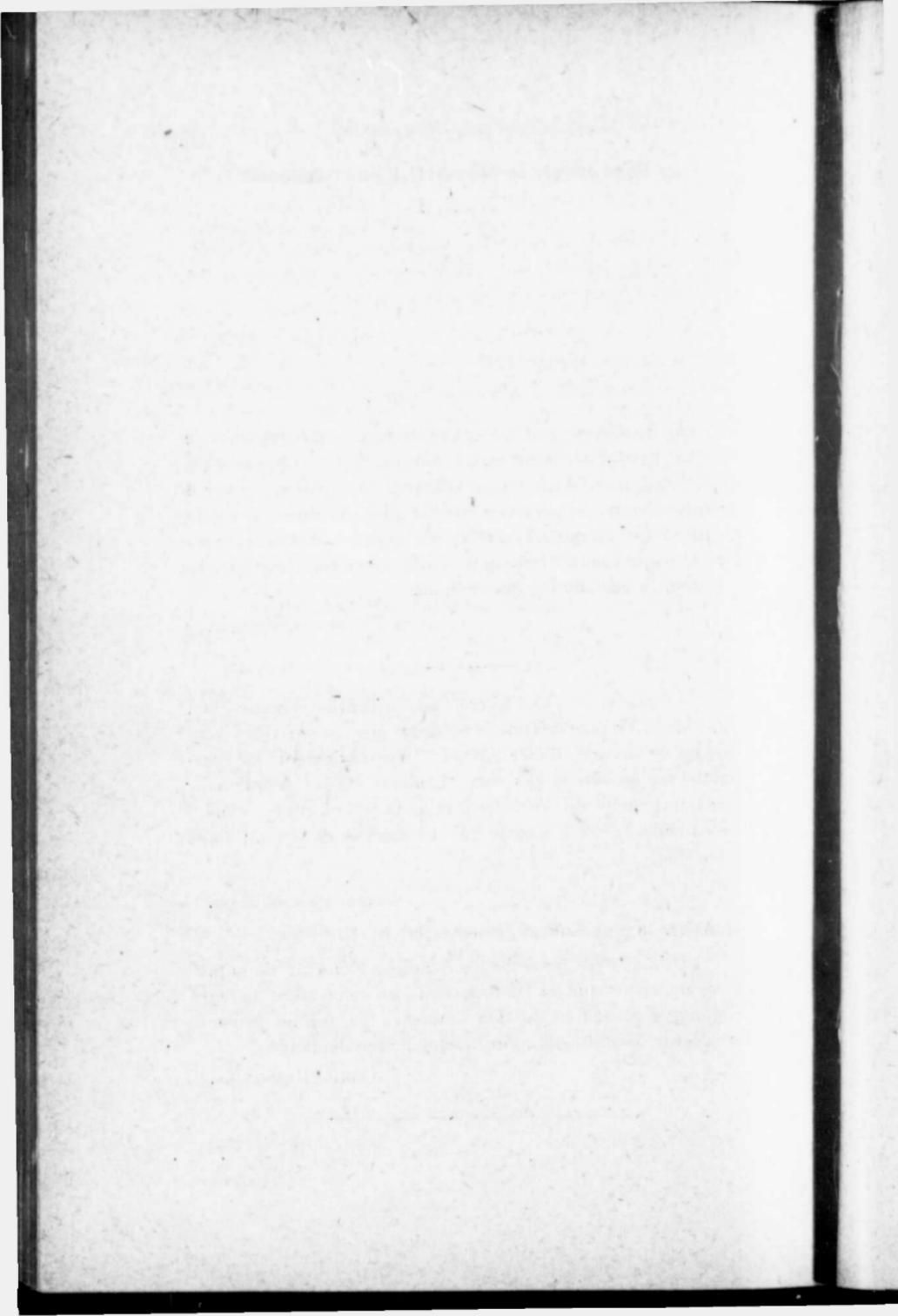
Monsieur le juge Landry, Dorchester, N. B.

Le Saint Père remercie les Acadiens-Français de la province ecclésiastique de Halifax réunis en convention de leurs hommages présentés par Son Eminence le Cardinal Simeoni et accorde de tout son cœur la bénédiction demandée.

CARD. RAMPOLLA.

---

---



DISCOURS PRONONCÉ PAR L'ABBÉ JOSEPH R.  
DOUCETA LA CONVENTION ACADIENNE DE CHURCH POINT LE 14 AOUT  
1890.*Imitatores mei estote sicut et ego christo* (I Cor. IV 16.) Soyez mes imitateurs comme je le suis du Christ.

Bien chers frères,

Ces paroles, le grand Apôtre des nations les adressait à ses chers Corinthiens, et j'ai cru devoir les choisir pour en faire le texte du discours de cette circonstance. L'Apôtre Saint Paul avait converti et instruit le peuple de Corinthe, il en était devenu comme le modèle, le patron, c'est pourquoi il l'exhorte à marcher sur ses traces. Mais un peuple martyr, au cœur généreux, à l'âme vraiment chrétienne, qui a su conserver sa foi, son amour de la religion au milieu des plus cuisantes épreuves, n'est-il pas digne de notre imitation? Quoi de plus beau, de plus touchant, de plus admirable que le spectacle d'un peuple qui préfère sa foi, son Dieu, à tout ce qu'il a de plus cher ici-bas, à la vie même!

Mais laissez-moi d'abord exprimer un sentiment de joie, de bonheur, d'enthousiasme même à la vue de ce nombreux auditoire qui se presse dans cette enceinte, dont un très grand nombre sont venus de bien loin; des différentes parties de cette province, de l'île voisine, du Nouveau-Brunswick, même du Canada et de la grande République. Ne vous semble-t-il pas que nous sommes encore au temps où les foules accouraient des confins de la Judée, se pressaient autour du Sauveur pour entendre la parole de vie qui tombait vibrante de ses lèvres divines? Et ce nombreux clergé venu de tout côté pour relever l'éclat de cette belle fête; tout ce concours de circonstances parle plus éloquemment au cœur et à l'esprit que ne pourrait le faire le plus éloquent sermon. Il nous dit qu'un sentiment religieux et patriotique tout à la fois a vibré d'un bout à l'autre de l'Acadie. Je vous en félicite, bien chers frères, vous portez fermes, inébranlables dans vos cœurs les deux éléments qui ont toujours fait les

grands peuples : la religion et le patriotisme. Un peuple animé de si nobles sentiments ne saurait jamais périr. En effet, enlevez à un peuple l'une ou l'autre de ces deux merveilleuses puissances et vous aurez le triste spectacle d'un peuple qui s'achemine vers sa ruine. Si j'ouvre les annales de l'Eglise, si je parcours les pages de l'histoire profane, si j'interroge la tradition, je suis de plus en plus convaincu que la religion et le patriotisme sont les deux grandes créatrices du progrès, de la civilisation des peuples. Même chez les peuples païens qui sont arrivés à quelque degré de prospérité, la religion a joué un très grand rôle. C'est ce qui faisait dire à Saint Paul dans son célèbre discours dans l'Aréopage : «Athéniens, il semble qu'en toutes choses vous êtes très religieux, car passant et voyant les statues de vos dieux, j'ai trouvé même un autel où était écrit : «Au Dieu inconnu.»

Ces Grecs, comme tous les idolâtres, s'étaient sans doute trompés dans le choix de leurs dieux. Toutefois ceci n'empêche pas qu'ils avaient senti le besoin d'une religion, ce qui prouve qu'il y a chez tous les hommes un besoin naturel d'un culte, et que ce sentiment développé, dirigé dans la voie de la vérité, est le plus puissant moteur de la civilisation et du progrès des peuples. Voyez ce qui se passe dans les pays où on a cherché à extirper du cœur de l'homme ce sentiment si noble, si naturel que Dieu a mis dans l'âme de sa créature intelligente. C'est la vie qu'on lui arrache ; du moment où l'individu s'est affranchi du sentiment religieux, il est devenu semblable à un arbre dont les insectes ont sucé la sève, qui se flétrit, qui se dessèche, qui meurt. Il n'a plus qu'une vie matérielle ; rien de noble, rien de grand, rien de sublime ne peut élever son âme qui est toute terrestre ; rien ne saurait faire vibrer en lui une seule fibre. Eh bien ! ce qui se passe chez l'individu, s'opère infaiblement dans un peuple. Qu'on lui enlève sa religion, on lui ôte nécessairement sa sève, sa vie ; c'est un peuple qui marche inévitablement vers sa ruine. N'est-ce pas ce qui est arrivé aux peuples jadis si religieux, si puissants, si florissants d'une grande partie de l'Asie et de l'Afrique, qui furent le berceau du

christianisme ; qui donnèrent à l'Eglise les Chrysostome, les Jérôme, les Bazile, les Grégoire de Naziance, les Augustin et une foule de confesseurs, de vierges et d'illustres martyrs. Que sont devenus ces puissants états depuis qu'ils ont banni la religion de leurs temples ? Que sont devenus ces peuples qui ont fait divorce avec leur Dieu ? Vous le savez, mes frères, ce sont des peuples barbares.

Et l'Europe, la puissante Europe, le flambeau de la civilisation, n'avons-nous pas vu déjà dans plusieurs de ces états vaciller, pâlir cette lumière jadis pourtant si brillante ! Sans doute, la foi y est encore vivace, on y remarque avec bonheur des œuvres admirables, des dévouements dignes des plus beaux siècles. L'Eglise est encore une voix puissante dont les échos retentissent aux quatre coins du monde. Mais que de luttes, hélas ! contre la vérité ! que d'efforts impies pour renverser le règne de Jésus-Christ ! C'est l'Eglise luttant corps à corps avec l'impiété, avec la puissance de satan ! Elle ne sera pas écrasée, sans doute ; elle sortira victorieuse de la lutte, car la parole de Jésus-Christ qui ne trompe pas, qui ne passe pas, nous nous est donnée comme garante : « Tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Parole que les siècles ont mille fois vérifiée ! Que les ennemis acharnés de la religion triomphent, que leurs erreurs prennent la place de la vérité, l'Eglise portera ailleurs son flambeau, et l'Europe sera de nouveau envahie par la barbarie. Déjà de sinistres nuages montent à l'horizon qui annoncent de bien tristes présages ! L'Eglise est attaquée dans ses parties les plus vitales, l'éducation de la jeunesse. Rien de surprenant si, dans quelques années seulement, nous avons le triste spectacle d'une persécution ouverte, tyrannique, habilement dirigée contre les communautés enseignantes, et le clergé de notre mère-patrie. Déjà elle s'ourdit sourdement et avec une habileté vraiment diabolique. Le dénouement de ces menées sourdes, sataniques, sera inévitablement la confiscation des couvents, où tant d'enfants reçoivent une éducation chrétienne, la profanation des temples

catholiques, la confiscation des biens du clergé et de l'Eglise, que dis-je, peut-être l'exil !

Mais espérons qu'il n'en sera pas ainsi de notre mère-patrie. Non, non, cette terre foulée par tant de nobles et vaillants défenseurs de notre foi, arrosée du sang de tant d'illustres martyrs, si fertile en grandes œuvres, non, elle ne sera pas déserte et souillée ; les murs du temple sacré sont encore debout ; l'impiété, frémissant de rage, leur livre, il est vrai, de terribles assauts ; mais vains efforts, insensés projets : « Tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Eh bien, mes frères, si l'Eglise a fait de l'Europe ce qu'elle a été dans les siècles passés et ce qu'elle est encore aujourd'hui, le berceau de la civilisation, des sciences, des arts, un véritable foyer de lumière, un boulevard de puissance ; si ses siècles les plus glorieux ont été ceux où l'Eglise jouissait de plus de liberté ; si le triomphe de l'impiété a toujours été accompagné de bouleversements qui ont menacé de renverser les remparts de la civilisation, d'anéantir tout progrès, ne devons-nous pas conclure que pour nous, Académiens, pour nous qui voulons asseoir l'édifice de notre existence nationale sur des bases solides, il n'y a rien de plus désirable que la religion. Nous devons nous y attacher fortement, nous devons nous appliquer à la connaître, à l'apprécier, à l'aimer.

Jésus, dans son ineffable bonté, a daigné nous donner deux mères : Marie, la vierge immaculée, et l'Eglise. L'une et l'autre ont passé par le creuset des souffrances. Marie a porté dans son âme virginale toutes les douleurs de la passion de son aimable Fils. Au temple, le vénérable Siméon lui montre le glaive de douleurs qui plus tard transpercera son âme ; et à partir de ce moment, elle a devant les yeux toutes les douleurs et les ignominies de la passion ; elle voit les fouets, les épines, les clous, la croix ; elle entend les blasphèmes, les vociférations de la populace qui demande le sang de son cher Fils. Si son aimable Fils s'entoure des

multitudes qu'il enchante par l'onction de sa parole, qu'il étonné par la puissance de ses miracles, qu'il confond par la force de ses arguments, Marie le voit toujours couvert d'opprobre, d'ignominie ; pour elle c'est toujours l'homme de douleur, et son cœur de mère porte le glaive de la douleur !

L'Eglise, cette chaste épouse de Jésus-Christ, est aussi une mère de douleur. Lorsque le Sauveur donnait à ses apôtres la mission d'évangéliser le monde, il leur promettait la persécution, les outrages, la souffrance ; il envoyait cette petite phalange au milieu des loups. Et les siècles se sont trop bien chargés de vérifier ses promesses. Chaste colombe, elle s'avance à travers les âges, elle est meurtre, mais elle est toujours belle, toujours aimable. Sa mission est éternelle, elle ne doit jamais faillir, c'est là sa grande prérogative. Aussi toujours attaquée mais toujours debout ; toujours calomniée mais toujours blanche, toujours immaculée. En vain les puissances de la terre se sont élevées contre elle menaçantes, elle est demeurée calme, impassible ; le fer s'est levé au-dessus de sa tête, le sang a coulé à grand flot ; plus d'une fois on a pensé l'avoir ensevelie sous un monceau de ruines sanglantes ! O Eglise de Jésus-Christ ! toi qui avais été bâtie sur le roc éternel, toi qui avais reçu la promesse d'immortalité, c'en est donc fait, tu vas enfin périr, tu vas être submergée sous les flots de la malice des hommes, et toutes tes promesses ne sont que des impostures ! Mais regardez, princes de la terre, regardez, peuples, voyez ce signe qui apparaît au milieu des airs, lisez l'inscription : « In hoc signo vinces. » C'est la croix du Christ ! Elle apparaît triomphante sur le fier capitole. O prodige ! Rome, le monde entier la salue ; elle se promène en triomphatrice sur l'Europe, elle traverse les mers, elle franchit les montagnes ; elle pénètre jusqu'au milieu des peuplades barbares ; les sables brûlants, les frimas, les glaces des zones boréales, rien ne l'arrête, rien ne la déconcerte, rien ne l'épouvante. Partout elle fortifie, elle sanctifie, elle sauve.

Oui, bien chers frères, c'est la religion chrétienne qui a arraché les peuples à la barbarie, qui les a civilisés, qui les a soutenus dans leurs épreuves. Elle a été l'ancre qui a sauvé d'un naufrage certain le petit peuple acadien. En effet, n'est-ce pas elle qui a soutenu le courage défaillant de nos pères, lorsque, abandonnés de tout secours humain, chassés de leurs foyers, traqués comme des bêtes fauves, ils allaient se réfugier au pied de la croix, et là ils retrouvaient la force, le courage, le triomphe : «In hoc signo vinces». La croix a toujours été pour l'Acadien le signe de ralliement. L'ennemi a bien pu lui enlever le sol qu'il avait défriché à la sueur de son front, brûler son humble chaumière, l'arracher aux étreintes de son épouse, de ses enfants, mais lui ravir sa foi, jamais. Il a toujours su conserver dans son âme naturellement religieuse l'amour de la croix. Et au milieu de ses plus cruelles épreuves, il a pu contempler avec résignation et amour ce signe de salut, et c'est par lui qu'il a triomphé : «In hoc signo vinces.»

Or, mes bien chers frères, on ne peut aimer Jésus et sa croix, sans aimer en même temps Marie. Car en voyant la croix, on voit en même temps Marie, on voit sa douleur, son amour : *Stabat Mater dolorosa juxta crucem lacrymosa*. Oui, dans le cœur acadien Marie a toujours tenu la première place après celle de son divin Fils. Aussi lorsque le souffle de la liberté eût commencé à dissiper le nuage qui depuis plus d'un siècle obscurcissait le ciel de l'Acadie, lorsque les Acadiens songèrent à se choisir une fête, un patron, leurs regards se portèrent tout naturellement vers Marie. Ce peuple était encore jeune, petit, faible ; du reste, longtemps persécuté, il était naturellement devenu timide, et rien n'offre, dans ces conditions, un plus sûr refuge que le cœur d'une mère. C'est donc auprès de la mère de Jésus qu'il s'est réfugié. Il la savait pleine de bonté, personne ne pouvait mieux compatir à ses maux, à ses douleurs ; il la savait pleine de puissance, personne ne pouvait le secourir plus efficacement dans ses besoins. Jetons-nous donc avec une confiance toute filiale

dans les bras de notre Patronne, de notre Mère. Notre titre de pécheur nous y engage. Et n'est-elle pas le refuge des pécheurs, *refugium peccatorum*. Et qu'est-ce qu'un lieu de refuge ? N'est-ce pas le lieu qui met à couvert des dangers auxquels on veut échapper ? Pour un naufragé, le lieu de refuge, c'est le port ; pour un proscrit, c'est la terre paisible de l'hospitalité ; le lieu de refuge pour une âme désolée c'est l'âme sereine d'un ami chrétien ; pour un enfant c'est le sein de sa mère et pour un pécheur, le lieu de refuge c'est le cœur de celle qui n'a jamais péché, c'est le cœur immaculé de Marie. Ah ! que la miséricorde de Dieu est admirable ! Pouvons-nous y songer sans nous sentir animés d'un sentiment de joie et d'étonnement tout à la fois. Les pécheurs ont crucifié et crucifient encore le Fils de Marie, et c'est Marie qui leur est donnée pour médiatrice auprès de lui. Les pécheurs blasphèment et outragent Dieu, et c'est Marie qui devient leur protectrice et leur refuge. Les pécheurs sont des êtres souillés et avilis par l'iniquité, et c'est la plus pure des Vierges que Dieu établit pour leur avocate et leur amie. Il y a plus encore, non-seulement Marie aime les pécheurs, mais elle a pour eux une tendresse toute particulière. Elle les aime d'autant plus que ce sont eux qui ont élevé le piédestal de sa gloire.

En effet, s'il n'y eût eu que des justes sur la terre, Marie serait restée toujours la fille inconnue de David, et l'enfant pauvre d'Anne et de Joachim. Elle ne porterait aucun des titres qui font sa gloire : Fille du Très-Haut, Mère de Dieu, Épouse du Saint-Esprit. Elle n'aurait pas la prérogative, si chère et si glorieuse d'être immaculée, d'être la Reine de anges et des hommes. Oui, s'il n'y eût pas eu de pécheurs, le monde n'aurait pas eu besoin de Sauveur ; le Fils de Dieu ne se serait pas fait homme, Marie ne serait pas la mère de Dieu. C'est donc pour les pécheurs et à cause d'eux que se sont accomplis les grands mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. C'est pour eux et à cause d'eux que se sont opérés les prodiges de la miséricorde, divine, et, par une

conséquence rigoureuse, c'est aux pécheurs que Marie doit toutes ses grandeurs. Sans doute elle aime les justes, ce sont les amis privilégiés de son divin Fils. Mais comme une mère au cœur tendre et dévoué semble négliger ses autres enfants pour concentrer tous ses soins, toutes ses sollicitudes sur un pauvre petit malade, souffrant, de même Marie, notre bonne et tendre mère, redouble de soins et de sollicitudes pour les pauvres pécheurs, qui sont vraiment malades, et ont besoin de beaucoup de soins et de tendresse.

Nous avons choisi Marie pour notre patronne, quelque soit notre condition, nos besoins, ayons recours à elle dans nos misères spirituelles et corporelles ; jetons-nous avec confiance dans les bras de sa miséricorde. Parents chrétiens, qui avez souvent à souffrir de la conduite désordonnée de vos enfants, déposez vos peines, vos angoisses dans le sein de celle qui donna au monde le remède à tous nos maux. Jeunes gens, jeunes filles, qui traversez un âge si rempli de dangers et d'écueils, invoquez souvent votre puissante Souveraine. Tous, mettons notre confiance en Marie, la patronne que nous avons choisie, entre les mains de laquelle nous avons placé les destinées du petit peuple acadien.

O Marie, notre souveraine maîtresse, nous nous jetons avec confiance dans le sein de votre miséricorde, nous nous livrons entièrement et sans réserve à votre sainte et digne garde, et nous mettons entre vos mains, aujourd'hui et pour toujours, notre âme et notre corps. Nous plaçons en vous nos espérances et notre consolation ; dans nos peines et nos misères, dans notre joie et dans notre tristesse, soyez toujours présente à notre esprit, afin que nos pensées, nos paroles et nos œuvres soient faites et dirigées selon votre bon plaisir et la volonté de votre adorable Fils. Ainsi soit-il.

---

---

DISCOURS PRONONCÉ À CHURCH POINT, N. E.,  
LE 15 AOUT 1907, PAR L'HON. SÉNATEUR  
POIRIER.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis parti, lundi matin, de l'Ile Manitouline, d'où j'arrive directement. Ceci montre combien je tenais à venir fêter notre beau jour national, au milieu de vous, et comme j'ai de reconnaissance aux organisateurs de cette célébration pour pour l'invitation qu'ils m'ont fait.

C'est la deuxième fois que j'ai l'avantage de fêter le 15 août à Church Point. La première fois, ce fut en 1890, à l'occasion de notre troisième Congrès. La fête nationale, l'Assomption, existait à cette date; mais non pas la Société de l'Assomption. Il n'existait pas, non plus, alors, de collège à la Baie Sainte-Marie.

Vous possédez aujourd'hui, Messieurs, l'un des établissements d'éducation les plus importants de tout le Canada français; le cédant encore, au point de vue matériel, à quelques-uns, peut-être; mais très certainement à aucun, au point de vue du cours d'études qui s'y donne et de la haute compétence du personnel enseignant. On enseigne ici à nos enfants à parler et à écrire le français, comme il se parle et s'écrit en France; et l'anglais, qui nous est de première nécessité, y fait aussi, comme cela doit être, l'objet de fortes études.

Ces deux faits seuls, très importants l'un et l'autre, que me suggèrent le lieu et l'occasion, la fondation du collège Ste-Anne et l'établissement de la Société de l'Assomption, survenus depuis 1890, montrent, Messieurs, que nous allons de l'avant, que nous gagnons du terrain, que nous faisons du progrès. Ce progrès est sur toute la ligne.

Jetons plutôt un regard rétrospectif sur les quelques années qui précèdent, et comparons.

En 1891, la population acadienne des trois provinces s'élevait à 105,451 âmes, ainsi réparties: 63,767 pour le Nouveau-Brunswick; 29,838 pour la Nouvelle-Ecosse, et 11,847 pour l'Ile du Prince-Edouard.

Au dernier recensement, en 1901, elle était de 138,776, dont 80,143 pour le Nouveau Brunswick, 44,711 pour la Nouvelle-Ecosse, et 13,922 pour l'Ile Saint-Jean.

Nos frères des Iles Madeleine, où l'âme de l'Acadie, bercée par les eaux du Golfe, se conserve dans sa limpidité première, n'ont guère augmenté en nombre. C'est donc un gain net de 33,325 âmes que nous avons fait en une seule déclade, en admettant que les chiffres du recensement officiel soient exacts.

Si le recensement de 1911 accuse un mouvement proportionnel de population égale au dernier, nous nous trouverons en majorité dans trois, sur les cinq diocèses, qui constituent aujourd'hui l'église des Provinces Maritimes, l'Eglise de l'Acadie, à savoir : le diocèse de Chatham, où nous faisons au-delà des trois-quarts de la population catholique, soit environ 52,000 sur un total de 65,500 ; l'archidiocèse de Halifax, où nous sommes aujourd'hui même, peut-être, en pluralité, et où nous comptons, en 1901, pour 27,000 contre 27,400 formés par tous les autres catholiques réunis, à l'exception des Bermudes ; le diocèse de Saint-Jean, où le chiffre de la population acadienne égalait aussi, en 1901, le chiffre de tous les autres catholiques réunis, soit 29,000 sur un total de 58,000.

Ce fait est de nature à remplir d'espoir le cœur des Acadiens des Provinces Maritimes, et de consolation chrétienne l'âme de nos évêques.

S'il y a ici quelque témérité à présumer de l'état d'âme de nos évêques et de leur disposition vis-à-vis de nous, à cause de certains faits malheureusement notoires, nous pouvons affirmer, en présence d'autres faits également notoires et officiels, que notre accroissement ne porte aucun ombrage à la majorité protestante qui nous environne, et n'est pas vu d'un œil mauvais par ceux qui sont à la tête de nos provinces, par les princes de l'Etat. Et ceci est en soi énorme. Nous avons gagné, nous possédons la confiance de nos concitoyens anglais ; et eux, de leur côté, par leur esprit qui

tend de plus en plus à nous accorder nos droits, à nous rendre justice, par leur excellent esprit humain et chrétien, ont, de leur côté, gagné la nôtre.

Les rapports sociaux, municipaux et civils entre les Acadiens des provinces maritimes et la majorité anglaise et protestante, sont aujourd'hui excellents : meilleurs peut-être qu'en aucune autre province du Dominion ; et le respect que nous nous sommes acquis, la confiance que l'on repose en nous, n'est pas dû à notre effacement, à notre servilité, à notre abandon de nos droits ; mais, tout au contraire, à ce que nous n'avons pas craint, en toutes circonstances convenables, de revendiquer nos privilèges, de faire valoir nos droits ; mais, comme il convient à des Français de le faire, avec modération dans les demandes et franchise et droiture dans les procédés.

Si cela, jusqu'à un certain point, nous fait honneur—après tout revendiquer ses droits fait partie du devoir de tout citoyen—le mérite de nos amis anglais est plus considérable, à tout prendre, puisqu'ils sont en majorité, puisque le pays relève de l'Angleterre, puisqu'ils sont protestants, puisqu'ils n'ont pas charge d'âme ni de corps sur nous, et que, depuis le grand dérangement, ils s'étaient accoutumés à agir sans nous, indépendamment de nous, nous regardant à peu près comme une quantité négligeable dans l'Etat.

Aussitôt que nous avons commencé à nous affirmer, que nous nous sommes groupés, que nous avons fait valoir la force que donne le nombre, ils nous ont reconnus de bonne grâce ; et aujourd'hui ils sont prêts, sans trop d'arrière-pensée, et sans mauvais vouloir apparent, à nous laisser une bonne part de ce qui nous revient et à marcher avec nous la main dans la main.

Nous trouvons aujourd'hui, chez les protestants, une quantité de justice qui nous est disputée et, quand il se peut, refusée chez certains de nos hauts et bas co-religionnaires.

Nous sommes un peu dans la situation de Joseph qui,

troqué par ses frères, trouva en Egypte justice et protection, voire avancement.

Eh bien ! revenons au recensement, et puisque une unité acadienne vaut aujourd'hui une unité anglaise ou irlandaise, dans les choses civiles et politiques, voyons ce que nous pouvons, ce que nous devons faire dans l'État, puis que l'État nous accorde la plénitude de nos droits et privilèges, sans chercher à nous en priver par une casuisterie commode et mesquine.

Chiffres ronds, la population totale de la Nouvelle-Ecosse était, en 1901, de 460,000 âmes. Sur ce nombre, nous comptons pour 45,000, c'est-à-dire pour un dixième.

La loi, non écrite dans la constitution, mais reconnue dans toutes les démocraties et pratiquée partout chez les hommes de bonne volonté, nous concède un dixième de l'autorité, des honneurs, des emplois et des places rémunératives, à la Nouvelle-Ecosse. L'avons-nous, ce dixième ? Non, pas encore ? Devons-nous travailler à l'avoir et pouvons-nous l'obtenir ? Je dis, sans hésiter : oui, nous le devons et nous le pouvons. Exemple : La Nouvelle-Ecosse est représentée à Ottawa par dix sénateurs. Notre population, 45,000 sur un total de 460,000 âmes, nous donne droit à un sénateur ; non pas, comme je l'ai dit, un droit absolu, garanti par la constitution, mais un droit tout de même, fondé en justice.

A la Confédération, quand il s'est agi de nommer des sénateurs pour la Nouvelle-Ecosse, nous avons été, cela se conçoit, ignorés. Nous ne comptons pour rien, alors, dans l'État. Plus tard, des réclamations furent faites au gouvernement conservateur de sir John MacDonal, qui fit la sourde oreille ; sous Alexander McKenzie, le gouvernement libéral de 1874 à 1879, ne s'émut pas davantage des demandes qui lui furent adressées à ce sujet.

Les conservateurs, revenus au pouvoir, nommèrent un sénateur pour le Nouveau-Brunswick et un autre pour l'Île

du Prince-Edouard, mais ignorent la Nouvelle-Ecosse. Durant deux parlements consécutifs, le gouvernement Laurier refusa aussi, lui, d'entendre la prière des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse ; lorsque, l'année dernière, sous une poussée d'ensemble, unanime, des Acadiens des trois provinces réunies, le gouvernement nomma, et c'est un grand plaisir pour moi de le voir ici présent, mon ami, l'honorable M. Comeau, à la Chambre Haute, pour vous y représenter. Et il vous y représente dignement, Mesdames et Messieurs, laissez-moi vous l'affirmer : il vous fait honneur à Ottawa, comme il vous a fait honneur à Halifax, lorsqu'il était ministre provincial.

Comment, pourquoi, par quel procédé, sommes-nous parvenus à faire nommer un sénateur acadien pour la Nouvelle-Ecosse ? Parceque nous y avons numériquement droit, d'abord ; parceque nous l'avons demandé ensuite ; et que nous avons insisté et persévéré tous ensemble dans notre juste demande.

Demandez et vous recevrez, a dit le Maître. Si l'on tarde à vous accorder votre prière, demandez avec instance, avec violence, même. Les violents obtiendront ce qui sera refusé aux mous. Dieu ne se trouve pas offensé dans sa dignité infinie de ce que ses enfants le prient, l'importunent même, si je puis dire, de leurs demandes ; les gouvernements raisonnables non plus. Il faut aller en Chine pour trouver le contraire. Là, les mandarins mettent au ban de l'empire et estiment dignes d'excommunication ceux qui leur adressent des prières et des placets. D'après eux, ces prières, ces placets signifient ou pourraient laisser entendre que la reine douairière et souveraine du Céleste Empire n'est pas au courant de toutes choses ; ne fait pas toutes choses dans la perfection absolue et ne sait pas mieux que ses sujets ce qu'il leur faut et leur convient. Aussi, la Chine est-elle en décadence ; et, comme la permanence ne lui a pas été garantie d'en Haut, verra-t-elle ses enfants se détacher de son gouvernement et tombera-t-elle au dernier rang, à moins qu'elle ne change

volontairement, ou que quelque violente révolution ne vienne changer ses vieilles méthodes surannées, pétrées dans l'orgueil insondable de ses gouvernants.

Si l'on ne nous accorde pas nos droits, nos justes droits, ne craignons pas de les réclamer hardiment.

Le procédé qui consiste en la prière, la prière violente même, et qui n'offense pas Dieu, ne saurait raisonnablement offenser personne. Si quelqu'un s'en offense, il faut que ce quelqu'un-là s'estime au-dessus de Dieu. Adam fut perdu, et avec lui toute sa postérité, pour avoir tenté de s'élever à l'égal seulement de Dieu.

On prie toujours avec plus d'efficacité quand la prière, ou la requête, ou la pétition, ou la demande, est présentée par un intermédiaire propre et apte.

En politique, dans l'Etat, ce sont les députés, soit au fédéral, soit au provincial, qui sont les intermédiaires les plus aptes et les plus puissants entre le peuple et le pouvoir civil. De fait ils constituent eux-mêmes, dans certaines conditions, le pouvoir civil.

Si vous voulez être forts, si vous voulez que vos droits soient respectés et vos justes réclamations écoutées, envoyez des représentants à Ottawa et à Halifax, partout où il vous est possible de le faire.

Il n'existe malheureusement aucun comté, à la Nouvelle-Ecosse, où nous ayons la majorité absolue, où nous puissions, par conséquent, sans le concours des autres nationalités, ou le jeu des combinaisons politiques, faire élire aucun des nôtres,

Le comté de Richmond est celui où nous nous rapprochons le plus de la majorité numérique, sans toutefois y être tout à fait arrivés encore.

Ensuite viennent les comtés de Yarmouth, de Digby, d'Antigonish, d'Inverness, de Lunenburg, de Guysborough et de Halifax.

Si vous ne pouvez pas, Messieurs de la Nouvelle-Ecosse, envoyer aucun des vôtres aux Chambres d'Ottawa, vous pouvez au moins exiger que le député élu dans chacun des comtés que je viens de nommer, s'occupe de vos affaires et de vous, et vous donne la part de patronage qui vous revient proportionnellement. Il arrive souvent que ce sont ceux qui sont situés comme nous le sommes dans ces comtés-là, qui se trouvent en meilleure posture pour faire valoir leurs réclamations ; car ils peuvent faire pencher le plateau de la balance du côté où ils portent leurs votes. — Ils sont proportionnellement les plus influents. Profitons-en pour nous faire attribuer la part qui nous revient.

Si vous ne pouvez guère envoyer aucun des vôtres au parlement fédéral, où chaque comté n'est représenté que par un seul député, il n'en est pas de même pour la législature provinciale, pour l'Assemblée Législative. Ici le scrutin de liste, l'élection de plusieurs députés pour un seul collège électoral, vous permet d'arriver bons premiers dans cinq comtés de la Nouvelle-Ecosse, et c'est avec un vif plaisir, c'est avec un grand sentiment d'orgueil national, que vos frères des autres provinces applaudissent aux efforts que vous faites pour y arriver, efforts déjà couronnés de succès dans les comtés de Digby, de Yarmouth, d'Inverness et de Richmond. Reste le comté d'Antigonish, où se trouvent quelques-unes des plus belles, des plus intéressantes paroisses de toute l'Acadie, entre autres Tracadie, paroisse natale d'un saint prêtre et grand patriote, M. Girroir, qui n'a pas encore de représentant acadien. Ne blâmons pas trop nos frères du comté d'Antigonish.

Si vous saviez comme ils ont été, comme ils sont injustement, je pourrais dire criminellement négligés et traités, au point de vue français ! Mais attendons : Antigonish à son tour pourrait bien nous ménager quelque surprise agréable.

Nous avons, au Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, deux excellents représentants, l'honorable M. LeBlanc pour

Richmond et l'honorable M. Robichaud pour Digby. C'est à peu près la proportion qui nous revient de ce côté-là.

Vous voyez, mesdames et messieurs, que nous avons parcouru du chemin, à la Nouvelle-Ecosse, dans ces dernières années, et que nous y occupons une situation honorable. Grâce aux généreux et dévoués Pères Eudistes ; grâce à votre beau collège de Sainte-Anne ; grâce à l'Ecole Normale, où le français est officiellement reconnu ; grâce aux écoles primaires et aux "grammar schools" où notre langue est enseignée ; grâce à l'excellent esprit politique et national des Acadiens, où la loyauté la plus sincère à la couronne anglaise et au gouvernement canadien s'allie à l'amour du nom, du sang, des traditions françaises et du parler français ; grâce à la bonne volonté et à l'esprit de plus en plus juste et libéral de la majorité protestante ; grâce, disons-le bien hautement, à la patronne nationale que nous nous sommes donnée, et au nom de laquelle toute l'Acadie est aujourd'hui unie de cœur et d'esprit, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance. Beaucoup a été fait ; l'union et la persévérance feront le reste. *Sursum corda!*—Haut les cœurs !

Toutes proportions gardées, et les différentes conditions et circonstances mises en état de compte, la situation des Acadiens dans les deux autres provinces est aussi bonne qu'à la Nouvelle-Ecosse. Elle est même un peu meilleure, peut-être, au Nouveau-Brunswick.

L'Ile du Prince Edouard, où les nôtres comptent pour un sept ou huitième de la population totale, s'était laissée affaler, surtout à l'égard de la langue française. Il s'y fait depuis quelques années de très nobles efforts pour regagner le terrain perdu et conquérir de nouvelles positions. Ce sont nos dévoués prêtres acadiens ; c'est le bataillon admirable des instituteurs et institutrices du département français, conduit par son inspecteur acadien ; c'est l'"Impartial," organe sans peur de nos nationaux, qui mènent la musique. Nul-

le part, en Acadie, le sentiment français n'est plus vivace qu'à l'île Saint-Jean ; mais nulle part, aussi, l'anglais n'y est malheureusement plus universellement parlé dans la famille, et c'est là un grand danger national. La connaissance de l'anglais nous est nécessaire, indispensable même ; mais, si nous voulons perpétuer notre nationalité, et, je puis ajouter, conserver notre religion, il est de notre devoir essentiel de parler notre langue, lorsque nous sommes entre nous, et de la parler, avant toute autre et à l'exclusion de toute autre, au foyer, dans notre famille et à l'église. Prions et aimons en français. C'est là toute la loi et les prophètes de notre évangile acadien. Tant que la parole de Dieu nous sera prêchée en français et que nos jeunes gens se conteront leurs amours en français, la nationalité sera sauvée. Hors de là, pas de salut national.

Pour revenir à l'île du Prince-Edouard, les nôtres qui avaient, il y a quelques années, deux représentants à Ottawa, l'un aux Communes, M. Stanislas Poirier, et l'autre au Sénat, M. Joseph Octave Arseneault, n'y ont plus, aujourd'hui, de représentants. Par contre, ils ont, dans la législature provinciale, un ministre, l'honorable B. J. Galland, et un autre représentant, M. F. H. Arsenault. Ce n'est guère suffisant ; gageons qu'aux prochaines élections, ils feront mieux encore quant au nombre.

Notre population française, au Nouveau-Brunswick, étant plus grande, cela explique la part plus considérable que nous prenons à la chose publique ; mais nous ne sommes pas meilleurs Acadiens, au Nouveau-Brunswick, que vous l'êtes ici, à la Nouvelle-Ecosse, ou que le sont nos nationaux du Cap Breton et de l'île Saint-Jean. Nous sommes un peu mieux favorisés, voilà tout.

La province du Nouveau-Brunswick est la seule des trois où siège un juge de notre nationalité. Celui-ci, l'honorable Pierre A. Landry, qui a occupé successivement et toujours avec intégrité et une haute compétence, un siège à la législature, puis dans le cabinet provincial ; qui a été durant

deux parlements député à la Chambre des Communes, est estimé aujourd'hui l'un des juges les plus capables de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick et l'un des hommes les plus considérables de tout le Canada. Ceci veut dire, messieurs, qu'un Acadien, tout comme un autre citoyen, peut arriver aux premières places dans l'État, et quand, il y est, peut y faire honneur.

Le Nouveau-Brunswick envoie présentement trois députés français à la Chambre des Communes : l'honorable M. LeBlanc, pour le comté de Kent ; M. Turgeon, pour le comté de Gloucester, et M. Michaud, pour le comté de Victoria.

A la législature provinciale, nous sommes représentés par six députés, savoir : MM. Urbain Johnson — le doyen avec l'honorable Isidore LeBlanc de nos hommes politiques — M. Gogain, pour le comté de Kent ; M. Léger, pour Westmorland ; M. Martin, pour Madawaska ; M. Poirier, pour Gloucester et l'honorable M. Labilloy pour Restigouche. M. Labilloy, qui est à la tête du département des Travaux Publics, est après M. Robinson, premier ministre, le ministre le plus considérable de tout le cabinet.

Avant l'abolition du Conseil Législatif, nous avions, à la Chambre Haute, dans la personne de l'honorable Ambroise Richard, un représentant qui, quoique retiré de l'arène politique, est aujourd'hui encore considéré comme l'un des premiers hommes du Nouveau-Brunswick.

Vous voyez, mesdames et messieurs, que nous ne faisons déjà pas trop mauvaise figure dans les Provinces Maritimes. Or, je me souviens que l'on ne se gênait guère pour dire que les Acadiens n'étaient pas aptes aux fonctions publiques et ne le seraient jamais. Les mêmes calomnies contre nos hommes publics ont couru qui circulent aujourd'hui dans le monde religieux et jusqu'à Rome, contre notre clergé national.

Mais je ne veux pas ici toucher la question des évêques. Rappeler pourquoi les nôtres sont ostracisés dans la hiérarchie ;

dire à ce sujet la vérité, serait m'exposer, sans profit pour personne, à me faire excommunier. Ce n'est pas ici le lieu ni le temps.

Celui qui n'avance pas, recule. Il nous faut aller de l'avant. Pour cela nous sommes mieux outillés que nous ne l'avons jamais été : trois collèges, maintenant, au lieu d'un seul, le vaillant collège du Père Lefebvre, que nous avons de mon temps. Les luttes pour l'enseignement de la religion et du français dans les écoles publiques, sont aujourd'hui réglées à peu près à la satisfaction de tout le monde ; et nous avons pour nous réunir, pour nous unifier, pour nous rendre plus forts, notre fête nationale, l'Assomption. L'Assomption a déjà fait des miracles parmi nous. Elle est désormais indissolublement liée à notre existence nationale. Il est bien vrai qu'elle l'a toujours été, depuis la fondation de Port Royal, depuis le vœu de Louis XV ; mais ce n'est que depuis son adoption — j'allais dire promulgation — dans une assemblée plénière des Acadiens, au congrès de 1881 tenu à Memramcook, qu'elle l'est à titre officiel.

Aimons-la bien, notre fête nationale, comme nous aimons notre patronne du ciel ; et célébrons-la, chaque 15 août, dans toutes nos paroisses françaises. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait pompe et éclat. La pompe et l'éclat ne valent pas toujours, ne valent rien, souvent. Mais ce qui peut, et ce me semble, doit se faire, c'est d'avoir la messe dans chaque paroisse : une messe vers les huit heures, par exemple, qui n'empêcherait pas les cultivateurs de faire leur journée ; messe avec ou sans discours ; mais dans l'intention de l'Acadie. Pourquoi ne ferait-on pas prier pour sa patrie, quand on prie pour le Pape et l'Eglise ? Je sais que cela est difficile, dans certaines paroisses, à cause, comment dirai-je, des scrupules nationaux de certains de nos curés — il va sans dire qu'il n'est pas ici question de nos curés acadiens, ni de ceux venus de France. — Eh bien ! qu'on fasse, dans ces paroisses-là, ce que j'ai vu faire moi-même plusieurs fois, qu'on paie au curé le prix d'une grand'messe, et il est à

parier que les obstacles s'aplaniront.

Je sais certaines paroisses où la succursale locale de la Société de l'Assomption a pris sur elle, cette année même, de faire lever les obstacles dont il est question. C'est, il me semble, un exemple à suivre.

Ceci m'amène à parler de la Société de l'Assomption, qu'on me permettra d'appeler la Société «Mutuelle» de l'Assomption, pour le distinguer de l'autre.

Cette société, la société dont je suis ici l'hôte reconnaissant, est, selon moi, appelée à faire un bien immense en Acadie. Ce qu'elle a fait jusqu'ici pour nous unir tous ensemble, pour nous grouper en une seule gerbe, est déjà très considérable.

Qu'il me soit permis de faire ici une confession, qui ne fait guère honneur à ma perspicacité, mais que j'ai le devoir de faire.

Quand, après le congrès de Waltham, nos braves, nos intrépides compatriotes des Etats-Unis eurent décidé de fonder la Société Mutuelle de l'Assomption, ils me firent l'honneur de me consulter et me demandèrent de l'appuyer publiquement. J'en approuvai bien l'idée que je trouvai généreuse et d'un touchant patriotisme — sans toutefois en approuver toutes les dispositions ; — mais comme la société projetée était en même temps que nationale une société de secours mutuel, à peu près d'assurance mutuelle, je n'osai pas m'embarquer avec elle ; car, je le confesse, je ne croyais pas à sa réussite ; je n'en croyais pas le succès possible. J'en avais trop vu tomber de ces sociétés, à Ottawa, à Montréal, aux Etats-Unis, pour croire que le petit groupe des nôtres pût, avec nos seules ressources, en établir une qui fût viable. Or, comme il fallait, pour y entrer et demeurer sociétaires, des cotisations annuelles en argent je ne crus pas pouvoir y attacher mon nom, de peur que ceux qui y auraient mis leur argent ne me le reprochassent ensuite, si la société tombait. J'avais été témoin de choses pareilles au Canada, où de hauts prélats et des hommes politiques éminents s'étaient justement attirés des reproches pour avoir, à la légère, recommandé à leurs amis d'entrer dans des sociétés mutuelles honnêtement conduites, mais qui ne devaient tout de mê-

me pas durer. Je craignais, dis-je, d'être l'objet de reproches de la part de ceux qui y mettraient quelque argent, si la société tournait mal. Lâcheté de ma part, ou plutôt manque de clairvoyance. J'ignorais alors, et ne pouvais pas croire que nos Acadiens des Etats-Unis seraient capables de faire ce que personne autre pouvait être capable de faire dans les mêmes conditions et avec si peu de moyens. Honneur à eux, mesdames et messieurs ; honneur aux fondateurs de la Société Mutuelle de l'Assomption. Je ne les nomme pas, vous les connaissez. Ils ont mené à bonne fin ce que des personnes que vous auriez cru mieux avisées que ces jeunes gens avaient jugé irréalisable. Ils ont fondé cette belle et utile société ; ils l'étendent par toute l'Acadie ; ils en assurent la charpente ; ils en consolident la base ; ils l'élèvent en un glorieux édifice. Cet édifice sera la forteresse principale où nous nous réunirons pour défendre nos droits inaliénables contre ceux qui pourraient les attaquer ; et les reprendre et les arracher des mains de ceux qui en détiennent une partie par un abus criminel et désastreusement scandaleux du pouvoir.

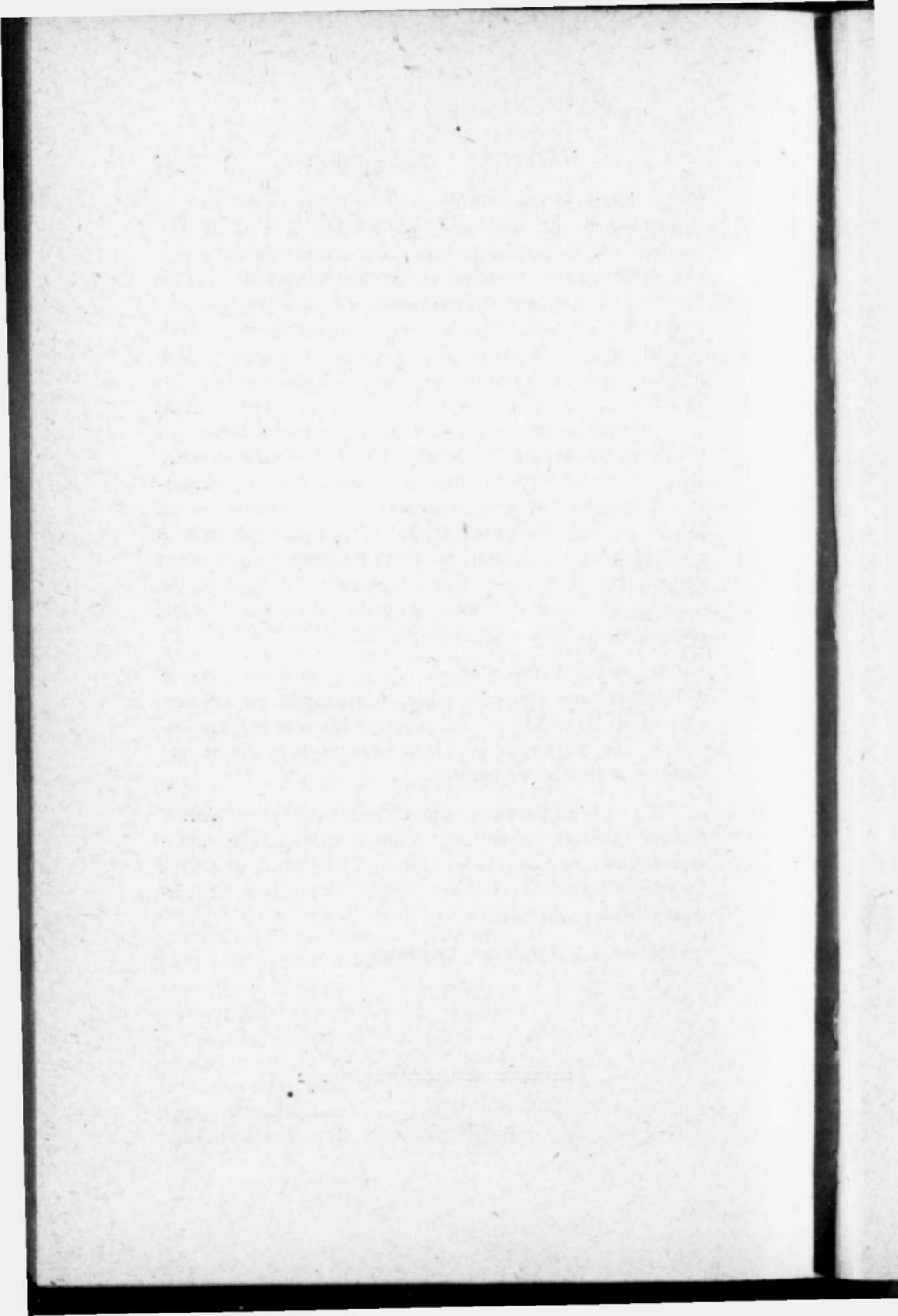
Si jamais il devient nécessaire de faire une levée générale de boucliers, nous aurons les cadres, nous aurons les officiers, nous aurons les soldats, et c'est la Société Mutuelle de l'Assomption qui aura tout préparé pour la mobilisation de nos forces nationales. Je parle ici au figuré.

Mais ce n'est pas au figuré que j'espère, un jour, bientôt, voir une succursale de cette société établie dans toutes les paroisses acadiennes, et dans tous les centres où il se trouve un groupe quelconque des nôtres. Nous serons véritablement forts, ce jour-là, et l'avenir sera à nous.

Mais j'ai déjà parlé trop longtemps.

---

---



# TABLE

Dédicace,	vii
Préface,	ix
<b>PREMIÈRE CONVENTION NATIONALE</b>	
	<b>PAGE</b>
Préliminaires,	i
Comité Exécutif—Première Réunion,	2
Manifeste du Comité Exécutif—Aux Acadiens,	8
Programme,	ii
Délégués,	13
La Messe,	16
Membres du clergé présents,	17
Sermon par le Révd M. F. Richard,	18
Ouverture de la Convention—Discours de l'hon. P. A. Landry,	27
Discours de Sir Hector Langevin,	35
Discours de M. J. P. Rhéaume, Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec,	39
Deuxième Séance Générale—Rapport de la 1ère Commission—Sur le choix d'une fête nationale,	43
Discours du Révd S. J. Doucet,	45
Discours du R. P. Ph. F. Bourgeois,	50-73
Discours de M. Pascal Poirier,	54
Discours du Révd M. F. Richard,	58
Discours de l'hon. P. A. Landry,	64
Discours du T. R. P. C. Lefebvre,	67
Discours de l'hon. Jos. O. Arseneault,	69
Discours du Révd F. X. Cormier,	70
Discours du Révd F. Belliveau,	72
Discours du Révd H. Girou,	77
Discours de M. Urbain Johnson,	78

Discours de l'hon. S. F. Poirier,	79
Adoption de L'Assomption pour fête nationale,	80
3ème Séance de la Convention,	82
Discours de M. Onésiphore Turgeon,	84
Discours de M. Pascal Poirier,	87
Discours en langue anglaise de l'hon. P. A. Landry,	91
Discours de M. G. A. Girouard,	96
4ème et dernière Séance de la Convention,	101
Résolutions,	103
Rapport des Commissions—Seconde Commission, de l'éducation,	108
Discours de M. l'abbé H. Giroir,	109
Rapport par le Révd Ph. F. Bourgeois,	113
3ème Commission—De l'Agriculture,	123
Rapport par le Révd M. F. Richard,	123
4ème Commission, de l'émigration et de la colonisation,	124
Rapport par M. l'abbé L. J. Ouellet,	125
5ème Commission—de la Presse,	132
Rapport par Ferd. Robidoux,	133
Lettre de M. Rameau,	140
Approbation de la fête nationale par l'Episcopat des Provinces Maritimes,	143

## 2ÈME CONVENTION NATIONALE

Préliminaires,	147
Programme,	151
Manifeste du Président,	153
Compte-rendu,	154
Choix du drapeau national et du chant national des Acadiens,	156
Membres du clergé présents,	159
Comité Exécutif,	159
Délégués,	160
Sermon par le Révd Père A. D. Cormier,	168
Discours du Révd M. F. Richard,	171
Discours de M. Philippe L. Belliveau, diacre,	174
3ème Commission, drapeau national,	177

NATIONALE DES ACADIENS

281

4ème Commission, de l'Agriculture, Résolutions,	179
Rapport de M. l'abbé M. F. Richard,	179
Discours prononcé au congrès national de Montréal, en juin 1884, par M. Pascal Poirier,	186

3ÈME CONVENTION NATIONALE

Compte-rendu du <i>Moniteur Acadien</i> ,	201
Les Acadiens du Canada,	203
Premier jour,	204
Second jour,	205
Instruction du Révd Père Porcile,	206
Réunion générale,	209
Lettre de Sir Hector Langevin,	209
Lettre de Sa Grandeur Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax,	211
Discours d'ouverture par l'hon. P. A. Landry,	214
Résolutions,	218
Discours de l'abbé Parker,	218
Discours de l'hon. O. J. LeBlanc,	219
Discours du Dr. A. A. LeBlanc,	220
Discours du Dr L. J. Bellivau,	221
Choix des officiers de la prochaine convention,	223
Le français dans les écoles acadiennes ( <i>Casket</i> , <i>Antigonish</i> ),	225
Discours de l'abbé Ph: L. Belliveau,	227
Discours de M. V.A. Landry, directeur de <i>l'Évangéline</i> ,	231
Lettre du Révd M. F. Richard,	236
Discours du Révd M. F. Richard,	240
Le retour des délégués, visite à Annapolis,	252
Bénédiction du Souverain Pontife,	255
Discours de l'abbé Jos. R. Doucet,	257
Nos progrès—Discours prononcé le 15 août 1907, à Church Point, N. E., par l'hon. Sénateur Poirier,	265